

UNIVERSITE DE YAOUNDE I  
-----  
CENTRE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET  
EDUCATIVES  
-----  
UNITE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES  
-----



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I  
-----  
POST-GRADUATE SCHOOL FOR THE  
SOCIAL AND EDUCATIONAL  
SCIENCES  
-----  
DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR  
SOCIAL SCIENCES  
-----

DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE  
DEPARTMENT OF GEOGRAPHY

# EXPLOITATION FORESTIERE ET DEVELOPPEMENT DES COMMUNAUTES KWELE DANS LE DISTRICT DE MVADHY AU GABON

*Mémoire présenté pour l'évaluation en vue de l'obtention du Diplôme de Master en  
Géographie*

Spécialité : Dynamiques de l'environnement et des risques

Présenté Par :

Jérémie PAZOCK MAYELE  
*Maitrise en Géographie*  
Matricule : 21N106



JURY

Qualité	Noms	Université d'attache
Président	YOUTA HAPPI Pr.	Université de Yaoundé I
Rapporteur	OJUKU TIAFACK Pr.	Université de Yaoundé I
Examineur	DEFO LOUIS MC.	Université de Yaoundé I

Juillet 2023

**DEDICACE**

Ma dulcinée **KASSA KASSA Resna Elna**, à mes chers Enfants adorables pour l'amour et le soutien sans cesse renouvelés depuis que j'ai pris l'initiative de repartir à l'Université parachever mes études de troisième cycle. Acceptant finalement mes absences, tu as toujours su trouver la méthode pour me recadrer et m'aider à garder les yeux rivés sur l'essentiel, en dépit des distracteurs extrinsèques.

À

Mes frères et sœurs et à mon Attaché parlementaire puissent-ils trouver ici ma gratitude.

## REMERCIEMENT

Ce mémoire de Master est le résultat d'un processus qui, bien qu'étant motivé par la passion pour la recherche, a été jonché d'incertitudes de doute après tant d'années de pause, mais de joies et de belles rencontres enrichissantes et fructueuses. Ce chemin scabreux n'aurait pu aboutir sans le soutien constant des personnes et des institutions auxquelles j'aimerais témoigner toute ma reconnaissance ainsi que leur adresser mes sincères remerciements.

Mes remerciements vont avant tout à Monsieur OJUKU TIAFACK, Professeur au département de Géographie à l'Université de Yaoundé 1, pour ses encouragements et précieux conseils, sa disponibilité et sa rigueur dans la recherche. Il a su m'orienter dans mes choix, tout en me laissant le temps dont j'avais besoin, je lui dis merci infiniment.

Je voudrais remercier très sincèrement toute l'équipe pédagogique du département de Géographie de l'Université de Yaoundé 1 (Professeurs Roger NGOUFO, François KENGNE FODOUOP) ainsi que mon frère SONGO Marcel Koviél.

Mes remerciements vont également à l'endroit de nos collègues à l'Assemblée Nationale, au Président de l'institution qui a marqué son accord pour cette formation à l'Université.

Une mention spéciale au Docteur Emmanuel KENGMOE T., qui a consacré son temps pour répondre à toutes nos interrogations et ce, en dépit de ses obligations ;

A l'ensemble des acteurs de la filière, au Gabon notamment Messieurs Solen MBA et NDZENGUE Guy Serge de l'entreprise FG SARL ;

Aux élites du district de Mvady, aux auxiliaires de commandement de la localité que je ne pourrais citer individuellement ;

Et enfin aux populations à tous ceux qui se reconnaissent à travers ce modeste travail et qui ont été disponibles pour m'accompagner.

## RESUME

Le rapport entre l'exploitation forestière et le développement d'un Etat en général et d'une localité en particulier n'est plus à démontrer, parce que les ressources naturelles telles que le bois a toujours fait partie des richesses économiques incontestables depuis longtemps. Malheureusement, les produits forestiers exploités par les sociétés étrangères contribuent faiblement au développement socioéconomique des populations locales. Dans le district de Mvady où les essences sont exploitées, les voies de communications sont en piteux état, les services sociaux de base sont quasiment absents. La participation des communautés kwélé dans ce district, à la gestion des ressources forestières n'est pas active, en dépit de la dimension sociale contenue dans le nouveau Code forestier en vigueur en République gabonaise. De ces constats, découle notre sujet qui porte sur " **l'exploitation forestière et développement des communautés Kwélé dans district de Mvady au Gabon**" dans le département de l'Ivindo. Ce thème nous amène à formuler la question principale de recherche à savoir si l'exploitation forestière peut-elle contribuer au développement des communautés kwélé du district de Mvady ?

Les recherches et les enquêtes sur le terrain nous donnent les résultats présentés ci-après à savoir : que l'anthropisation jusqu'à ce jour n'a pas d'impacts sur l'évolution générale du massif forestier dans le district de Mvady ; qu'une seule entreprise FG SARL exploite dans cette localité ; que la participation des populations à l'exploitation forestière est insuffisante, d'autant plus que le niveau d'impacts économiques et socioculturels de l'exploitation depuis 2017 est faible ; que l'entreprise par ailleurs engrange d'énormes bénéfices au détriment des communautés locales.

Les résultats des recherches, résumant globalement que l'exploitation forestière dans le district de Mvady, telle que nous venons de souligner n'a pas encore impacté le développement des communautés kwélé dudit district. Pour atteindre cet objectif, nous recommandons que l'Etat : revoie certaines dispositions qui encadrent l'exploitation forestière du point de vue de l'exploitant ; redéfinisse le mécanisme d'attribution des forêts communautaires au bénéfice des populations locales plus larges et réexamine les contenus des cahiers de charges.

**Mots clés : Exploitation Forestière, Communauté, Développement, Acteur, Kwélé , District de Mvady**

## ABSTRACT

The relationship between logging and the development of a State in general and of a locality in particular is no longer to be demonstrated, because natural resources such as wood have always been part of the undeniable economic wealth for a long time. Unfortunately, forest products exploited by foreign companies contribute little to the socio-economic development of local populations. In the district of Mvadyhy where the essences are exploited, the lines of communication are in poor condition, the basic social services are almost absent. The participation of the Kwele communities in this district in the management of forest resources is not active, despite the social dimension contained in the new Forest Code in force in the Gabonese Republic. From these observations, stems our subject which relates to “logging and development of the Kwélé communities in the district of Mvadyhy in Gabon” in the department of Ivindo. This theme leads us to formulate the main research question of whether logging can contribute to the development of Kwele communities in the Mvadyhy district?

Research and field surveys give us the results presented below, namely: that anthropization to date has no impact on the general evolution of the forest massif in the district of Mvadyhy; that only one FG SARL company operates in this locality; that the participation of populations in logging is insufficient, especially since the level of economic and socio-cultural impacts of logging since 2017 is low; that the company also reaps huge profits at the expense of local communities.

The results of the research, summarize that the logging in the district of Mvadyhy, as we have just underlined, has not yet impacted the development of the kwélé communities of the said district. To achieve this objective, we recommend that the State: review certain provisions governing logging from the operator's point of view; redefines the mechanism for allocating community forests for the benefit of wider local populations and re-examines the contents of the specifications.

**Keywords: Logging, Community, Development, Actor, Kwélé, Mvadyhy District**

## SOMMAIRE

DEDICACE .....	i
REMERCIEMENT .....	ii
RESUME .....	iii
SOMMAIRE .....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES FIGURES.....	viii
LISTE DES PHOTOS.....	x
LISTE DES PLANCHES.....	xi
LISTE DES ABREVIATIONS SIGLES ET ACRONYMES.....	xii
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GEOGRAPHIQUE ET ETAT DES LIEUX DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LE DISTRICT DE MVADHY .....	32
CHAPITRE I : ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET HUMAIN DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LE DISTRICT DE MVADHY .....	33
I. UN ENVIRONNEMENT PHYSIQUE CARACTERISTIQUE .....	33
II. UN ENVIRONNEMENT HUMAIN DIVERSIFIE .....	46
CHAPITRE II : ETAT DES LIEUX DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LA ZONE D'ETUDE ....	58
I. HISTORIQUE ET APERÇU DE LA DYNAMIQUE DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LA ZONE D'ETUDE .....	58
II. ACTEURS DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LE DISTRICT DE MVADHY .....	61
III. L'INDUSTRIE DU BOIS DANS LE DISTRICT DE MVADHY .....	89
IV. CADRE LEGISLATIF DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LE DISTRICT DE MVADHY	106
DEUXIEME PARTIE : IMPACTS ECONOMIQUES ET SOCIOCULTURELS DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LE DISTRICT DE MVADHY ET LES STRATEGIES DE GESTION DURABLE DES FORETS.....	117
CHAPITRE III : IMPACTS ECONOMIQUES DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LE DISTRICT DE MVADHY .....	118
I. L'ACCROISSEMENT DU PIB ET DES RECETTES FISCALES.....	118
II. L'ESSOR DES ACTIVITES DU TERTIAIRE .....	120
CHAPITRE IV : LES IMPACTS SOCIOCULTURELS DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LE DISTRICT DE MVADHY ET LES STRATEGIES DE GESTION DURABLE.....	134
I. LES IMPACTS SOCIAUX DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LES COMMUNAUTES KWELE DU DISTRICT DE MVADHY .....	134
II. IMPACTS CULTURELS DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LA ZONE D'ETUDE .....	145
III. STRATEGIES DE GESTION DURABLE DES FORETS DANS LA ZONE D'ETUDE .....	149
CONCLUSION GENERALE.....	156
BIBLIOGRAPHIES.....	161
ANNEXES .....	166
TABLE DES MATIERES .....	197

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Stratification de la zone d'étude .....	27
Tableau 2 : Effectif des ménages à enquêter par strate dans la zone d'étude .....	29
Tableau 3 : Récapitulatif des ménages à enquêter par village .....	30
Tableau 4 : Données météorologiques de la station de Makokou de 2010 à 2020 .....	40
Tableau 5 : Liste des 37 essences les plus représentées dans le district de Mvadhly.....	43
Tableau 6 : Espèces fauniques inventoriées dans le district de Mvadhly .....	45
Tableau 7 : Répartition de la population du District de Mvadhly .....	47
Tableau 8 : Evolution des rapports de l'homme à la forêt dans la zone d'étude.....	59
Tableau 9 : Caractéristiques de fonctionnement des acteurs et leurs motivations vis-à-vis de la gestion et de l'exploitation durable des ressources forestières.....	63
Tableau 10 : Synthèse des acteurs de l'exploitation forestière .....	88
Tableau 11 : Effectif du personnel dans l'entreprise FG SARL .....	90
Tableau 12 : Effectif des essences exploitées à l'hectare supérieurs à 20 cm et par classes de diamètre d1, d2 et d3 des groupes P1, P2 et S .....	91
Tableau 13 : Extraits des concessions forestières sous aménagement durable CFAD .....	92
Tableau 14 : Production quadriennale des grumes selon les essences exploitées dans le District de Mvadhly par FG SARL entre 2019 et 2022 .....	98
Tableau 15 : Volume d'exportations du bois débité selon les essences exploitées dans le District de Mvadhly.....	99
Tableau 16 : Débouchés du bois débité dans le District de Mvadhly .....	100
Tableau 17 : Statistiques des embauches par province .....	103
Tableau 18 : Synthèse des embauches par localité et Département dans la province de l'Ogooué-Ivindo .....	104
Tableau 19 : Masse salariale quadriennale de FG SARL entre 2018 et 2021.....	140
Tableau 20 : Chiffre d'affaires de la FG SARL .....	140
Tableau 21 : Produit Intérieur Brut par branche (Milliard de F CFA courant) entre 2018 et 2021 .....	118
Tableau 22 : Montant annuel de la redevance des superficies aux populations locales du District de Mvadhly.....	120
Tableau 23 : Répartition de la redevance forestière .....	120

Tableau 24 : Transport inter village dans le District de Mvady .....	121
Tableau 25 : Production des rotins et lianes dans le District de Mvady en 2022.....	127
Tableau 26 : Etat des marges commerciales du rotin.....	128
Tableau 27 : Cueillette des feuilles de Marantacées dans le District de Mvady .....	129
Tableau 28 : Point de vue des ménages sur l'amélioration des conditions vie par la FG SARL .....	142
Tableau 29 : Evolution de la population dans le canton Iyèzè.....	143
Tableau 30 : Légitimité de l'exploitation forestière dans la zone d'étude .....	144

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude .....	4
Figure 2 : Opérationnalisation du concept d'exploitation forestière .....	18
Figure 3 : Opérationnalisation du concept de développement des communautés locales .....	20
Figure 4 : Opérationnalisation du concept d'acteurs de développement .....	21
Figure 5 : Stratification du District de Mvadhya .....	28
Figure 6 : Altimétrie de la zone d'étude .....	34
Figure 7 : Pentés de la zone d'étude .....	35
Figure 8 : Réseau hydrographique du District de Mvadhya .....	38
Figure 9 : Diagramme ombrothermique du Gabon .....	40
Figure 10 : Evolution de l'occupation du sol dans le District de Mvadhya entre 2005 et 2021	42
Figure 11 : Répartition de la population de la zone d'étude .....	48
Figure 12 : Profession des chefs de ménage de notre zone d'étude .....	52
Figure 13 : Profession des conjoints dans notre zone d'étude .....	52
Figure 14 : Revenus mensuels des chefs (hommes) de ménage .....	53
Figure 15 : Revenus mensuels des conjoints .....	53
Figure 16 : Niveau d'instruction des chefs de ménage dans la zone d'étude .....	54
Figure 17 : Niveau d'instruction des conjoints dans la zone d'étude .....	55
Figure 18 : Statut d'occupation des logements .....	56
Figure 19 : Organigramme du Ministère des Eaux et Forêts du Gabon .....	68
Figure 20: Organigramme de la direction provinciale des eaux et forêts dans l'ogouou – ivindo .....	69
Figure 21 : Devenir des produits forestiers exploités par les ménages .....	78
Figure 22 : Emplois offerts par l'entreprise FG SARL .....	138
Figure 23 : Principales phases de la transformation du bois .....	96
Figure 24 : Logistique forestière, rôles transactionnels des acteurs .....	102
Figure 25 : Domaine d'activité de la population juvénile .....	103
Figure 26 : Parcs nationaux du Gabon .....	109
Figure 27 : Gain annuel lié à l'exploitation des produits forestiers non ligneux .....	131
Figure 28 : Avis des populations locales sur la création des forêts .....	137
Figure 29 : Les équipements collectifs dans le district de Mvadhya .....	137

Figure 30 : Les équipements collectifs dans le District de MvadySource : RGA / GABON, 2020.....	137
Figure 31 : Equipements sociaux collectifs dans la zone d'étude.....	137
Figure 32 : Les équipements collectifs dans le District de Mvady .....	137
Figure 33 : Impacts des activités extractives sur les produits forestiers non ligneux .....	142
Figure 34 : Avis des populations locales sur la destruction de la forêt sacrée.....	146
Figure 35 : Synthèse de la procédure d'accès aux soins .....	148

## LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Fleuve Ivindo dans la zone d'étude .....	39
Photo 2 : Dépôt de bois de l'entreprise FG SARL .....	44
Photo 3 : Pirogues dans le Districk de Mvady .....	75
Photo 5 : Menuiserie à Djeng .....	76
Photo 4 : Menuiserie à Mvady .....	76
Photo 6 : Scieur en action dans la localité de Modhel.....	77
Photo 7 : Poclairin à Mayibouth 1 .....	94
Photo 8 : Chargeur à bois à Mayibouth 2.....	94
Photo 9 : Bois séchés à Mayibouth 2 par l'entreprise FG SARL.....	95
Photo 10 : Bois traités et stockés dans l'entrepôt de l'entreprise FG SARL à Mayibouth 2 ...	95
Photo 11 : Camion de transport de matériels et d'ouvriers .....	101
Photo 12 : Voie de communication en terre à Mayibouth 1.....	101
Photo 13 : Bâtiment abritant les services administratifs de l'entreprise FG SAR .....	105
Photo 14 : Logement des ouvriers de l'entreprise FG SARL.....	105
Photo 15 : Viande de brousse sur des étalages dans la zone d'étude .....	125
Photo 16 : Salon en rotin .....	126
Photo 17 : Pagniés et objets d'arts en rotin .....	126
Photo 18 : Etalage de la marantacée à Mayibouth 1 .....	129
Photo 19 : Etalage de la marantacée à Mvady .....	129
Photo 20 : Ecole primaire à cycle complet réalisée par la FG SARL à Mayibouth 1 .....	135
Photo 21 : Installation de l'éclairage public .....	136
Photo 22 : Installation de l'éclairage public .....	136
Photo 23 : Eclairage publicPhoto 24 : Installation de l'éclairage public .....	136
Photo 25 : Eclairage public .....	136
Photo 26 : Eclairage public .....	136

**LISTE DES PLANCHES**

Planche 1 : Menuiserie dans la zone d'étude 2 .....	76
Planche 2 : Engins utilisé par la société FG SARL.....	94
Planche 3 : Produits de l'industrie de deuxième transformation.....	94
Planche 4 : Bâti en matériaux provisoires dans la zone d'étude .....	105
Planche 5 : Produits réalisés à base du rotin .....	126
Planche 6 : Commercialisation de la marantacée dans la zone d'étude .....	129
Planche 7 : Eclairage publique dans la zone d'étude .....	136

## LISTE DES ABREVIATIONS SIGLES ET ACRONYMES

AAC	: Assiette Annuelle de Coupe
ANPN	: Agence Nationale des Parcs Nationaux
ATIBT	: Association Technique International des Bois Tropicaux
BRAIN-FOREST	: Organisation non gouvernementale de droit gabonais
CEFDHAC	: Conférence sur les Ecosystèmes des forêts denses et humides d’Afrique centrale
CFAD	: Concession Forestière sous Aménagement Durable
CFG	: Compagnie Forestière du Gabon
CIRAD	: Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique
CNPN	: Conseil National de Parc Nationaux
COMIFAC	: Commission des Forêts d’Afrique Centrale
CPAET	: Convention Provisoire d’Aménagement, Exploitation et Transformation
DGEF	: Direction Générale des Eaux et Forêts
ECOFAC	: Ecosystèmes Forestiers d’Afrique Centrale
EDF	: Etat Des Forêts
ENEF	: Ecole Nationale des Eaux et Forêts
FC	: Forêts Communautaire
FDL	: Fonds de Développement Locale
FLEGT	: Programme pour l’application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux
OAB	: Organisation Africaine de Bois
ODDIG	: Observatoire de Promotion du Développement Durable des Produits et Services des Industrie du Gabon
OFAC	: Observatoire de Forêts d’Afrique centrale
OIBT	: Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PFA	: Permis Forestier Associé
PGG	: Permis de Gré à Gré

PNUD	: Programme de Nations Unies pour le Développement
PTE	: Permis Temporaire d'Exploitation
REPAR	: Réseau des Parlementaires en Afrique centrale
RIFFEAC	: Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale en Afrique centrale
SARL	: Société à Responsabilité Limité
UFA	: Unité Forestière d'Aménagement
UICN	: Union Internationale pour le Conservation de la Nature
WCS	: Wildlife Conservation Society
WWF	: Fonds Mondial pour la Nature

## INTRODUCTION

### I-CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

#### I.1. Contexte de l'étude

L'exploitation forestière en Afrique centrale est une vieille pratique qui date de la période coloniale. Parmi les produits collectés, le bois (l'Okoumé, l'Ebène, acajou etc.) occupait une place importante dans l'économie des entreprises coloniales.

La commercialisation de ce produit dans les marchés européens (Hambourg, Liverpool) avait provoqué une ruée des sociétés d'exploitation forestières. En Afrique centrale, du Kamerun, au Congo Belge, en passant par le Moyen Congo, les essences les plus prisées étaient prélevées en forêt pour être exploitées en métropole. C'est dans ce contexte que certaines essences forestières telles que l'Okoumé ont été qualifiées de « bois roi » (Lasserre,1955). Néanmoins, cette exploitation, ne contribuait en rien dans l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Le pays et la localité dans lesquels le bois était exploité restait sous-développé.

Il faudra attendre les indépendances des Etats africains pour voir l'émergence des sociétés d'exploitation forestières locales. Dans cet ordre d'idée, les Etats indépendants ont affirmé que « les Etats indépendants vont, dans les années 1960 et 1970 mettre en place des structures et des entreprises publiques pour l'exploitation des différentes ressources, y compris les essences forestières. De grandes sociétés étatiques sont constituées à l'instar de FORESCOM au Congo-Kinshasa, et à moindre échelle, SOFIBEL au Cameroun ou CFG au Gabon » (Karsenty, 2005).

Le Gabon n'est pas en reste. Au lendemain de son indépendance, l'exploitation forestière constituait l'épine dorsale de l'économie gabonaise. A partir des années 1970, elle s'est faite supplantée par le secteur du pétrole. Ainsi, la baisse progressive des recettes pétrolières et la politique de diversification de l'économie ont entraîné une reprise de l'exploitation forestière au début des années 2000, marquée par l'arrivée massive des exploitants asiatiques. C'est dans ce sillage que le secteur bois va se développer dans plusieurs provinces du Gabon à l'instar de l'Estuaire, le Moyen -Ogooué, le Woleu-Ntem et particulièrement l'Ogooué-Ivindo. Soulignons par ailleurs que les retombées de cette activité

étaient destinées au budget de l'Etat, et bénéficiaient très faiblement aux populations locales. Dans la province de l'Ogooué-Ivindo, les populations se plaignent du fait qu'elles sont confrontées à un ensemble de difficultés socioéconomiques alors que leurs ressources forestières sont exploitées.

## **I.2. Justification**

Récemment, le Gabon, dans sa nouvelle politique forestière a pris en considération la dimension sociale, ce qui signifie qu'une bonne partie des recettes forestières bénéficie désormais à la population locale. Malgré le fait qu'une partie des recettes soit affectée à la population locale, le sous-développement persiste. C'est dans ce contexte que nous avons présenté notre thème intitulé « **Exploitation forestière et développement des communautés Kwélé dans le District de Mvady au Gabon** ». Cette étude s'inscrit dans la thématique de l'exploitation forestière et de l'impact du développement des communautés locales.

## **II-PROBLEMATIQUE**

Le rapport entre l'exploitation forestière et le développement d'un Etat en général et en particulier d'une localité n'est plus à démontrer, parce que les ressources naturelles, particulièrement le bois, a toujours fait partie des ressources économiques indéniables depuis la colonisation. A l'instar du pétrole, du manganèse, de l'or et du diamant, les essences forestières ont constitué la matière première essentielle des économies des Etats africains post coloniaux. Les ressources forestières africaines exploitées par les sociétés étrangères contribuent faiblement au développement socioéconomique des populations locales. Dans les localités où les essences sont exploitées, les voies de communications sont en piteux état, les services sociaux de base tels que l'eau, l'électricité, les établissements scolaires, les structures sanitaires sont quasi absentes.

Le Gabon n'est pas resté en marge de ce schéma de développement, d'autant plus que ce pays est l'un des plus grands producteurs du bois en Afrique centrale avec une couverture forestière de 22 millions d'ha ne bénéficiant pas totalement à la population locale (Nzé, 2009).

Au Gabon, la part du secteur bois en termes de contribution au produit intérieur brut (PIB) est de 4,5% (Nzé, 2009). Malheureusement, les populations locales de ce pays n'ont pas toujours bénéficié des dividendes tirés de ce secteur, car leurs localités demeurent sous-développées. Cette situation alarmante, remise en question par les partenaires du Nord a été à l'origine de la tenue des différents sommets, dont le plus important a été la conférence des

Nations-Unies sur l'environnement et le développement durable organisée à Rio de Janeiro au Brésil en 1992. C'est dans ce sens que depuis 2001, différents traités et accords régionaux et internationaux visant à contribuer à la gestion rationnelle et à la bonne gouvernance du secteur forestier ont été ratifiés par l'Etat gabonais.

« Intronisé par le sommet de la Terre de Rio (1992), le thème de la participation des populations locales et autochtones à la gestion des ressources naturelles est aujourd'hui une option incontournable des politiques de bonne gouvernance et des programmes de développement durable imposé par les organismes occidentaux d'aide au développement et par les grandes institutions internationales aux pays du tiers-monde » (Lassagne, 2005). A cet effet, le Gabon, à travers la loi n°016 /01 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République gabonaise, a pris en compte les recommandations formulées par les partenaires occidentaux. La participation des communautés locales à la gestion de la ressource forestière n'est pas active, malgré l'élaboration de ce code.

Eu égard à ce qui précède, cette législation met particulièrement les populations locales du district de Mvady au centre de la politique gouvernementale. Ainsi, elle s'applique par le biais de la création des forêts communautaires indiquée dans le code, les réalisations des infrastructures sociales contenues dans le cahier de charges. Malgré la prise en compte des populations de la zone d'étude dans la gestion des ressources forestières, leurs localités sont confrontées à différents problèmes socioéconomiques parmi lesquels, le manque d'infrastructures routières, le manque d'eau et d'électricité, etc.

Sur la base des constats sus évoqués, notre sujet pose le problème de l'impact de l'exploitation forestière sur le développement des populations locales du district de Mvady dans le département de l'Ivindo.

### **III. DELIMITATION DU SUJET**

La délimitation du champ d'étude se fera sur le plan thématique, spatial et temporel.

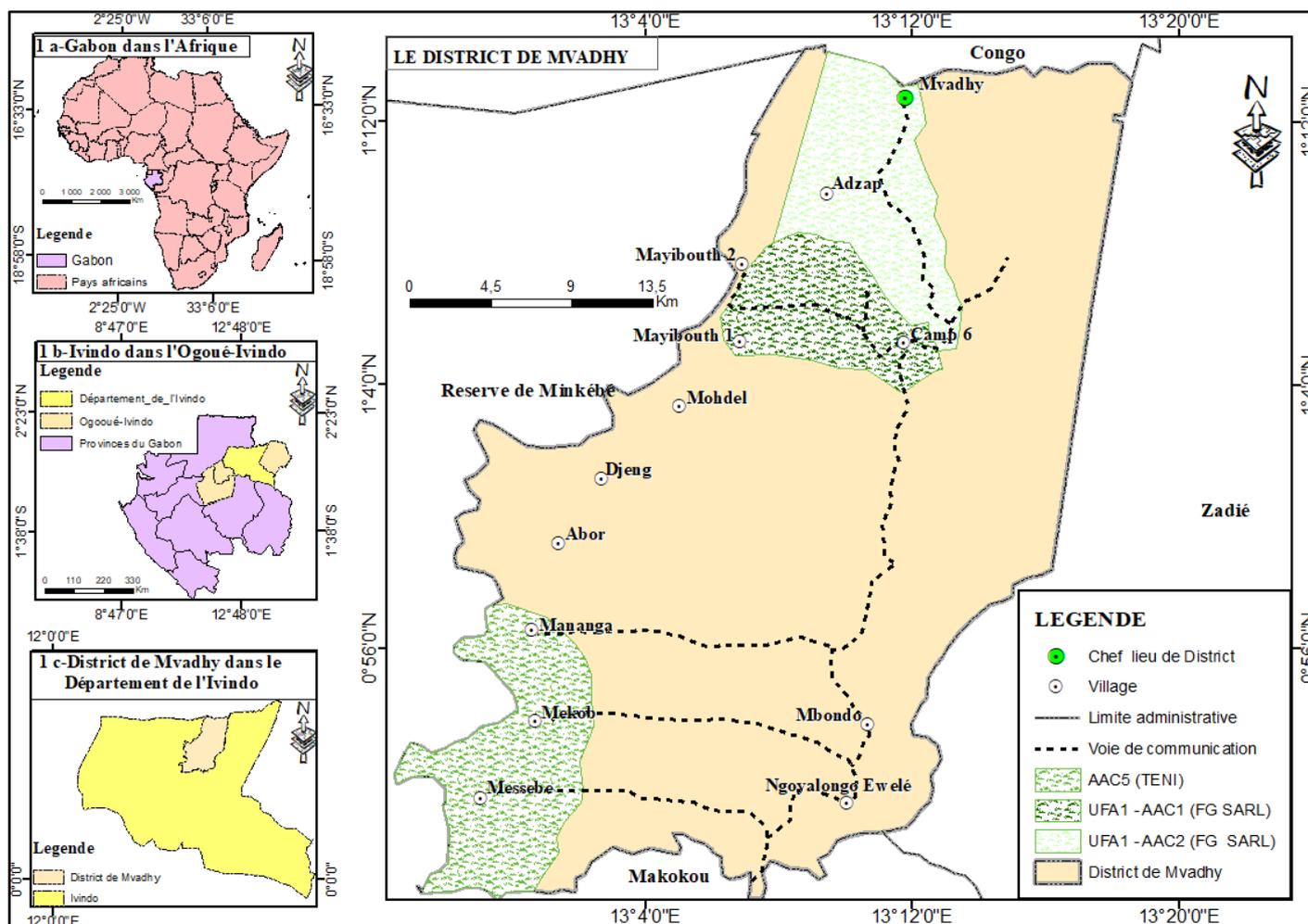
#### **III.1. Délimitation thématique**

Dans cette étude, il ne s'agit pas d'aborder la question de l'exploitation forestière dans tout le territoire gabonais, mais de s'intéresser à ce qui se passe dans le district de Mvady, dans le département de l'Ivindo. L'étude s'attardera sur l'exploitation des produits forestiers ligneux. En ce qui concerne les impacts de l'exploitation forestière sur le développement des communautés locales, un regard sera porté exclusivement sur les retombées économiques,

socioculturelles et politiques dans les localités d'exploitation. Ainsi, l'exploitation forestière, si elle est régulée, c'est-à-dire bien menée, contribuera au développement de la zone d'étude.

### III.2. Délimitation spatiale

Notre zone d'étude concerne le district de Mvady dans le département de l'Ivindo, l'un des quatre départements de la province de l'Ogooué-Ivindo. Le District de Mvady est situé entre  $0^{\circ} 54'$  de latitude Nord et  $12^{\circ} 68''$  de longitude Est.



Source : Atlas administratif du Gabon, 2015

#### **Figure 1 : Localisation de la zone d'étude**

Le District de Mvady est une ancienne circonscription militaire coloniale, créée par arrêté du 29 septembre 1909. Il est devenu un poste administratif en 1952. C'est en 1993, pendant la campagne présidentielle que Mvady est érigé en district. Il est devenu depuis lors une sous-préfecture située à 120 km de Makokou, chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo. Il comprend deux (2) cantons : le canton Ivindo et le canton Iyèzè. En son sein, le district de Mvady regroupe douze (13) villages : Mvady, Mayibouth2, Mayibouth1, Adzap, Model, Camp 6, Djeng, Abor, Mananga, Ngoyealongewe, Mbondo, Mekob, Messeb. En effet, la

population du district de Mvady est estimée à 3358 habitants (RGA, 2020). Le district de Mvady est limité au nord par le Congo (Cf. Figure 1); au sud par la commune de Makokou ; à l'est par le département de la Zadié et à l'ouest par la province du Woleu-Ntem.

### **III.3. Délimitation temporelle**

Du point de vue chronologique, l'étude s'étend de la période allant de 2001 à 2021. L'année 2001 marque le début de l'intensification de l'exploitation forestière, particulièrement dans la forêt de la « troisième zone des forestiers » (Barret, 1983).

La ruée vers la troisième zone forestière dans la province a d'abord touché les départements de la Lopé, de la Mvoug et en fin les départements de l'Ivindo et de la Zadié. La décision du Président de la République relative à l'interdiction de l'exportation des grumes a entraîné l'implantation des usines de transformation du bois pour donner plus de la valeur ajoutée.

De même, l'année 2001 correspond à l'adoption d'un nouveau cadre législatif et réglementaire, régit par la loi n°16 /01 du 31 décembre 2001 portant code forestier en République gabonaise dont les objectifs principaux portent entre autres sur la gestion durable des forêts par la pratique de l'aménagement, la conservation des écosystèmes, l'industrialisation de la filière bois et surtout l'implication des populations locales.

Dans le même ordre d'idée, le choix de cette période est justifié par le fait que l'année 2001 est « la réponse du Gabon à l'objectif environnemental issu du sommet de Rio de Janeiro de 1992 et des résolutions du sommet de Johannesburg en 2002 » (Nzé, 2009).

L'année 2021 est caractérisée par un double évènement. Le premier concerne « les politiques de valorisation locales des fortes potentialités du Gabon en ce qui concerne la délégation de pouvoir aux communautés rurales pour une gestion durable des forêts communautaires et la conservation » (Raylen, et Essame, 2010). Le deuxième évènement marquant est lié au fait que le Gabon est le premier pays d'Afrique à recevoir une subvention relative aux bons résultats obtenus pour la réduction de ses émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (provenant principalement des activités forestières). Ce paiement est effectué dans le cadre de l'accord historique signé avec l'initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI), un fonds multi-bailleurs géré par les Nations Unies. Le Ministre norvégien (Sveinung, 2021) au nom de CAFI a déclaré que : « C'est la première fois qu'un pays africain est récompensé pour avoir réduit les émissions liées aux forêts au niveau national ».

## **IV. QUESTION DE RECHERCHE**

A l'issue de la problématique, nous avons formulé des questions de recherche, dont une principale et des spécifiques. Comprendre le problème de l'impact de l'exploitation forestière sur le développement des communautés locales du district de Mvady.

### **IV.1. Question principale**

L'exploitation forestière peut-elle contribuer au développement des communautés kwélé du district de Mvady situé dans le département de l'Ivindo ?

### **IV.2. Questions secondaires**

- L'environnement géographique des communautés kwélé du district de Mvady influence-t-il l'exploitation forestière ?
- Quel est l'état des lieux de l'exploitation forestière et les acteurs impliqués dans le développement des communautés kwélé du district de Mvady ?
- Quels sont les impacts économiques de l'exploitation forestière dans la communauté kwélé du district de Mvady ?
- Quels sont les impacts socioculturels de l'exploitation forestière et les stratégies de gestion durable des forêts ?

## **V. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE**

Toute recherche en géographie vise à atteindre des objectifs qui concourent à l'amélioration des conditions de vie des populations.

### **V.1. Objectif principal**

L'objectif de cette étude vise à identifier la contribution de l'exploitation forestière dans le développement des communautés kwélé dans le district de Mvady.

### **V.2. Objectifs secondaires**

- Présenter l'environnement physique et humain des communautés kwélé du district de Mvady tout en montrant leurs influences dans l'exploitation forestière,
- Faire un diagnostic de l'exploitation forestière et identifier les acteurs impliqués dans le développement des communautés kwélé du district de Mvady,
- Déterminer les impacts économiques de l'exploitation forestière dans les communautés kwélé du district de Mvady,

- Evaluer les impacts socioculturels tout en optant pour les stratégies de gestion durable des forêts au niveau local.

## **VI. HYPOTHESES DE RECHERCHE**

Une hypothèse de recherche est définie par Roger et al. comme étant « une proposition ou au moins une supposition faite en vue d'avancer vers la solution d'un problème ». Autrement dit, il s'agit d'une réponse présumée à la question qui oriente une recherche. L'hypothèse se vérifie ou se réfute par des procédures expérimentales, des raisonnements, des mesures ou encore de simulations convaincantes.

### **VI.1. Hypothèse générale**

L'exploitation forestière contribue au développement socioéconomique et culturel des communautés kwélé du district de Mvady.

### **VI.2. Hypothèses spécifiques**

- Les communautés kwélé du district de Mvady présentent un environnement physique et humain caractéristiques influençant l'exploitation forestière,
- L'exploitation forestière est très intensive dans la zone d'étude avec une implication des différents acteurs directs et indirects, et le développement est timide,
- L'exploitation forestière a des impacts économiques (développement des activités du secondaire et du tertiaire),
- Les impacts socioculturels portent sur le développement des services sociaux de base, l'habitat, les activités culturelles et différentes solutions existent pour une exploitation durable des forêts.

## **VII. REVUE DE LA LITTERATURE**

Toute recherche doit tenir compte des travaux antérieurs. Il s'agit dans cette rubrique de compiler les ouvrages relatifs à l'exploitation forestière, le développement local afin d'apporter plus de clarification à notre sujet et mieux l'élaborer. La compilation des écrits fait ressortir différents axes ou approches.

### **VII.1. Approche basée sur les acteurs impliqués dans l'exploitation forestière**

Le Bureau Régional de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en Asie (2010), fait le point du niveau de contribution des entreprises chinoises dans la filière bois gabonaise notamment par segment d'activité (exploitation et aménagement forestier, transformation du bois et exportation et la commercialisation des grumes et des produits

dérivés) ainsi que le degré de leur implication dans la mise en œuvre des textes et règlements (code forestier, code du travail et code de l'environnement) en vigueur au Gabon. Au terme de cette étude, il ressort que les sociétés à capitaux chinois sont devenues les principaux acteurs de la filière bois gabonaise. Ainsi, ils sont les premiers exploitants du bois gabonais avec une superficie totale de 2 844 813 ha soit 25,11% de la surface forestière exploitée dans ce pays ; en outre, elles constituent, avec leur 15,29% des industries du bois implanté au Gabon, le troisième groupe d'opérateurs dans ce segment d'activité et sont aussi les premiers exportateurs du bois gabonais avec un volume annuel moyen de grumes de plus d'un million de m<sup>3</sup> (représentant plus de 70% du bois gabonais exporté)

Dans le Revue Hérodote n°179 de novembre 2020 « Géopolitique des forêts d'Afrique centrale », Karsenty A. annonce qu'en Afrique centrale, le phénomène d'accaparement des terres boisées par l'agrobusiness reste limité, mais sous le régime des concessions. Toutefois, l'accaparement de ces terres boisées rend improbable la gestion communautaire des forêts. Il souligne que les ONG environnementales dénoncent régulièrement l'exploitation industrielle du bois et le système concessionnaire forestière comme des legs de l'époque coloniale, pilier d'une "France Afrique" qui se perpétue aux dépens des populations locales et de l'environnement. L'alternative proposée par ces organismes et différents mouvements de la société civile africaine est celle des « forêts communautaires », certains proposant qu'elles puissent produire du bois d'œuvre, d'autres insistant pour l'exploitation de produits non-ligneux.

Drouineau., et Nasi., (1999), fait un état des lieux de l'aménagement des forêts au Gabon. Ce secteur de l'économie aujourd'hui est caractérisé par des exploitations forestières essentiellement à capitaux étrangers, surtout européens mais de plus en plus asiatiques. L'Etat, propriétaire des forêts et responsable de ce patrimoine, doit mettre en place une politique d'aménagement, basée sur les moyens de contrôle efficaces des dispositions des aménagements.

L'Observatoire COMIFAC, dans son Article n°001 intitulé « les Acteurs de la gestion forestière en Afrique », aborde la démarche des ceux-ci dans le processus de gestion durable des forêts d'Afrique centrale, le rôle de ces acteurs dans la reconnaissance mutuelle des droits et devoirs, leur implication dans tout le processus de gestion depuis les prises de décisions jusqu'à l'évaluation des impacts en faisant le suivi.

Le Rapport de l'OMF 2000 fait un aperçu de la situation de l'exploitation forestière au Cameroun. La synthèse des images satellitaires et d'investigation sur le terrain donnent une

meilleure évaluation de l'exploitation forestière au Cameroun, en collaboration avec les principaux acteurs.

Dans les Cahiers d'Outre- Mer n°233 'Logiques d'acteurs et échelles de risques', la forêt camerounaise fait l'objet d'exploitation à des fins diverses. Elle est de plus en plus menacée. Face à cette situation, l'Etat, interpellé pour jouer son rôle a pris l'initiative de reformer sa politique forestière, d'autant plus que la pression démographique pourrait entraîner sa disparition.

Gami et Doumenge (2007) affirment que l'abondance des ressources forestières en Afrique centrale fait intervenir des acteurs multiples, à niveaux variables. L'identification de ces acteurs est un préalable au développement de toute démarche de gestion durable.

Le rapport UFIGA, ATIBT (2019) a pour objectif d'améliorer les connaissances sur ce secteur en général, et d'évaluer la situation des acteurs ainsi que de leurs marchés en vue de permettre un meilleur ciblage des actions des projets FLEGT-IP et FLEGT-Certification en particulier. Elle dresse donc un portrait actualisé de la situation en lien avec les actions des projets comme l'organisation de formations, l'élaboration d'un plan de communication et l'appui à la certification vérifiée tierce partie d'une part et permet la constitution d'une base de données des acteurs du secteur privé FFB d'autre part.

Le projet FORAFRI (2001) intitulé "les acteurs de la gestion forestière en Afrique centrale et de l'Ouest" est un panorama général des acteurs forestiers d'Afrique centrale et occidentale côtière. Il a pour objectif le transfert de connaissances scientifiques auprès des auteurs du secteur forestier. Il s'inscrit dans la dynamique qui vise à favoriser la gestion et l'aménagement durable des forêts denses humides de cette partie de l'Afrique.

Ngoufo (2006) dans son article intitulé "Logiques d'acteurs et échelles de risques dans l'exploitation forestière au Cameroun" évoque la situation des forêts du monde en général, et du bassin du Congo en particulier qui subissent des pressions liées au développement de l'exploitation forestière. Sur le cas des forêts du Cameroun, il attire l'attention des politiques sur la nécessité de les préserver pour les générations futures, sur la lutte contre les changements climatiques, et protéger l'environnement et la biodiversité.

## **VII.2. Approche basée sur l'apport de l'exploitation forestière dans le développement local**

Kambogo (2001), démontre que dans la plupart des pays en voie de développement (PVD), comme le Gabon, l'économie reposait depuis longtemps sur l'exploitation et l'exportation des ressources naturelles à l'état brut. L'activité qui était liée à l'industrie extractive du bois ne procurait pas assez de rendements nécessaires au bien-être social et économique des populations. Des efforts ont été fournis. Le gouvernement gabonais a entrepris de diversifier l'économie et d'inciter à une transformation locale massive.

La diversification de l'économie, a entraîné la réalisation des mégaprojets au Gabon. Les entreprises de petite taille, apparaissent comme "le parent pauvre" de l'économie.

Mengue et Waaub (2005), annoncent que l'exploitation des ressources forestières gabonaises (depuis le 19ème siècle) est axée sur la seule production de la matière ligneuse. Cependant, les impacts sociaux et environnementaux associés à cette activité ne sont pas pris en compte lors de la planification des opérations forestières. Pourtant, la gestion forestière durable prône de plus en plus la prise en compte des systèmes de valeurs des communautés locales dans l'aménagement forestier. Les résultats obtenus ont permis d'identifier les enjeux socio-économiques et les impacts de l'exploitation forestière sur les communautés villageoises et les travailleurs forestiers. Ils montrent aussi que les populations ne sont pas impliquées dans le processus d'aménagement des forêts. Cette situation entraîne de nombreux conflits entre les villageois, la compagnie forestière et le service forestier. Ils ont par ailleurs noté que la santé et la sécurité des travailleurs forestiers sont compromises par de nombreux facteurs, telles que les mauvaises conditions de travail.

Bemba (2014), rappelle que la prise de conscience des effets néfastes de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le monde s'est nettement accélérée à partir du sommet de la terre de Rio de Janeiro en 1992. Le défi a été principalement d'appliquer le concept de développement durable à la forêt avec l'objectif de concilier l'exploitation économique de la forêt pour assurer le développement socioéconomique et la préservation du patrimoine écologique. De plus, les activités exercées par l'homme sur la forêt ont des impacts dévastateurs autant sur la vie humaine elle-même que sur l'écosystème. La forêt joue un rôle primordial à l'existence de l'espèce humaine et à l'environnement à travers les principales fonctions nécessaires qu'elle offre.

Nyange (2014), présente d'une part la gestion durable des ressources naturelles à travers l'implication des communautés locales et d'autre part les interactions entre les humains et la forêt.

Tomo (2018). Ressources naturelles et développement durable dans les économies subsahariennes : le rôle de l'Union Européenne, HAL Université –Lorraine. L'auteur affirme que les économies subsahariennes sont dominées par des ressources naturelles abondantes qui contribuent à la formation de la richesse nationale et améliorent dans la plupart des cas les conditions d'existence des populations. Il souligne que l'exploitation de ces ressources naturelles va permettre d'améliorer le bien-être des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations futures d'améliorer le leur. Il milite par ailleurs pour le développement durable, principale voie devant guider les stratégies de développement des pays de l'Afrique subsaharienne. Ce développement durable revêt une triple dimension, à savoir économique, sociale et écologique. Il est donc important d'examiner la relation entre ressources naturelles et développement durable, car les ressources naturelles doivent permettre aux populations de connaître un développement durable. Il suggère la bonne gouvernance des recettes issues des ressources naturelles et l'apport de partenaires extérieurs pour atteindre des objectifs.

L'article de Ngoumou (2013), volume 13 n°3 intitulé "la gestion des forêts communautaires face au défi de la pauvreté" se propose d'examiner le modèle gouvernemental d'octroi et de gestion communautaire des ressources forestières afin que les communautés participent à réduire leur état de pauvreté et élèvent leur niveau de vie et le potentiel desdites ressources à procurer des avantages économiques aux populations.

En s'appuyant sur le cas des communautés forestières de Djoum dans le sud Cameroun, il explore d'abord les plans simples de gestion des forêts communautaires pour faire ressortir leurs paramètres qualitatifs. Il analyse ainsi les méthodes pour estimer la ressource disponible et les confronte à différents scénarii d'inventaires appliqués. Il fait le bilan économique des activités d'exploitation réalisées depuis la création. Il scrute enfin les avantages économiques procurés en termes d'infrastructures socioéconomiques réalisées et d'emplois créés.

Nguingui (1998), dans la revue "les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale" fait le point sur les initiatives et les résultats obtenus dans le domaine de la gestion participative des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Il indique que les modes d'appropriation de l'espace forestier, ainsi que les ressources et les processus de

décision pour aborder le problème de gestion des ressources forestières ont évolué. Cette évolution des idées et celles des pratiques de gestion des écosystèmes marquent le passage d'une approche centraliste vers une approche participative à travers un transfert des techniques d'organisation ou des alternatives économiques.

La FAO (2016) dresse un état des lieux, aussi représentatif que possible sur la gestion inclusive des forêts en Afrique centrale. Ce tableau fait état à la fois des progrès importants réalisés et des nombreuses lacunes observées sur le terrain. De même, il met l'accent sur la nécessité de repenser les formes contemporaines de l'inclusion et de réfléchir aux moyens d'orienter la gestion inclusive des forêts en Afrique centrale dans un sens plus conforme aux attentes de la société.

### **VII.3. Approche basée sur les enjeux de l'exploitation forestière**

Mouloungui (2014), fait une analyse panoramique de la gestion des ressources forestières en présentant le rôle traditionnel de celle-ci. Cette forêt est devenue des véritables enjeux planétaires et nationaux. Face à l'exploitation accrue, une politique de gestion durable des forêts s'impose. Certes, il faut solliciter ces ressources tout en assurant leur régénération pour permettre aux générations futures et actuelles d'en profiter. C'est pourquoi l'auteur pense mettre en place un éventail de politiques de gestion qui allie exploitation et conservation. Comment faire appliquer directement la préservation ou la mise en place d'une législation contraignante visant à limiter la déforestation ? étant attendu que la forêt est désormais utilisée comme un moyen pour atténuer la pauvreté.

Pour atteindre ses objectifs, l'auteur identifiera les acteurs, les acteurs dominants, connaître les relations entre les différents types. Puissants financièrement, ces acteurs mettront en œuvre des nouvelles orientations des politiques forestières. Ces politiques forestières vont contribuer à modifier la dynamique de gestion des ressources au niveau local.

Lasserre (1955), présente la forêt gabonaise comme première richesse économique. L'exploitation forestière débute à la fin du XIXe siècle, avec l'apparition de l'Okoumé dans les statistiques douanières, et se poursuit jusqu'aujourd'hui, sans discontinuité.

En effet, au fil du temps, l'exploitation du bois gabonais est devenue une industrie lourde exigeant des techniciens avertis et des capitaux importants. Cette mutation a bouleversé la structure économique et sociale des entreprises forestières. Cette exploitation forestière accrue

pose le problème de l'épuisement de la forêt soumise depuis un demi-siècle à de sévères ponctions.

Mouloungui (2019). Dans son ouvrage "l'arrêt de l'exploitation des grumes au Gabon : Enjeux et perspectives " aborde la question de la richesse, la diversité et le potentiel de la forêt gabonaise. Il fait un état des lieux de l'industrie du bois au Gabon. Pour comprendre les raisons qui ont amené les autorités gabonaises à adopter, en 2010, la mesure prônant l'arrêt de l'exportation des grumes et donc leur transformation locale. Il met en relief l'impact qu'a eu la transformation locale du bois, ou alors la dynamique de ce secteur ayant permis la création d'emplois, l'amélioration des conditions de vie des populations vivant notamment dans les zones d'installation des industries et d'accroître la valeur la valeur ajoutée du secteur bois à l'économie du pays. Il aborde enfin la question de la présence des nouveaux partenaires asiatiques, les politiques d'aménagement et de certification mise en place en vue d'une gestion plus rationnelle des ressources forestières.

Ombigath (2005), évoque la politique de diversification de l'économie gabonaise mise en œuvre depuis l'an 2001. Elle repose sur le secteur forestier et s'inscrit dans la perspective de préparer l'ère de l'après-pétrole. Cette nouvelle politique qui insiste sur la gestion durable des écosystèmes forestiers est sensée accroître la part des revenus forestiers dans le PIB du pays, ceci grâce au nouveau code forestier en 2001.

Kombila (2019), présente l'importance et le poids de la forêt dans l'économie nationale gabonaise. Premier employeur privé du pays, second après la fonction publique, le secteur de la filière bois reste une source essentielle pour l'économie, au même titre que le pétrole ou le manganèse. En outre, le secteur bois requiert un intérêt particulier du fait que son apport le place à ce jour comme l'une des alternatives « crédibles » au secteur pétrolier en perte de vitesse. Même s'il ne compense pas la perte des recettes fiscales pétrolières, le secteur bois présente l'avantage d'être basé sur l'exploitation de ressources naturelles considérées comme renouvelables qui, contrairement au pétrole et aux minerais, sont susceptibles de s'inscrire dans une logique de durabilité. Abondante et diversifiée, la forêt gabonaise offre une variété d'essences qui permet de satisfaire les exigences de différents usages.

Valeix (2004) évoque les enjeux de développement durable et d'aménagement des forêts du bassin du Congo. Ces enjeux de conservation pure de la biodiversité sont en effet étroitement corrélés aux différentes dimensions du développement durable et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Ce déplacement dans la hiérarchisation des enjeux

interpelle tout autant les principales orientations des grands bailleurs de fond et des acteurs du développement que les questions de recherche posées à la communauté scientifique

Bakouma (2023) aborde la question de la valorisation des écosystèmes forestiers, considérée comme tout discours qui met en œuvre cette notion dans le but d'intégrer la diversité qualitative des biens et services rendus par les écosystèmes forestiers. Il indique comment il est devenu intéressant de valoriser économiquement les écosystèmes forestiers pour les différentes parties prenantes.

#### **VII.4. Approche basée sur la rationalisation de l'exploitation forestière**

Nguimbi (2018). Dans son analyse intitulée 'Etude sur la transparence dans le secteur forestier au Gabon', il évoque le non-respect du plan d'aménagement dans le secteur forestier. Il aborde également les problèmes des normes de classification, les manœuvres frauduleuses, l'exploitation intensive ou l'inexistence de cahiers de charges contractuelles qui sont devenus monnaie courante.

Face aux manquements constatés, l'auteur propose la réorientation de la politique forestière du Gabon qui s'impose par une conversion des exploitants forestiers en industriels du bois. Cette réorganisation de la politique forestière intéresse les organisations non gouvernementales qui prennent parti pour soutenir tous les processus susceptibles afin de créer un climat de confiance basé sur des relations gagnant-gagnant entre les différentes parties prenantes.

Leur objectif est de promouvoir un mode de gestion des forêts qui favorise une « utilisation à une intensité qui en maintient la diversité biologique, la productivité, la capacité de régénération, la vitalité et la capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales aux niveaux local, national et mondial, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes ».

Karsenty (2005), dans le projet GEPAC de l'Union Européenne intitulé les « concessions forestières d'Afrique centrale » CIRAD, l'auteur fait l'historique des concessions forestières. Il affirme que la concession moderne devrait constituer un pivot d'une amorce de redistribution locale des bénéfices d'exploitations forestières. À ce propos, il déclare que l'impact sur les populations locales africaines est insignifiant dans la mesure où ces dernières sont assimilées par les compagnies concessionnaires à des concurrents déloyaux du fait que ces populations commercialisent des produits qui échappent au contrôle des concessionnaires.

Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT, 2006), a mis sur pied un projet intitulé ‘‘Promotion des Nationaux Gabonais a la Profession Forestière’’. Grâce au Développement du Partenariat PME Forestier visant à promouvoir une participation accrue des nationaux dans la gestion durable des concessions forestières et à la transformation locale la plus poussée du bois. Il évoque la nouvelle politique du Gouvernement en vue d’assurer une gestion rationnelle et durable des ressources forestières nationales à travers une politique de transformation.

Bavier (2023) évoque la rationalisation dans l’exploitation forestière. Il estime que la rationalisation qui est l’organisation rationnelle de la gestion et de la technique dans l’exploitation forestière pourra contribuer au développement durable des forêts. C’est l’ensemble des dispositions à prendre afin d’obtenir un meilleur rendement du travail.

Tchakossa (2012) évoque la préservation des ressources forestières à travers des projets de conservation des forêts. Dans son ouvrage, il aborde également la question de la réglementation des activités d’exploitation assorties de nouvelles notions telles que le développement durable des écosystèmes forestiers

## **VIII. CADRE CONCEPTUEL ET THEORIE**

### **VIII. 1. Cadre conceptuel**

Le but de tout travail scientifique étant de construire une image de « la réalité », les concepts descriptifs et analytiques représentent l’échelle dont se sert chaque science pour y parvenir. Les observations de « la réalité » n’auraient ainsi aucun sens, si l’on n’avait pas appris à les interpréter en fonction des concepts préétablis ou développés spécialement pour l’occasion. Ainsi, la nécessité de clarifier les concepts pour qu’ils puissent jouer leur rôle d’agent de communication est impérieuse dans cette démarche. Il s’agit notamment les concepts d’exploitation, forêt, exploitation forestière, impact, développement, développement local, communauté locale et développement de communautés locales. Dans cette partie de notre étude, les différents concepts énoncés seront définis selon les auteurs et même selon les disciplines scientifiques. Nous donnerons enfin notre définition globale desdits concepts.

#### **VIII.1. 1. Exploitation forestière**

- L’exploitation

Le dictionnaire de l’Académie française dans sa 8<sup>ème</sup> édition (1932-1935) définit l’exploitation comme une action d’exploiter, de faire valoir une chose, en tirer le profit du produit ; l’exemple d’un domaine, d’une terre. Au sens figuré, il signifie action de tirer profit de quelque chose, un profit illicite ou excessif. Il y a abus, c’est une véritable exploitation.

Selon le dictionnaire de la Géographie de Pierre George, terme à acception très large, l'exploitation désigne d'une part les modes de mises en valeur des ressources d'un continent ou d'une localité, le cas du district de Mvadhya, d'autre part les unités de production, se superposant tantôt à celui d'entreprise, spécialement dans le domaine industriel, tantôt à celui d'établissement. En somme, c'est l'action d'exploiter, de faire valoir en vue d'une production. On peut dire exploitation du bois, de la houille, du sol, des ressources naturelles, exploitation agricole, commerciale etc.

En Economie, l'exploitation est le rapport socioéconomique fondamental consistant en ce que les hommes démunis de moyens de production doivent travailler en partie gratuitement au profit des possesseurs des moyens de production.

En Sociologie, l'exploitation désigne les violences qui s'exercent dans les rapports sociaux, particulièrement au travail. En effet, l'exploitation se produit lorsqu'un groupe social est capable de prendre pour lui-même ce qui est produit par un autre groupe. Le concept est au cœur de l'idée d'oppression sociale, en particulier du point de vue marxiste, et peut également inclure des formes non économiques telles que l'exploitation sexuelle des femmes par des hommes sous-patriarcat.

- Forêt

Le dictionnaire de l'Académie française de la 9<sup>ème</sup> édition définit la forêt comme une grande étendue de terrain planté de bois ; ou assemblage d'arbres qui occupent, qui couvrent cette étendue. Le concept forêt vient du « mot Forestis du bas-latin, qui apparaît à l'époque mérovingienne. Il signifie un lieu où vivent les bêtes sauvages ; plus spécialement une forêt royale, où le roi seul a le droit de chasser et d'autoriser la chasse, ou encore un vivier de poissons. Le forestier est simplement un garde » (Dutaillis, 1915).

Selon le dictionnaire de Géographie de Pierre George, la forêt est un espace étendu couvert d'arbres. C'est également une formation végétale constituée d'arbres plantés ou spontanés, aux cimes jointives ou peu espacées, dominant souvent un sous-bois arbustif ou herbacé. Les forêts concentrent plus particulièrement l'attention des sensibilités environnementales. Aussi, ce qui menace les espaces fonciers est souvent facteur de mobilisation de l'opinion publique au nom du « développement durable » et de la préservation des écosystèmes.

En Economie, le Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales (MMFT) définit la forêt comme une étendue boisée, relativement grande, constituée d'un ou de plusieurs peuplements d'arbres, arbustes et arbrisseaux, et aussi d'autres plantes indigènes associées. L'Organisation de Nation Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO, 2011) emboîte le

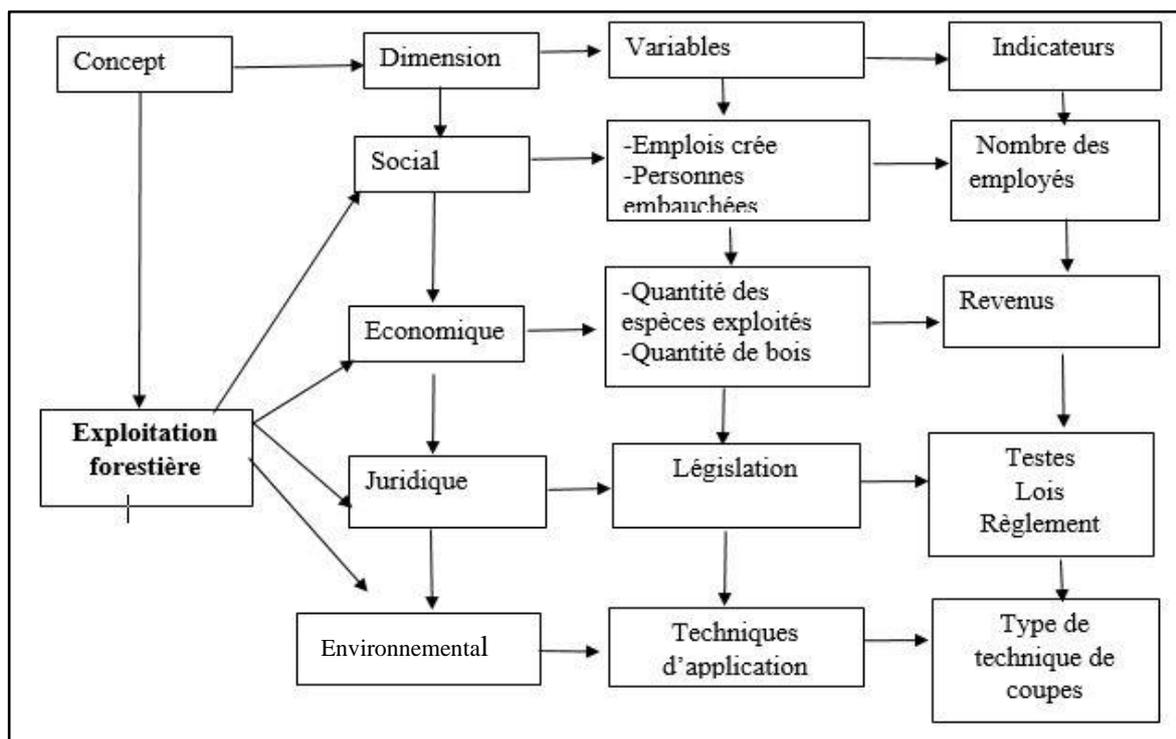
pas et définit « les forêts comme une superficie minimum de terre entre 0,05 et 1,0 hectare avec une densité de population équivalente couvrant de 10 à 30 % et avec des arbres qui peuvent atteindre une hauteur minimum située entre deux (2) et cinq (5) mètres en maturité, in situ.

En Sociologie, la « forêt est un reflet de l'expérience humaine. Les termes 'Environnement' et 'Nature' sont des concepts qui interpellent l'individu dans sa culture et dans sa relation avec le milieu. Cette multiplicité des façons d'aborder l'environnement se transforme nécessairement sur la forêt. La forêt nous est tellement familière, nous croyons sa définition universelle » (Corberth, 2006). Comme l'affirme Baldwin (2003) « les forêts ne sont pas des objets passifs. Elles sont des entités mouvantes, tramées dans une toile complexe de relations qui lient de multiples expériences d'expertise, de mythe, d'éthique et d'histoire ».

Pannetier (2010), définit l'exploitation forestière comme « un ensemble d'opérations se succédant dans un chantier forestier au cours de l'exploitation, parmi lesquelles, l'abattage, le débardage, le tri, le classement des bois et l'acheminement des produits vers les sites de transformation mobilisant diverses ressources humaines et matérielles ».

Selon certains auteurs en Géographie, l'exploitation forestière est un processus de production s'appliquant à un ensemble d'arbres en vue de leur acheminement vers un site de valorisation. L'exploitation est souvent réalisée dans le cadre de l'application d'un plan d'aménagement forestier.

Dans le cadre de notre étude, l'exploitation forestière recouvre la récolte de bois au sens large. Ce sont toutes les opérations réalisées depuis la coupe de l'arbre jusqu'à son arrivée à la scierie ou à toute autre entreprise de transformation du bois : abattage, évacuation de la forêt (débardage), transport, etc. Autrement dit, c'est un ensemble des opérations techniques et commerciales permettant la création, l'exploitation rationnelle des forêts tout en assurant leur conservation. Ici, l'exploitation forestière ne tient pas seulement compte de l'aspect de la récolte du bois mais aussi de la sylviculture car elle permet le renouvellement des peuplements et la croissance des arbres d'avenir. L'exploitation est aussi économique parce qu'elle assure une rentrée financière pour le propriétaire et un approvisionnement de la filière. Il y a le volet sanitaire dans la mesure où elle permet de garder le meilleur état sanitaire possible de la forêt. Le concept exploitation est opérationnalisé ci-dessous (Cf. Figure 2).



Source : Conception auteur, 2022

**Figure 2 : Opérationnalisation du concept d'exploitation forestière**

### VIII.1.2 Impact

Le dictionnaire de l'Académie française de la 9<sup>ème</sup> édition définit l'impact comme le choc d'un projectile contre un corps, ou une trace, le trou qu'il laisse. Employé au sens figuré, signifie "répercussion ou conséquence". Il est usité dans ce sens pour désigner notamment des conséquences environnementales, sociales ou économiques, particulièrement en ce qui concerne leurs effets indésirables.

En Géographie, l'impact signifie le point de chute, l'endroit où les roches terrestres subissent un métamorphisme d'impact. Au sens figuré, et par extension, un impact est la conséquence violente, la vive répercussion d'une décision, d'une action, d'un évènement, d'un discours sur quelqu'un ou sur quelque chose.

En Economie, il indique l'effet d'une décision ou d'une activité sur l'économie nationale. L'impact concerne les effets sur les affaires d'une organisation, notamment sur les niveaux de services convenus et attendus, les concurrents, le marché et les clients. On distingue les effets ou conséquences attendus, et les effets inattendus d'un évènement sur le projet ou sur l'environnement, et qui peut sur l'attente des objectifs de l'organisation.

Le Sociologue Clifford (2014) affirme que « l'impact est le reflet des effets sociaux, tels que les mesures à long et à court terme ajustés en fonction des effets obtenus par d'autres, des

effets qui se seraient produits de toute façon, des conséquences négatives et des effets déclinant vers le temps ».

Dans le cadre de notre étude, l'impact est employé au sens figuré, pour désigner la « répercussion », la « conséquence », l'incidence ou l'influence qu'aura dans les communautés locales l'exploitation forestière.

### **VIII.1.3. Développement des communautés locales**

#### - Développement

Selon le dictionnaire Larousse, le développement est le fait pour quelque chose de progresser, de s'accroître, de prendre de l'importance. En Economie, le concept de développement désigne l'ensemble de transformations techniques, sociales, territoriales, démographiques et culturelles accompagnant la croissance de la production. Il traduit l'aspect structurel et qualitatif de la croissance et peut être associé à l'idée de progrès.

En s'appuyant sur le dictionnaire de Géographie, le terme développement désigne des processus tendant à la fois, à la diffusion harmonieuse des effets de la croissance dans la société entière. C'est également « l'amélioration des conditions et de la qualité de vie d'une population, et renvoie à l'organisation sociale servant de cadre à la production du bien-être » (Bret, 2012).

En Sociologie, le « développement n'est pas un fait simplement économique ; il est le but de mouvements sociaux dont les objectifs et les caractères dépendent du type de société sous-développé ou en développement où ils se forment » (Touraine, 1996).

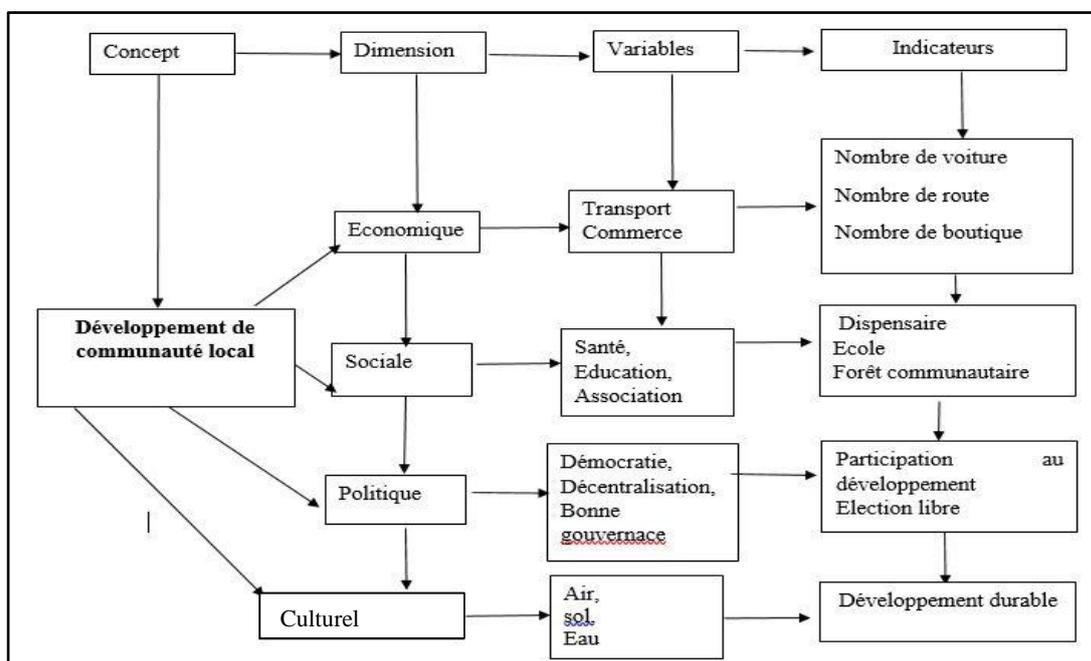
#### - Communauté locale

En Géographie, la communauté locale désigne différents groupes de personnes vivant à proximité les uns des autres, définit dans une même zone géographique. C'est une communauté bénéficiant d'un certain contrôle sur une aire géographique déterminée et des structures autonomes de gestion. Du point de vue de la Sociologie, Tönnies (1944) définit la communauté locale comme un groupe social caractérisé par le fait de vivre ensemble, de posséder les biens communs, d'avoir des intérêts, ou un but commun.

#### - Développement des communautés locales

Selon Prevost (2007), le développement des communautés locales est un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. Cette démarche, nécessite une intégration harmonieuse des composantes économiques, sociales, culturelles, politiques et environnementales. Cette approche est avant tout un phénomène humain où les projets et

L'action, plus que les institutions et les politiques, mobilisent l'ensemble des intervenants de la communauté de chacun. Le développement local se veut une démarche d'impulsion de développement par le bas.

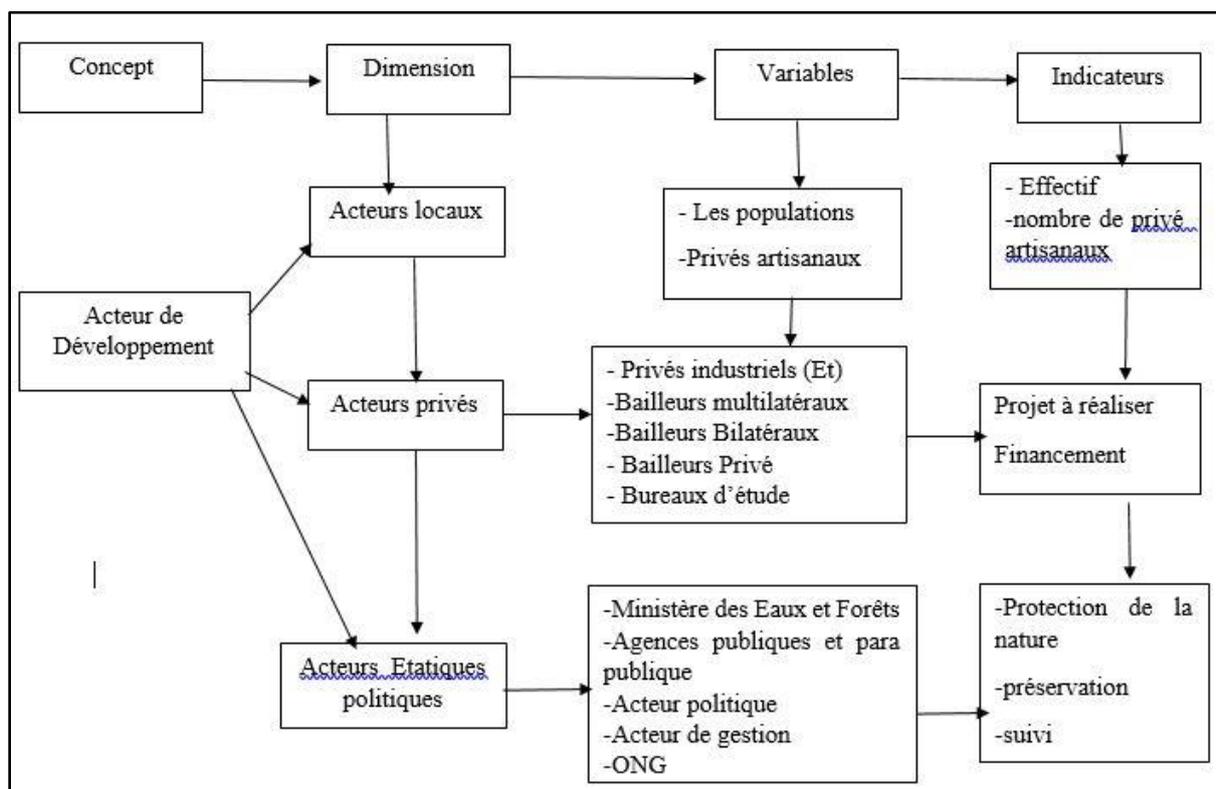


Source : Conception auteur, 2022

### **Figure 3 : Opérationnalisation du concept de développement des communautés locales**

Le développement local est donc une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné en relation négociée avec les centres de décision des ensembles économiques, sociaux et politiques dans lesquels ils intègrent (Houee, 1992). Ce concept renvoie ainsi, de façon générale, à la participation des différents acteurs, à la libération des initiatives ; en particulier celles locales et communautaires (Diallo, 2006). Le concept développement des communautés local a été opérationnalisé (Cf. Figure 3).

Dans le cadre de notre étude, le développement des communautés locales désigne la capacité des populations vivant dans le district de Mvady, de s'organiser autour d'un projet, se fédérer autour d'un objectif de développement commun en mobilisant les potentialités et les ressources existantes sur un territoire. C'est : « un processus qui prend naissance à travers les initiatives des habitants des terroirs organisés pour opérer des choix responsables, pour créer une dynamique d'amélioration des conditions locales de vie, et pour défendre leurs intérêts face au pouvoir public » Mercoiret., (1994). Différents acteurs interviennent dans l'exploitation forestières (Cf. Figure 4).



Source : Conception auteur, 2022

#### **Figure 4 : Opérationnalisation du concept d'acteurs de développement**

### **VIII. 2. Cadre théorique**

Le cadre théorique est constitué de la théorie de l'acteur stratégique et de la théorie du développement local et participatif.

#### **VIII.2.1- Théorie de l'acteur stratégique**

Cette théorie a été développée par Crozier et Friedberg., (1977), et ainsi, l'analyse stratégique vue sous l'angle de l'acteur et ses enjeux présente beaucoup d'intérêts pour notre recherche. Selon ces auteurs, dans une organisation, les acteurs ne cessent de se recomposer à

travers des alliances, des changements de position qui ne sont pas forcément liés aux fonctions qu'ils occupent, mais liés à leurs intérêts et à leurs ressources. Les ressources peuvent prendre la forme de savoir, d'une expertise, d'un statut, d'une légitimité, etc., dépendamment des perceptions des différents acteurs. Dans ces changements, les stratégies sont une indication de l'existence des relations de pouvoir entre plusieurs acteurs qui constituent autant de contraintes que d'incertitudes permettant aux acteurs de tirer une marge de manœuvre. C'est souvent l'ensemble de ces stratégies que les différents acteurs utilisent pour atteindre leurs fins. Mais identifier, dans une telle action particulière, les objectifs que les acteurs chercheront à atteindre (choisir tel progiciel plutôt que tel autre) et l'importance qu'ils attachent à l'atteinte de ce résultat, c'est comprendre que les acteurs ont des enjeux pour lesquels ils déploieront des stratégies particulières. Pour l'acteur, on peut définir le groupe stratégique « comme un groupe virtuel rassemblant des individus aux intérêts à priori proches par rapport à un enjeu donné, sans préjuger de la conscience de cette proximité ou de l'existence d'une organisation collective correspondante ».

Cette théorie nous permettra d'identifier et analyser les jeux voire les logiques d'acteurs qui rentreront en ligne de compte dans l'exploitation forestière de notre zone d'étude.

### **VIII.2.2- Théorie de développement local participatif**

C'est vers la fin des années 50 que prend forme la théorie du développement local participatif, par les chercheurs Friedman et Stöhr. C'est une approche volontariste, qui conçoit le développement comme une démarche partant du bas, privilégiant les ressources endogènes. Elle fait appel aux traditions industrielles locales et insiste particulièrement sur la prise en compte des valeurs culturelles et sur le recours à des modalités coopératives (Kolosy., 1997). Le concept de développement local est apparu dans un contexte où la vision centralisée de l'Etat était critiquée par certains acteurs locaux. Ces derniers considéraient que le développement d'un territoire devait prendre en compte les besoins et les aspirations des populations. Une nouvelle logique d'autonomie est alors revendiquée vis-à-vis des centres décisionnels, politiques ou économiques. Le développement local se rapporte ainsi à des actions partenariales entre des acteurs intéressés à l'amélioration des conditions de vie dans leur environnement immédiat.

A travers l'approche participative du développement local, le peuple devient un véritable agent ou acteur de son propre développement par une définition de ses besoins prioritaires et des actions appropriées pour les satisfaire. Dans notre cas, elle nous permettra de comprendre si les communautés kwélé sont intégralement impliquées, partiellement impliquées

ou pas du tout dans l'exploitation forestière et dans les actions de développement de ces localités. Cette théorie nous permettra de comprendre comment les communautés locales sont mises en marge au niveau local dans l'exploitation forestière et dans les actions de développement de la localité.

## **IX- INTERET DU SUJET**

Cette étude présente de multiples intérêts sur les plans académique et scientifique, social, pratique et personnel.

### **IX.1. Intérêt académique et scientifique**

Ce travail s'inscrit dans la continuité des travaux menés à l'Université de Yaoundé 1, au Département de Géographie, sur la problématique de l'exploitation forestière. Scientifiquement, c'est l'un des supports de réflexion sur l'exploitation durable des forêts. À partir de cette étude, les Universités vont s'approprier de la question de l'exploitation forestière et ses effets sur les populations locales. Pour tous ceux qui s'intéressent à cette activité au Gabon, ce travail pourrait être d'une certaine importance car, il apporte sa contribution à la maîtrise des problèmes que connaissent les politiques de développement durables. Il serait également une occasion pour mettre à jour les mauvaises pratiques orchestrées par les sociétés forestières dans le secteur bois.

### **IX.2. Intérêt social et pratique**

Ce sujet va inciter les pouvoirs publics, les acteurs privés et même les communautés locales concernées à prendre conscience de la contribution de l'exploitation forestière dans les politiques de développement local. Il apparaît aussi à l'endroit de tous les acteurs comme un ensemble de suggestions pour une gestion rationnelle et durable des forêts. Dès lors, les résultats de nos enquêtes permettent aux autorités publiques, aux entreprises privées et aux populations kwélé de s'investir dans les projets qui tendent à sortir leurs localités du sous-développement.

### **IX.3. Intérêt personnel**

Sur le plan personnel, en dehors d'être originaire de cette localité, ce travail constitue notre modeste contribution à la compréhension de la problématique du rapport entre le prélèvement industriel du bois et le développement local. Il participe aussi à la recherche des solutions pour lutter contre la pauvreté des populations forestières.

Par ailleurs, il nous permet non seulement d'obtenir le Master en Géographie, mais aussi de poser les jalons de notre spécialisation sur les questions environnementales.

## **X- METHODOLOGIE DE RECHERCHE**

Afin de parvenir aux objectifs visés par la recherche, nous optons pour une démarche Hypothético-déductive et un plan linéaire. Par ailleurs, plusieurs approches méthodologiques seront implémentées en vue d'aboutir à des résultats crédibles et représentatifs du phénomène étudié. Elles s'articuleront autour de deux (2) principaux axes : la collecte des données d'abord, le dépouillement, analyse et traitement des données ensuite. Cette démarche nous permettra d'accéder à des ressources d'informations primaires et secondaires, nécessaires à la réalisation de ce travail. La méthodologie utilisée pour atteindre les objectifs de ce travail est exposée ci-après :

### **X.1. Collecte des données**

C'est un point déterminant pour toute investigation scientifique. Le travail s'articulera autour de deux axes : la collecte des données de sources secondaires et primaires.

#### **X.1.1. Collecte de données de sources secondaires**

##### **X.1.1.1. Données documentaires**

Les données de sources secondaires regroupent les informations recueillies dans les organismes spécialisés, privés ou publics, prenant des formes variées comme le discours diffusé dans un support audio, soit vidéo. Il s'agit également d'une compilation des textes législatifs réglementaires, nous permettant d'apprécier l'ampleur des écarts entre la norme de l'exploitation forestière prévue par la législation et les pratiques et /ou types d'usages qui en sont faits par les entreprises exploitant le bois ; tout ce qui pouvant contribuer directement ou indirectement à l'atteinte des objectifs visés par cette étude.

Pour avoir assez de connaissances et d'enrichir nos travaux, nous avons élaboré une revue de la littérature en rapport avec notre thématique de recherche. Les principaux documents utilisés dans le cadre de cette étude proviennent du Fond documentaire du Ministère des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé de Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres, de l'Institut de Recherche Tropical (IRET), de la Direction Générale de la Statistique logée au Ministère de l'Economie et de la Relance, de l'AGEOS, de l'Institut national de Cartographie (INC) du Gabon, de la bibliothèque de l'Université Omar Bongo, de l'Inspection Provinciale des Eaux et Forêts, de la bibliothèque du Conseil départemental de l'Ivindo, de la bibliothèque de la FALSH de l'Université de Yaoundé 1, du Département de Géographie de l'Université Yaoundé 1, du site internet (Google mémoire online)

### **X.1.1.2 Données cartographiques et de télédétection**

Les données cartographiques et de télédétection que nous avons utilisées dans le cadre de notre travail sont de plusieurs ordres à savoir les shapefiles, les fonds de cartes, les images Landsat et les données GPS.

#### **X.1.1.2.1. Données vecteurs**

##### **- Shapefiles ou « fichiers de formes » de la zone d'étude**

Ce sont des formats de fichiers pour les systèmes d'informations géographiques (SIG). Ils contiennent toute l'information liée à la géométrie des objets décrits, qui peuvent être des points, lignes et des polygones. Son extension est classiquement appelée SHP.

Il s'agit des shapefiles sur les limites administratives du district de Mvady, mais également des shapefiles du réseau hydrographique et routier, des établissements scolaires, des activités économiques, etc. de la zone d'étude. Ces données sont issues de l'Institut de Cartographie du Gabon.

#### **X.1.1.2.2. Données rasters**

##### **- Images de Google Earth pro**

L'image de Google Earth nous donne une représentation graphique en 2 ou en 3 dimensions de l'occupation du sol. Ceci nous permet de voir en temps réel tout ce qui se trouve dans les districts étudiés (les faits physiques et humains) avec des caractéristiques bien spécifique de chaque domaine d'occupation du sol. Les images de google earth pro, ont contribuées à l'élaboration de la carte d'occupation des sols.

##### **- Images Landsat**

Les images du capteur Landsat que nous avons obtenues sont celles issues des téléchargements sur le site de GLCF ([http://glcfapp.glcfc.umd.edu : 8080/esdi/index.jsp](http://glcfapp.glcfc.umd.edu:8080/esdi/index.jsp)). Elles concernent trois périodes à savoir 2005, 2017 et 2021. L'image satellite du capteur Landsat est connue pour ses nombreuses applications en analyse de l'occupation du sol et étude diachronique. Les images du district de Mvady utilisées sont entre autres Landsat ETM+ (2005), Landsat OLI de 2017 et 2021.

##### **- Le model numérique de terrain**

Le model numérique de terrain de la zone d'étude (image satellitaire) a été utilisé pour la réalisation des cartes altimétriques et des pentes. La carte du réseau hydrographique a été réalisée grâce à cette donnée.

### **X.1.2. Collecte de données de première main**

Elle s'est faite par étape et les plus importantes sont entre autres : la pré-enquête, les observations directes, les entretiens et les enquêtes par questionnaires.

#### **X.1.2. 1. La pré-enquête et observations préliminaires du terrain**

Nous avons effectué une première décente sur le terrain qui nous a permis de mener un ensemble d'observations ; afin de mieux cerner voire circonscrire notre étude en fonction des objectifs que nous nous sommes fixés plus haut. Ceci nous a permis de nous imprégner des situations voire les difficultés dont font face les populations locales. Cette observation nous a permis d'identifier les personnes ressources, capables de nous apporter les informations nécessaires sur un ensemble d'aspects de notre recherche.

#### **X.1.2.2. Les enquêtes via entretiens**

La grande connaissance de notre zone d'étude a été un grand atout pour nous dans la mesure où elle a aidé à réaliser des interviews afin de confirmer ou d'infirmer les hypothèses formulées. Nous avons échangé avec un certain nombre d'acteurs locaux afin de mieux comprendre, analyser leur vision et leur perception de la réalité. Nous les avons regroupés en trois catégories à savoir : les autorités administratives à l'instar du sous-préfet qui a facilité les enquêtes auprès des ménages. Nous avons recueilli un ensemble d'informations auprès du vice-président du Conseil Départemental de l'Ivindo sur l'exploitation forestière dans le District de Mvady. Nous avons échangé avec les chefs de villages, de groupement, et de cantons sur l'apport de l'exploitation forestière dans leurs localités. Ces derniers sont les représentants de l'administration dans l'arrière- pays et travaillent en symbiose avec elle. De même, nous avons bénéficié de la présence de la société civile et des ONG. Leur position nous ont permis de mieux cerner notre zone d'étude. Les entretiens avec le commandant de brigade du District de Mvady a permis de mieux comprendre les actions menées pour la préservation de la forêt.

#### **X.1.2. 3. Les enquêtes par questionnaire**

Elles consisteront à aborder les populations et autres acteurs à travers une série de questions afin de collecter des informations, des témoignages quantitatifs ayant permis de faire des confrontations d'avis et de données. En effet, ces questionnaires seront administrés aux ménages des villages cibles représentatifs du district de Mvady.

À travers ce questionnaire, nous espérons collecter les informations de premières mains sur les impacts socioéconomiques de l'exploitation forestière dans ces villages périphériques et à travers le district. En effet, le questionnaire proprement dit sera regroupé en 4 ou 5 sections grandes sections.

L'unité d'enquête dans cette étude sera le ménage. (Père ou mère avec plus de 25 ans), et dans le but d'atteindre la population cible, nous opterons pour un échantillonnage stratifié simple auprès des ménages.

a- **Echantillonnage**

Nous adopterons un échantillonnage aléatoire stratifié.

- **Stratification de la zone d'étude**

L'élaboration de l'échantillonnage a nécessité une stratification du district de Mvadhya. Nous avons subdivisé la zone d'étude suivant la variable niveau de développement du district de Mvadhya.

Dans le district de Mvadhya, l'exploitation forestière est très intensive et les recettes forestières sont élevées. Tous les villages ne bénéficient pas des retombées de l'exploitation forestière car ils restent sous-développés. Les infrastructures et services de base sont insuffisants. Les écoles, les formations sanitaires ainsi que les voies de communications sont inégalement réparties.

Le choix de la variable niveau de développement se justifie par le fait que les niveaux de développement des villages de la zone d'étude ne sont pas les mêmes.

**Tableau 1 : Stratification de la zone d'étude**

<b>Strates</b>	<b>Caractéristiques des strates</b>
<b>Villages développés (strate A)</b>	<b>Présence abondante du bâti</b>
<b>Villages faiblement développés (strate B)</b>	<b>Faible présence du bâti</b>

Source : Enquêtes de terrain, 2022

Par la suite, nous avons déterminé les nombres de villages par strate. Nous avons obtenu la répartition suivante

- Strate A : 06
- Strate B : 07

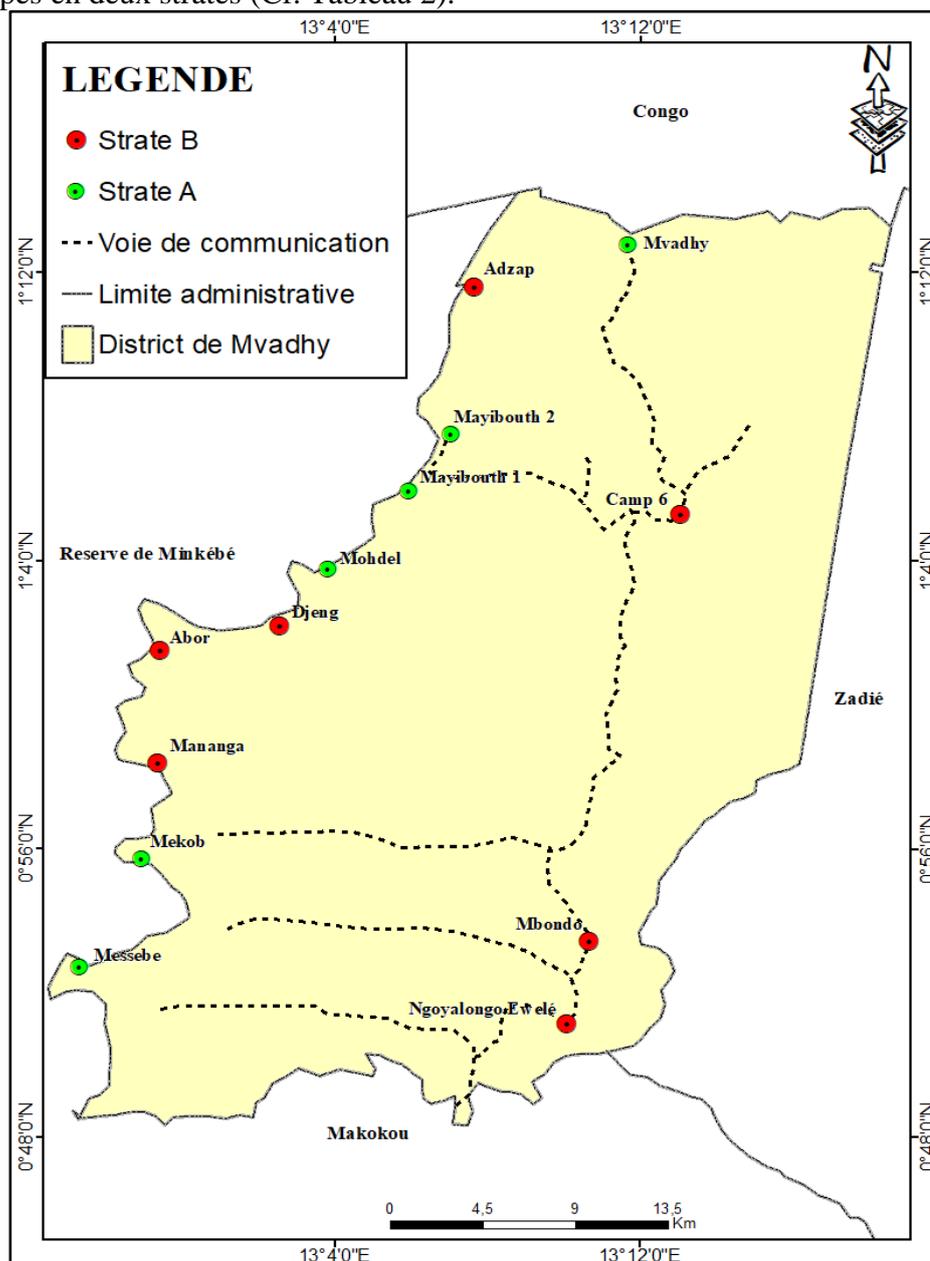
Nous avons au total identifié 13 villages, dont 06 villages développés et 07 villages abritant au total 3358 ménages (RGA, 2022). La strate A : 2579 ménages et la strate B : 779 ménages. Les strates ou sous-ensemble habités par les populations cosmopolites. Cette subdivision de notre zone d'étude en strates a eu pour but de faciliter le choix des éléments de l'échantillon, car il est plus aisé de sélectionner les villages pour l'enquête des ménages (Cf. Figure 5)

Dans ce travail, le ménage répond à la définition recommandée par le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP). Ainsi, un ménage se compose soit d'une personne qui pourvoit à ses propres besoins alimentaires et autres, soit de deux personnes ou plusieurs qui

vivent dans le même foyer et pourvoient en commun à leurs besoins alimentaires et autres (Mairet, 1990).

- **Base de sondage**

La base de sondage fait référence à la population totale sur laquelle l'échantillonnage doit s'opérer. Dans le but de retenir un échantillon représentatif, nous avons choisi d'intégrer un critère de différenciation des villages (villages développés et faiblement développés) pour constituer nos strates. En effet, le District de Mvady compte 13 villages au tissu rural différent, regroupés en deux strates (Cf. Tableau 2).



Source : Atlas administrative du Gabon, 2015

**Figure 5 : Stratification du District de Mvady**

Etant donné que les villages de chaque strate a les mêmes caractéristiques en ce qui concerne le développement local, nous avons, par souci de représentativité procéder à un tirage aléatoire simple de 50% des villages par strate, ce qui représente la moitié des villages à enquêter. De ce fait, le nombre de villages à enquêter se répartit comme suit, en fonction des différentes strates :

- Strate A : 3 villages
- Strate B : 4 villages

**Tableau 2 : Effectif des ménages à enquêter par strate dans la zone d'étude**

Strates	Effectif des ménages par strate		Récapitulatif enquêtes des ménages par strate	
	Villages	Nombre de ménages	Villages	Nombre de ménages
Strate A	Mvadhy Mayibouth 2 Mayibouth 1 Mohdel Mekob Messebe	2579	Mvadhy Messeb Mekob	1403
Strate B	Camp 6 Ngoyalongo Ewelé Mbondo Adzap Djeng Abor Mananga	779	Camp 6 Mananga Abor Djeng	593

Source : RGA / Gabon, 2020 plus Conception J. Pazock, 2022

**- Détermination de la taille de l'échantillon**

Pour déterminer la taille de l'échantillon représentatif, nous avons utilisé la formule de Nwana de 1981.

- Si la population cible compte plusieurs milliers de personnes, 5% au moins de cette population, constitue un échantillon représentatif.
- Si la population compte plusieurs centaines, 20% au moins de cette population constitue un échantillon représentatif.
- Si la population cible compte quelques centaines, 40% au moins de cette population.

En appliquant la deuxième formule, nous avons retenu 399 ménages représentant 20 % de la population cible réparti dans les différents villages.

### **b- Prélèvement des ménages par strate et par villages représentatif suivant leur poids démographique**

Pour prélever les ménages par strate, et par village, nous avons appliqué la deuxième formule de Nwana. Par exemple : prélèvement des ménages dans la strate A et le village Messeb. Le nombre total de ménages à enquêter dans la strate A est de 20 % de l'effectif total des trois villages, soit 281 ménages et dans le village Messeb, 20 % de l'effectif de la population du village soit 45 ménages.

**Tableau 3 : Récapitulatif des ménages à enquêter par village**

Villages couverts par l'étude	Nombre de ménages	Nombre de questionnements placés
<b>Strate A</b>	<b>1 403</b>	<b>281</b>
Mvadhy	1143	229
Messeb	223	45
Mekob	37	7
<b>Strate B</b>	<b>593</b>	<b>118</b>
Camp 6	30	6
Mananga	224	45
Abor	219	43
Djeng	120	24
<b>Total</b>	<b>1996</b>	<b>399</b>

Source : RGA / Gabon, 2020 et Conception J. Pazock, 2022

### **c- Modalité d'administration des questionnaires sur le terrain**

L'intérêt des enquêtes est d'apporter par le biais des arguments scientifiques, une meilleure connaissance du phénomène et/ou de l'espace que l'on veut étudier. L'enquête a été conduite à l'aide d'un questionnaire comportant plusieurs rubriques et administré par des agents enquêteurs recrutés (géographes et forestier) et formés pour la circonstance. Les enquêtes se sont déroulées le plus souvent dans l'après-midi et les Week-ends (Samedi et Dimanche), car c'est le moment où les populations étaient susceptibles d'être libres.

## **IX.2. Traitement, interprétation et analyse des données**

### **IX-2- 1-Analyse des données statistiques**

Nous avons eu recours aux techniques d'analyse statistique descriptive simple, notamment aux tris à plat. Les résultats bruts obtenus ont permis des regroupements, des croisements, et la construction des indicateurs qui ont servi à la vérification des hypothèses. Après croisement des données, nous avons produit des tableaux, et généré des graphiques et des diagrammes. Différents logiciels ont été utilisés tels que :

- SPSS 17, pour la saisie des données et leur traduction en tableaux et en diagrammes,

- Excel 2010, pour générer certains graphiques

### **IX-2- 2-Analyse des données cartographiques**

Le traitement cartographique a porté sur les données utilisées pour concevoir et réaliser les cartes. Nous avons utilisé des logiciels de traitement de cartes tels qu'Arcgis 10.41, et Adobe Illustrator CS.

Nous avons élaboré des tableaux, des graphiques, des cartes pour illustrer nos résultats.

## **X- PRESENTATION DU PLAN DE L'ETUDE**

Après l'introduction générale qui s'appesantit sur la délimitation du champ d'étude, la problématique, les questions de recherche, la revue de la littérature, le cadre conceptuel et théorique, les objectifs, les hypothèses et la méthodologie de recherche, notre travail s'organise en deux parties comprenant chacune deux chapitres qui restituent les résultats de nos investigations.

La première partie porte sur la présentation géographique et l'état des lieux de l'exploitation forestière dans le district de Mvadhya. Cette partie est subdivisée en deux chapitres dont le chapitre I est intitulé : environnement physique et humain de l'exploitation forestière dans le district de Mvadhya. Le chapitre II de la première partie porte sur l'état des lieux de l'exploitation forestière dans la zone d'étude.

La deuxième partie, subdivisée en deux chapitres est intitulée : les impacts économiques, socioculturels et politiques de l'exploitation forestière dans le District de Mvadhya et les stratégies de gestion durable des forêts. Le chapitre III de cette partie porte sur les impacts économiques de l'exploitation forestière dans le District de Mvadhya. Le chapitre IV concerne les répercussions socioculturelles de l'exploitation forestière dans le district de Mvadhya et la promotion d'une gestion durable de l'écosystème forestier.

## **PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GEOGRAPHIQUE ET ETAT DES LIEUX DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LE DISTRICT DE MVADHY**

En effet, le district de Mvady, logé dans le département de l'Ivindo occupe une position stratégique du fait qu'il regorge des ressources naturelles importantes telles que l'or, le diamant, une forêt sempervirente riche en essences, un cours d'eau poissonneux qui baigne ses côtes du Nord au Sud, et surtout le gisement de fer de Belinga, l'un des derniers grands gisements au monde avec les réserves estimées à plus d'un milliard de tonnes.

Concernant l'exploitation forestière, il est important de rappeler que les régimes forestiers des pays d'Afrique centrale sont historiquement issus des périodes coloniales. Dans les années 2000, la plupart des pays ont adopté des codes forestiers définissant les bases de gestion des forêts (OFAC. 2010). Jusqu'à ces années, le rôle de gestionnaire forestier semblait devoir être dévolu au propriétaire de la forêt qu'est l'Etat, sur le modèle de la pratique en France. Tout comme les pays du bassin du Congo, le Gabon a plutôt choisi d'attribuer la gestion partielle ou totale de la forêt au concessionnaire qui devient ainsi gestionnaire forestier. C'est dans ce cadre que la législation forestière a donc confié le rôle de gestionnaire forestier aux acteurs concessionnaires pour une partie du territoire forestier leur accordant des concessions forestières ou autres titres d'exploitations forestières de longue durée, car Il n'y a pas d'exploitation forestière sans acteurs.

Autrement dit, l'exploitation forestière implique plusieurs acteurs directs et indirects. Rappelons qu'elle est une activité consistant notamment dans l'abattage, le façonnage et le transport de bois ou de tout autre produit ligneux, ainsi que le prélèvement dans un but économique des autres produits forestiers (OIBT, 2006).

Ainsi, quel est l'environnement géographique des communautés kwélé du district de Mvady et qui influence l'exploitation forestière ? Et quel est l'état de lieux de l'exploitation forestière dans cette localité et quels sont les acteurs impliqués dans cette activité ? Dans la première partie du travail, nous examinerons les caractéristiques de l'environnement physiques et humaines de la zone d'étude d'une part et nous ferons l'état des lieux de l'exploitation forestière d'autre part. Nous partons de l'hypothèse première selon laquelle l'environnement physique et humain, c'est-à-dire : la topographie, le sol, le climat, la densité de la population etc., influence l'exploitation forestière dans le district de Mvady. La deuxième hypothèse stipule que l'exploitation forestière est très intensive dans la zone d'étude avec une implication des différents acteurs, et le développement ne suit pas. Telles sont les préoccupations qui constitueront la trame de la première partie de ce travail.

## **CHAPITRE I : ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET HUMAIN DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LE DISTRICT DE MVADHY**

### **INTRODUCTION**

Le but fondamental de ce chapitre est non seulement d'étudier les phénomènes naturels tant hydrographiques, géologiques, pédologiques, climatiques etc. mais aussi de présenter le milieu humain et leur influence sur l'exploitation forestière dans le district de Mvadhly.

### **I. UN ENVIRONNEMENT PHYSIQUE CARACTERISTIQUE**

Le relief du district de Mvadhly s'organise en deux ensembles structuraux. Il est indissociable de l'hydrographie, de la pédologie, de la climatologie et de la biodiversité.

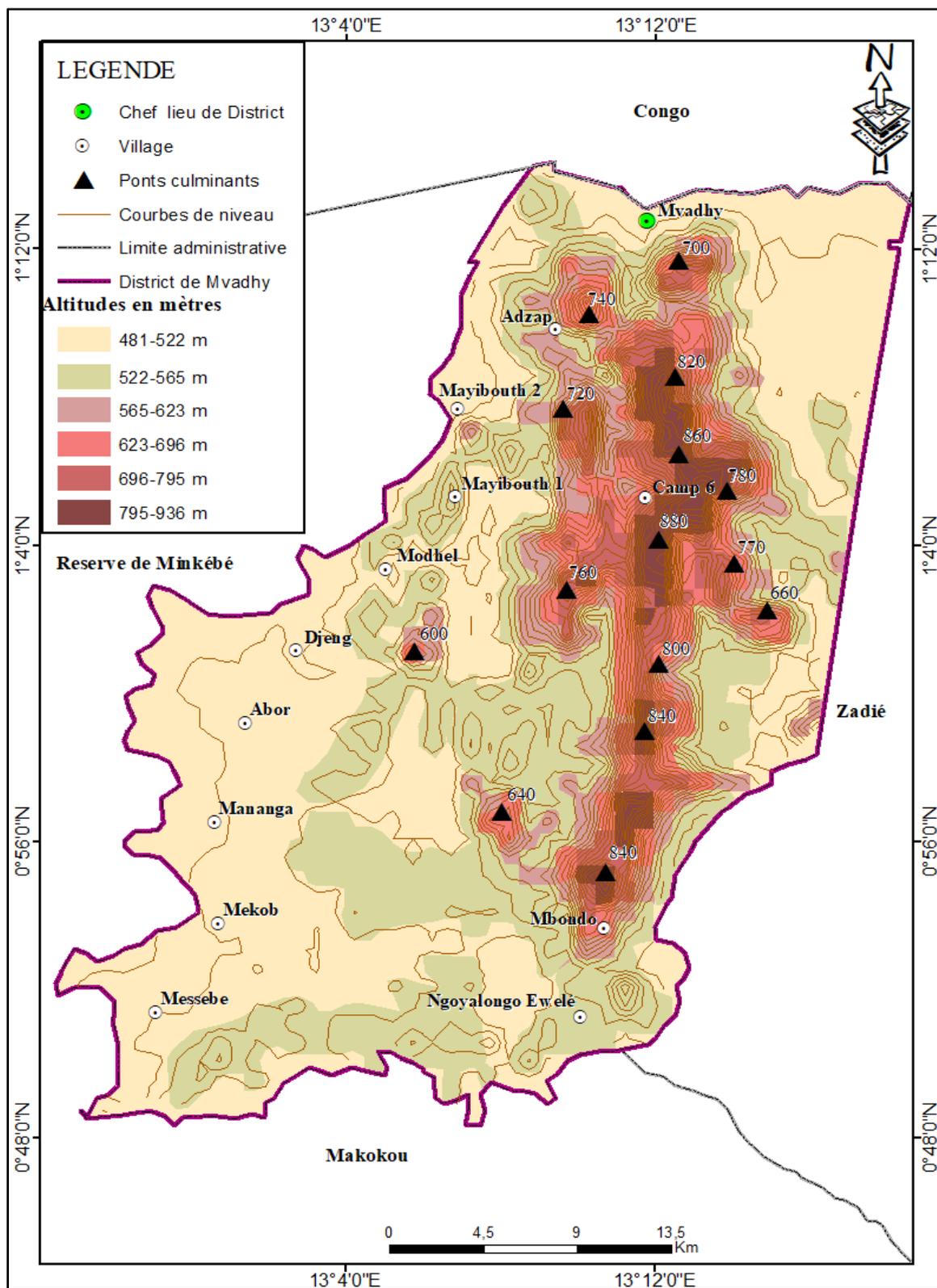
#### **I.1. Un relief accidenté**

##### **I.1.1. Les monts**

Les monts de Belinga dans le district de Mvadhly et le massif Boka-Boka dans le département de la Zadié, culminent tous aux environs de 1 000 mètres d'altitude. Ils forment des crêtes au-dessus de cette surface subhorizontale (Géographie et Cartographie du Gabon, 1983). Ces monts abritent non seulement des vastes forêts primaires, mais aussi une faune abondante (Cf. Figure 6).

##### **I.1.2. Les plateaux du Nord-Est**

Le district de Mvadhly est constitué par un vieux bouclier cristallin datant de l'Archéen (2,7 à 3,4 milliards d'années). Il s'organise en vastes plates-formes étagées. « Cet ensemble de plateaux bosselés de collines innombrables est rompu par de rares reliefs isolés en forme de dômes rocheux, par des escarpements qui limitent les plateaux par de grandes vallées. Selon la fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR, 2008), « cette vaste pénéplaine d'environ 500 à 800 m d'altitude et entaillée par de nombreuses vallées, favorisant le maintien d'un réseau hydrographique dense dont l'Ivindo est le principal fleuve ». D'une manière générale, « la forêt croit aussi bien dans les zones inondées et marécageuses, que sur les plateaux du nord-est du pays » (Makanga, 2011). En somme, les plateaux du nord-est « concentrent un immense tapis forestier à peu près plat, dominé de temps en temps par quelques sommets élevés » (Gloriod, 1974).

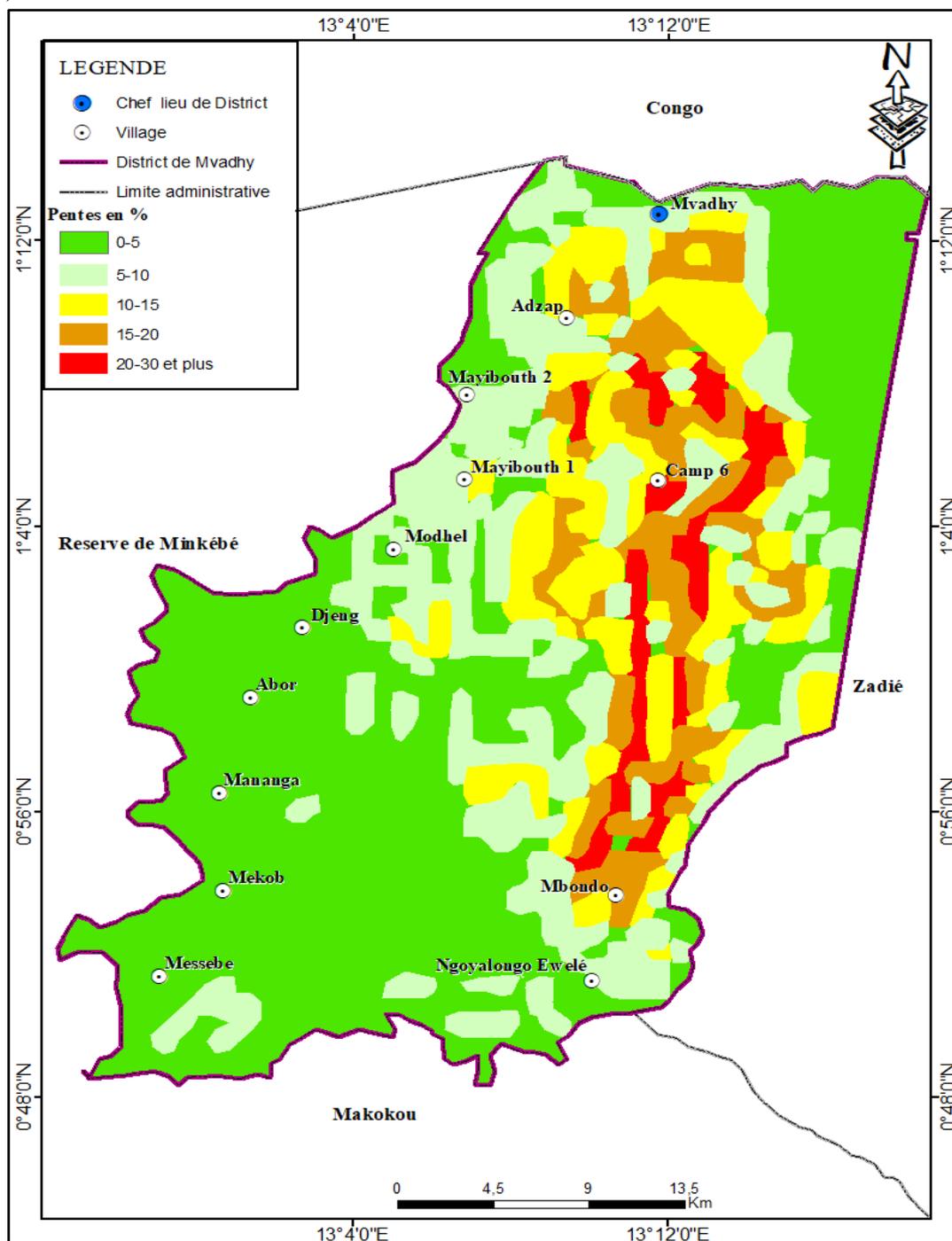


Source : Model numérique du Gabon, 2021

**Figure 6 : Altimétrie de la zone d'étude**

Autour des hauts plateaux et monts de la zone d'étude, s'étendent de vastes bas plateaux aux altitudes variées et sur lesquelles regorgent une forêt dense sempervirente et semi-décidue. Ces formations végétales sont riches en espèces fauniques et floristiques. Dans l'ensemble, la

zone d'étude et construite sur des sites collinaires. Suivant la vigueur de l'escarpement, le District de Mvadyh comprend les parties suivantes (Cf. Figure 7) à savoir : les fortes pentes (entre 15 à 30% et plus), les pentes moyennes (entre 10 et 15 %), les faibles pentes (entre 0 et 10 %)



Source : Model numérique du Gabon, 2021

**Figure 7 :** Pentés de la zone d'étude

### - **Les fortes pentes**

On les retrouve le plus souvent en contrebas des interfluves où les altitudes sont élevées (pentes du plateau de Mbondo, Camp 6, Adzap, etc.). Ces zones escarpées sont constituées de versants qui ont des valeurs de pentes comprises entre 15 et 30% voire plus. Certaines d'entre elles sont, tout comme les marécages, considérées par les pouvoirs publics comme des sites inconstructibles qui relèvent du domaine national<sup>1</sup>.

Ces zones, sont faiblement affectées par les phénomènes d'érosions et les glissements de terrain grâce à la forte densité du couvert végétal.

La structure du sous-sol (ferrugineux), confère au site une stabilité et une grande importance au point où même sur les pentes abruptes, les mouvements de masse tels que les glissements de terrain sont rares. Il est possible que de tels phénomènes surgissent si les zones de fortes pentes sont dénudées de végétation et occupées par l'habitat.

### - **Les pentes moyennes**

Certaines localités du district de Mvady sont bâties en général sur des pentes moyennes (les hauts plateaux de Mayibouth 1, etc.). Ces pentes peuvent faire l'objet d'aménagements divers. Cette partie du site est moins vulnérable au phénomène d'érosion hydrique à cause de la forte densité du couvert végétal.

### - **Les faibles pentes**

Elles sont localisées dans les bas plateaux. Ce sont des sites pourvus en végétation et moins vulnérables aux phénomènes d'érosion. Ce sont le réceptacle de toutes les eaux usées et provenant des hauteurs. La plupart des villages de la zone d'étude se sont développés dans les bas plateaux (Mekob, Mananga, Abor et Djeng).

En définitive, la topographie du district de Mvady est fortement accidentée et influence l'exploitation forestière et le développement local. Dans un environnement pareil, les engins lourds transportant les billes de bois éprouvent d'énormes difficultés lorsqu'ils se déplacent d'un point à l'autre.

## **I.1.3. Un réseau hydrographique dense**

L'hydrographie du district de Mvady est commandée par l'Ivindo, alimenté par plusieurs affluents.

---

<sup>1</sup> Le Domaine National est l'ensemble des terres qui ne font pas l'objet d'un droit de propriété.

### **I.1.3.1. L'Ivindo et ses affluents**

L'Ivindo (Cf. Figure 5), dont la longueur avoisine 500 km, prend sa source dans le nord-est du Gabon, non loin de la frontière du Congo Brazzaville, où il prend le nom Djouah. Il s'étale sur une vaste pénéplaine marécageuse située entre 500 et 600 m d'altitude.

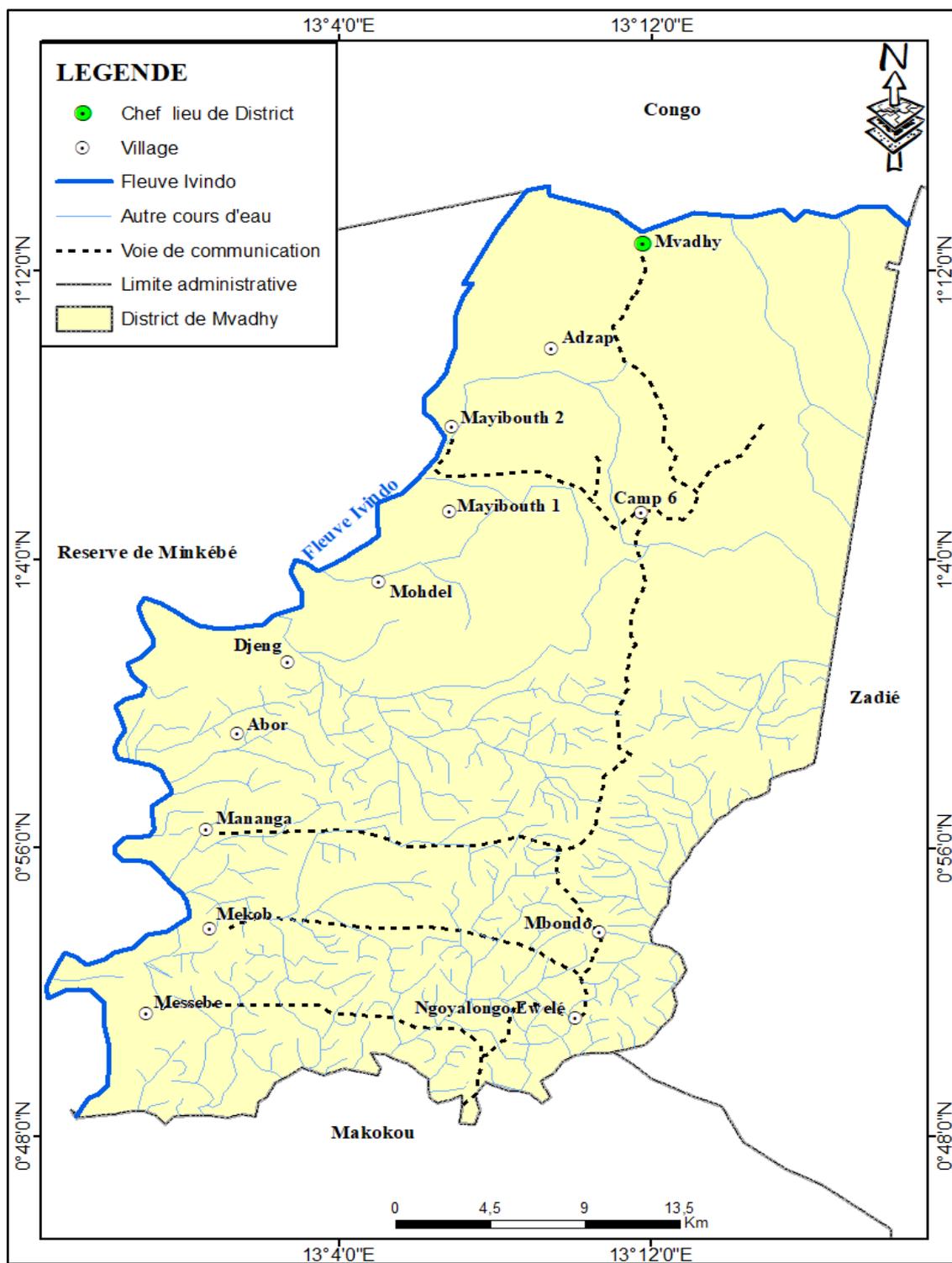
C'est l'affluent le plus important de la rive droite de l'Ogooué. Sur l'ensemble de son cours, l'Ivindo et ses affluents coulent sur des roches cristallines archéennes couvertes de forêts denses. Il draine tout le quart Nord-Est du pays et comprend un bassin fluvial composé de nombreux affluents sur les deux rives.

En amont du district de Mvady, l'Ivindo reçoit trois affluents sur la rive droite : la Nouna, la Sing et la Ouah qui draine le plateau de Minkébé. Sur la rive gauche, il reçoit les eaux de la Zadié qui draine la région de Mékambo. A la sortie de Makokou, la Liboumba collecte les eaux de la région de Mwagna, et la Bouniandjé. En aval de la zone d'étude, l'Ivindo reçoit les eaux de la Mvoug et s'abaisse de 300 m sur près de 150 km. Les « eaux sont peu chargées en sédiments, mais elles sont acides et chargées de tannins provenant de la décomposition du bois : d'où la couleur noire des eaux.

L'Ivindo naît de la confluence de l'Ayina et de la Djouah » (FDR, 2008). Son bassin versant couvre une superficie de 6.270.000 ha, soit un total de 62.700 Km<sup>2</sup>. Il collecte les eaux provenant du nord-est de la province. La plupart des cours d'eau qui composent le réseau hydrographique de l'Ivindo sont entourés non seulement par la mangrove et les zones marécageuses, mais aussi par des forêts relativement étendues. A travers le phénomène de l'évapotranspiration les forêts du nord-est du pays gardent bien leurs feuillages en toute saison.

### **I.1.3.2. Le régime hydrologique**

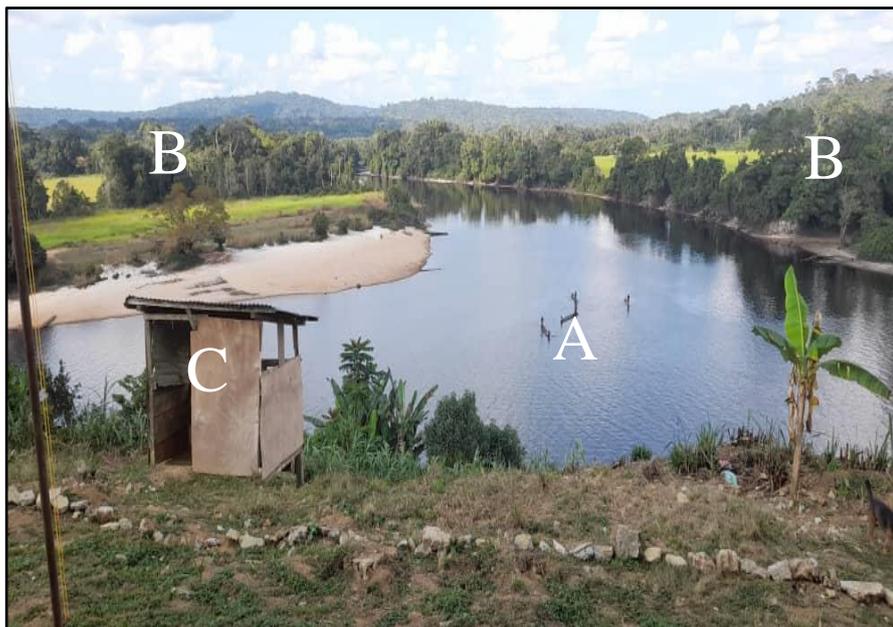
L'Ivindo est un fleuve abondamment alimenté en toutes saisons. Le débit moyen mensuel observé en août (période d'étiage) est de 243 m<sup>3</sup>/s, soit plus ou moins 15% du débit moyen du mois de novembre (1667 m<sup>3</sup>/s), ce qui montre une irrégularité saisonnière modérément élevée pour l'Afrique Equatoriale. Jusqu'à Makokou, l'Ivindo a une allure très sinueuse, surtout à partir de la confluence Djouah Ayina (Cf. Figure 8).



Source : Model numérique du Gabon, 2021

### **Figure 8 : Réseau hydrographique du District de Mvady**

Le cours d'eau Ivindo (Cf. Photo 1), en période de crue sert de voie de communication pour le transport de bois surtout, pour les exploitants artisanaux qui n'ont pas de moyens importants pour acheminer le produit par voie terrestre.



*Cliché Pazock M. Jérémie 2022*

**Photo 1 : Fleuve Ivindo dans la zone d'étude**

*L'image ci-dessus présente une section du cours d'eau Ivindo (A) entourée de végétation (B).*

*On y observe une cabane sur la rive (C).*

**I.1.4. Géologie et pédologie**

Le District de Mvady est composé de roches cristallines et de sols ferrallitiques et argileux favorable au développement de la végétation.

**I.1.4.1. Les roches cristallines**

Sur le plan géologique, les matières altérées constituent les dérivées des roches cristallines sous la protection du couvert végétal dense et humide. Il contient également des granites hétéromorphes concordant qui partage le district avec les Itabirites et les amphibolites. Sa structure est très fine et sa perméabilité est relativement bonne. C'est un sol très acide et très pauvre sur le plan chimique. Ce type de sol assez fragile, s'altère très vite. Il abrite une partie importante du couvert forestier du district de Mvady, surtout dans le canton Iyèzè (FRD., 2008).

**I.1.4.2. Les sols ferrallitiques argileux**

Dans le canton d'Ivindo, on trouve des structures argilo-sableuses, associées aux concrétions ferrugineuses sous forme de dalles formant la kaolinite (sol ferrallitique jaune, argileux, qui contient plus de 60% d'argile, et très profond). Enfin, dans les fonds de vallée existent des sols hydromorphes, situés généralement à moins de 50 cm de profondeur. Ils sont caractérisés par la présence de gleys avec taches grises, vertes ou bleuâtre et des sols minéraux

bruts et peu évolués (FRD 2008). Ces sols ferrallitiques jaunes portent de vastes étendues de forêts à plusieurs essences. Ils couvrent 20% de la superficie du district (Delhumeau., 1979).

### I.1.5. Le climat équatorial à quatre saisons

La zone d'étude est soumise à un climat de type équatorial humide caractérisé par la double alternance des saisons sèches et pluvieuses. L'année est divisée en quatre saisons plus ou moins également réparties. On distingue :

#### - La grande saison de pluies

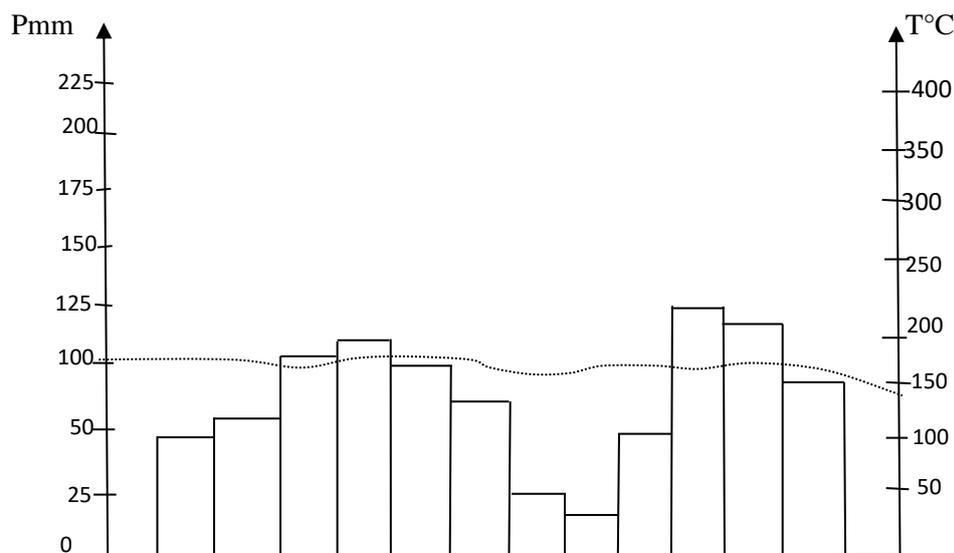
Cette saison s'étend de mi-septembre à mi-décembre. Elle est caractérisée par des orages fréquents, surtout en début de saison, et parfois accompagnées de tornades. Entre 2000 et 2020, les données météorologiques (Cf. Figure 9) indiquaient que la pluviométrie moyenne annuelle était d'environ 1600 à 1800 mm (ASECNA-Gabon, 2020). Les températures moyennes sont de 32,4°C à, avec un minimum mensuel de 30,6°C en août, et un maximum mensuel de 33,8°C en avril (Cf. Tableau 4). C'est pendant la grande saison de pluie que la végétation est luxuriante.

**Tableau 4 : Données météorologiques de la station de Makokou de 2010 à 2020**

Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	At	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
T° C	32,2	32,7	33,5	33,8	33,3	32,4	31,5	30,6	31,3	32,6	32,7	32,2
Pmm	94,9	106,6	174,3	187,7	150,3	121,6	42,8	30,3	95,6	216,6	200,8	135,8

Source : ASECNA-GABON, 2020

Les variations saisonnières sont de l'ordre de 3,3°C. L'insolation est particulièrement constante. La température moyenne est proche de 21°C. Les amplitudes thermiques annuelles et journalières sont faibles.



Source : ASECNA Gabon 2020

**Figure 9 : Diagramme ombrothermique selon le principe de Gaussen (1P=2T)**

- **La petite saison sèche**

La petite saison sèche s'étend de mi-décembre à mi-mars. Elle se caractérise par un ciel souvent dégagé et quelques pluies épisodiques. En fin de saison, l'humidité diminue parfois fortement. Pendant cette saison certaines espèces végétales perdent leurs feuillages.

- **La petite saison de pluies**

La petite saison de pluies s'étend de mi-mars à mi-juin. Les précipitations sont parfois orageuses augmentant l'insolation qui atteint son maximum.

- **La grande saison sèche**

La grande saison sèche s'étant entre mi-juin et mi-septembre. L'effet négatif de la forte diminution des précipitations sur la végétation est tempéré par une nébulosité importante quasiment permanente tout au long de la saison sèche. L'insolation reste constante, et les températures élevées de 2010 à 2020. L'évaporation diurne est minimale, et l'humidité élevée.

Le système forestier est à la fois un récepteur de précipitations (particulièrement les pluies de mousson), et un générateur de pluies à l'échelle locale par le biais de l'évapotranspiration (Bigot, 1997). En saison sèche, la croissance des plantes est ralentie.

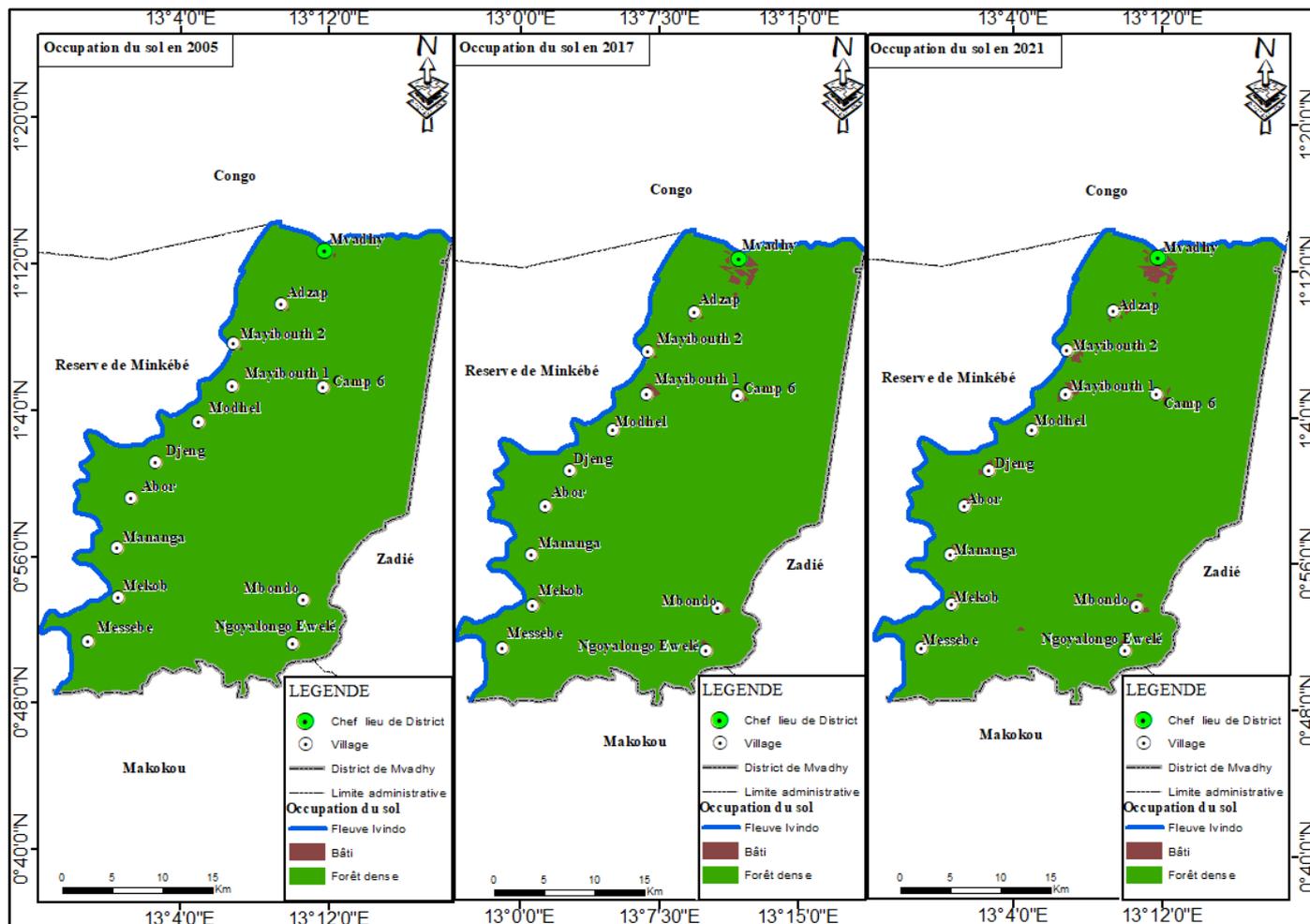
### **I.1.6. Végétation et faune dense**

#### **I.1.6.1. La végétation**

Selon le dictionnaire de la géographie de Pierre George, la végétation désigne l'ensemble géographique des plantes vivantes ou se développant dans un même lieu. A l'échelle du district, la végétation comprend une très grande diversité d'essences et d'espèces, parmi lesquelles, celles des forêts matures, jeunes, marantacées (strate continue d'herbacées géantes), marécageuses, les plantes herbacées, mais aussi quelques clairières.

Le district de Mvady, situé dans le nord-est du Gabon appartient à la troisième zone forestière du pays. C'est une forêt sans Okoumé présentant un coût d'exploitation élevé, du fait de l'éloignement par rapport à la côte. Elle a été délaissée jusqu'à la fin des années 1990. Elle appartient à la famille des grandes formations guinéo-congolaises denses humides situées à la transition entre les formations sempervirentes du bassin atlantique et les formations semi-sempervirentes congolaises.

La végétation a faiblement régressé entre 2005 et 2021 passant de 113 136 hectares en 2005 à 113 000 hectares en 2021. Cette faible régression de la végétation s'explique par la faible présence des entreprises (Cf. Figure 10)



Source : Image landsat 2005, 2017 et 2021

**Figure 10** : Evolution de l'occupation du sol dans le District de Mvady entre 2005 et 2021

Le tableau 5 ci-dessous indique les 37 essences les plus représentées dans cette zone. Ces principales essences appartiennent à 12 familles. Il s'agit des Burcerasées, des Césalpiniacées, Olacacées, Irvingiacées, des Rubiacées, des Méliacées, des Myristicaceae, des Moracées, Ochnacées, des Annonacées, des Mimosacées et des Papilionacées.

**Tableau 5 : Liste des 37 essences les plus représentées dans le district de Mvady**

Numéro	Nom Pilote	Nom scientifique	Famille	Groupes
01	Adjouba	Xylopiya aethiopyca	Buseracées	PS
02	Andoung	Monopetalanthus	Césalpiniaées	P3
03	Azobe	Lophiraalata	Ochacées	P2
04	Alep	Derboriesia glancescens	Irvingiacées	P2
05	Bilinga	Nauclea diderrichil	Rubiacées	P2
06	Bosse clair	Guareacedrata	Méliacées	P2
07	Coula	Coula édulis	Olocacées	PS
08	Dibetou	Lovoatrichilloides	Méliacées	P2
09	Doussie blanc	Afzeliabipidensis	Césalpiniaées	P2
10	Divida	Scorodophloeus zenkeri	Césalpiniaées	PS
11	Ebo	Santiria trimera	Burséracées	PS
12	Egypt	Hyphaene Thebaica	Olocacées	PS
13	Ekoba	Diogoa zenkeri	Olocacées	PS
14	Ekoune	Coelocaryonklaine	Myristicaceae	P2
15	Ekop	Bombax buonopozense	Césalpiniaées	P2
16	Etou	Triculia spp.	Moracées	P3
17	Essoula	Plagiostyles africana	Euphorbiacées	P3
18	Eyoum	Dialium pachyphyllum	Césalpinacées	P3
19	Garcinia	Garcinia spp.	Guttifère	P3
20	Heisteria Passa	Heisteria spp.	Olocacées	P3
21	Iroko	Miliciaexcelsa	Moracées	P2
22	Izombe	Testuleagabonensis	Ochnacées	P2
23	Kevazingo	Guibourtiatessmanni	Césalpiniaées	P2
24	Kosipo	Entandophragmacandollei	Meliacées	P2
25	Limbali	Gilbertiodendron dewevrei	Césalpiniaées	P2
26	Niové	Staudtia kamerunensis	Myristicacées	P2
27	Okala	Xylopiya aethiopyca	Annonacées	P2
28	Okan	Cylicodiscus gabunensis	Mimosacées	P2
29	Omvong	Dialium bipidense	Césalpiniaées	P3
30	Otounga	Polyalthia suaveolens	Annonacées	P3
31	Ozigo	(Dacryodes buettneri	Burséracées	P1
32	Padouk	Pterocarpussoyauxil	Papillonacées	P2
33	Sapelli	Antandophragma Cylindicum	Meliacées	P2
34	Sipo	Antandophragma	Meliacées	P2
35	Sorro	Scyphocephalium ochocoa	Myristicacées	P3
36	Tiama	Antandophragma angolense	Meliacées	P2
37	Wengé	Millietia Laurentii	Papillonacées	P2

Source : SEALS, 2019

Les essences du ‘‘Groupe P2’’ représentent les bois divers, le cas du Padouk et le Wengé (Cf. Photo 2), le ‘‘Groupe P3’’ les bois divers faciles à commercialiser et le groupe ‘‘Groupe PS’’ les essences secondaires comprenant les bois divers à promouvoir.



*Cliché Pazock M. Jérémie 2022*

### **Photo 2 : Parc à bois de l'entreprise FG SARL**

*L'image ci-dessus présente les bois Padouk et le Wengé (A). On observe à l'arrière de ce tas de bois la forêt dense (B).*

Ce paysage forestier comprend une grande diversité d'essences dont les plus importantes sont entre autres l'Andoung, l'Azobe, le Belinga, le Dibetou, le Wenge et l'Ozigo, etc. Près d'une quarantaine d'essences sont exploitées et transformées en partie localement. Il s'agit des Burséracées, des Césalpiniacées, des Olacacées, des Euphorbiacées et des Myristicaceae, dont l'exploitation de ces essences sert à plusieurs usages.

#### **I.1.6.2. Une faune diversifiée**

Le district de Mvady est réputé pour sa riche biodiversité, en particulier sa faune variée. Cette région du Gabon est couverte par une forêt dense humide, qui abrite des espèces animales très diversifiées. Il a été recensé 180 espèces de mammifères sur l'ensemble du pays. De ces chiffres, le district de Mvady détient un record avec une faune parmi les mieux répertoriées. Il est riche d'environ 128 espèces de mammifères. Le tableau 6 présente le pourcentage d'indices de présences des espèces animales inventoriées (IRET, ECOTROP ET UNESCO, 1987).

**Tableau 6 : Espèces fauniques inventoriées dans le district de Mvadhya**

Nom pilote	Nom scientifique	Nombre	Nombre/ ha	%
Potamochère	Potamochoerus porcus	337	3,41	29,54
Panthère	Panthera pardus	2	0,2	0,18
Eléphant	Loxodonta africana cyclotis	255	2,66	23,04
Civette	Civettitis civetta	10	0,15	01,05
Hocheur	Cercopithecus nictitans	103	1,07	9,30
Moustac	Cercopithecus cephus	72	0,75	6,50
Chimpanzé	Pan troglodytes troglodytes	55	0,57	4,97
Buffle	Syncerus caffer nanus	45	0,479	3,15
Gorille	Gorilla gorilla gorilla	57	0,59	5,15
Céphalophe bleu	Cephalophus monticola	45	0,47	4,07
Mandrill	Cinocéphale	43	0,45	3,88
Sitatunga	Tragelaphus spekei	45	0,47	2,57
Pangolin géant	Manis gigantea	11	0,11	0,99
Petit pangolin	Manis tricuspis	4	0,04	0,86
Colobe noir	Colobus angolensis	9	0,09	0,81
Chevrotain aquatique	Hyemoschus aquaticus	6	0,06	0,54
Singe à queue de soleil	Cercopithecus solatus	5	0,05	0,45
Singe à nez blanc	Cercopithecus petaurista	11	0,11	0,99
Céphalophe à dos jaune	Cephalophus silvicultor	4	0,04	0,46
Porc-épic	Hystrix indica	4	0,04	0,36
Rat de Gambie	Cricetomys spp	5	0,05	0,45
Potto de calabar	Arctocebus aureus	2	0,02	0,18
<b>Total</b>		<b>1130</b>	<b>11,91</b>	<b>100,00</b>

Source : Bureau d'études SEALS. 2019

On y rencontre parmi les espèces les plus présentes l'éléphant (*Loxodonta africana cyclotis*), le potamochère (*Potamochoerus porcus*) avec un pourcentage supérieur à 20 %, le buffle (*Syncerus caffer nanus*), le gorille (*Gorilla gorilla*), le chimpanzé (*Pan troglodytes*), le sitatunga (*Tragelaphus spekei*), et de nombreuses espèces de céphalophes (FG SARL, 2017).

Ces espèces recensées, considérées vulnérables selon l'échelle de vulnérabilité (Red List, 2010) de l'UICN sont : l'éléphant, la panthère, le pangolin géant, le chevrotain aquatique et l'ensemble des animaux de l'ordre des primates.

## **II. UN ENVIRONNEMENT HUMAIN DIVERSIFIÉ**

Le District de Mvadhya est constitué d'une population et d'un habitat peu dense. Les services sociaux et équipements de base sont de plus en plus insuffisants. Différentes activités du secteur primaire, secondaire et tertiaire y sont développées.

### **II.2. Une population hétérogène, faiblement dense et inégalement répartie**

#### **II-2-1. Une population hétérogène**

De manière générale, la population du district de Mvadhya est homogène aussi bien dans les villages du canton Iyèzè où se trouve implantée la société forestière que dans le canton Ivindo. Toutefois, il existe une minorité des populations kota, Myene, étrangères (Haoussa, Maliens Sénégalais), étrangères essaimés, dont leur présence est provisoire dans la contrée. Les groupes ethnolinguistiques kota et Myene occupent majoritairement le village Camp 6, un site aurifère transformé en village depuis des décennies. Dans la zone de l'exploitation forestière proprement dite, où est basée la société FG Sarl, le groupe dominant est la population Kwélé. Les enquêtes sur le terrain et les publications indiquent que les kwélé installés définitivement sur la rive gauche du district résultent d'un long processus migratoire entamé à partir du 18<sup>ème</sup> siècle (Deschamps, 1962).

Ces mouvements migratoires sont liés particulièrement aux guerres tribales, aux effets de la colonisation, à la politique de regroupement des villages menée dans les années 1950 par l'administration coloniale et dans les années 1970 par le gouvernement gabonais (Balandier et Pauvert, 1952).

On note la présence des expatriés particulièrement les chinois qui se sont installés dans la zone d'étude pour exploiter le bois. Notons également que ces populations autochtones exploitent les produits forestiers non ligneux et ligneux. Elles utilisent le bois à diverses fins (construction des habitations, des charpentes de maisons, fabrication des meubles, bois de chauffe, etc.).

### II.2.2. Une population faiblement dense et inégalement répartie

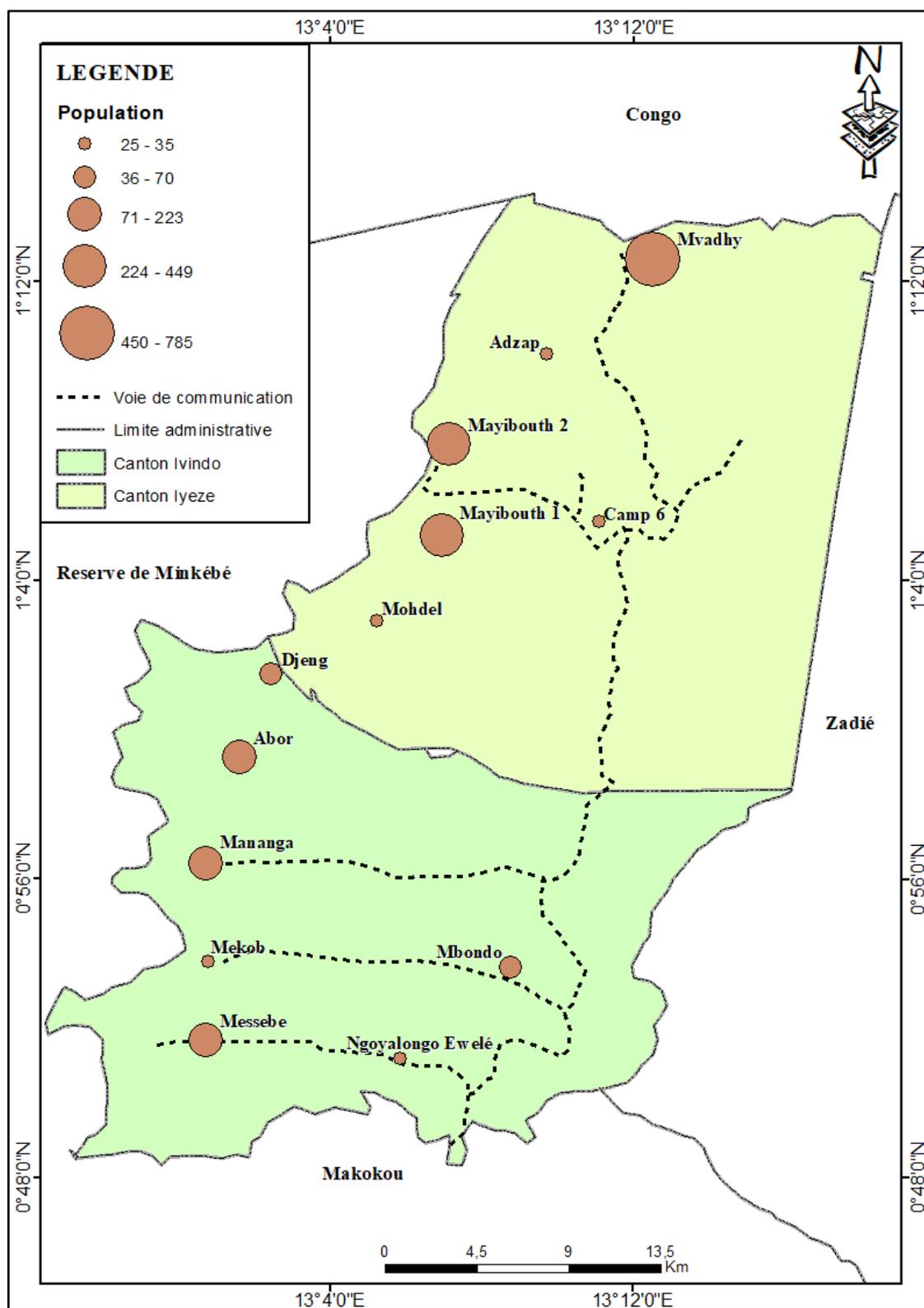
Selon les autorités administratives provinciales, le recensement de la population effectué dans le district de Mvady a permis d'estimer la population à 3358 habitants, soit 2,57 hab./km<sup>2</sup>. Inégalement répartie (Cf. Tableau 7), plus de la moitié de la population est concentrée dans le canton Iyèzè notamment dans les villages Mvady 1 et 2 et Mayibouth.

**Tableau 7 : Répartition de la population du District de Mvady**

Canton	Village	Effectifs
<b>Canton Ivindo</b>	Messeb	223
	Mekob	37
	Mananga	224
	Abor	219
	Ndjeng	120
	Mbondo	115
	Ngoyalongoewe	77
<b>Canton Iyeze</b>	Mvady	1143
	Adzap	95
	Mayibouth 1	479
	Mayibouth 2	565
	Camp 6	30
	Mohodel	31
<b>Total</b>		<b>3 358</b>

Source : RGA / Gabon, 2020

Il est à noter que la faible croissance démographique dans le District de Mvady n'amplifie pas l'exploitation forestière (Cf. Figure 11).



Source : RGA / GABON, 2020

**Figure 11 :** Répartition de la population de la zone d'étude

### **II.2.3. Délimitation de l'espace linguistique dans la zone d'étude**

La délimitation des espaces linguistiques actuels est la résultante de toute une série de migrations de groupes humains, imposant leur langue aux populations assimilées, utilisant la langue des populations rencontrées ou encore optant pour un métissage linguistique (Clist, 1995).

Il existe deux groupes ethnolinguistiques, le groupe kwélé, majoritaire occupant la quasi-totalité des villages du district, le groupe Kota occupant le village Mbondo et le Camp 6 et le peuple autochtone (Pygmées) minoritaire installé dans un seul village (Adzap).

Par ailleurs, on retrouve une hétérogénéité de la population au village Camp 6, Mayibouth 1 Mayibouth 2 ; et Mvadhly. On y compte les Kota, et les Myene. Cette population est présente dans ces villages pour les raisons liées à l'activité d'orpaillage (Cf. Figure 11).

### **II.2.4. Caractéristiques socio-économiques des ménages**

L'étude des caractéristiques socio-économiques des ménages repose sur les activités génératrices de revenus, le niveau des revenus mensuels des ménages, le niveau d'instruction du chef de ménage et du conjoint, etc.

Le district de Mvadhly est une localité à vocation agricole. En marge de ce secteur d'activité les populations vivent également de la pêche, la chasse, la cueillette des produits forestiers non ligneux, l'orpaillage, etc.

#### **II.2.4.1. Activités du secteur primaire, sources de revenus**

##### **II.2.4.1.1. L'agriculture**

L'agriculture constitue la principale activité économique dans le district mais aussi dans les villages riverains de l'Unité Forestière d'Aménagement (UFA), en dépit de la montée en puissance des activités d'orpaillage entre autres. C'est en effet une source de revenus importante pour de nombreuses personnes et communautés. C'est une agriculture traditionnelle, itinérante et vivrière sur brûlis. Elle est faite de petites unités de productions destinées à la famille nucléaire. Dans l'exercice des activités agricoles, les hommes apprêtent les champs de leurs épouses. Ces champs nécessitent souvent de gros efforts à cause de l'outillage rudimentaire. Parmi l'ensemble des cultures, le manioc est la culture de base sur ce site et dans les environs. Vient ensuite la banane plantain dont les facilités de commercialisation ont accru très fortement la production dans certaines zones privilégiées. Puis on trouve l'igname, cultivé en butte intercalée à faible densité dans les champs de manioc ou de banane, de même que le taro et la

patate douce que l'on peut rencontrer également en culture de base. La majeure partie de la production est autoconsommée. Toutefois, comme dans bien des localités du Gabon, le secteur agricole connaît d'énormes difficultés du fait de la présence des pachydermes qui saccagent les cultures ces cinq dernières années, et le district n'est pas en reste.

L'agriculture itinérante sur brûlis que développent les populations de la zone d'étude contribue à la dégradation de la végétation particulière dans les zones où la population est plus dense comme à Mvady, mais cette dégradation reste insignifiante.

#### **II.2.4.1.2. La chasse**

La chasse reste une activité pratiquée par les hommes de la localité toute l'année. Il existe deux types de chasse : la chasse de subsistance et la chasse commerciale. La chasse de subsistance relève d'un droit reconnu aux populations locales de vivre des produits tirés de la forêt. La pratique s'organise sur les suivant les règles coutumières. Mais elle connaît à certaines périodes de l'année des restrictions légales telles que l'interdiction de chasser les espèces protégées et intégralement protégées. Quant à la chasse commerciale, proche du premier type, le but est de vendre les produits de chasse (Eba'a, 2011) pour subvenir à ses besoins financiers.

Elle concerne à la fois le petit et le gros gibier. La viande de brousse est particulièrement prisée dans la contrée. Les espèces le plus souvent chassées sont représentées par : les singes (*Cercopithecus* sp.), les céphalophes (*Cephalophus callipygus*, *Cephalophus dorsalis*, *Cephalophus leucogaster*, *Cephalophus monticola*, *Cephalophus nigrifrons*, *Cephalophus ogilbyi*, *Cephalophus silvicultor*), les pangolins (*Phataginus tricuspis*, *Uromanis tetradactyla*), le potamochère (*Potamochoerus porcus*).

La chasse se pratique à l'arme à feu mais aussi l'aide des techniques traditionnelles (les pièges, la chasse aux chiens, la chasse au filet.). Cette pratique constitue la seconde activité après les cultures vivrières, et une part importante de la production est commercialisée et le reste à l'autoconsommation. L'activité de chasse est de plus en plus difficile à cause de la perturbation du biotope des espèces fauniques par l'exploitation forestière, mais aussi les lois relatives à la protection intégrale de certaines espèces.

#### **II.2.4.1.3. La pêche**

La pêche est une activité relativement modeste mais très pratiquée par les populations du district, en particulier par les hommes le long du fleuve Ivindo et ses affluents. Elle se pratique en toute saison, tellement les espèces sont abondantes. Toutes les espèces décrites dans

la rubrique 22 sont pêchées, et constituent le potentiel ichthyologique du site et de la région. Les techniques de pêche mises en œuvre sont traditionnelles et nombreuses : pêche à la ligne, ou la ligne de fond, la pêche aux filets sous plusieurs formes, l'usage des nasses, les barrages, les stupéfiants, etc. La productivité varie en fonction des périodes de crue ou d'étiage.

#### **II.2.4.1.4. La cueillette**

La cueillette des produits forestiers non ligneux se fait dans la forêt. Les populations les exploitent pour un usage personnel. Elles s'intéressent plus aux feuilles de Marantacées comme emballage de manioc et d'autres aliments, le chocolat indigène, les noisettes, les cerises sauvages, les champignons etc. La cueillette est une activité très fréquente en pays kwélé. Toutefois, seul le chocolat est commercialisé.

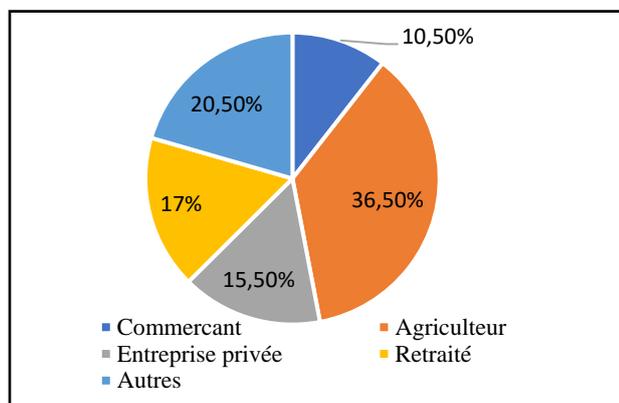
Certains habitants prélèvent les lianes pour la fabrication des rotins, paniers, nasses, des corbeilles et des meubles qui sont le plus souvent revendus au village, ou en ville selon les commandes ; l'abondance de ces produits est fonction de la saison.

#### **II.2.4.1.5. L'orpaillage**

L'activité minière de type artisanal, basée sur l'extraction de l'or date des années 1940 (Mabaza, 2008). Cette activité qui se déroule aux environs du Parc National de Minkébé, ainsi qu'aux alentours des villages Mayobouth1 et 2 et Madhy, couvre une superficie de 1658 Km<sup>2</sup>. Depuis les années 1980, l'orpaillage artisanal connaît un regain d'intérêt consécutif à la crise pétrolière. L'orpaillage qui constitue aujourd'hui l'une des activités génératrices de revenus pour les populations locales, supplante les activités traditionnelles à l'instar de l'agriculture et de la pêche. Cette situation entraîne une modification des habitudes alimentaires dans le district de Mvady, où près de la moitié de la population consomme du riz asiatique ou bien les produits agricoles venant des pays voisins.

Toutefois, l'orpaillage mené dans la zone est parfois associé aux activités illicites de chasse, entraînant ainsi la fermeture de certaines zones minières par les autorités du pays (Mabaza., 2008).

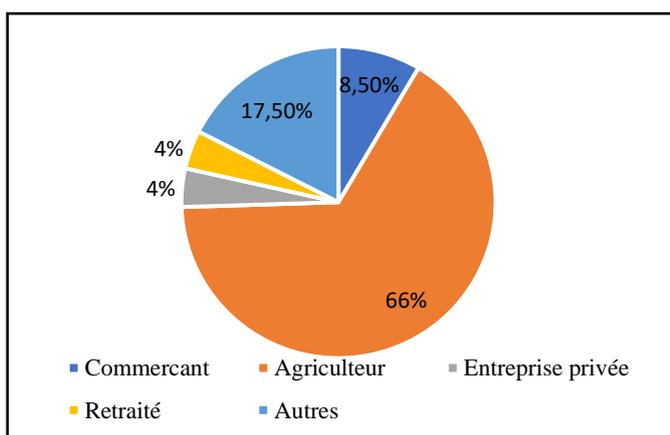
Dans l'ensemble de la zone d'étude, certains chefs de ménage exercent dans le secteur formel privé (15,50 %). Il s'agit des ONG, des entreprises privées, etc. D'autres chefs de ménage sont retraités (17 %) et certains agriculteurs (36,50 %) aussi. Notons que 10,50 % des chefs de ménage sont des commerçants (Cf. Figure 12). D'autres exercent dans des secteurs d'activités tels que la chasse, la pêche, etc. (20,50%).



*Source : Enquête de terrain, 2022*

### **Figure 12 : Professions des chefs de ménage de notre zone d'étude**

Dans l'ensemble de la zone d'étude, certains conjoints exercent dans le secteur formel privé (4 %). Il s'agit des ONG, des entreprises privées, etc. D'autres conjoints sont retraités (4 %). Le secteur agricole enregistre 66 % des actifs, 8,50 % des conjoints sont des commerçants (Cf. Figure 13). Certains chefs de ménages exercent dans des secteurs d'activités tels que la chasse, la pêche, etc. (17,50%).



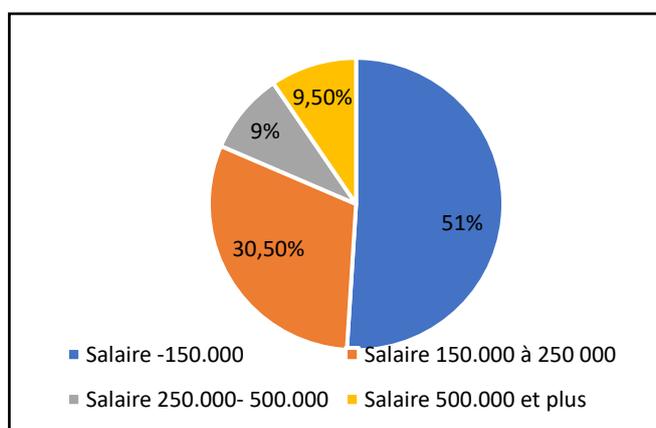
*Source : Enquête de terrain, 2022*

### **Figure 13 : Professions des conjoints dans notre zone d'étude**

Dans certains villages où la population est peu dense, des ménages sont spécialisés dans l'élevage de la volaille et l'élevage porcin.

### II.2.5. Le niveau de revenus mensuels des ménages

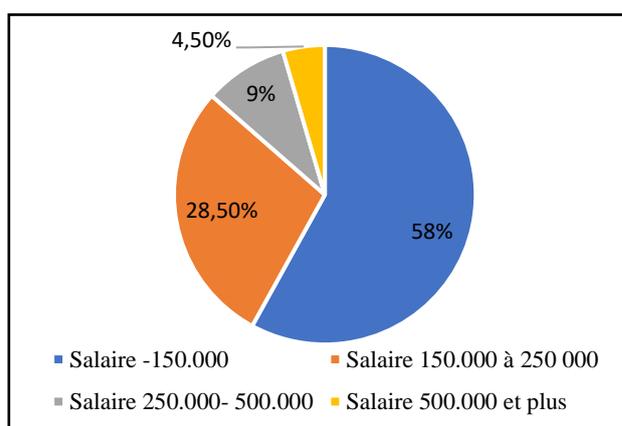
Dans notre aire d'étude, les chefs de ménage et les conjoints ont des revenus mensuels variés et inégalement répartis. D'une manière générale, les chefs de ménage ont les revenus plus élevés que les femmes (Cf. Figure 14).



Source : Enquêtes de terrain, 2022

#### **Figure 14 : Revenus mensuels des chefs (hommes) de ménage**

A l'analyse des figures 14 et 15, on peut dire que dans l'ensemble de notre zone d'étude, les salaires varient de moins de 150 000 FCFA à plus de 500 000 FCFA. Les hommes ont des revenus beaucoup plus élevés que les femmes. Ils tirent leurs revenus dans l'orpaillage, soit ils sont à leur propre compte, soit ils exercent pour une autorité. Ainsi, 51 % d'hommes ont un revenu compris entre 150 000 et 250 000 FCFA. Dans l'ensemble de la zone d'étude, certains chefs de ménage et conjoints gagnent moins de 150 000 FCFA (Cf. Figure 15). La plupart des femmes exercent également dans les mêmes secteurs d'activités que les hommes.



Source : Enquêtes de terrain, 2022

#### **Figure 15 : Revenus mensuels des conjoints**

L'accroissement des revenus est à la base de la résolution d'un ensemble de problèmes liés difficultés d'accès aux services sociaux de base tels que l'eau, l'électricité, la santé et l'éducation. Les ménages aux revenus élevés possèdent des habitations de moyen et haut standing. Cependant, les ménages aux revenus bas vivent dans des conditions environnementales et sanitaires déplorables. Ils habitent les habitations de bas standing.

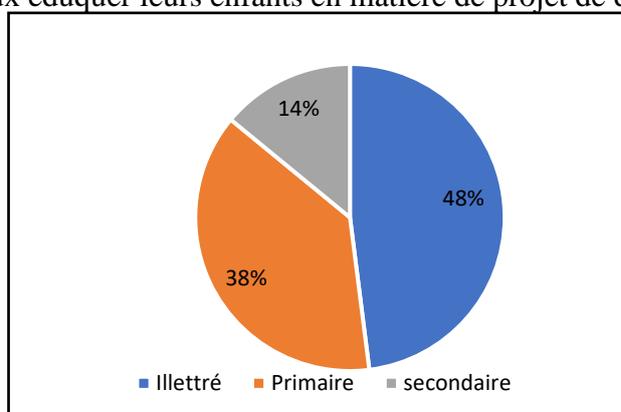
La proportion des chefs de ménage exerçant dans le secteur informel est élevée. Une minorité travaille dans les services étatiques (en majorité les services déconcentrés de l'Etat), les entreprises d'exploitation de bois.

D'une manière générale, dans toutes les localités de la zone d'étude, les ménages s'occupent dans le secteur informel, ou exercent des activités flottantes (vendeurs à la sauvette, vendeurs ambulants, puisatiers, peintres, maçons, etc.). Ils pratiquent également la vente de cigarettes, de médicaments, et des matériels de construction.

Les activités informelles englobent également l'artisanat assez florissant dans les marchés de la zone d'étude. En effet, elles regorgent des artisans qui rendent d'énormes services à la population. Parmi ces prestataires de services, on peut citer les coiffeurs, les tailleurs, les menuisiers (bois et métallique), les cordonniers, les horlogers, les mécaniciens, les plombiers, les réparateurs d'appareils électroménagers, les tapissiers, etc.

### II.2.5.1. Niveau d'instruction des ménages

Nos observations de terrain nous ont permis de saisir les différences qui existent entre un ménage dirigé par une personne instruite ou analphabète. Les chefs de ménage et les conjoints les plus instruits sont les plus ouverts aux innovations en matière de développement. D'abord, ils sont mieux au courant du problème et ils maîtrisent les causes et les conséquences. Ils peuvent mieux éduquer leurs enfants en matière de projet de développement.

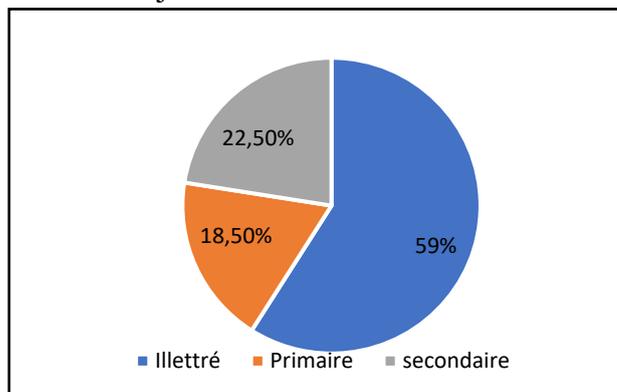


*Source : Enquêtes de terrain, 2022*

**Figure 16 :** Niveau d'instruction des chefs de ménage dans la zone d'étude

Le niveau d’instruction des chefs de ménage de la zone d’étude est moyen : 38% des enquêtés sont des illettrés, 38 % ont un niveau primaire. Les chefs de ménage ayant atteint un niveau secondaire représentent 14 % (Cf. Figure 16).

Le niveau d’instruction des conjoints dans la zone d’étude est également moyen (Cf. Figure 17). En effet, 22,50 % ont fait des études secondaires, 18,50 % les études primaires. 59 % des conjoints n’ont aucun niveau d’étude.



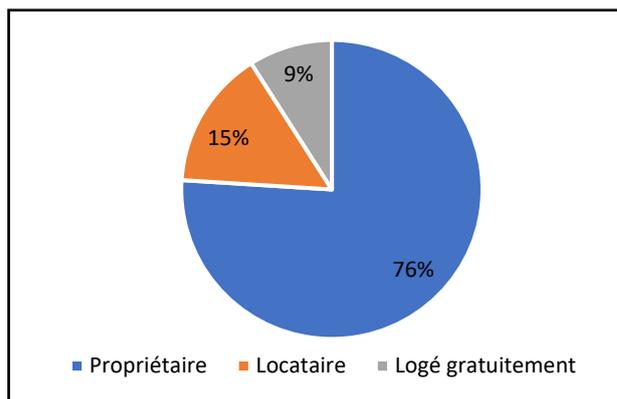
*Source : Enquêtes de terrain, 2022*

**Figure 17 : Niveau d’instruction des conjoints dans la zone d’étude**

Les chefs de ménage ayant atteint le secondaire sont plus nombreux que les conjoints. Les conjoints n’ayant aucun niveau d’étude sont plus nombreux que les chefs de ménage hommes.

#### **II.2.5.2. Un faible taux de locataires**

Dans le district de Mvady, l’habitat est peu dense. Selon les résultats des investigations de terrain, le développement de l’habitat rural est essentiellement marqué par la maison individuelle qui laisse relativement peu de place au logement locatif. C’est un trait de la culture des populations de la région qui ne bénéficient de la considération sociale si elles sont propriétaires dans leur maison. Le logement dans les villages du district ne fait pas exception à cette règle et se caractérise également par la prédominance de la maison individuelle en propriété (76 %). Les locataires représentent 15 % des ménages. Nous avons aussi rencontré des ménages occupant gratuitement le logement d’un membre de la famille, d’un ami ou de l’entreprise FG SARL. Cette dernière catégorie représente 9 % (Cf. Figure 18). Certains ménages ont bénéficié des subventions des entreprises d’exploitations du bois pour la construction de leurs habitations.



Source : Enquête de terrain, 2022

### **Figure 18 : Statut d'occupation des logements**

Dans la zone d'étude, on loue parce qu'on n'a pas de moyens de se faire construire une maison. A cet effet, on accepte les conditions médiocres d'hygiène et d'assainissement du local.

#### **II.2.5.3. Habitat dans la zone d'étude**

Les villages de la zone d'étude ont été construits sur des plateaux à fortes pentes. Le développement de l'habitat a été favorisé par l'implantation des sociétés d'exploitation du bois qui à travers la création des routes ont désenclavé l'environnement. En effet, dans les villages de la zone d'étude, les constructions sont pour la plupart de type traditionnel, édifiées artisanalement (en planche). Dans certaines habitations, les sols ne sont pas maçonnés.

Dans ces villages de la zone d'étude, les habitations ont été mises en place par les habitants eux-mêmes. Les maisons sont dispersées dans l'espace et d'autres autour des entreprises de bois. Les voies de dessertes sont insuffisantes et sont pour la plupart dans un état de dégradation avancées. Ces voies pour la plupart ne sont pas revêtues. Elles sont construites sans caniveaux et sont mal entretenues. Elles sont généralement impraticables en saison des pluies et poussiéreuses en saison sèche. Le mauvais état des routes limite le transport du bois. Dans ces villages caractérisés par des constructions basses, les populations n'ont pas suffisamment accès aux services sociaux de base tels que l'eau, l'électricité, l'éducation, la santé, etc. Les puits, sources et rivières, constituent les principaux modes d'approvisionnement en eau.

Dans ces villages, les logements de bas standing et de standing moyen sont dominants sont fortement représentés car l'essentiel des logements sont construits en planche. Les maisons de haut standing sont faiblement représentées. Cette disproportion peut s'expliquer par le fait que la majorité des ménages ont un niveau de vie faible et ont adopté comme matériels de construction les planches.

## **CONCLUSION**

Il ressort de cette analyse que la topographie du district de Mvady est accidentée. Ces villages connaissent un climat équatorial assez pluvieux favorable à la croissance des plantes. Ici on distingue différentes catégories de sols qui sont très fertiles et favorables à l'agriculture et au développement de la forêt. Cet environnement physique influence à des degrés divers la croissance de la végétation. Dans la zone d'étude, la population est peu dense, d'où le faible impact de leurs activités sur les forêts. Les populations dont les revenus sont faibles exercent dans les activités du secteur primaire particulièrement l'agriculture, la pêche, l'élevage, la chasse, etc. Certains occupants font du commerce et d'autres travaillent dans les services étatiques. L'habitation traditionnelle en planche domine.

## **CHAPITRE II : ETAT DES LIEUX DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LA ZONE D'ETUDE**

### **INTRODUCTION**

Ce chapitre porte sur l'état des lieux de l'exploitation forestière. Il met en relief quatre aspects. Le premier aspect porte sur l'exploitation forestière à l'origine. Par la suite, nous présenterons les acteurs de l'exploitation forestière et analyserons l'industrie du bois dans le district de Mvady tout en décrivant les principales étapes de l'exploitation forestière par l'entreprise FG SARL basée dans le district de Mvady à 120 Km de Makokou, chef -lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo. Enfin, nous présenterons le cadre juridique et réglementaire qui encadre l'exploitation forestière dans la zone d'étude.

### **I. HISTORIQUE ET APERÇU DE LA DYNAMIQUE DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LA ZONE D'ETUDE**

#### **I.1. Historique de l'exploitation forestière dans le District de Mvady**

L'exploitation forestière remonte à l'âge de la pierre ancienne (Cf. Tableau 8). Tout comme le Gabon, le district éponyme a connu plusieurs vagues de migrants jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle. Ce fut d'abord les peuples autochtones (pygmées), puis massivement les Bantous (groupe ethnique Ikota) et enfin les Kwélé.

A l'origine dans l'ensemble du territoire Gabonais, les forêts étaient presque utilisées à des fins de subsistance. Les populations y développaient l'agriculture, la chasse, la cueillette pour nourrir leurs familles. Le bois de chauffage et les matériaux de construction étaient également exploités. L'essentiel des produits médicaux provenait des forêts.

Le droit forestier traditionnel au Gabon réglementait la distribution et la mise en jachère des terres agricoles (Jean, 1975). Le livre "plantes utiles du Gabon" (Raponda et Sillans, 1961) décrit la multiplicité des produits provenant de la forêt. Selon ce dernier, l'abattage, la chasse, la pêche et de la cueillette abusive entraîne une raréfaction du gibier, du poisson, des fruits (Raponda et Sillans, 1962) et des espèces floristiques. La forêt du district de Mvady obéit parfaitement à cette logique.

**Tableau 8 : Evolution des rapports de l'homme à la forêt dans la zone d'étude**

Période	Technologie	Habitants par Km2	Effets sur la forêt
Age ancien et moyen de la pierre (40.000-400.000 ans)	Feu, outils en pierre	Densité très basse	Chasse, cueillette
Age récent de la pierre (de 5.000-40.000)	Arcs et flèches	0,1	Cueillette, chasse plus efficace
Néolithique (2.500-5000 ans)	Poterie, pierre polie	0,2	Agriculture
Age du fer (500-2.500 ans)	Outils en fer	0,5	Agriculture plus efficace, culture de bananes plantains
“Récent”(100-500 ans)	Outils et armes importées	0,8	Agriculture et chasse encore plus efficace, introduction du manioc
“Très récent” (Présent-100 ans)	Véhicules et appareils motorisés	1 à 4,5	Exploitation forestière, construction de route, pêche, Cueillette, agriculture mécanisée, chasse commerciale

Source : J. Pazock, inspiré de Oslisly (2000)

A l'issue des investigations de terrain, nous avons constaté que les prémices de l'exploitation forestière moderne dans notre zone d'étude débutent en 2015, quand deux exploitants (Gabonais et Libanais) étaient arrivés dans la zone en qualité d'explorateurs. Ils échangèrent avec les populations locales qui exprimaient leurs besoins de se développer, et qui malheureusement n'ont pas accès à la voie principale débouchant sur l'axe routier principal partant de Makokou pour la ville de Mekambo, chef-lieu de département de la Zadié. Alors, les deux parties, sous le contrôle d'un acteur politique de la contrée, signèrent un contrat de coupes de quelques essences et en contrepartie la réouverture de l'ancienne voie exploitée dans les années 1970 au moment de la prospection de la mine de fer de Belinga. Chaque famille devait recenser elle-même les essences situées dans son finage.

Ce type de contrat de gré à gré, mal ficelé a plutôt produit des effets néfastes. Après cette tentative, un autre exploitant Libanais (Nyzard), en possession d'un permis arrive en 2016 à Mayobouth 1 pour l'exploitation forestière. Afin d'éviter la première expérience soldée par un échec, les élites du district de Mvadyhy sollicitent du Ministère des Eaux et Forêts la création d'une Forêt Communautaire (FC) à travers une association dénommée "Ebouck È Del" qui veut dire en langue locale la "colère du village". Les termes du contrat sont respectés notamment la réouverture de la voie principale, la fourniture des produits pharmaceutiques, la

construction de quelques logements des enseignants, etc. Ne pouvant plus assurer ses charges, l'opérateur économique Libanais liquidera son entreprise à FG SARL, une entreprise chinoise.

En clair, ce sont les entreprises forestières du sud-est asiatique (Chine) qui sont pionnières de l'exploitation forestière dans la zone d'étude. Elles apparaissent comme de vastes conglomérats où le bois n'est qu'une activité parmi tant d'autres, et qui disposent d'un matériel lourd assez puissant et une trésorerie sans commune mesure avec celles des sociétés classiques du secteur. Au regard de ce qui précède, qu'en est-il de la couverture forestière dans le district ?

## **I.2. Aperçu de la couverture forestière et la dynamique de l'exploitation**

En 1957, moins de 10% des forêts gabonaises (1,6 millions d'hectares) ont fait l'objet d'attribution à des concessionnaires forestières. En 2014, la surface allouée a été multipliée par neuf, pour atteindre 16,7 millions d'hectares<sup>2</sup>. L'évolution de la forêt gabonaise est souvent assimilée à cette augmentation des concessions forestières. L'observation des cartes (Cf. Planche 1) de l'évolution du couvert des concessions forestières depuis 1961, réalisée par Global Forest Watch, à propos de la progression des exploitations forestières, concerne la première zone forestière.

La portion forestière du district de Mvady appartient à l'ensemble des forêts du Nord-Est du pays. Elle constitue un type intermédiaire entre forêt dense sempervirente et forêt dense semi-décidue, proche de la forêt congolaise. Ce changement de composition floristique par rapport à la première zone peut être relié au changement de climat et à l'apparition d'une deuxième véritable saison sèche dans cette partie du pays.

Le Nord-Est du Gabon appartient à la troisième zone forestière, une zone sans okoumé, dominée totalement par le bois divers. Elle est caractérisée par la juxtaposition d'espèces aux exigences biologiques différentes ; avec en particulier des essences à bois lourds, fréquemment issues de la famille des Césalpiniacées, se concentrant dans les bas-fonds humides ; et des espèces à bois tendres, anémochores, visiblement issues de la forêt semi-décidue (Nicolas, 1977). Cette zone est restée inexploitée du fait de l'absence de l'okoumé et les problèmes d'enclavement.

La forêt du district de Mvady est restée intacte avant et après la période de l'indépendance (1960) jusqu'au début des années 1990 où on a dénombré quelques activités des populations relevant de l'économie rurale. De 1997 à 2003 nous enregistrons une légère

---

<sup>2</sup> Suite à l'arrêt des exportations de grumes, une amélioration significative de l'ensemble des forêts domaniales productives a été enregistrée. Elle a augmenté de 32,4 % à 14,4 millions d'ha en 2013 contre 10,5 millions d'ha en 2009 (Buttoud, 1998 ; DGF, 2013)

progression de quelques concessions forestières surtout dans les départements de la Lopé, de la Mvoung et à l'entrée du département de l'Ivindo (Cf. Planche 1). Cette progression visible sur la carte sous la forme concessionnaire (permis) n'est pas encore effective sur toute la zone, encore moins dans le district de Mvadhly, difficilement accessible et avec une population d'environ 3 358 habitants (RGA, 2022).

Après avoir connu une longue période de ralentissement d'exploitation, l'exploitation forestière connaît un regain d'intérêt à la fin des années 1980, avec une forte concentration d'activités dans la zone côtière. En effet, l'année 1982 marque l'adoption de la première véritable loi forestière gabonaise. Restée en vigueur jusqu'à l'aube de l'an 2000, la loi n°1/82 du 22 juillet 1982 s'appuie sur la base légale établie à l'époque coloniale et reprise au lendemain de l'indépendance. Parmi les mesures, elle retient la division du domaine forestier en deux zones d'exploitation : une essentiellement côtière, plus facile d'accès, théoriquement réservée aux Gabonais (5 millions d'hectares) ; une seconde zone couvrant le reste du territoire, mais difficile d'accès par endroits.

La dynamique d'exploitation s'amorce dans l'arrière-pays à partir de l'an 2000, dans un contexte international marqué par la vulgarisation de la protection de l'environnement, et sous la pression des institutions financières internationales qui fixe les conditionnalités aux financements. La prise en compte de l'environnement devient une question centrale pour le gouvernement gabonais. Aussi, l'analyse des cartes de l'évolution de l'exploitation forestière de 2005 à 2021 (Cf. Figure 10) indique que certaines concessions forestières sont-elles exploitées par un système rotatif. C'est dans ce contexte qu'on assiste à un déferlement des sociétés forestières d'origine asiatique à partir de 2010, ouvrant ainsi la voie à l'exploitation forestière dans le Département de l'Ivindo en général et le district de Mvadhly en particulier. En somme, le taux de déforestation est de - d'1% sur l'ensemble du territoire (Nzé, 2009).

## **II. ACTEURS DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LE DISTRICT DE MVADHY**

### **II.1. Acteurs politiques, de la législation, de la gestion et de l'appui-conseil de l'exploitation forestière**

Les acteurs de l'exploitation forestière sont un ensemble composé des politiques, des acteurs de gestion, englobant en son sein l'administration des Eaux et Forêts, les organismes publics et parapublics, les industriels, les privés artisanaux, les populations, les ONG et les bureaux d'études, et qui opèrent dans l'exploitation et la gestion forestière. Ainsi, le district de

Mvadhy compte quinze (15) acteurs directs et indirects de l'exploitation forestière répartis en trois groupes participant activement à cette activité.

### **II.1.1. Les acteurs politiques**

Ce sont des décideurs politiques qui jouent le rôle important dans l'élaboration et la mise en application des politiques forestières arrêtées tant au niveau international, régionale, national, provincial et local. Ces décisions impactent également sur le district de Mvadhy. Ils définissent le cadre général dans lequel agissent les autres acteurs, et ont par ce canal, un impact important sur ces derniers. Ils sont en retour influencés par les autres acteurs, en proportion du degré d'organisation et de la capacité de groupe de pression de ces acteurs, ainsi que les relations traditionnelles définissant les liens entre ces "élites" et leur base ou leurs réseaux de connaissances.

Ces acteurs politiques régionaux et nationaux que sont les préfets, les ministres les gouverneurs, etc. sont des personnalités qui maîtrisent souvent peu le domaine forestier ou environnemental. Elles sont nommées par les pouvoirs exécutifs dont elles dépendent et possèdent toujours un réseau de relation et de clientèle leur permettant d'obtenir ce type de poste.

Toutes ces personnes ont reçu et retiennent une parcelle plus ou moins importante de pouvoir. Elles utilisent très souvent leur position pour le conforter par des attitudes paternalistes et de relation de type clientéliste. Ceci conduit généralement à une personnalisation du pouvoir et à l'appropriation privée des ressources collectives, en contradiction avec leurs statuts de garant des intérêts collectifs.

N'étant pas des spécialistes des domaines pour lesquels ils doivent prendre des décisions, ces politiques (conseillers départementaux, provinciaux, ministres ou représentants) sont épaulés par des techniciens, des personnes qui préparent pour eux les textes de politiques forestières et environnementales. Les chefs d'Etats peuvent jouer également un rôle pour la gestion durable des ressources naturelles et un développement durable des sociétés humaines (EDF, 2006).

Bien entendu, ce schéma très général ne reflète qu'une partie de la réalité. Certains de ces acteurs politiques sont réellement conscients du rôle clef qu'ils jouent dans le sens d'un développement durable des sociétés humaines dont ils sont les représentants. D'autres sont aussi poussés à agir dans le sens du bien collectif par leurs interlocuteurs, ONG et bailleurs de

fonds en particulier. Ces autres acteurs, ainsi que les grandes sociétés privées, le cas de FG SARL sont capables de faire pression et d'influer sur les décisions prises par les politiques.

N'étant pas des spécialistes des domaines pour lesquels ils doivent prendre des décisions, la plupart des politiques du district de Mvady sont épaulés par des techniciens de Ministère des Eaux et Forêts affectés dans la province, qui préparent pour eux les textes des politiques forestières et environnementales, les textes de lois, et les procédures dont les modèles sont contenus dans le Code forestier en vigueur en République gabonaise.

**Tableau 9 : Caractéristiques de fonctionnement des acteurs et leurs motivations vis-à-vis de la gestion et de l'exploitation durable des ressources forestières**

<b>Motivations pour un développement durable</b>	<b>Autres motivations (dérives)</b>	<b>Mode de fonctionnement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garant de l'intérêt collectif.</li> <li>• Responsables de la gestion durable des ressources, et de la conservation de la biodiversité pour les générations futures.</li> <li>• Doivent équilibrer solidarités internationales et défense des intérêts nationaux.</li> <li>• Responsables du développement socio-économique des populations.</li> <li>• Garants des principes et valeurs éthiques, démocratiques, écologiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les intérêts privés</li> <li>Passent avant les intérêts collectifs.</li> <li>• Priorité aux intérêts nationaux au détriment de la solidarité internationale.</li> <li>• Laisse- faire et laxisme au nom du réalisme politique ou à cause du découragement.</li> <li>• Sensibilité plus grande au lobbying productiviste ou spéculatif qu'aux pressions éthiques.</li> <li>• Les dérives affaiblissent leur crédibilité et celle des principes qu'ils sont chargés de défendre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de temps, de disponibilité en général, et pour l'information en particulier</li> <li>• Besoin d'informations, claires, précises, concises.</li> <li>• Une idée à la fois.</li> <li>• Prudence tactique par rapport aux informations reçues ou à diffuser.</li> <li>• Rarement techniquement compétents.</li> <li>• Dépendance et sensibilité aux événements</li> </ul>

*Source : Mercoiret, Doumenge et Gami (in Mercoiret, 2001)*

### **II.1.2. Les législateurs**

Le parlement gabonais est composé de deux chambres à savoir l'Assemblée Nationale et le Sénat. Les acteurs des corps législatifs jouent un rôle fondamental dans l'examen et l'adoption des lois forestières ou d'autres secteurs. S'il est vrai que la plupart de ces

parlementaires ne sont pas des spécialistes du domaine forestier et environnemental, un certain nombre d'entre eux ont manifesté leur volonté d'être mieux informés afin de mieux participer aux débats internationaux dans ce domaine. Un réseau régional de parlementaires d'Afrique centrale a été créé en 2001 dans le cadre de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC).

Au Gabon comme ailleurs, les parlementaires de développement ont voté des lois (Code forestier, loi sur l'environnement, etc..) intégrant les problématiques du développement durable. Ce vote sans appel est rendu possible suite à la prise de conscience de certains parlementaires, mais aussi et surtout au lobbying exercé auprès d'eux par les bailleurs de fonds, les ONG et certains politiques de l'exécutif. Dans le cas du Gabon, comme au Cameroun, les pressions ont permis une évolution de la loi forestière théoriquement bénéfique à la gestion durable des forêts. Toutefois, cela n'a pas freiné l'augmentation des attitudes prédatrices de nombreux acteurs politiques, gestionnaires et exploitants.

La relative méconnaissance du secteur forêt-environnement par les parlementaires, ajouté au fait qu'ils ont souvent l'impression que leurs intérêts sont menacés par les changements proposés, constituent des raisons majeures au très long débat qui a précédé l'adoption des nouvelles dispositions sur l'exploitation forestière. Parmi les personnes essentielles de ce groupe d'acteurs, il convient de citer en particulier les présidents des deux chambres ainsi que ceux des commissions techniques en charge des questions forestières.

### **II.1.3. Les acteurs de la gestion**

Evoquer la question des acteurs de gestion nous paraît englobant dans la mesure où, tous les acteurs assurent la gestion forestière à différentes échelles, dans divers domaines et par les moyens qui ne sont pas toujours les mêmes. En effet, tous ces acteurs ont en commun un intérêt dans la gestion des ressources forestières. Certains ne tirent pas directement leurs revenus de la forêt, comme par exemple les représentants des administrations ; du moins en théorie.

D'autres vivent de l'exploitation des ressources forestières partiellement ou en totalité tels que les exploitants forestiers et les populations rurales. Dans cette catégorie, outre ceux qui exploitent ou protègent les forêts sur le terrain, nous avons des institutions et des personnes qui ont pour mission de faire appliquer les lois et la réglementation (administrations forestières, par exemple) ou qui incitent les acteurs de terrain à les appliquer d'une manière plus ou moins littérale ou « orientée » (administrations, ONG, bureaux d'études, syndicats). Les administrations doivent en outre contrôler et sanctionner les manquements au respect des règles

établies. Pour une meilleure compréhension, nous avons recensé huit acteurs de gestion de l'exploitation forestière.

#### **II.1.4. L'administration des Eaux et Forêts**

Selon l'article 28 de la constitution gabonaise, le gouvernement conduit la politique de la Nation sous l'autorité du Président de la République et en concertation avec lui. Au Gabon comme dans l'ensemble des pays d'Afrique centrale, jusque très récemment, les états avaient l'ambition de tout vouloir maîtriser, depuis les aspects de conservation et de gestion des domaines forestiers dans leur totalité jusqu'à l'exploitation et la transformation. En raison de déficit de moyens et d'équipements, ils se désengagent de la gestion forestière préférant confier cette charge aux privés (sociétés d'exploitation). Il constitue tout de même un acteur principal.

Le ministère des Eaux et Forêts est le premier département qui bénéficiait des structures les plus importantes dont la représentativité dans toutes les provinces est assurée par un réseau de directions provinciales, des bureaux de chaque service et de cantonnements sur place

Historiquement, le Ministère des Eaux et Forêts est la première administration créée pour gérer les ressources naturelles dans les domaines de la faune, la flore et les milieux aquatiques.

Sur le plan opérationnel, les administrations des eaux et forêts et de l'environnement, à travers la direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) sont chargés :

- d'élaborer et de conduire la mise en œuvre de la politique des forêts,
- de faire entre autres l'inventaire continue et l'aménagement des ressources forestières ;
- de protéger et restaurer les écosystèmes forestiers et d'en conserver la biodiversité ;
- de valoriser les ressources et les écosystèmes forestiers ;
- d'assurer la régularité et la durabilité de la production des ressources forestiers ;
- de promouvoir l'industrialisation et la commercialisation des produits forestiers ;
- de concilier les impératifs de développement avec la préservation des ressources forestières ;
- d'élaborer et conduire la mise en œuvre de la politique en matière de faune et des aires protégées ;

- de concilier les impératifs de développement avec la préservation de la faune et des aires protégées.

Il est admis que les privés et les concessionnaires sont des acteurs principaux de l'aménagement des forêts au niveau provincial et dans le District de Mvady. Cette responsabilité qui paraît absolue, connaît bien des limites dans la mesure où ils n'agissent pas seuls et ne peuvent tout faire, du fait de la présence de l'administration provinciale des Eaux et Forêts et de l'Environnement.

En somme, il est chargé de la gestion du domaine forestier, de la faune sauvage, du contrôle général et de l'application de la réglementation forestière dans les forêts relevant du domaine de l'Etat.

L'administration des Eaux et Forêts comprend le Cabinet du Ministre, le Secrétariat Général, l'Inspection Générale des Services, les Directions Générales et les Organismes sous tutelle (Cf. Figure 24). Dans notre zone d'étude, l'administration centrale est représentée par la direction provinciale des Eaux et Forêts. Elle comprend une brigade de la faune, les bureaux et les cantonnements.

En rappel, l'administration provinciale des Eaux et Forêts ne tire pas directement leurs revenus de la forêt, du moins en théorie, mais elle est garante de sa bonne gestion'' (EDF., 2006). L'article 15 de la loi n°16 /01 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République gabonaise stipule que l'Administration des Eaux et Forêts est une administration paramilitaire. Elle assure une mission générale d'informations, de sensibilisation, d'éducation, de vulgarisation, de contrôle de police et de répression.

Au niveau Provincial et dans le District de Mvady notre zone d'étude, l'administration forestière intervient pour :

- définir des normes nationales du travail ;
- valider les protocoles techniques proposés par le concessionnaire pour les études techniques, préalables à l'aménagement ;
- vérifier et valider les travaux de terrain en conduisant ses propres opérations de contrôle, distinctes de celles du concessionnaire ;
- examiner et valider les documents de gestion ;
- contrôler la bonne application des documents de gestion.

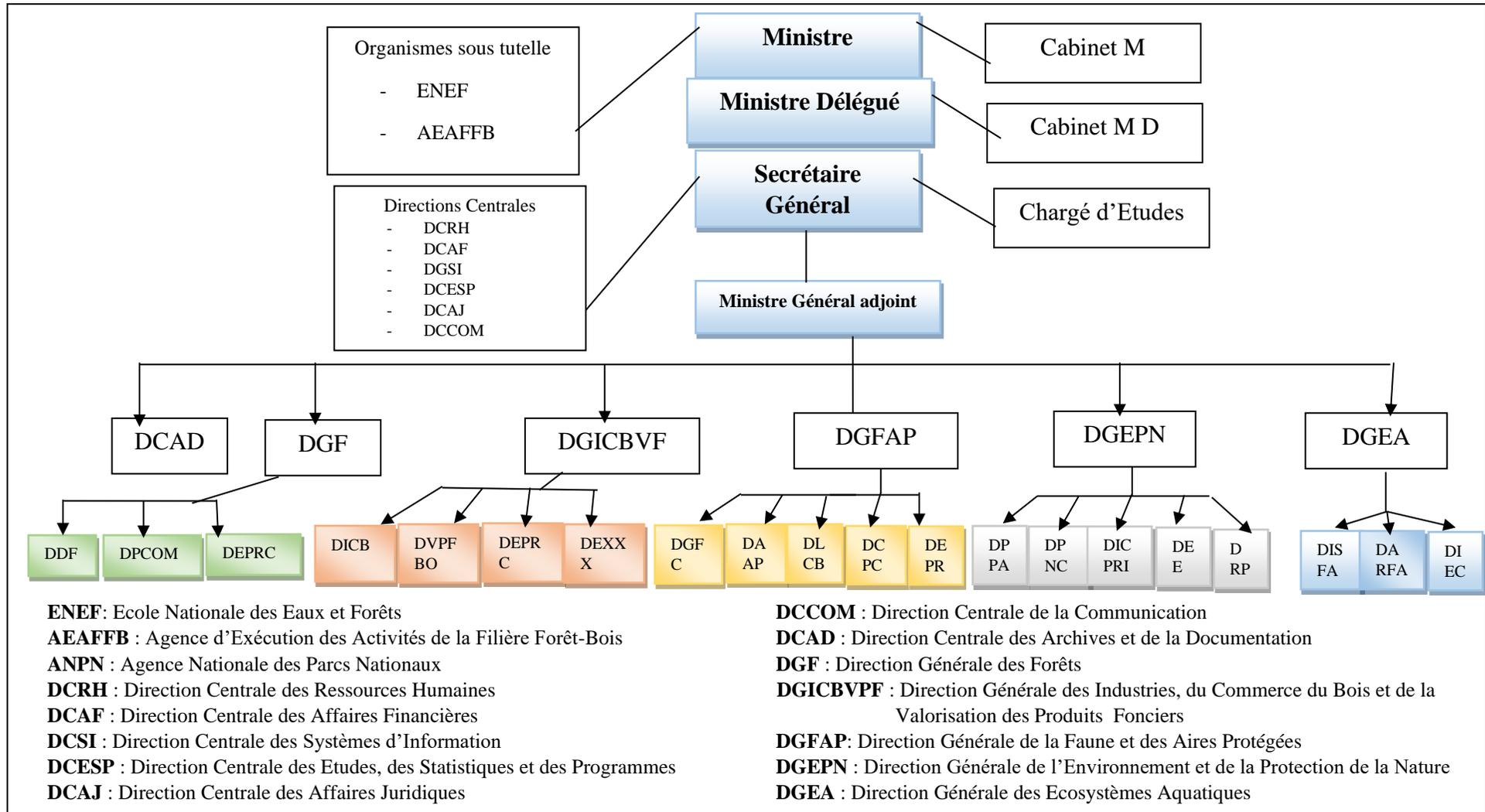
Cette administration, à travers les directions et les services techniques (chef de bureau Forêt et Forêts communautaires) met en œuvre des politiques forestières décidées par le gouvernement. Leur rôle est traditionnellement fondamental dans la gestion des forêts et de l'environnement, car comme partout ailleurs, la forêt appartient à l'Etat (EDF, 2005).

Soulignons que d'autres départements ministériels ont un lien non négligeable avec la gestion de l'activité forestière dans la mesure où, certains services décentralisés (les mairies, les préfets et les conseils départementaux), rattachés directement au ministère de l'Intérieur établissent des actes administratifs auprès des entreprises forestières. Toutefois, il manque encore une synergie dans ce domaine entre les départements ministériels concernés et le Ministère de tutelle. Il s'agit des départements ministériels de l'intérieur, de l'Agriculture, de l'Economie, du Budget, des mines et du Tourisme.

La question de la gestion forestière est également évoquée au sein du parlement, surtout par les présidents des commissions en charge des questions forestières et environnementales. Considérés comme un groupe d'acteurs, les députés par exemple, interviennent dans l'édification et la validation des lois sur la gestion forestière.

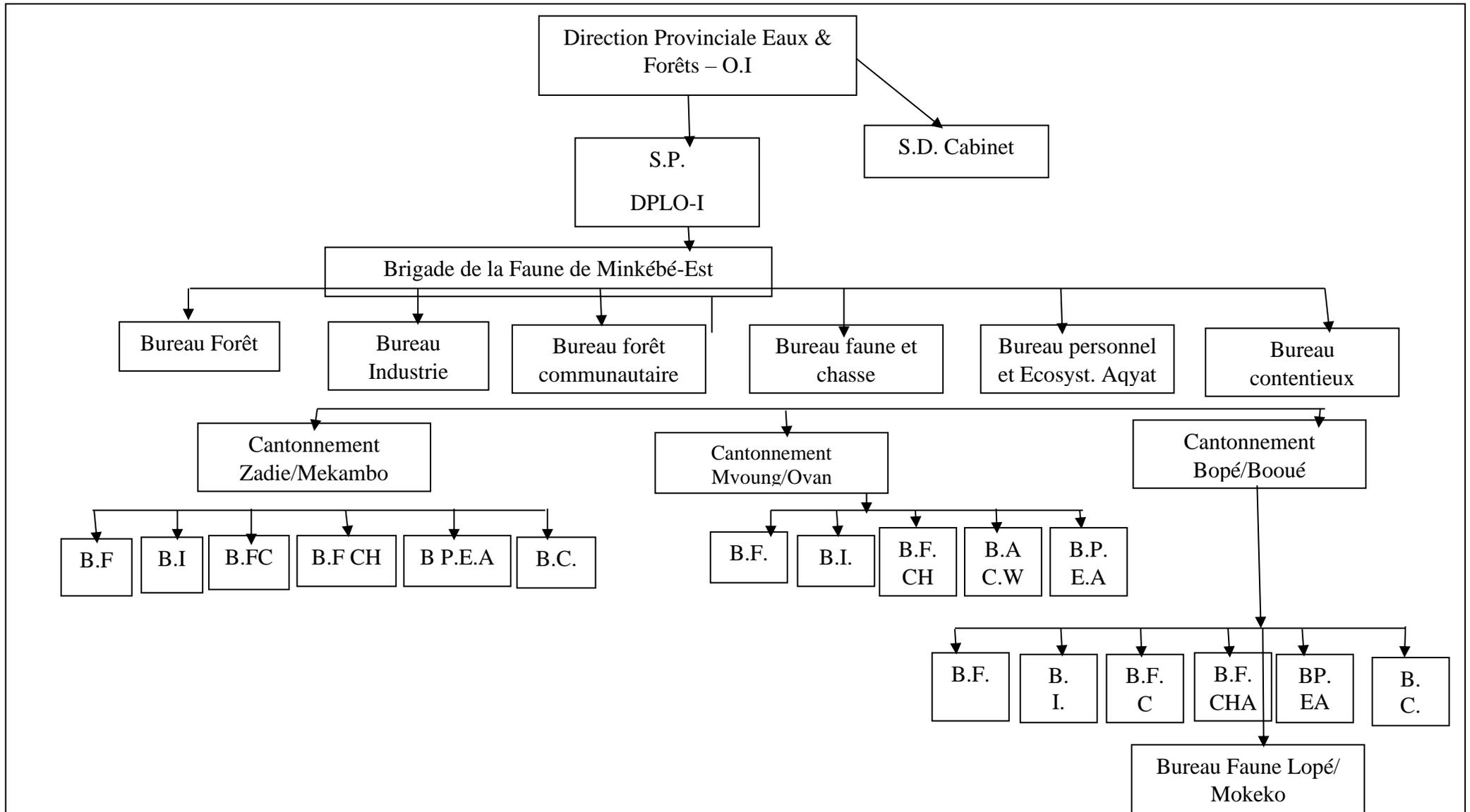
La direction provinciale des eaux et forêts dans l'ogooou – ivindo est constituée des bureaux de forêt, de chasse, de forêt communautaire, d'industrie, etc. (Cf. Figure 20).

En somme, l'application des lois et des politiques reste du ressort de l'Administration centrale comme le contrôle du plan d'aménagement et des modalités d'exploitation.



Source : D.P.O. FVINDO-2020

**Figure 19** : Organigramme du ministère des Eaux et Forêts, de la mère de l'environnement chargé du plan d'affectation des terres du Gabon



Source : D.P.O. FVINDO-2020.

**Figure 20: Organigramme de la direction provinciale des eaux et forêts dans l'ogooou – ivindo**

### **II.1.5. Autres Ministères**

D'autres départements ministériels ont un lien non négligeable avec la gestion de l'activité forestière dans la mesure où, certains services décentralisés (les mairies, les préfets et les conseils départementaux), rattachés directement au ministère de l'Intérieur établissent des actes administratifs auprès des entreprises forestières. De même, sur la gestion durable des ressources forestières, les ministères du tourisme, de l'agriculture, des mines y contribuent. Chacun de ces services étatiques est jaloux de ses prérogatives et les conflits d'intérêts sont fréquents. Il manque encore une synergie dans ce domaine entre les départements ministériels concernés et le Ministère de tutelle. La conscience collective et le développement d'une collaboration harmonieuse sont encore à développer.

Le Gabon comme bien des pays pétroliers d'Afrique centrale dont une très forte proportion des entrées de devises dépend des recettes pétrolières, se tourne de plus en plus vers le secteur forestier dans l'espoir que ce secteur pourvoira au moins en partie à la diminution inéluctable de la part du pétrole dans l'économie d'ici à 2030. Si la mise en place des plans d'aménagement et le calibrage des industries de transformation relativement à une production durable ne sont pas assurés, l'avenir de la forêt en sera gravement compromis

### **II.1.6. Les organismes publics et parapublics, le cas des Agences**

#### **A- l'Agence Nationale des Parcs Nationaux**

Au Gabon, la gestion des aires protégées était initialement sous la gestion du Conseil National des Parcs Nationaux (CNPN) avant 2002. Au cours cette même année, une ordonnance n°6 / 2002 du 27 août 2002 portant modification de certaines dispositions de la loi n°16 /2001 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République gabonaise est approuvée, en vue de créer une Agence Nationale des Parcs nationaux (ANPN) qui sera adoptée par la loi n°003 /2007 du 11 septembre 2007. L'ANPN est donc un établissement public à caractère scientifique et environnemental, doté de la personnalité morale et bénéficiant d'une autonomie administrative et financière<sup>3</sup>, quoi qu'étant sous la tutelle du Ministère des Eaux et Forêts. Elle est chargée :

- de mettre en œuvre la politique générale en matière des parcs nationaux (13 parcs nationaux) ;
- d'assurer la protection des parcs nationaux et de leurs ressources naturelles ;
- d'œuvrer au développement efficient du réseau des parcs nationaux ;

---

<sup>3</sup> <http://www.parcsgabon.org/I-anpn/I-agence> (consulté le 10/08/2021)

- de valoriser les parcs nationaux et leurs ressources.

Dans l'accomplissement de ses missions habituelles, cette Agence est composée de 3 organes de fonctionnement : le comité de gestion, l'Agence comptable et le Secrétariat exécutif. Le comité de gestion est l'organe délibératif de l'ANPN. Il est constitué de 15 membres répartis en deux collèges, dont l'un représentant les pouvoirs publics (l'Etat) et l'autre comprenant les partenaires. Placé sous l'autorité d'un Président, le comité de gestion a pour rôle d'adopter les plans de travail annuel et les plans d'affaires de l'Agence et de chaque parc national ; de donner quitus à la gestion administrative et financière du secrétaire exécutif ; d'arrêter les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de l'Agence, y compris le règlement intérieur et la grille de salaire du personnel. Il approuve les budgets prévisionnels, les comptes et bilans de fin d'exercice ; ainsi que les tarifs d'entrée dans les parcs nationaux.

Concernant l'Agence comptable, elle est chargée d'assurer la gestion financière et comptable des ressources de l'Agence. Elle encaisse les recettes et paye les dettes parmi lesquels les salaires des employés et les autres factures de fonctionnement. L'Agence comptable est sous la direction de l'Agent comptable.

Le Secrétariat exécutif est l'organe d'exécution de l'ANPN. Il a pour objectif de traduire en acte la politique du gouvernement concernant les parcs nationaux et de mettre en Application les décisions, les orientations et les objectifs de gestion définis par le Comité de gestion. Il est dirigé par le Secrétaire Exécutif, assisté du Secrétaire Exécutif Adjoint. Le fonctionnement de l'Agence au quotidien est assuré par le Secrétariat Exécutif. Cette entité se compose de la Direction Technique, la direction de la Communication, la direction administrative et Financière, et la Direction des Opérations y compris des structures décentralisées à savoir les 13 parcs nationaux qui est sous l'autorité du conservateur, auquel s'ajoute la réserve présidentielle de Wonga-Wongué, incluse dans le réseau en octobre 2009.

En somme, l'ANPN est structurée sous la forme d'une organisation pyramidale dont le sommet est le Chef de l'Etat représenté par le ministre des Eaux et Forêts et mis en pratique par le Secrétariat Exécutif. Officiellement, son action s'étend uniquement au sein du réseau de parcs nationaux et de la réserve présidentielle de Wonga-Wongué. En tant qu'acteur spécialisé, l'ANPN bénéficie de l'autorité dans le domaine de la gestion des parcs nationaux. Ce qui donne une autorité sur les ressources forestières disponibles. Tenant compte de ce pouvoir d'action, l'ANPN est un acteur majeur, mais qui officiellement ne devrait pas être au-dessus de l'organe principal de gestion de la forêt qu'est le ministère des Eaux et Forêts. Or dans les faits, les relations entre les dirigeants de ces organismes rendent plus complexes la gestion sur le terrain et missions qui lui sont assignées.

## B- L'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Bois

Le Président de la République Gabonaise Ali Bongo Ondimba en janvier en 2010, décide de mettre un terme à l'exportation du bois en grume. Pour le suivi de cette décision et de l'activité, il est créé par décret n°01400/PR/MEF du 06 décembre 2011, l'Agence d'Education des Activités de la Filière Bois en République gabonaise. Selon l'article 3 dudit décret : « l'Agence est placée sous la tutelle du ministère des Eaux et Forêts. Elle jouit de l'autonomie de gestion administrative et financière. » Selon le même décret par ailleurs, l'Agence a pour mission de « contribuer à la promotion des activités de la filière forêts-bois, en assurant un appui technique et des conseils notamment en matière d'inventaire, d'aménagement, d'agréage, de certification, de traçabilité des produits forestiers et en matière de veille économique, politique et stratégique »<sup>4</sup>. L'Agence est chargée :

- de contribuer à une meilleure gestion des ressources forestières à travers les activités liées à la connaissance de la ressource, à l'estimation périodique des stocks, aux flux de carbone forestier et à l'aménagement des massifs forestiers<sup>5</sup> ;
- d'assister techniquement les titulaires de forêts communautaires dans la mise en œuvre des plans de gestion ;
- de réaliser des programmes de reboisement pour diminuer la pression sur les forêts naturelles ;
- d'améliorer le peuplement d'essences nobles ;
- de vulgariser des techniques d'agroforesterie ;
- de réaliser le reboisement urbain et périurbain sur l'ensemble du pays ;
- d'appuyer les actions de promotion des essences peu ou pas connues des utilisateurs, des valorisations des produits forestiers non ligneux et de la bioénergie ;
- de croiser et analyser les données collectées au bénéfice des acteurs et assurer une veille économique, politique et stratégique de la filière ;
- de rendre disponible et actualiser une base de données sur les inventaires, aménagements, la certification et la traçabilité des produits forestiers pour l'ensemble des acteurs de la filière bois ;
- de réaliser des études thématiques nécessaires à la promotion de la gestion durable des forêts ;

---

<sup>4</sup> Décret 01/400/PR/MEF, article 4

<sup>5</sup> Avec l'appui technique et le Financement de la JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale) ainsi que le Conseil Climat, un projet d'inventaire forestier national permanent a été lancé en 2012

- de renforcer les capacités institutionnelles des services des services forestiers et douaniers par un plan d'intégration et de formation du personnel en matière de reconnaissance, de classement, de traçabilité des produits forestiers et de suivi de la certification forestière ;
- de réaliser le suivi environnemental au sein des concessions forestières sous aménagement durable (CFAD) ainsi que dans les entreprises de la filière forêt-bois, en collaboration avec l'administration en charge de l'environnement en charge de l'environnement et du développement durable<sup>6</sup>.

Au regard de son statut et des missions qui lui sont assignées, l'Agence est un acteur clé de la gestion forestière. Elle est sensée agir de manière transversale, abordant l'ensemble des questions liées à la forêt telles que l'aménagement, la certification, la traçabilité, l'environnement, la forêt communautaire, le reboisement, etc. La mention « jouit de l'autonomie de gestion administrative et financière » en fait une structure libre de toute action.

Pour la mise en œuvre de son cahier de charge, l'Agence a élaboré un plan d'action lors du Conseil d'administration du 26 juin 2012, à Libreville (l'Agence, 2012). Parmi les projets les plus importants on peut citer :

- l'audit externe de la filière financée par la Banque Mondiale. L'objectif étant de connaître la situation actuelle de la filière et maîtriser le fonctionnement des services du Ministère ;
- la révision du Code Forestier, amorcée pour tenir compte des derniers développements dans le secteur, notamment la transformation locale plus poussée du bois, le carbone forestier, les écosystèmes aquatiques. Il s'agira également d'aller dans le sens d'une plus grande facilitation des conditions d'exercice de l'activité du bois et de la prise en compte des problèmes de l'environnement. Par ailleurs, cette révision du Code forestier pourra déboucher sur la mise en place d'une fiscalité attractive et compétitive, donc plus incitative ;
- la réduction de la pauvreté en milieu rural (aide à la mise en place des forêts communautaires), vulgarisation des techniques d'agroforesterie et la valorisation des produits forestiers non ligneux.

Comme en témoigne ce rapport du Conseil d'administration, l'Agence fonctionne dans l'ensemble des domaines de la gestion forestière. Sous tutelle, mais autonome, l'Agence comme

---

<sup>6</sup> Décret 01/400/PR/MEF, chapitre 1 : De la création et des attributions

l'ANPN, entant que structures décentralisées de l'Etat, occupe une place médiane, entre la Présidence de la République, les ministères et les autres acteurs.

### **II.1.7. Les privés industriels**

Depuis 2000, l'Etat, à travers la législation forestière a confié le rôle de 'gestionnaire forestier 'aux concessionnaires, tant du fait de leur mandat premier d'exploitation du bois d'œuvre que du rôle de plus en plus important qu'ils doivent assurer dans la pérennité des écosystèmes forestiers (Cassagne et al., 2004).

Dans le district de Mvadhya, sur les deux privés industriels identifiés un seul (FG SARL) opère dans le secteur forestier. Au regard des données statistiques en termes de volumes d'exportation du bois d'œuvre, ce privé apporte une plus-value importante à l'économie nationale mais aussi un atout important au niveau local. Depuis 2016, le District de Mvadhya a connu un bouleversement sans précédent dans le secteur bois avec la généralisation de l'exploitation forestière même dans les zones forestières difficiles d'accès du fait du relief très accidenté (mont Belinga). Grâce à cette activité, Mvadhya sort progressivement de sa position d'enclavement depuis l'érection de cette localité en district en 1993.

Cette société asiatique (FG SARL) implantée à Mayibouth1, renferme toutes les étapes de l'exploitation ; de l'abattage du bois en forêt jusqu'à celle qui assure sa transformation, son séchage, en passant par les négociants uniquement préoccupés de commerce international. Cette entreprise asiatique a l'exclusivité de l'exploitation forestière. Elle détient une part importante des concessions et de permis forestiers, en termes de superficies (78.090 ha).

Implantée depuis six (6) ans à Mvadhya, cette société asiatique opère sous forme des réseaux, car elle est également dans d'autres provinces, voire ailleurs à travers leurs filiales. Selon les populations locale, FG SARL est le seul agent de développement local. La direction générale de l'entreprise est localisée à Libreville dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement.

Le secteur forestier à travers cette entreprise offre les emplois jugés très insuffisants par des populations. Elle représente un poids socio-économique relativement important dans la zone. Au regard de la structuration, elle dispose aussi des appuis auprès des tenants du pouvoir et voire au niveau international.

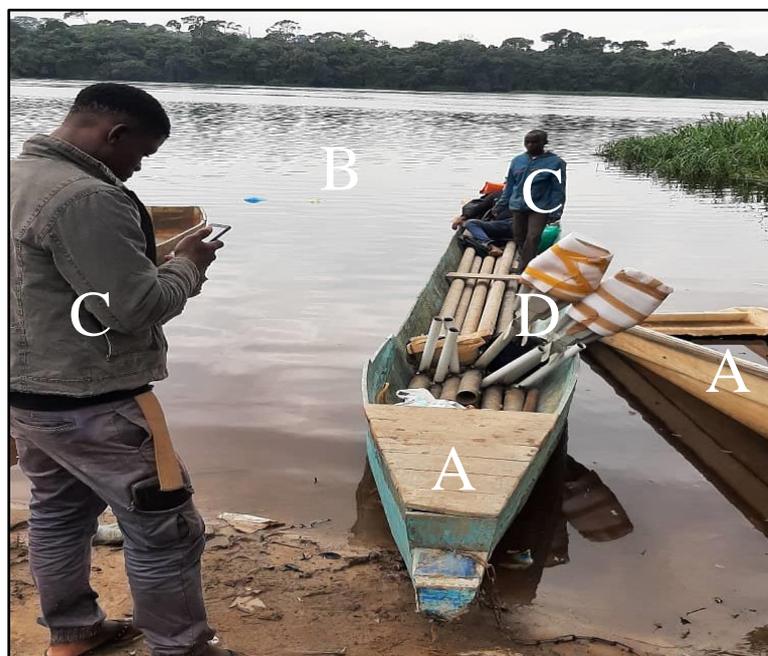
Ladite entreprise asiatique, très active dans la zone d'étude, a adopté un code de déontologie relatif à la gestion durable des concessions forestières. Elle s'engage non seulement à la mise en place du plan d'aménagement et d'une exploitation plus durable, mais aussi dans le processus de certification forestière.

### II.1.8. Les privés artisanaux

La réglementation forestière en vigueur ne donne pas une définition unique de l'exploitation forestière artisanale. La loi forestière définit plutôt l'exploitation comme l'activité d'abattre, de façonner et de transporter du bois ou tout autre produit ligneux ainsi que de prélever dans un but économique d'autres produits forestiers (ATIBT, 2019).

Les habitants des zones rurales utilisaient jusqu'à il y a peu de temps des autorisations de sciage de long pour abattre des arbres, bien que ce type de permis ait été aboli par le code forestier de 2001 (Boevinger, 2008). Le développement d'un secteur forestier industriel a contribué à former de nombreux scieurs, abatteurs, prospecteurs, disposant d'une grande capacité opérationnelle pour se lancer dans la production informelle de bois (Mabiala, 2004).

Les privés artisanaux forment un groupe d'acteurs divers suffisamment organisés dans le District de Mvadhya. On dénombre les commanditaires qui sont composés des élites urbaines, ressortissants dans la plupart des cas des villages de la contrée. Il est l'acteur principal qui mobilise des moyens financiers et matériels (possesseur de la tronçonneuse et autres matériels) pour le sciage du bois, pour tailler les pirogues (Cf. Photo 3) et autres besoins. Il n'est pas toujours présent sur les lieux de l'exploitation. Il est secondé par le superviseur encore appelé l'intermédiaire. C'est la "cheville ouvrière" de l'activité du fait de sa parfaite connaissance du terroir, des essences dans la forêt appartenant aux populations locales.



*Cliché Pazock M. Jérémie 2022*

#### **Photo 3 : Pirogues dans le District de Mvadhya**

*Les images ci-dessus présentent des pirogues fais en bois (A) à l'intérieur d'un cours d'eau (B). On y observe des individus (C). Cette pirogue transporte des objets (D).*

Il existe dans la zone d'étude, les transporteurs qui transportent le bois de la forêt vers la voie principale et les producteurs (le scieur de bois). De même, les privés artisanaux sont les principaux fournisseurs de bois aux unités de transformation de petite taille telles les menuiseries et les quincailleries (Cf. Planche 1).

**Planche 1 : Menuiserie dans la zone d'étude 2**



*Cliché Pazock M. Jérémie 2022*



*Cliché Pazock M. Jérémie 2022*

**Photo 5 : Menuiserie à Mvady**

**Photo 4 : Menuiserie à Djeng**

*Les images ci-dessus présentent des menuiseries dans la zone d'étude (A). Ces dernières transforment le bois provenant des artisans privés (B).*

**II.1.9. Les populations locales**

Selon les données statistiques du recensement général de l'agriculture (RGA / Gabon 2020), le District de Mvady compte 2.380 habitants, soit 1,82 hab. /km<sup>2</sup>. C'est une population majoritairement jeune et essentiellement forestière, tournée vers cinq principales activités rythmant leur vie quotidienne : l'agriculture, la pêche, la chasse, l'exploitation forestière et l'orpaillage.

La mise en œuvre effective de l'Article 251 de la loi n°016/01 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République gabonaise, énonce le droit des communautés autochtones et locales au partage des bénéfices issus de l'exploitation de concessions forestières. Cette loi n°016/01, qui stipule le soutien des actions de développement d'intérêt collectif initiées par les communautés concernées à travers les fonds alimentés par les concessionnaires forestiers

Dans cette catégorie, il convient de mettre un accent particulier sur les populations forestières, qu'elles soient kwélé ou autres. Les populations vivent dans les forêts et sont entièrement ou largement dépendantes des ressources forestières pour leur vie (EDF,2006).

Cette description n'est pas le cas des administrations d'un certain nombre d'exploitants forestiers privés, ou de responsables politico-administratifs possédant de permis forestiers pour lesquels ils constituent une assurance retraite ou perte d'emploi. L'exploitation des produits de la forêt (cueillette, la chasse, etc.) ou son défrichage pour pratiquer l'agriculture, donnent à ces populations forestières des revenus leur permettant de faire face aux besoins essentiels tels que se loger, se soigner, etc. Leur principale source d'énergie pour la cuisson des aliments ces bois provenant de la forêt. Ces derniers utilisent les scies à moteurs pour l'abatage des arbres (Cf. Photo 6).

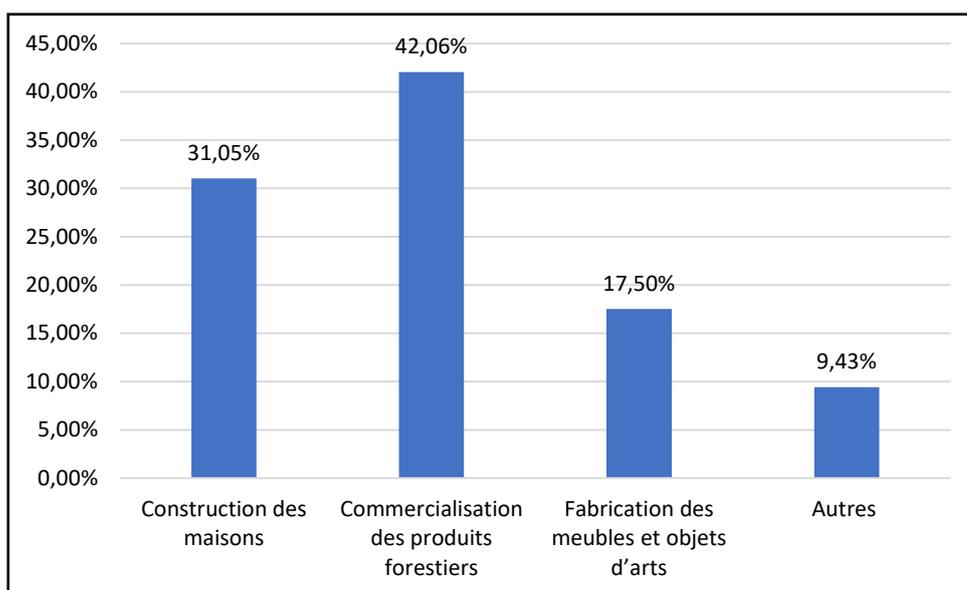


*Cliché Pazock M. Jérémie 2022*

**Photo 6 : Scieur en action dans la localité de Modhel**

*L'image ci-dessus présente un scieur (A) découpant du bois (B) à l'aide d'une scie à moteur (C). Il est assisté par un individu (D).*

A l'issu des investigations des terrain, 31,01 % des ménages exploitent la forêt pour la construction de leurs habitations, 42,06 % pour commercialiser. 17,50 % utilisent les ressources forestières pour la fabrication des meubles et objets d'art (Cf. Figure 21).



Source : Enquêtes de terrain, 2022

### **Figure 21 : Devenir des produits forestiers exploités par les ménages**

Au sein de la communauté kwélé, les élites jouent un rôle important, car ces dernières, même si elles vivent loin des forêts, elles ont un pouvoir important sur les décisions locales qui sont prises à leur profit. Très souvent, il profite de leur « puissance influente », née des relations complices avec les chefs de villages et autres autorités administratives, pour user de toute astuce pour exercer une pression sur la ressource.

Dans le District de Mvady, l'élite est le fils du village quel que soit son titre à savoir député ou cadre élevé dans l'administration générale. A l'échelle locale (au niveau du village), l'élite peut être vue comme un instituteur, un infirmier, ou "une personne originaire des communautés forestières concernées, jouissant d'une certaine aisance matérielle ou d'une notoriété socio-politique ou intellectuelle" (Ecofac-Dja.2000). Depuis quelques années, cette classe sociale s'intéresse de plus en plus à la gestion, mais surtout à l'exploitation du patrimoine forestier environnant leur localité.

Les élites villageoises jouent essentiellement le rôle d'interface, de transmission entre les populations et la grande élite résidente en ville. A l'ère des nouvelles technologies de l'information et de la communication, aucune décision qui engage le village ne peut être prise sans le consentement des cadres du district vivant en ville.

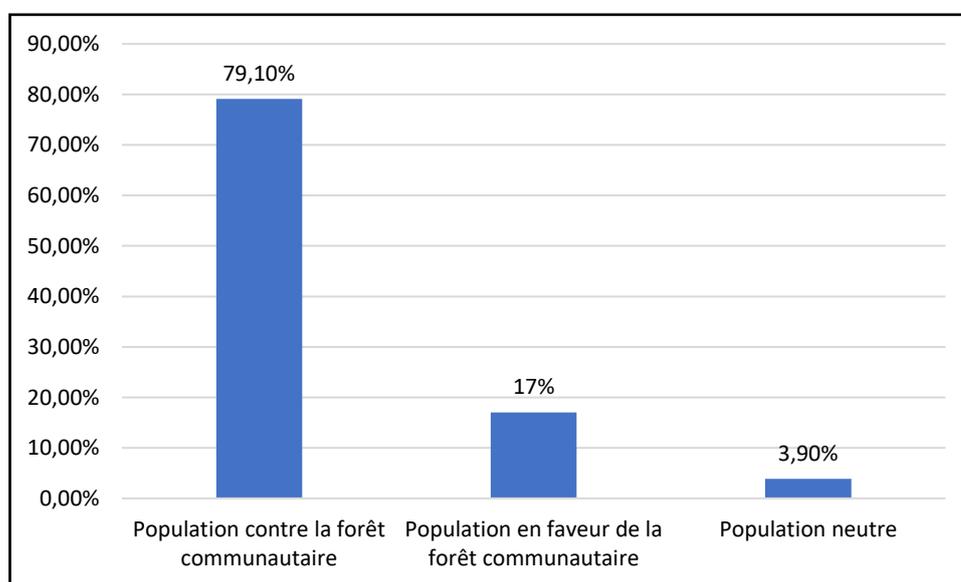
Aussi, les communautés locales sont-elles perçues comme des consommateurs locaux des ressources naturelles car elles utilisent le terroir à des fins de subsistance ou commerciales. Les arbres par exemple, fournissent des poteaux de bois durs. Les Raphias fournissent de la

"paille " pour la toiture, des écorces pour la construction des murs. L 'Okala est très apprécié comme bois de feu.

Elles sont impliquées dans une exploitation de rente avec une organisation structurée en réseaux. Bien qu'encore timide, la gestion de la forêt tend actuellement vers une plus grande implication des populations locales ; dans ce cas de figure, l'initiative peut venir des populations elles-mêmes, ou de l'administration en associant bien sûr l'élite qui vit en ville.

Dans un type de partenariat qui débouche sur la création d'une forêt communautaire, on encourage les communautés locales à se structurer en groupes organisés qu'elles soient au centre de la gestion des ressources. Une telle organisation peut contribuer à la régulation de l'utilisation des terroirs à des fins de subsistance et d'exploitation commerciale, ainsi que des populations exogènes impliquées dans l'exploitation des rentes telles que la chasse, la cueillette et l'agriculture (EDF,2005).

La mise en place de Forêts Communautaires (FC) depuis les années 2000 au Gabon et particulièrement dans le District de Mvady à partir de 2017 avec l'Association Mibela Yame (AMY), s'en trouve nécessairement difficile. Les élites n'ayant plus d'attaches avec le terroir, sont écartées de la gestion des forêts communautaires, selon les textes en vigueur. Cette décision occasionne des frictions car ne relevant pas de la culture traditionnelle du peuple kwélé pour qui la forêt est un bien commun (Cf. Figure 22).



Source : Enquêtes de terrain, 2022

**Figure 22 : Avis des populations locales sur la création des forêts communautaires**

A l'issue des investigations de terrain, nous avons constaté que 79,1 % des ménages sont contre la forêt communautaire, 17 % sont pour et 3,9 % sont neutres.

### **II.1.10. Les Organisations Non Gouvernementales**

Les ONG appartiennent aussi plus spécifiquement au groupe des acteurs de l'appui-conseil et sont directement impliquées dans les actions de gestion. L'ONG telle que WWF par exemple, interviennent dans la conservation, l'aménagement des concessions forestières et le développement de l'écotourisme. Elle est présente à travers leurs équipes dans le District de Mvady et le bassin de la Djouah (TRIDOM). L'objectif selon le responsable de WWF est de sensibiliser les populations locales du District de Mvady et du bassin de la Djouah sur les terroirs qu'elles occupent, et d'établir une « délimitation entre les forêts relevant des communautés villageoises et celles du domaine de l'Etat. La structure explique également aux populations comment organiser une gestion participative de la forêt ».

Les ONG sont un relais de l'action de l'Etat. Elles permettent ainsi de combler certaines déficiences (Goyet, 2001). Certaines organisations nationales directement intéressées par la conservation et la valorisation locale et durable des forêts se sont rassemblées dans un réseau dépassant les limites du bassin du Congo (Réseau africain d'action forestière ; CEFDHAC, 2006).

Si pour les autorités les ONG constituent une aide indispensable et la manifestation d'un système de gestion décentralisée, les rapports de ces dernières avec l'Etat sont de nature complexe. Les ONG en général et le WWF en particulier, grâce sa dimension internationale associée à ses actions concrètes sur le terrain permettraient de faire se rejoindre les attentes des communautés locales et les objectifs politiques mondiaux autour de la question conservation de la nature (Princers et Finger, 1994). Or, force est de constater que la thèse d'un lien entre le local et le global qu'assureraient les ONG ne correspondent ainsi pas au positionnement du WWF, en dépit de sa double étiquette de spécialiste de la gestion locale et d'acteur mondial.

Notons par ailleurs que la plupart des ONG gabonaises véritablement engagées dans la conservation et le développement durable sont principalement financées par la France à travers ces divers programmes, les Etats-Unis, les organismes spécialisés de l'ONU et les institutions financières internationales. Outre ces financements, les ONG locales bénéficient des financements provenant des ONG internationales opérant dans le domaine de la préservation de la nature et du développement durable, tel que le fonds mondial pour la nature.

L'exploitation forestière implique plusieurs acteurs tels que les populations locales, l'entreprise FG SARL et l'Etat. Le comble ici est le fait qu'on oublie d'associer très souvent les organisations non gouvernementales (ONG), alors que c'est un acteur important et surtout

impartial, doté d'une expertise en matière de suivi des projets et des travaux réalisés sur le terrain (FG SARL, 2022). Pour des questions environnementales, et d'hygiène par exemple, cette entreprise concessionnaire (FG SARL) reçoit tous les trois mois les contrôles de routine de la direction en charge de l'environnement. Ce contrôle ou cette activité devrait échoir aux ONG gabonaises, malheureusement ce n'est pas le cas.

## **II.2. Les bureaux d'études**

Les bureaux d'études sont les acteurs les plus importants de ce premier groupe à plus d'un titre. Le nouveau Code forestier aux articles 21 et 22 rend l'aménagement des concessions forestières, et les exploitants ont rarement le savoir-faire pour élaborer des plans d'aménagement. Ensuite, le protocole d'élaboration de l'aménagement forestier en vigueur au Gabon est l'œuvre de membre de bureaux d'études (Brilland et al., 2005)<sup>7</sup>. Enfin, certains grands bureaux d'études internationaux gèrent directement les financements destinés à la gestion des ressources forestières et veillent, sur le terrain, à l'application des politiques définies dans le cadre de la gestion durable des ressources forestières. Aujourd'hui, pour ce qui est de l'exploitation forestière dans le District de Mvady, un cabinet d'ingénierie, de droit gabonais à savoir la Société d'Exploitation d'Aménagement de Limité et Sciage (SEALS) a réalisé le plan d'aménagement de FG SARL GZES à Mayobouth 1 dans le District de Mvady. Reconnue par les administrations gabonaises en charge des Forêts et de l'Environnement, ce bureau d'études est spécialisé en forêt-bois, en environnement et en développement local durable.

Il a donc pour rôle d'appuyer, d'accompagner les acteurs locaux, et de les former à la gestion durable des ressources. D'autres par contre ont tendance à réaliser eux-mêmes les travaux pour lesquels ils ont contracté sans prévoir suffisamment la formation des capacités locales et le transfert de leurs compétences à des nationaux. Ce bureau d'études a des sièges en Europe. Localement, ils mettent en place des représentations. C'est le cas l'Office National des Forêts (ONF int), qui créé une filiale au Gabon <sup>8</sup>

---

<sup>7</sup> Parmi les intervenants dans cette étude, nous pouvons citer le CIRAF, l'ONF, le WWF ou encore des responsables de bureaux d'études installés à Libreville (TEREA, SYVAFRICA)  
<sup>8</sup> Sylvafrica est la filiale et l'antenne africaine de l'ONF International. Implantée à Libreville depuis sa création en 2000, Sylvafrica propose toute une gamme de prestation liées à la protection et à la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. A travers Sylvafrica, l'ONF International participe ainsi activement à la préservation et à l'exploitation raisonnée et durable des forêts denses du Congo qui couvrent quelques 100 millions d'hectares. Sylvafrica met son expérience à la disposition des entreprises forestières des Etats, des collectivités locales pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement.

Dans le domaine forestier et concernant l'inventaire ou l'expertise du secteur, le nombre de bureaux d'études nationaux est très peu comparativement à d'autres internationaux. Au Ministère des Eaux et Forêts, seulement six bureaux d'études nationaux sont recensés. Lesdits bureaux sont l'œuvre des élites politico-administratifs en marge de leur emploi. Exerçant dans un milieu concurrentiel, il n'est pas rare de constater que les exploitants forestiers expatriés accordent plus facilement la confiance à l'expertise internationale qu'à des experts nationaux. Toutefois, le concessionnaire qui exploite dans le District de Mvady a eu recours à un bureau d'études de droit gabonais.

### **II.2.1. Les acteurs de l'appui-conseil**

Les principaux acteurs dans ce domaine sont les institutions du secteur public tels que les universités et les écoles forestières et environnementales, nationales ou à vocation régionale, les enseignants-chercheurs, ingénieurs, aménagistes, techniciens, commerciaux, experts dans des domaines aussi divers que variés. Ces acteurs possèdent des connaissances variées.

Leurs connaissances du terrain, des techniques de gestion et des dynamiques des phénomènes géographiques, économiques leur confèrent une place de choix dans la définition des lois et règlements en appui aux acteurs politiques et dans la mise en application de ces textes, en appui aux exploitants aux gestionnaires dans l'amélioration des capacités.

En effet, c'est après les études menées par les écologues zoologues sous la tutelle de WWF et de la WCS que le Président de la République décidera alors de la création de treize (13) parcs nationaux en 2002.

Plusieurs universités de ces institutions se sont regroupées il y a quelques années en un réseau régional, le RIFFEAC, qui permet de faciliter les échanges et la coopération interinstitutionnelle. Certaines d'entre elles sont directement appuyées par des projets, financés par les bailleurs de fonds internationaux. Des formations techniques et pratiques sont aussi dispensées par d'autres opérateurs du secteur privé ou de la société civile.

De même, les ONG telles que le WCS forment et participent à la formation des techniciens et de personnel de terrain. Quant aux ONG nationales, elles participent plutôt à des programmes d'éducation environnementale ou de formation dans le domaine du développement rural.

### **II.2.2. Acteurs de la recherche et de la formation**

Ces acteurs interviennent dans la recherche et la formation en matière d'exploitation forestière.

### **II.2.2.1. Acteurs de la recherche**

Les institutions de recherche dépendent financièrement d'un bailleur de fonds principal tels qu'un organisme public, ONG ou privé. Cette dépendance pèse lourdement sur le type de recherches mais aussi sur l'efficacité des institutions. Les institutions publiques d'Afrique centrale sont peu efficaces. Elles sont mal dotées en moyens financiers et humains et dépendent largement de financements et de collaborations extérieurs (EDF., 2006). Pour contribuer à résolution de ce problème, le projet FORINFO financé par la France a octroyé des financements pour les bourses de recherche et de formations diplômantes. Dans ce cadre, l'Ecole nationale des eaux et forêts a bénéficié des financements de ce projet.

De même, en complément à ces institutions et pour un souci d'efficacité, le gouvernement a doté le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation Technologique de cinq instituts de recherche tels que :

- l'Institut de Recherches Agronomiques et Forestière (IRAF),
- l'Institut de Pharmacopée, et de Médecine Traditionnelle (IPHAMETRA),
- l'Institut de Recherches en Ecologie Tropicale (IRET),
- l'Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH) et Institut de Recherche Technologique (IRT). Le Gabon dispose également d'une station de recherche sur le terrain, Ipassa à Makokou.

### **II.2.2.2. Acteurs de la formation**

Les enseignants et les formateurs ont le rôle principal de former les jeunes générations en fonction des besoins actuels et futurs en capacités humaines. Les principaux acteurs dans ce domaine sont les institutions du secteur public telles que les universités et les écoles forestières et environnementales, nationales ou à vocation régionale. Les universités disposent généralement de départements dédiés aux sciences forestières ou agroforesteries. Des formations techniques et pratiques sont aussi mises en place par d'autres opérateurs du secteur privé ou de la société civile.

L'Ecole nationale des Eaux et Forêts du Gabon est la plus importante institution sous tutelle du Ministère des Eaux et Forêts. Elle est spécialisée dans les domaines de la forêt. Créée en 1953 comme Centre de Formation du Personnel Forestier (CFPF), elle avait pour objectif initiale la formation de boussoliers topographe et des abatteurs nationaux, l'école est progressivement devenue l'Ecole Forestière du Cap Estérias (EFCE) en 1959. En 1967, elle devient l'Institut National d'Etudes Forestières (INEF), avec une vocation sous-régionale et une diversification de sa formation avec l'intégration dans ses programmes de la gestion des ressources halieutiques.

L'INEF change de statut en 1975 sous l'appellation de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF). Cette longue évolution témoigne de l'adaptation de l'école aux exigences de l'environnement.

L'Ecole Nationale des Eaux et Forêts forme en moyenne 20 à 30 diplômés par an, sur un programme de 2 à 3 ans dont 25 % de femmes (ENEF., 2002). Le projet de de réhabilitation de l'institution par la GTZ 9 a considérablement aidé à la restructuration de l'institution. Ce programme a notamment permis de meilleures compétences pour le personnel de l'école, une nouvelle gestion des programmes d'enseignement plus solides, des activités de terrain, une plus large gamme de partenaires, des opportunités de bourses universitaires<sup>10</sup> pour étudiants et de formation continue pour les enseignants. Depuis 2008, l'ENEF met en application son nouveau projet d'établissement qui vise à une professionnalisation de son offre de formation et son arrimage au dispositif Licence-Master-Doctorat. Si l'école est bien fonctionnelle aujourd'hui, certaines critiques évoquent une qualité des enseignements qui mériterait d'être améliorée (Ntoutoum et Ibrahim Sambo, 2002). Depuis janvier 2010 par exemple, le Gabon n'exporte plus officiellement le bois sous forme de grume. Cette décision présidentielle a donc entraîné une réorganisation de l'activité et fait naître de nouvelles filières d'exploitation du bois.

Cependant face aux changements climatiques, à la gestion durable des ressources naturelles et au manque des spécialistes dans le domaine forestier, l'administration de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts va décider en 2018 de diversifier ses offres de formation, dans les spécialités suivantes telles que la Conservation et la Gestion de la Biodiversité, les études d'Impact Environnemental, la Géomatique Forestière et Environnemental, QHSE ( traçabilité, audite et certification), Eaux et assainissement, science du Bois, Aménagement et Exploitation Durable des Forêts, Science Halieutique et Conservation des Ecosystèmes Aquatiques. En décembre 2020, elle a eu sa première cuvée d'ingénieurs et de techniciens spécialisés.

L'ENEF propose aussi un cadre idéal d'expérimentation avec deux laboratoires naturels que sont la forêt classée de la Mondah et l'océan atlantique. Les étudiants participent en plus des programmes ordinaires de formation à des exercices militaires. A la fin de leur formation, les étudiants peuvent prétendre à des emplois dans le secteur public (ministères en charge des eaux et forêts, de l'environnement, etc.), dans le secteur privé (sociétés forestières, industries

---

9 Gesellschaft fur Technische Zusammenarbeit (GTZ) est une ONG allemande qui exerce dans la coopération internationale pour le développement durable

10 Depuis une dizaine d'années, l'école accueille un cycle de formation post universitaire en collaboration avec l'université de Libreville

de bois, etc.), ou dans les ONG. Actuellement, certains anciens élèves de l'école exercent ou alors font des prestations dans les sociétés forestières telles que la FG SARL.

### **II.2.3. Acteurs du financement de l'exploitation forestière**

Parmi les différents bailleurs de fonds internationaux (Banque mondiale et FMI), bilatéraux ou multilatéraux finançant des thématiques liées à la conservation de la biodiversité, l'union européenne contribue à hauteur de 68 % du total du bassin du Congo (PFBC, 2021). Dans les lignes qui suivent, nous évoquerons l'apport de deux principaux acteurs financiers dans le domaine forestier.

#### **II.2.3.1. Bailleurs bilatéraux et nationaux**

Dans le cadre de la coopération bilatérale dans le secteur forestier, on peut citer l'Union Européenne, qui a financé et finance de nombreuses actions, dont le programme ECOFAC, le Ministère français des Affaires Etrangères, l'Agence Française de Développement (AFD) et PROPARCO, France, l'Agence des Etats-Unis d'Amérique pour le développement International (USAID), qui finance actuellement sa contribution au partenariat pour les forêts du bassin du Congo via CARPE, le Département pour le Développement International (DFID), la Grande Bretagne, l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI), le Canada, le DANIDA, le Danemark, etc.

Les financements sont en majorité des dons, bien que certains organismes puissent accorder des prêts, soit aux Etats, soit au secteur privé. D'autres mécanismes de financement, impliquant en particulier les bailleurs bilatéraux, existent mais restent encore peu ou pas utilisés dans la région (échange dette-nature, montage de fonds fiduciaire, etc.). De plus, il convient de signaler que la France a mis en place le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) qui procure sous forme de dons, un appui au développement d'activités de conservation ou d'exploitation durable de la biodiversité, appui complémentaire et en cohérence avec le FEM cité ci-dessus.

Dans la région, les ministres en charge des forêts sont des ministères-clefs pour le développement des pays. Ces ministères ont une importance stratégique car ils génèrent et gèrent des fonds propres provenant de l'exploitation de produits de la forêt, essentiellement le bois.

Si la gestion de la forêt est tout de même financée de manière importante, il n'en est pas de même du secteur de la conservation (gestionnaire des aires protégées), de la recherche et de la formation, secteurs pourtant sensibles et garants de l'avenir et de l'indépendance du pays.

### **II.2.3.2. Bailleurs multilatéraux**

Bien que les bailleurs ne disposent pas toujours de compétences techniques adéquates, ils jouent un rôle fondamental dans l'orientation de la gestion forestière, lequel impacte l'activité forestière en termes des politiques de conservation de la biodiversité (Cf. Tableau 19). Ainsi, les acteurs de financement répertoriés contribuent à la réalisation des actions des autres acteurs. Pour exemple, le budget l'Agence National des Parcs Nationaux est constitué à 50 % de financements de l'Etat gabonais. L'autre moitié est le fait de bailleurs internationaux.

Ces bailleurs relèvent de la coopération multilatérale. Certains sont liés au système des Nations-Unis. Nous citons : la Banque Mondiale, le FMI, la BAD, la FAO, le PNUD, l'UNESCO, l'Union Européenne etc. Si certains d'entre eux gèrent des fonds propres, (bailleurs primaires), d'autres par contre canalisent les financements venus d'ailleurs du fait de ressources propres limitées (bailleurs secondaires). C'est le cas de la FAO, et de l'OIBT, par exemple. D'autres sources de financement existent grâce à la mise en place de fonds internationaux, en particulier le fonds pour l'environnement mondial (FEM), administré par la Banque Mondiale, le PNUD et le PNUE.

### **II.2.3.3. Les bailleurs privés**

L'exploitation forestière est restée pendant longtemps entre les mains des concessionnaires occidentaux. La décision du Président relative à l'interdiction de l'exportation des grumes en 2010 a entraîné la fermeture de grandes entreprises occidentales (France, Italie, Allemagne) et occasionné le rachat d'autres par les bailleurs privés chinois. Depuis une quinzaine d'années, les sociétés à capitaux chinois sont financées par les banques de Chine, voire par l'Etat chinois, en raison des besoins importants en bois dans ce pays (UICN., 2005). Ces sociétés sont en effet spécialisées dans le rachat des multinationales, de permis. Des enquêtes menées auprès de certains leaders dont Sunly- Gabon et HTG, il apparait que les chinois investissent plusieurs milliards de francs CFA dans l'acquisition d'équipements spécialisés relatifs à l'exploitation forestière (grumiers et machinerie d'exploitation) dont 80 à 90% sont direct (UICN., 2005).

Ainsi, les sociétés à capitaux chinois sont devenues les principaux acteurs de la filière bois avec une superficie de 2.844.813 ha, soit 25,11 % de la surface forestière exploitée au Gabon (UICN., 2005). La superficie totale exploitée dans le district de Mvady par FG SARL est de 78.090 ha (DG FG SARL. 2022).

Nous retenons que le secteur forestier dans le district de Mvady, met en mouvement une diversité des acteurs qui interviennent dans ce secteur (Cf. Tableau 19). La

diversité des acteurs influe ou impacte sur les problèmes de gestion, car les intérêts des acteurs sont souvent divergents.

En effet, si l'acteur privé industriel évolue de manière exponentielle sur le terrain en gestionnaire légal ou de fait des forêts concédées, l'implication des ONG nationales et des populations rurales et les acteurs artisanaux est encore très faiblement développée. Les principales raisons tiennent à leur faible degré d'organisation, leur pouvoir d'influence et d'équilibrage faible, et à des compétences encore au stade de démarrage. A cela, il faut ajouter que les relations de pouvoirs et d'influence entre tous les acteurs sont complexes et ne conduisent pas toujours à une gestion durable des ressources forestières tant souhaitées par l'Etat.

Le secteur privé (sociétés forestières industrielles) privilégie beaucoup plus la rentabilité économique à la gestion durable des ressources qui est un préalable avant toute activité. Cette attitude qui vise à outrance le profit de l'entreprise se trouve bloqué grâce à l'appui de certains ONG internationales (WWF, WCS, etc.) qui exercent une pression sur les gouvernements pour que ce dernier rappelle à ces entreprises leurs devoirs

L'un des éléments phare pour l'appropriation de notre propre développement dans le district reste la formation de jeunes experts en foresterie et environnement. Ceci est une priorité si l'on souhaite garantir une gestion durable des forêts du district de Mvadhya pour nos générations actuelles et futures. Il est impérieux d'établir des programmes de formation des jeunes, favoriser les relations entre les scientifiques, les formateurs et le monde du travail.

Dans cet optique, il serait important de mettre à la disposition de tous les acteurs (Cf. Figure 10), surtout les populations locales, les bases de données sur la gestion durable des forêts, l'état des lieux exhaustif des acteurs dans le secteur forestier du district, du département et de la province en général, et à suivre sur le terrain l'évolution des activités issues de ce secteur.

**Tableau 10 : Synthèse des acteurs de l'exploitation forestière**

ECHELLE D'ACTION	ACTEURS		
	Exécutif		Législatif
	Secteur Eaux et Forêts et Environnement	Autres acteurs	
Mondiale	Institutions internationales : PNUD, PNUE, OAB, FAO (Représentation des Etats) Fora et Secrétariats de conventions internationales (Secrétariats généraux, animateurs, représentations des parties prenantes)	Institutions internationales, ONU : BM, FMI, BAD... (Représentants des Etats)	
Régionale	Représentations régionales des organisations des Nations Unies, PNUD, UNESCO, CARPE. Institutions régionales : Présidents, secrétaires généraux, Ministres, Représentants de Etats Sommets périodiques des Etats (Chefs d'Etats, Ministres Responsables du Secrétariat de suivi) Fora (Ministres Responsables des secrétariats, Représentants des parties prenantes)	Représentations régionales des organisations des Nations Unies (Représentants régionaux, experts)  Institutions régionales : BEAC, CEAC, COMIFAC (Représentants nationaux)	
Nationale	Président et Cabinets présidentiels (Présidents, Conseillers, Directeurs de cabinets)  Cabinets ministérielles (Ministres, conseillers, Directeurs de Cabinet)  Directions et Secrétariats généraux (Directeurs généraux, Secrétaires généraux. Cellule de concertation ou de coordination avec d'autres ministères (Responsables, Membres)	Cabinets ministériels ou Directions Générales (Ministres, Conseillers, Directeurs de Cabinet) Cellule de coordination interministérielles (Représentants Membres)	Parlement, Assemblée nationale et Sénat (Présidents, Vice-Présidents Présidents des commissions techniques parlementaires)  Partis politiques (Présidents, Secrétaires généraux)
Provinciale	Direction provinciale de Eaux et Forêts	Gouvernorats et Préfecture (Gouverneurs, Préfets)	
Locale	Brigade des Eaux et Forêts et ANPN	Communes (Maires) Structures traditionnelles insérées dans le système politique (Chefs de cantons, de regroupement, de collectivités, de villages)	Parlementaires de la localité

Source : Gami et Doumengue (2001)

### **III. L'INDUSTRIE DU BOIS DANS LE DISTRICT DE MVADHY**

L'industrie forestière est un secteur d'activité récent dans la zone d'étude. Elle fait son apparition tardive en 2015. Ce secteur occupe une place de choix dans l'économie locale, Départementale, Provinciale, voire nationale, du fait que le bois représente l'une des principales ressources actuelles après le pétrole et le manganèse.

Selon l'article 220 de la Loi n°16/01 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République gabonaise, il faut entendre par l'industrie de la filière bois, l'ensemble des activités pratiquées au moyen d'outils simples ou de chaînes complexes de production en vue de la transformation du bois ou de ses sous-produits en produits semi-finis ou finis. Elle est constituée par les différentes activités reliées à la récolte de matières ligneuses et leur transformation en produits finis ou semi-finis- (DDICB, 1998). Ceci dit, la société FG SARL qui opère dans la zone est présente à toutes les étapes de l'exploitation.

L'activité de cette société consiste à la production de grumes (matières brutes) et l'approvisionnement des usines en vue de leur transformation en produits semi-finis ou finis. Exercée par les représentants forestiers, l'industrie de récolte qui est une étape de la chaîne d'exploitation se trouve en amont du circuit commercial du bois gabonais (MEF, 1998). Dans le cas de la demande du client (Chine, Inde, Vietnam, Pakistan), l'entreprise est saisie en fonction de celle-ci et du type d'essences. Il peut arriver aussi que la ressource ne soit pas disponible dans le parc. Dans ce cas de figure, le segment de l'entreprise en charge de la récolte du bois va la couper dans l'Assiette Annuelle de Coupe (ACC) la plus proche.

#### **III.1. Présentation de l'unité de transformation, le cas de FG SARL**

La mesure gouvernementale interdisant l'exportation des grumes en 2010 a entraîné quelques années plus tard l'implantation de plusieurs sociétés forestières dans la Province de l'Ogooué-Ivindo à l'instar de la société FG SARL GZES dans le district de Mvadhly. Cette entreprise opérant dans la filière forêt-bois comme d'autres est classée dans sa majorité en 3 catégories (MEF,1985) qui sont :

- Les industries de la première transformation,
- Les industries de deuxième transformation,
- Les industries de de troisième transformation.

L'entreprise FG SARL GZES est une Société à Responsabilité Limité (SARL), dont le siège social est situé à la Zone Economique à Régime Privilégié (ZERP) de Nkok dans les

encablures de Libreville (Gabon). La société existe sur le plan juridique depuis 2015. La mise en exploitation a débuté en fin d'année 2018. Le personnel de ladite société à capitaux exclusivement chinois est réparti comme présenté dans le tableau 11.

**Tableau 11 : Effectif du personnel dans l'entreprise FG SARL**

Type d'employés	Nationaux		Etrangers	Total personnel
	Locaux	Autres		
Embauches			0	0
Ouvriers	75	20	0	95
Cadres	0	0	4	0

*Source : Données statistiques /FG SARL 2022*

La société FG SARL assure à la fois l'exploitation forestière ; le transport et la transformation du bois en produits semi-finis et finis. Notons que l'entreprise mène également des activités connexes.

### **III.2. Concession forestière et les principales étapes de la transformation du bois**

#### **III.2.1. Concession forestière**

Par définition, la concession forestière est une locution juridique issue du Code forestier gabonais pour définir et encadrer la pratique ancienne consistant pour le propriétaire d'une forêt à donner à un tiers une autorisation de l'exploiter en totalité ou en partie, et ce pendant une durée déterminée par contrat. Au Gabon comme partout ailleurs, les concessions forestières ont connu des évolutions majeures ces dernières années. Elles ont apporté des contributions indéniables à une gestion durable de nos forêts. Elles sont aussi inscrites dans la durée et augmenté la contribution de la filière bois aux économies et au développement des populations locales (OFAC, 2021).

Les États indépendants vont, dans les années 1960 et 1970, mettre en place des structures et des entreprises publiques pour l'exploitation de différentes ressources, y compris l'exploitation forestière comme c'est le cas de la société CFG au Gabon. Dans cette période, les concessions forestières sont chargées de remplir des fonctions que les États pensent être en mesure de remplir, comme le développement des plantations, les travaux sylvicoles, l'aménagement des forêts naturelles, l'équipement des zones rurales etc. Avec les crises économiques des années 1980-1990, et sous la pression des institutions financières internationales, accentuées aussi par la mesure d'interdiction d'exporter des grumes, les gouvernements sont contraints de revoir le périmètre d'intervention de l'État. Bon nombre de régies et la plupart des grandes entreprises publiques sont liquidées (Karsenty, 2005). Les concessions sont alors investies d'un certain nombre de fonctions d'aménagement des forêts et de certaines parties du territoire, ainsi que de redistribution de revenus à l'échelle locale. C'est

dans ce sciage que les sociétés forestières asiatiques parmi lesquelles FG SARL est devenue un concessionnaire dans le district de Mvady en 2015.

En clair, la forêt gabonaise constitue une propriété exclusive de l'Etat qui réglemente son exploitation en attribuant à qui il veut un certain nombre de permis. Il concède à des opérateurs privés le droit d'exploitation sur 20 à 35 ans, des bois sur des superficies forestières couvrant entre quelques dizaines de milliers et un million d'hectares, en moyenne de 116 000 ha. Le concessionnaire forestier a l'obligation de gérer la forêt et de préserver l'intégrité de la concession conformément à des normes et en accord avec un plan d'aménagement qui précise les règles d'exploitation et de gestion forestière. Il élabore les plans d'aménagement en se basant sur des inventaires d'aménagement et des études socio-économiques (Cf. Tableau 10). L'administration valide les documents et assure le suivi de sa mise en œuvre. Le concessionnaire est tenu de contribuer au développement local de la région où il opère. Ainsi, les normes d'aménagement qui en découlent, en termes des normes des essences sont contenues dans le tableau 10.

Dans le District de Mvady, le concessionnaire possède un Permis Forestier Associé (PFA) enregistré sous le n°2/16 pour une superficie de 3 930 ha. Ainsi, les résultats de l'inventaire des effectifs définis de l'UFA donnent une vingtaine d'essences effectivement exploitables (Cf. Tableau 12), tout en respectant les exigences législatives y relatives. Ce tableau classe les essences par groupes et indique les 21 essences principales (SEALS, 2019) exploitables. Il renseigne également sur les diamètres autorisés.

**Tableau 12 : Effectif des essences exploitées à l'hectare supérieurs à 20 cm et par classes de diamètre d1, d2 et d3 des groupes P1, P2 et S**

Nom pilote	Groupe	Noms scientifiques	DM E	d>20cm	20cm≤d1<40cm	40cm≤d2<DM E	d3≥DM E
Andoung	S	Monopetalanthusheitzil	70	0,827	0,367	0,352	0,108
Azobe	P2	Lophiralaata	80	0,486	0,000	0,000	0,055
Bilinga	P2	Nauclea diderrichii	80	0,214	0,188	0,068	0,013
Bosse foncé	P2	Guareathompsonii et Oyemensis	70	0,014	0,000	0,000	0,014
Dabema	P2	Piptadeniastrumafricanum	70	0,666	0,563	0,019	0,084
Dibetou	P2	Lovoatrichilioides	70	0,870	0,752	0,042	0,076
Doussie blancs	P2	Afzoliabipidensis	70	0,398	0,376	0,008	0,014
Izombe	P2	Testuleagabonensis	70	0,014	0,000	0,008	0,006
Kezazingo	P2	Guibourtiaessmanii et pellegonianiana	90	0,089	0,000	0,045	0,044
Kossipo	P2	Entandophragmacandollei	90	0,269	0,188	0,034	0,047
Niove	P2	Staudtiagabonensis et Kamerunensis	60	0,543	0,376	0,013	0,154

<b>Okan</b>	S	Cylicodiscus gabonensis	70	0,208	0,000	0,032	0,176
<b>Padouk</b>	P2	Pterocarpussoyauxil	80	0,389	0,188	0,068	0,133
<b>Paorosa</b>	P2	swartziafistuloides	60	0,016	0,024	0,013	0,139
<b>Sapelli</b>	P2	Entandophragmacylindricum	90	0,003	0,000	0,000	0,003
<b>Sipo</b>	P2	Entandophragma utile	90	0,810	0,752	0,021	0,037
<b>Tali</b>	P2	Erythrophleumiroveuse	70	0,453	0,188	0,037	0,228
<b>Tiama blanc</b>	P2	Entandophragmaangole nse	80	0,003	0,000	0,000	0,003
<b>Limbali</b>	P2	Gilbertiodendron dewevrei	70	0,876	0,563	0,092	0,221
<b>Wenge</b>	P2	Millettialaurenti	60	0,393	0,188	0,019	0,186

Source : DGF, 2022

Le Code forestier gabonais est strict vis-à-vis du concessionnaire au moment de la transmission, du transfert et du regroupement des permis forestiers. A l'article 150, il est dit que le transfert des Concessions Forestières sous Aménagement Durable (CFAD) doit requérir au préalable l'autorisation de l'administration des Eaux et Forêts. A l'article 151 le contrat de transfert précise les conditions techniques et financières. Il rappelle les obligations et les charges attachées aux permis transférés. Le tableau 13 indique certains extraits de la concession forestière sous aménagement durable à respecter.

L'aménagement forestier durable a pour objectif principal d'assurer la pérennité de la forêt, tout en satisfaisant à des objectifs bien définis. Ainsi, la convention d'aménagement et de transformation passée entre le gouvernement et la société FG SARL fixe les modalités d'exploitation forestière, de transformation des bois et de commercialisation des grumes et des sciages.

**Tableau 13 : Extraits des concessions forestières sous aménagement durable CFAD**

<b>Affectation</b>	<b>Objectif</b>	<b>Activité prioritaire</b>	<b>Critère pour l'identification du site</b>	<b>Source d'informations</b>
Série : production	Production des bois d'Oeuvre	Evaluation des ressources forestières en vue de planifier et de rationaliser leur gestion	Effectif des essences principales ayant un diamètre au DME/UFA appartenant aux classes de qualité 1,2,3	Inventaire d'aménagement et d'exploitation
Série : agroforestière	Site portant sur les communautés rurales concernées et précisant les droits d'usage coutumier	Maintien dans l'UFA ou sa périphérie des communautés	Analyse socioéconomique et biophysique de l'UFA et de ses environs immédiats	Etude socioéconomique
Série : protection et conservation	Protection et conservation de l'écosystème forestier	Locales et leurs droits coutumiers Détecer la présence des zones écologiquement fragiles ou à forte	Zone présentant : - Une forte richesse biologique - Une haute valeur patrimoniale De forts risques environnementaux	Inventaire de biodiversité

		valeur biologique ou primordiale		
--	--	-------------------------------------	--	--

*Source : Décret n°000689/PR/MEFEPEPN de 2004 définissant les normes techniques d'aménagement et de gestion des forêts domaniales productives enregistrées*

### **III.2.2. Principales étapes de la transformation du bois dans la zone d'étude**

Le poids du secteur bois dans le PIB national gabonais n'est que de 5%, loin des objectifs de 20% annoncés par le gouvernement en 2020 (DGE, 2021). En vue de donner une valeur ajoutée au produit fini, tel exigé à l'article 222 du code forestier, on distingue trois niveaux de transformation utilisés dans la filière bois dans les pays forestiers en général et au Gabon en particulier. Ces niveaux (Cf. Figure 20) ont des conséquences en termes de traçabilité, de déclarations, de statistiques et de fiscalité, mais aussi sont indépendantes du nombre d'étapes de transformation du produit (Atibt, 2017).

Comme contenu dans le plan d'aménagement, la société FG SARL respecte quotidiennement et scrupuleusement ses engagements pris devant le ministère de tutelle. Ainsi, lancée de manière pratique dans la phase d'exploitation en 2018, ladite société depuis 2020 a ouvert la troisième phase de ses activités à savoir la troisième transformation. Pour mieux apprécier l'activité dans sa dimension, nous allons décrire les segments qui constituent les principales phases de l'exploitation forestière dans la zone d'étude.

#### **a- La première transformation**

Les industries de première transformation du bois regroupent les activités de sciage, de déroulage, de tranchage et de séchage (article 222). Ces industries de transformation de bois absorbent actuellement moins de 20% de la production totale des bois en grumes (D.G.E., 2010). C'est donc l'ensemble de toutes les opérations directement effectuées sur les bois ronds qui permettent d'obtenir un autre produit. Les produits issus de la première transformation sont par exemple les équarris, les avivés bruts, les plots, les placages tranchés ou déroulée, les bois fendus, les plaquettes, les sciures, les copeaux, la pâte à papier, le bois de feu et le charbon de bois. Pour extraire le bois, l'entreprise FG SARL utilise les engins lourds tels que les chargeurs de grumes et les poclains (Cf. Planche 2).

## Planche 2 : Engins utilisé par la société FG SARL



*Cliché Pazock M. Jérémie 2022*



*Cliché Pazock M. Jérémie 2022*

### **Photo 8 : Chargeur à bois à Mayibouth 2**

### **Photo 7 : Poclain à Mayibouth 1**

*Les images ci-dessus présentent un chargeur à bois (A) et un Poclain (B). C'est grâce à ces engins que la FG SARL exploite la forêt dans la zone d'étude.*

### **b- La deuxième transformation du bois**

Les industries de deuxième transformation rassemblent les activités de production de panneaux et la fabrication de produits standard simples tels que les moulures, les profilés rabotés et les parquets (Article 224). En somme, c'est l'ensemble des opérations effectuées sur les produits de la première transformation et qui permettent d'obtenir des éléments sémi-finis et/ou profilés. Les produits issus de la deuxième transformation sont des produits ayant subi une opération de séchage, de traitement de rabotage, de moulurage, de collage, etc. Les produits provenant de la deuxième transformation sont par exemple les bois traités, les bois séchés, les bois rabotés, les bois moulurés, les bois poncés, les lames de bois massif (parquet, bardage, lambris, decking), les pellets, les briquettes (Cf. Planche 3).

### **Planche 3 : Produits de l'industrie de deuxième transformation**



*Cliché Pazock M. Jérémie 2022*

**Photo 9 : Bois séchés à Mayibouth 2 par l'entreprise FG SARL**



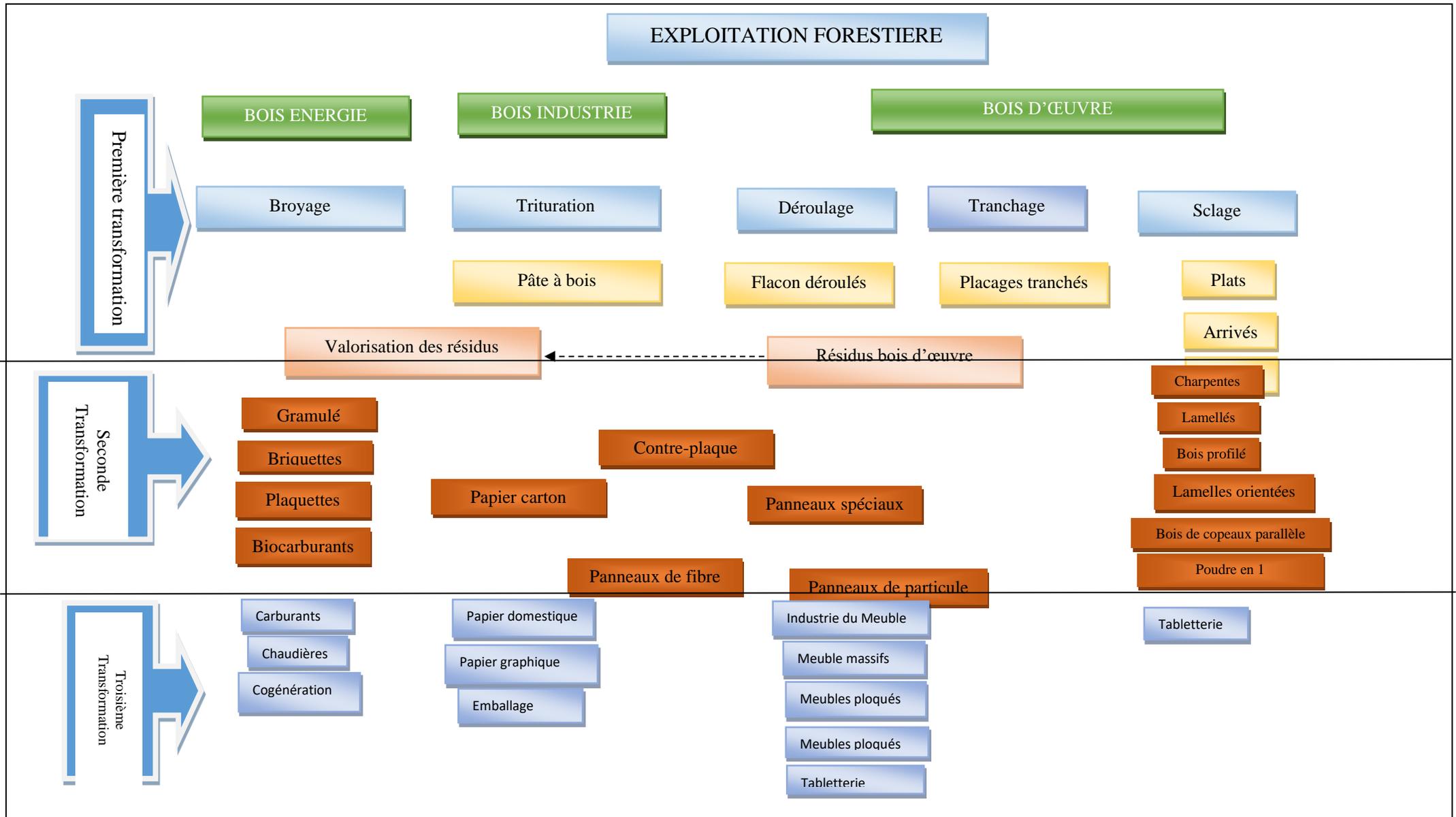
*Cliché Pazock M. Jérémie 2022*

**Photo 10 : Bois traités et stockés dans l'entrepôt de l'entreprise FG SARL à Mayibouth  
2**

*Les images ci-dessus présentent les bois séchés (A), traités et stockés dans l'entrepôt (B) par l'entreprise FG SARL*

**c- La troisième transformation du bois**

Selon l'article 225, l'industrie de troisième transformation se caractérise par le regroupement d'autres activités donnant lieu notamment à des produits finis et composites de la menuiserie et de l'ébénisterie. Il s'agit des opérations effectuées sur les produits de la première ou de la deuxième transformation et qui permettent d'obtenir des produits finis. Ces produits sont par exemple les meubles, les fermes industrielles, les parquets contrecollés, les tonneaux, les traverses de chemin de fer, les palettes, le papier, le carton, etc.



Source : DPO I VINDO, 2020

**Figure 22 : Principales phases de la transformation du bois**

### **III.2.3. Production, transport, stockage et évacuation des grumes débités dans la zone d'étude par la société FG SARL**

En l'espace de quatre années d'exploitation forestière, l'entreprise FG SARL a produit et exporté des quantités importantes de bois d'œuvre issus du district de Mvady. Dans les pages qui suivent, nous analyserons les volumes de production, apprécier les conditions de transport, de stockage et évoquer enfin les principaux consommateurs.

### **III.2.4. Production des grumes et sciage du bois débité par la société FG SARL**

Une entreprise forestière se caractérise entre autres par la production de grumes et la transformation de ces essences en une variété de produits. Ce sont les maillons ou les segments essentiels au sein de l'entreprise. Les données statistiques disponibles sur l'exploitation s'étalent singulièrement sur quatre ans allant de 2019 à 2022.

Il n'existe pas actuellement au sein du Ministère de tutelle un service d'archives qui aurait pour tâche de fournir un fichier complet sur les statistiques de production et de transformation des produits forestiers. Les données présentement disponibles sont recueillies auprès de l'entreprise et de la direction provinciale des Eaux et Forêts. Ces documents fiables originaux nous donnent un certain nombre d'informations sur l'activité forestière. Le plan d'aménagement de la CFAD de l'entreprise FG SARL élaboré par un cabinet d'études SEALS est constitué de deux Permis Forestiers Associés (PFA).

A titre de rappel, l'Etat gabonais a pris la décision d'interdire totalement l'exportation des grumes en 2009. Cette mesure a été mise en œuvre à partir de 2010. Les volumes de production industrielle exportée sont dominés par le segment sciage (plus de 85% des produits issus du sciage au Gabon sont exportés), majoritairement vers les pays asiatiques. Actuellement, plus de 40% des exportations de produits bois sont à destination de la Chine.

Le tableau 14 présente une augmentation de la production de grumes par l'entreprise FG SARL selon les essences entre 2019 et 2022. En dépit de la légère baisse de la production du fait d'une part par la pandémie de la Covid-19, mais aussi de la diminution de la demande asiatique, il faut noter que la production de grumes a repris progressivement. Certaines essences telles que l'Azobe, le Andoung ; le Kossipo, le Padouk, le Tali et le Limbali ont les volumes cumulés de production qui dépassent 1,5 millions m<sup>3</sup> de bois.

Les essences les plus prisées sont l'Andoung, l'Azobe, le Kossipo, l'Okan, et le Padouk. Elles battent le record en termes de volume d'exploitation. La transformation locale de ces essences donne une valeur ajoutée au produit de FG SARL

**Tableau 14 : Production quadriennale des grumes selon les essences exploitées dans le District de Mvady par FG SARL entre 2019 et 2022**

Essences	Volumes (m <sup>3</sup> ) en 2019	Volume (m <sup>3</sup> ) en 2020	Volume (m <sup>3</sup> ) en 2021	Volume (m <sup>3</sup> ) en 2022	Volume cumulé (m <sup>3</sup> ) en 4 ans
<b>Andoung</b>	309.647	469.734	173.158	789.921	1.742.460
<b>Azobe</b>	1.166.150	107.636	339.125	46.569	1.659.480
<b>Bilinga</b>	522	32.265	37.778	17.876	87.919
<b>Bosse</b>	81.568	172094	5.783	81.769	341.214
<b>Dabema</b>	26.537	406.765	00.000	00.000	129.061
<b>Dibetou</b>	75.050	3.653	146.520	72.548	297.771
<b>Doussie</b>	301.919	141.147	27.848	84.340	555.254
<b>Kossipo</b>	784.799	367.631	1.583.742	373.612	2.403.484
<b>Niove</b>	412.710	99.422	43.189	278.978	834.299
<b>Okan</b>	2.424.104	901.215	3.462.038	727.258	7.514.615
<b>Padouk</b>	2.894.961	1.233.535	2.071.025	1046.917	7.246.438
<b>Paorosa</b>	279.059	55.247	82.871	8.913	426.090
<b>Sapelli</b>	442.998	254.852	00.000	00.000	697.850
<b>Sipo</b>	170.544	99.211	303.839	28.264	601.858
<b>Tali</b>	2.498.732	178.744	740.357	446.928	3.864.761
<b>Tiama</b>	53.855	31.589	145.930	34.033	265.407
<b>Limbali</b>	802.063	20.105	96.496	212.315	1.130.979
<b>Wenge</b>	56.088	194699	344.976	163.015	758.778
<b>Iroko</b>	64572	64.489	00.000	00.000	129.061

Source : D.E FG SARL, 2022

En une dizaine d'années, le nombre d'usines de transformation du bois est passé de 81 à 114 au Gabon, soit une croissance de 40 % (APC, 2022). Les volumes de bois débité ont également augmenté. Le Tali, le Kossipo et le Padouk sont des essences appréciées par les consommateurs asiatiques pour la production des meubles. L'entreprise FG SARL dans le District de Mvady est en passe de devenir l'un des fournisseurs privilégiés des consommateurs asiatiques (Cf. Tableau 15).

**Tableau 15 :** Volume d'exportations du bois débité selon les essences exploitées dans le District de Mvady

Essence	Volumes (m <sup>3</sup> ) en 2019	Volume (m <sup>3</sup> ) en 2020	Volume (m <sup>3</sup> ) 2021	Volume (m <sup>3</sup> ) 2022	Volume cumulé (m <sup>3</sup> ) en 4 ans
<b>Andoung</b>	89.854	76.486	44.940	00.000	211.280
<b>Azobe</b>	00.000	811.285	00.000	63.416	874.701
<b>Bilinga</b>	00.000	00.000	21.765	00.000	21.765
<b>Bosse</b>	00.000	00.000	157.693	00.000	157.693
<b>Dabema</b>	00.000	00.000	262.404	00.000	262.404
<b>Dibetou</b>	00.000	00.000	30.219	00.000	30.219
<b>Doussie</b>	63.250	00.000	7.015	147.611	217.876
<b>Iroko</b>	00.000	66.733	12.153	00.000	78.886
<b>Kossipo</b>	754.572	147.579	645.127	32.339	1.579.617
<b>Niove</b>	00.000	00.000	120.199	00.000	120.199
<b>Okan</b>	1.284.695	00.000	31.037	1.166.346	2.482.078
<b>Padouk</b>	1.810.652	1.226.384	585.820	54.540	3.677.396
<b>Paorosa</b>	18924	00.000	18.123	43.044	80.091
<b>Sapelli</b>	9110	218.944	00.000	00.000	228.054
<b>Tali</b>	626.864	553.711	266.490	244.441	1.691.506
<b>Tiama</b>	00.000	00.000	104.553	00.000	104.553
<b>Limbali</b>	00.000	00.000	00.000	00.000	00.000
<b>Wenge</b>	00.000	48.216	150.017	2.977	201.210

Source : D.E FG SARL, 2022

L'analyse du tableau 16 indique que les pays asiatiques sont les principaux acheteurs du bois gabonais. La Chine est le premier consommateur avec plus de 6 millions de m<sup>3</sup> de bois divers dont les principales essences sont le Tali, le Padouk, etc. La mesure interdisant

l'exportation des grumes en 2010 a renforcé ce partenariat au détriment des acheteurs européens.

**Tableau 16 : Débouchés du bois débité dans le District de Mvadhly**

Pays	Volumes (m <sup>3</sup> ) en 2019	Volume (m <sup>3</sup> ) en 2020	Volume (m <sup>3</sup> ) 2021	Volume (m <sup>3</sup> ) 2022	Volume cumulé (m <sup>3</sup> ) en 4 ans
<b>Inde</b>	1.376.930	184.715	00.000	00.000	1.561.645
<b>Chine</b>	1.161.935	2.221.409	1.784.992	1.169.290	6.337.626
<b>Vietnam</b>	804.116	00.000	00.000	167.162	97.1278
<b>Bangladesh</b>	1.103.185	664.665	00.000	00.000	1.767.850
<b>Pakistan</b>	00.000	00.000		39.339	00.000
<b>Lassio (Italie)</b>	00.000	00.000	352.890	00.000	00.000
<b>Total</b>	<b>4 446 166</b>	<b>3 070 789</b>	<b>2 137 882</b>	<b>1 375 791</b>	<b>10.638.408</b>

Source : D.E FG SARL, 2022

Cette domination des sociétés asiatiques s'explique du fait du retrait des entreprises forestières occidentales après la mesure d'interdiction par l'Etat gabonais de l'exportation des grumes. Cette décision avait des conséquences économique sur les revenus des exploitants européens. La nature ayant horreur du vide, les entreprises asiatiques ont immédiatement pris le contrôle du marché du bois.

### III.2.5. Transport et le stockage des produits

La société FG SARL est située à 15 km des villages environnants : Mayibouth 1, Mayibouth 2 et Mvadhly, où résident la majorité de son personnel. Pour mener à bien ses activités, elle organise le transport sur trois niveaux :

**Le niveau 1** concerne le transport des ouvriers et le matériel des villages pour l'entreprise avec des camions (Cf. Photo 11). A cet effet, elle met à disposition un moyen de locomotion afin d'éviter les retards.



Cliché Pazock M. Jérémie 2022

**Photo 11 : Camion de transport de matériels et d'ouvriers**

*L'image ci-dessus présente le camion de transport du matériel et des ouvriers (A) par l'entreprise FG SARL.*

**Le niveau 2** concerne le transport forestier qui assure l'acheminement de volume de bois depuis les sources situées en forêt vers le site industriel (l'unité de transformation). Pour déplacer les produits de la forêt aux différentes unités consommatrices, l'entreprise utilise le transport routier. Dans un milieu au relief escarpé, beaucoup d'équipements sont nécessaires selon la forme sous laquelle le bois est transporté. Ainsi, de l'abattage à la livraison en passant par le débardage et la transformation du bois en produit fini ou semi-fini, FG SARL intervient dans plusieurs domaines distincts autour du bois.

**Le niveau 3** concerne l'évacuation du bois stocké sur le site. Ainsi, selon les enquêtes de terrain, la société n'assure pas le transport du bois en produit fini ou semi-fini de l'usine pour la zone de Nkok (Libreville). En effet, depuis la première production, le transport de bois débité est réalisé en sous-traitance par les entreprises de transport indépendantes. C'est pourquoi la fréquence d'évacuation des produits est périodique, du fait du mauvais état de la route (Cf. Photo 12) et du relief accidenté.

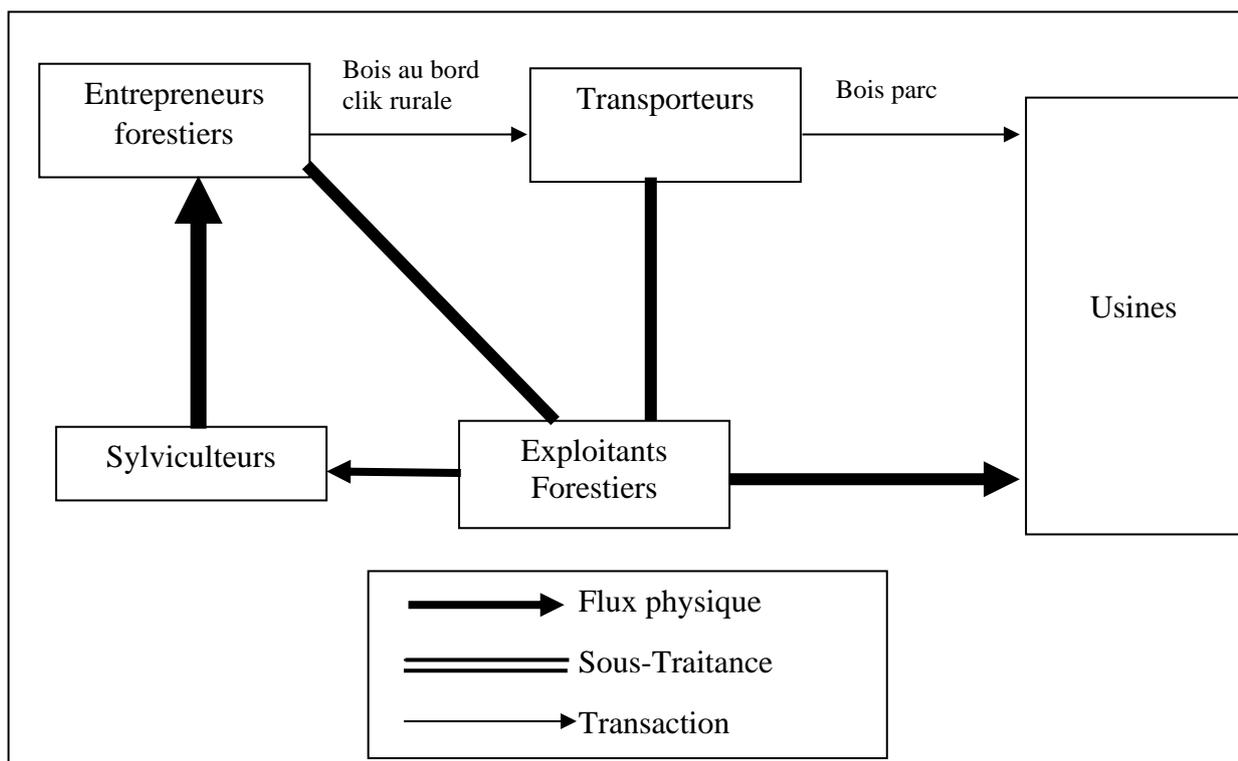


*Cliché Pazock M. Jérémie 2022*

**Photo 12 : Voie de communication en terre à Mayibouth 1**

*L'image ci-dessus présente une voie de communication non bitumée (A) entretenue par l'entreprise FG SARL. On observe de part et d'autre la forêt (B) et un véhicule (C). Cette voie est impraticable en saison de pluies.*

De l'abattage à la livraison en passant par le débardage et la transformation du bois, l'étape de stockage s'avère tout aussi importante. Cela étant, nous distinguons deux niveaux de stockage. Le premier niveau concerne le parc à bois dans l'UFA. En forêt, c'est un endroit de débardage où toutes les essences sorties de la forêt sont répertoriées. Le parc à bois est ouvert à proximité des unités de transformation. Le deuxième niveau de stockage se déroule au sein de l'entreprise. Il s'agit de l'ensemble de bois débité sous forme de colis. C'est la dernière étape de conservation avant l'évacuation. FG SARL comprend un espace de stockage pouvant conserver près d'une centaine de colis (Cf. Figure 25).



**Figure 23 : Logistique forestière, rôles transactionnels des acteurs**

### III.3. Main d'œuvre et base vie de la société FG SARL

Cette sous partie portera sur le nombre d'emplois dans les différentes fonctions existantes au sein de l'entreprise et la composition de la base vie.

#### II.3.1. Main d'œuvre

Suivant les données prévisionnelles figurant dans le dossier soumis par l'entreprise au moment de la demande d'agrément, l'ensemble de la filière compterait un effectif de 89 personnes aussi bien pour l'exploitation forestière que pour la transformation. Le constat fait sur le terrain est que, l'entreprise a procédé aux recrutements au regard d'une part de la demande extérieure croissante et d'autre part de la taille de l'entreprise. Ainsi, l'entreprise FG SARL

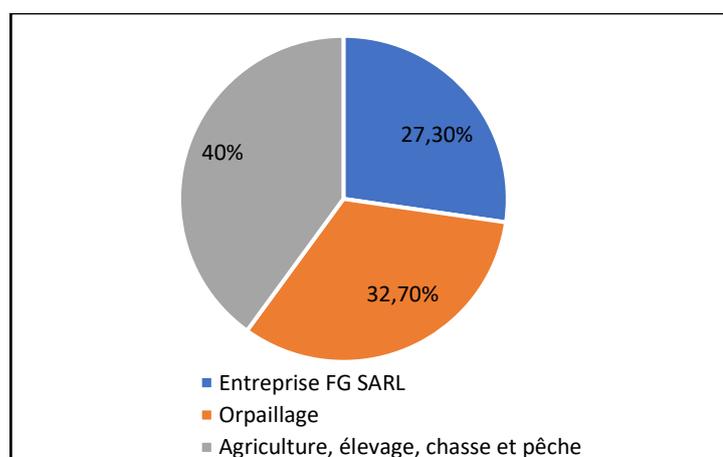
compte actuellement 112 employés (Cf. Tableau 17) Cet effectif, quoique majoritairement composé des locaux (78,57%) c'est-à-dire des résidents du District de Mvady, on dénombre également des employés venant de Province et d'autres pays (21,43 %).

**Tableau 17 : Statistiques des embauches par province**

Province d'origine	Nombre	Masculin	Féminin	% d'emplois/ province
Estuaire	03	01	-	2,67
Haut-Ogooué	05	5	-	4,46
Moyen Ogooué	00	0	-	0,00
Ngounié	05	5	-	4,46
Nyanga	03	3	-	2,67
Ogooué Ivindo	88	72	3	78,57
Ogooué-Lolo	02	2	-	1,78
Ogooué-Maritime	01	1	-	0,89
Woleu-Ntem	04	4	-	3,57
<b>Total</b>	<b>112</b>	<b>92</b>	<b>3</b>	

Source : FG SARL/RH, 2022

Une analyse plus approfondie du niveau d'embauches montre que, sur les 88 employés de la Province de l'Ogooué-Ivindo, seulement 20 sont originaires du district de Mvady, soit 22,72% contre 77,26 % pour le reste de la province (Cf. Tableau 18). Les investigations auprès de la population juvénile indiquent qu'ils refusent de travailler pour la société FG SARL à cause de la faible rémunération qui est de 150. 000 F CFA (le SMIG). A l'issue de l'analyse des résultats des enquêtes de terrain, on a constaté que 27,3 % de la population juvénile travaille pour l'entreprise FG SARL, 32,7 % dans l'orpaillage et 40 % dans l'agriculture, l'élevage et la chasse (Cf. Figure 26).



Source : Enquêtes de terrain, 2022

**Figure 24 : Domaine d'activité de la population juvénile**

De même, les entretiens que nous avons eus avec les responsables de l'entreprise à Libreville et sur place à Mayibouth 1 renseignent que la plupart des postulants à un emploi n'ont pas de pièces d'Etat-Civil, même si ce dernier aurait une qualification recherchée.

**Tableau 18 : Synthèse des embauches par localité et Département dans la province de l'Ogooué-Ivindo**

Département	Ivindo		Zadié	Mvoug	Lopé
Localités	Makokou/Liboumba/Bakouaka	D. Mvadhya	Mékambo	Ovan	Booué
Nombre d'Embauches	52	20	06	02	08
Pourcentage	59,09 %	22,72 %	6,81 %	2,27 %	9,09 %

Source : FG SARL/RH 2022

### III.3.2. La base vie de FG SARL

La base-vie de la société FG SARL est située à environ 20 km du centre administratif du District de Mvadhya et à près de 120 km de Makokou, chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo. Elle comprend les habitations du personnel expatrié (Chinois) et du personnel africain (essentiellement, Gabonais). On y trouve aussi le personnel administratif associé aux activités de gestion de la production grumière et des sciages.

Les habitations sont construites en matériaux provisoires (blanches) pour le personnel expatrié (Chinois) et en matériaux définitifs (parpaings) pour le personnel africain. Les bâtiments administratifs sont également édifiés en planche (Cf. Planche 4). Les habitations des ouvriers sont construites en bois. Le lancement des travaux d'aménagement forestier a contribué à réduire la pression anthropique sur la faune sauvage.

On note que l'exploitation forestière dans la localité est récente. Les activités liées à l'économie familiale n'ont pas altéré la couverture forestière du District, d'autant plus que les pratiques et les habitudes ont plutôt contribué sans le savoir à préserver l'écosystème forestier laissé par les anciens.

**Planche 4 : Bâti en matériaux provisoires dans la zone d'étude**



*Cliché Pazock M. Jérémie 2022*

**Photo 13 : Bâtiment abritant les services administratifs de l'entreprise FG SAR**



*Cliché Pazock M. Jérémie 2022*

**Photo 14 : Logement des ouvriers de l'entreprise FG SARL**

*Les images ci-dessus présentent les services administratifs (A) et les logements des ouvriers (B) de l'entreprise FG SARL. Ils sont construits en planches.*

A contrario, la quête permanente de développement des pays amène les dirigeants à diversifier leurs économies au travers de l'exploitation forestière tout en mettant en place une politique de protection de l'environnement. C'est dans cet environnement attractif que FG SARL mène ses activités d'exploitation forestière. Cette société qui non seulement fait des profits, répond également autant que faire se peut aux besoins exprimés par les populations

locales. Dans la troisième sous partie qui s'annonce, nous évoquerons le cadre juridique et la législation qui encadre l'exploitation forestière.

#### **IV. CADRE LEGISLATIF DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LE DISTRICT DE MVADHY**

Cette sous partie porte en général sur l'arsenal juridique du secteur forestier au Gabon et dans la zone d'étude en particulier. Il s'agira de préciser le rôle qu'on entend donner à la forêt dans le cadre de l'aménagement du territoire. Nous aborderons ensuite les politiques qui sont mises en place pour gérer au mieux ce secteur, sans pourtant omettre d'évoquer les permis et les titres d'exploitation forestières.

##### **IV.1. Politique de gestion forestière, de protection de l'environnement, des aires protégées et les engagements internationaux**

La politique du Gabon dans les domaines de la Forêt et de l'Environnement vise à assurer une gestion soutenue et durable qui garantisse la conservation des ressources et des écosystèmes afin de contribuer à améliorer le cadre et les conditions de vie des populations gabonaises.

Cette politique vise la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles ; l'amélioration et la protection du cadre de vie ; la promotion de nouvelles valeurs et d'activités génératrices de revenus liés à la protection de l'environnement ; l'harmonisation du développement avec la sauvegarde du milieu naturel. Nous aborderons tour à tour la politique forestière et la politique sur la protection de l'environnement.

##### **IV.1.1. Politique de gestion forestière**

La politique nationale forestière est contenue dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), à travers son pilier « Gabon Vert ». Près de 90% des forêts gabonaises sont aménagées, soit dans un processus de concessions forestières, soit dans les aires protégées. Le secteur bois constitue le deuxième employeur après l'Etat.

L'interdiction d'exportation des grumes, décidée en 2009, par le chef de l'Etat gabonais a permis de réduire les superficies annuelles parcourues par l'exploitation forestière. Cette décision a pour objectif de promouvoir la transformation locale de l'ensemble de la production de bois et, par conséquent, booster la création d'emplois. Afin de permettre à l'exploitation forestière de contribuer au développement local, le gouvernement a également décidé que chaque opérateur négocie et signe un cahier de charges contractuelles avec les populations riveraines. Les montants ainsi récoltés sont affectés à la réalisation des projets collectifs décidés

par les populations elles-mêmes. Les forêts communautaires instaurées par le Code forestier promulgué en 2001, ont pour objectif de permettre aux communautés locales de participer à la gestion durable des ressources forestières.

A cet effet, 150 000 hectares, représentant 30 forêts communautaires ont été attribuées dans ce cadre, et dans lesquelles, diverses activités sont menées. Le Gabon a également lancé le processus de développement du secteur des produits forestiers non ligneux dont la valorisation pourrait directement bénéficier aux communautés rurales. L'ensemble de ces actions est soutenu par des initiatives visant à améliorer la gouvernance du secteur forestier. De même, le Gabon a engagé des négociations APV/FLEGT avec l'Union Européenne, aux fins d'assurer la légalité de l'ensemble de sa production.

#### **IV.1.2. Politique de protection de l'environnement**

L'engagement du Gabon à préserver l'environnement s'est manifesté très tôt avec la création dès 1960 d'un fonds forestier, et en 1972, d'un ministère de la protection de l'environnement.

En effet, la loi n°16/63 du 26 août 1993, relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement a donné les grandes lignes de la politique du Gabon en matière de protection et d'amélioration de l'environnement. Ce texte fixe les dispositions relatives à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

Le titre premier est consacré aux dispositions générales notamment celles relatives à la préservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles, à la lutte contre les pollutions et nuisances ; à l'amélioration et à la protection du cadre de vie ; à la promotion de nouvelles valeurs et d'activités génératrices de revenus, liées à la protection de l'environnement ; à l'harmonisation du développement avec la sauvegarde du milieu naturel. Pour y parvenir, les politiques d'aménagement, d'exploitation rationnelle, de protection, de planification et de formation doivent être mis en œuvre par le ministre en charge de l'environnement avec l'implication des collectivités locales et des établissements publics sans oublier les associations.

Le titre deuxième s'attache à lister ce qui peut être considéré comme ressources naturelles à savoir : les mers et les océans, les eaux continentales, le sol et le sous-sol, l'air, la faune et la flore et les aires protégées.

Le titre troisième à partir de l'article 30, présente la définition des termes pollution et nuisances avant de lister les facteurs potentiels de pollution et de nuisances que sont ; les déchets, les substances dangereuses, les bruits et vibrations, les installations classées, les

dégradations de l'esthétique environnementale, les odeurs, les fumées et poussières, les lumières. Ensuite à partir de l'article 32, le texte s'attache à préciser chacune des notions présentées ci-dessus.

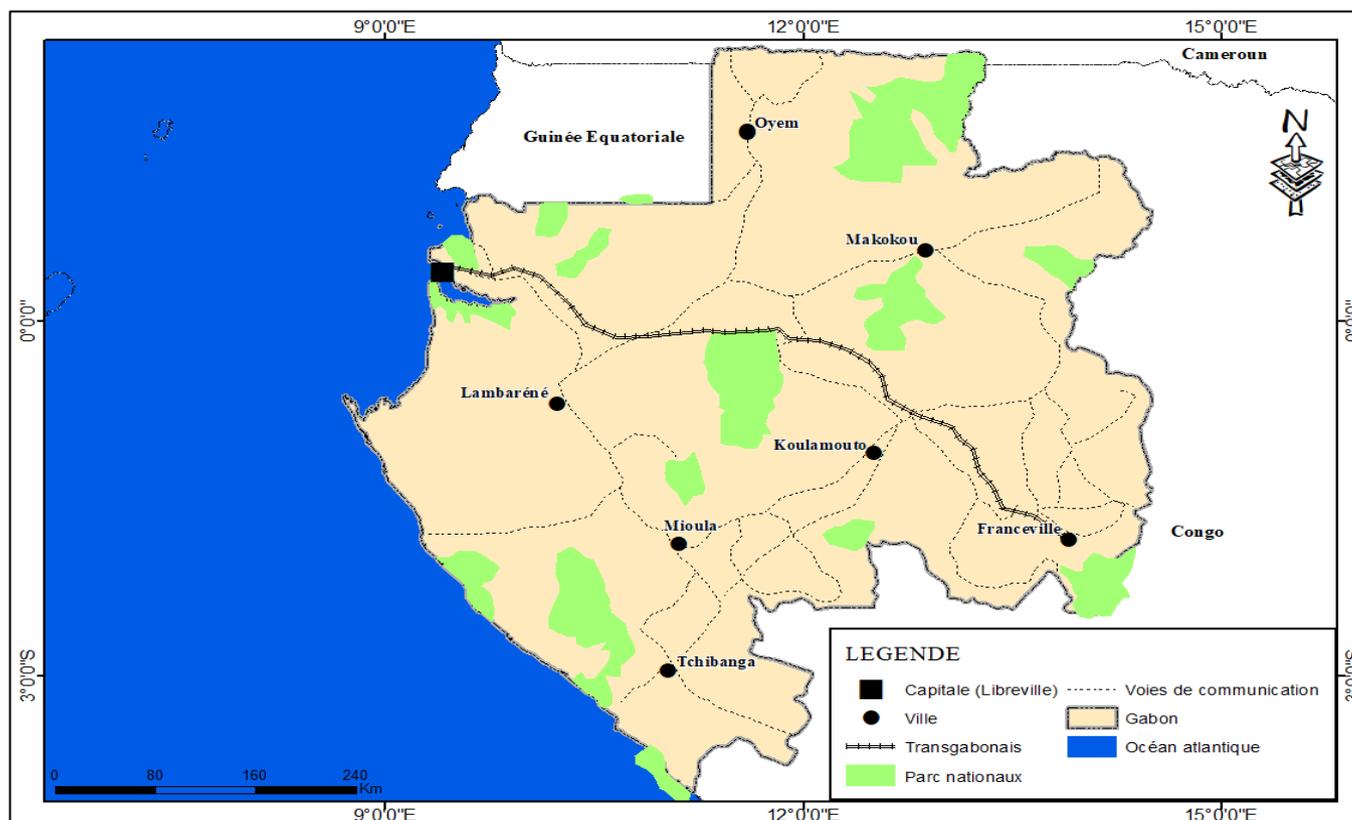
En matière d'exploitation forestière par exemple, le code forestier de 2001 a obligé les exploitants à mettre en place des plans d'aménagement des forêts de production et pousse les forestiers à étendre leurs rotations de 15 ans à 25 ans.

#### **IV.1.3. Politique de protection des aires protégées**

Elle se rapporte à la loi n° 3/2007 du 11 septembre 2007 relative aux parcs nationaux. Le texte (neuf titres et soixante-quinze articles) vise à promouvoir une politique de conservation et de valorisation durable des parcs nationaux par :

- La création d'un réseau de parcs recouvrant au moins dix pour cent (10%) du territoire national ;
- La mise en place d'une base juridique en vue de soutenir cette politique ;
- Le rattachement des parcs nationaux au domaine public de l'Etat ;
- La création du service chargé de la gestion des parcs nationaux ;
- L'information, l'éducation et la communication environnementales ainsi que l'écotourisme et la recherche scientifique ;
- La mise en place d'un mécanisme de financement ;
- La précision des modalités d'intervention de l'Etat et des autres partenaires dans la gestion des parcs ;
- Le transfert des pouvoirs de police des autorités locales à l'organisme de gestion des parcs ;
- Le renforcement de la collaboration et de la coopération sous régionale et internationale, sur la base des conventions internationales.

Ensuite, le texte s'attache, à l'article 3, à donner des définitions avant de préciser les principes au titre deuxième des articles 4 à 22. Le cadre institutionnel va faire l'objet du titre troisième dans lequel, on traitera du Haut Conseil des Parcs Nationaux (articles 24 à 26), de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (des articles 27 à 37), du Comité Scientifique des Parcs Nationaux (des articles 38 à 42). Le Conservateur et le Comité Consultatif de Gestion Locale font, quant à eux, l'objet du titre quatrième avant d'aborder au titre cinquième les aspects liés aux ressources et au financement. Les dispositions répressives, autrement telle que la constatation des infractions et les sanctions, les dispositions transitoires, diverses et finales sont traitées respectivement aux titres sixième, septième, huitième et neuvième (Cf. Figure 27).



Source : Moumaneix, 2016

**Figure 25 : Parcs nationaux du Gabon**

#### IV.1.4. Engagements et traités internationaux

Sur le plan international, le Gabon a entériné l'objectif "An 2000" de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) qui vise à ce que seules les grumes et les produits forestiers provenant des forêts aménagées soient mis sur les marchés internationaux dès l'an 2000. Il adhère également à la Convention Internationale sur les Bois Tropicaux (ITTA). Le Gabon a également entériné les objectifs de la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) et ses deux conventions dont l'un sur les

changements climatiques et l'autre sur la conservation de la diversité biologique incluse dans un document dit "Agenda 21" adopté par la Conférence à Rio en 1992 (OIBT, 1995).

Le Gabon est de plus membre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et de la World Héritage Convention. Les principaux critères à respecter pour rencontrer les exigences des organisations internationales en matière d'aménagement forestier durable sont discutés au chapitre 9 du Code forestier. Les politiques forestière et environnementale du Gabon sont donc en place pour rencontrer les grands objectifs internationaux sur ces questions.

#### **IV.1.5. La législation forestière**

La législation forestière est l'ensemble de lois qui régit l'exploitation forestière. Elle impose un contrôle permanent du caractère durable de l'exploitation.

Parmi les principales pièces législatives ou réglementaires reliées au secteur forestier, l'élément central est la loi 1/82, dite loi d'orientation en matière des Eaux et Forêts, ou loi de référence au code forestier gabonais n°16/01 du 31 décembre 2001.

#### **IV.1.6. Loi n°1/82, loi de référence**

C'est la mère des lois sur la législation forestière. Elle a pour objectif principal de promouvoir une gestion rationnelle des ressources du domaine forestier, de la faune sauvage, et enfin, du domaine fluvial, lacustre et maritime concernant les ressources halieutiques. Afin d'atteindre l'objectif central de cette loi, il est précisé qu'il faudra notamment mettre en œuvre: une politique d'inventaire permanent ayant pour but d'améliorer la connaissance qualitative et quantitative des ressources disponibles; une politique d'aménagement des ressources visant à assurer un meilleur équilibre entre l'exploitation et le renouvellement de ces ressources; une politique de reconstitution des ressources en vue d'en garantir la pérennité; une politique d'exploitation rationnelle ayant pour but l'utilisation optimale des ressources forestières et un meilleur contrôle de leur exploitation; une politique d'industrialisation visant à promouvoir la transformation locale d'une plus grande partie de la matière première.

#### **IV.1.7. Code forestier gabonais de 2001**

Le cadre législatif de la gestion forestière repose sur la loi n°016/01 du 31 décembre 2001 portant Code Forestier en République Gabonaise qui a confirmé l'orientation de la politique forestière du Gabon vers une exploitation durable des massifs forestiers, l'industrialisation de la filière bois et la conservation de la biodiversité.

La présente loi, encore appelée ‘‘code forestier’’, est l’ensemble des dispositions relatives aux secteurs des eaux et de la forêt. Elle précise en 298 articles, comment gérer de manière durable les secteurs ci-dessus énumérés d’une part, et d’autre part, elle montre comment ils peuvent participer au développement économique, social, culturel et scientifique du pays. Elle comporte deux titres qui traitent respectivement des principes généraux donne toutes les définitions relatives aux secteurs des eaux et de la forêt. Quant à la gestion durable des ressources forestières, Il traite du maintien de la diversité biologique de la forêt, de sa productivité, de sa faculté de régénération, de sa vitalité et de sa capacité à satisfaire les fonctions économiques, écologiques et sociales sans entraver d’autres systèmes. Ils existent 6 chapitres qui traitent des thèmes différents :

- Le chapitre premier traite de l’aménagement des forêts et de la faune sauvage,
- Le deuxième chapitre évoque l’exploitation des forêts et la faune sauvage,
- le troisième met en relief l’industrialisation de la filière bois. Ce chapitre traite des activités pratiquées par le biais des outils simples et d’unités complexes de production en vue de la transformation du bois ou de son produit en produit semi-finis ou finis.
- Le quatrième chapitre évoque la commercialisation et la promotion des produits forestiers. Il précise l’ensemble des opérations de vente des produits de la forêt par les opérateurs économiques de ce secteur tant au niveau national qu’au niveau international.
- Le chapitre cinq souligne les dispositions économiques, financières et sociales.
- Le chapitre six, met en relief les droits d’usages coutumiers. Il encadre l’activité des communautés villageoises c’est à dire : l’utilisation des arbres, la récolte des produits forestiers, l’exercice de la chasse et de la pêche, le partage, l’agriculture de subsistance et les droits de pacage et d’utilisation des eaux. Evoquant les dispositions répressives, Elles traitent des sanctions liées à la législation relative aux forêts, eaux, faune et chasse.

#### **IV.1.8. Textes d’application sur les forêts communautaires**

Deux textes de loi régissent actuellement les forêts communautaires au Gabon : La loi proprement dite loi n°16/2001 du 31 décembre portant code forestier, instituant les forêts communautaires dans ses articles 156 à 162, et son décret d’application n°01028 /PR/MEFEPEPN du 1<sup>er</sup> décembre 2004 fixant les conditions de création des forêts communautaires. De ce code, le domaine forestier était ainsi scindé en deux parties, un domaine forestier permanent de l’Etat (DFPE) et un domaine forestier rural (DFR) (article 5). Ces

innovations traduisent la volonté nationale et même internationale d'associer les populations locales (District de Mvady) à cette gestion durable, avec l'idée d'une cogestion de l'écosystème et d'un partage des bénéfices dans une optique de réduction de la pauvreté. Ainsi, le district compte actuellement deux forêts communautaires (Ndoutoume, 2008).

#### **IV.1.9. Articles 156 et 157**

Les articles n°156 et n° 157 définissent les sections de Forêts Communautaires. Pour l'article 156, la forêt communautaire est une portion de domaine forestier rural affectée à une communauté villageoise en vue de mener des activités ou d'entreprendre des processus dynamiques pour une gestion durable des ressources naturelles à partir d'un plan de gestion simplifié.

S'agissant de l'article 157, les forêts communautaires sont créées dans les conditions fixées par voie réglementaire dans le domaine forestier rural, à la demande d'un village, d'une représentation de villages d'un canton, dans l'intérêt général des communautés villageoises concernées. Qu'en est-il de décret d'application ?

#### **IV.1.10. Décret d'application n°1028**

Ledit décret prévoit les modalités de création de forêts communautaires par les membres de communautés locales, ainsi que les modalités de gestion des forêts communautaires. Le projet de création d'une forêt communautaire doit faire l'objet d'une réunion de concertation des membres de la communauté locale concernée, aux fins de désigner l'organe représentatif de l'association reconnue, définir les objectifs et les limites de la zone concernée. Un dossier comprenant plusieurs documents est présenté. Il est déposé auprès du responsable local de l'administration des Eaux et Forêts. Après acceptation, un plan simplifié d'aménagement durable et la proposition de convention de la zone à classer sont élaborés à la charge soit de l'administration des Eaux et Forêts, soit de la communauté locale assistée d'un agent des Eaux et Forêts.

#### **IV.2. Fiscalité forestière**

La fiscalité dans le district de Mvady et au Gabon en général génère assez peu de revenus, suite à l'interdiction d'exporter des grumes, à l'absence de droits de sortie sur le bois exporté. Ces entreprises comme FG SARL payent néanmoins des sommes significatives au titre de la parafiscalité. La fiscalité forestière est constituée principalement de trois redevances ou

taxes à savoir :la redevance de la superficie, la taxe d'abattage et les droits de sortie (DGE, 2001).

Les taxes à la superficie sont le premier élément qui constitue un prix d'accès à la ressource. Ce prix est généralement administré. Au niveau du Gabon, il était fixé à 400 F CFA /ha/an. Actuellement il est à 800 F CFA, soit le double pour une superficie de 79.090 ha (DG/FG SARL 2022). A contrario, la taxe sur la superficie au Cameroun s'élève à 1000 F CFA /ha /an (Karsenty, 2000). Lorsqu'on vous demande de payer ce montant d'un coup, cela devient cher. Le Gabon n'étant pas isolé du reste du monde, il faut garantir et améliorer les coûts de revient de "Made in Gabon" pour le rendre plus compétitif, parce que lorsque le transport du site au port coûte cher, sans oublier le transport dans le bateau, les coûts sont répercutés sur le produit final. Or si votre produit jugé cher arrive sur le marché international les acheteurs iront chercher le bois le moins cher dans la sous-région ayant les mêmes qualités. Le bois Gabonais n'aura aucune plus-value.

#### **IV.2.1. Principales caractéristiques de la fiscalité forestière**

Comme toutes les entreprises, celles du secteur forestier sont régies par le Code général des impôts, mais avec une certaine spécificité qui reflète la volonté du Ministère en vue de lutter contre le secteur informel. En effet, ces entreprises permettent à l'Etat, propriétaire de la ressource de capter la valeur du bois en tant que manière première. Sa structure, et son poids doivent viser à encourager la gestion durable des forêts que nous aborderons plus loin.

#### **IV.2.2. Gestion actuelle des ressources forestière issues du district de Mvadhya**

La fiscalité a un certain nombre d'impacts sur les communautés locales et sur la gestion des ressources forestières. Ces impacts dépendent du niveau de pression fiscale globale et de la répartition de cette fiscalité tout au long de la filière. La fiscalité a également un impact sur la dynamique industrialisation de la filière bois. Elle a enfin un impact sur les marges des entreprises et les recettes fiscales de l'Etat.

#### **IV.2.3. Redistribution des revenus. de la fiscalité dans le district de Mvadhya**

Dans l'ensemble, l'efficacité du système fiscalité au profit du plus grand nombre est faible. Alors que d'un commun accord, les Fonds de Développement Local (FDL) sont destinés pour des projets inclusifs, nous avons malheureusement constaté que cette manne ne profite pas toujours à toute la communauté. C'est le cas d'un décaissement fait en 2020 pour l'achat de

fournitures scolaires des élèves des écoles du canton Iyèzè (Enquêtes de terrain, 2022). De même, on note une rétention de 10 % pour l'administration locale du district de Mvadhly.

#### **IV.2.4. Permis et titres d'exploitation forestière**

Le Code Forestier a aussi apporté des innovations majeures : l la révision des titres forestiers et leurs modalités d'attribution. Trois types de permis forestiers à vocation industrielle ont été retenus: CFAD, PFA et PGG ; l l'ensemble des concessions attribuées à un même titulaire ne doit pas dépasser une superficie de 600 000 ha; l tout exploitant dispose désormais de 3 ans pour présenter à l'administration forestière un plan d'aménagement forestier de sa concession; l la possibilité offerte aux communautés locales de participer à la gestion des forêts, par la création des forêts communautaires sous-tendues par un plan simple de gestion élaboré par l'administration des Eaux et Forêts; l l'obligation d'associer l'aménagement forestier durable à la mise en place d'un tissu industriel de transformation locale de bois pour atteindre un taux de 75% dix ans après la promulgation de la loi, soit en 2011. L'Annexe 1 présente la situation de l'ensemble des textes réglementaires prévus dans la loi 016/01 et dresse l'inventaire des textes réglementaires adoptés dans le cadre de la production forestière à ce jour.

Les types de permis et leur codification L'exploitation forestière est subordonnée à l'attribution d'un des permis à vocation industrielle suivants : l la Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) : permis de surface dont la superficie unitaire varie entre 50 000 et 200 000 hectares, le total des CFAD attribuées à un même titulaire ne devant pas dépasser 600 000 ha. L'attribution d'une CFAD est initiée par la signature d'une Convention Provisoire d'Aménagement – Exploitation – Transformation (CPAET) d'une durée de 3 ans durant laquelle l'opérateur s'engage à réaliser un plan d'aménagement et un plan d'industrialisation. La durée de la concession sera équivalente à la rotation fixée par le plan d'aménagement, elle n'est jamais inférieure à 20 ans<sup>5</sup> ; l le Permis Forestier Associé (PFA) : permis de surface réservé aux seuls nationaux et dont la superficie ne peut être supérieure à 15 000 ha lorsqu'il est intégré dans une CFAD et 50 000 ha lorsqu'il fait l'objet d'un aménagement par le titulaire. Les titulaires de plusieurs PFA peuvent se regrouper pour former leur propre CFAD ; l le Permis de Gré à Gré (PGG), délivré aux fins de transformation locale aux seuls nationaux dans les forêts du domaine forestier rural ; il concerne l'attribution d'un maximum de 50 pieds d'arbres. Du fait de la période transitoire prévue par le Code Forestier et suite aux difficultés d'engagement de certains opérateurs économiques dans le processus d'aménagement forestier, certains anciens types de permis forestiers restent toujours d'actualité : l Permis Temporaire

d'Exploitation (PTE) se rapportant à une superficie de 500-15000 ha ; 1 Lots en Zone d'Attraction des Chemins de Fer (ZACF), dont les superficies initiales dépassent 100 000 ha ; 1 Permis Industriels (PI) d'exploitation, se rapportant à une superficie comprise entre 15 000 et 200 000 ha. Les modalités d'attribution et de constitution des permis et concessions forestières sont reprises plus bas. Il est nécessaire toutefois de noter que : 1 l'attribution des permis est suspendue au Gabon par décret du Président de la République n° 000866/PR du 09 Août 2004 portant suspension provisoire d'attribution de nouveaux permis forestiers, 1 les titres d'exploitation forestière sont accordés sous réserve des droits des tiers : en cas de chevauchement de deux permis, l'exploitation de la partie litigieuse revient au premier titulaire en date. L'identification et la distinction des permis forestiers attribués à des tiers se présentent de la manière suivante : Pour le cas des PFA, numéro de série /année de définition du permis (Exemple : PFA n° 87/02) Pour le cas des CFAD, le nom de l'opérateur ; quand le même opérateur en a plusieurs, ça devient nom de l'opérateur/nom de la localité (Exemples : CFAD SBL ou CFAD Rougier-Gabon/Ogooué-Ivindo) ATLAS FORESTIER INTERACTIF DU GABON (version pilote) : Document de synthèse des initiatives.

Parmi les outils dont désire se doter le Gabon, il est prévu de mettre en vigueur une loi sur la protection et l'amélioration de l'environnement, de rationaliser et simplifier le régime fiscal forestier en vigueur, et enfin d'appliquer la Loi 1/82 dite Loi d'Orientation en Matière des Eaux et Forêts, et ses textes d'application. En matière de commercialisation, le gouvernement vise les principaux objectifs suivants : protéger durablement l'exploitation et la régénération de la forêt gabonaise ; développer une industrie compétitive de transformation du bois ; maintenir un niveau satisfaisant des prix à l'exportation de l'Okoumé et de l'Ozigo.

Enfin, cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique d'ajustement et de relance économique adoptée par le Gouvernement et dont les principes de base sont l'économie de marché, la réorientation des interventions de l'Etat et la réorganisation des services publics

Les grands axes de cette politique présentée le 1<sup>er</sup> juin 1992 sont : la protection ; l'amélioration ; l'environnement ; la conservation et la gestion durable des ressources et la mise en valeur économique des ressources naturelles.

Selon cette politique, le Gouvernement entend "poursuivre et diversifier l'exploitation de ses ressources naturelles notamment en développant la filière bois (bois d'œuvre et d'énergie) et en orientant la production vers une diversification et une transformation locale toujours plus importante et plus élaborée basée sur une exploitation durable de la forêt".

## **CONCLUSION**

Notons que le District de Mvady est une localité du nord-est du Gabon qui appartient à la zone de hauts plateaux dont les altitudes culminent autour de 950 m. C'est une localité constituée d'une variété d'essences forestières. L'environnement physique et humain y est favorable à l'exploitation forestière. Cette activité n'est rendue possible que grâce à l'implication d'un ensemble d'acteurs directs ou indirect, marqué par la présence d'une société d'exploitation forestière, FG SARL qui développe les trois phases de l'exploitation forestière : c'est-à-dire la production, la transformation et la commercialisation vers les partenaires asiatiques. En sa qualité de concessionnaire, elle a le devoir d'appliquer les politiques gestions rationnelles de la ressource comme il est stipulé dans le code forestier.

## **DEUXIEME PARTIE : IMPACTS ECONOMIQUES ET SOCIOCULTURELS DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LE DISTRICT DE MVADHY ET LES STRATEGIES DE GESTION DURABLE DES FORETS**

Depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, l'exploitation des ressources forestières gabonaises est axée sur la seule production de la matière ligneuse (Mengue et Waaub, 2005). Considérée comme le deuxième secteur économique du pays, l'exploitation forestière a impacté considérablement les populations gabonaises issues des localités où l'activité s'est déroulée, tant sur le plan économique, socioculturel et politique. Le district de Mvadhya certainement n'échappe pas cette logique. Dans la deuxième partie de cette étude, il est important de voir au chapitre III si les populations locales ont tiré profit de l'exploitation forestière. Autrement dit, nous allons évaluer si l'exploitation forestière a apporté le développement des communautés locales dans le district de Mvadhya. Ou si l'Etat a un tant soit peu amélioré les infrastructures économiques. Le chapitre IV sera consacré à l'analyse des répercussions socioculturelle au profit des populations locales qui voient leurs moyens de subsistance se détériorer (Daddy, 2016).

Toutefois, cette activité qui prend des proportions importantes depuis quelques années impose une gestion durable des ressources forestières à travers un plan d'aménagement des forêts. Mais, les impacts économiques et socioculturels liés à cette activité ne sont pas assez visibles ou ne sont pas pris en compte lors de la planification des opérations forestières. Pourtant, la gestion forestière durable prône de plus en plus la prise en compte des systèmes de valeurs des communautés locales dans l'aménagement forestier.

Ainsi, quels sont les impacts économiques de l'exploitation forestière et les réalisations des infrastructures qui en découlent ainsi que les pratiques concertées pour la promotion du développement durable des forêts ? Quelles sont les répercussions socioculturelles au sein des communautés locales du district de Mvadhya ?

## CHAPITRE III : IMPACTS ECONOMIQUES DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LE DISTRICT DE MVADHY

L'exploitation forestière procure toute une série de bienfaits économiques, grâce à aux profits générés par la transformation et la commercialisation des produits forestiers et aux investissements dans le secteur forestier. L'exploitation du bois dans le district de Mvady par l'entreprise FG SARL est perçue comme une source de valeur ajoutée, qui contribue à accroître les revenus du pays, tout en créant des emplois dans la localité.

L'analyse des impacts économiques de l'exploitation forestière dans le district de Mvady portera sur l'accroissement du PIB, les recettes fiscales, la contribution de la FG SARL à l'économie nationale et locale, l'essor des activités du tertiaire et le développement de l'économie locale.

### I. L'ACCROISSEMENT DU PIB ET DES RECETTES FISCALES

#### I.1. Croissance du Produit Intérieur Brut

Trois secteurs dominent l'activité économique dans le district de Mvady, et sont à ce titre considérés comme les moteurs de l'économie du district. Ces secteurs sont : l'exploitation forestière, l'or, et l'agriculture (Cf. Tableau 21).

**Tableau 19 : Produit Intérieur Brut par branche (Milliard de F CFA courant) entre 2018 et 2021**

Rubrique	2018	2019	2020	2021
Valeur ajoutée marchande	962	1171.2	1295.9	1332.6
Secteur primaire				
- Agriculture ; élevage et pêche	4.205	3.257	8.263	5.084
- Or	16.215	12.304	13.615	16.820
- Exploitation forestière	4.806	90.516	4.345	8.204
Secteur secondaire				
- Agroalimentaire	4.119	6.014	5.213	7.113
- Industrie du bois	47.816	91.515	34.345	83.104
- Electricité Eau	-	-	-	-
Secteur tertiaire				
- Service	14.5	15.7	15.8	16.3
- Commerce	13.2	13.5	13.02	13.6
- Transport	87.2	92.2	95.7	110/4

Source/ DPEF, 2021

## **I.2. Les taxes et redevances recouvrées**

Les fonds de développement locaux (FDL) sont des mécanismes innovants de développement local, intégrant des communautés locales, les autorités locales et le secteur privé (Nguimbi et al. 2021). L'institutionnalisation des fonds de développement locaux procède d'une pratique inaugurée à la fin des années 1990 par le secteur privé et consistant à partager les bénéfices de la rente forestière avec les communautés dont les finages se trouvent au moins en partie au sein de la concession (Nguimbi et al. 2010). Cette pratique sera ensuite reprise dans la législation forestière du Gabon, et partout ailleurs en Afrique centrale.

Les fonds de développement locaux (FDL) sont structurés autour d'un principe commun : les compagnies forestières (FG SARL) versent un montant prédéfini aux associations villageoises. Ces fonds servent à financer les projets communautaires identifiés par les communautés locales.

La fiscalité forestière est une fiscalité spécifique ; elle s'ajoute à la fiscalité ordinaire sur les entreprises qui, elle, est généralement constituée de prélèvements sur leurs bénéfices (Karsenty., 1999). Elle est, dès l'origine, une fiscalité environnementale, qui est évoquée lorsqu'on étudie l'influence directe ou indirecte des taxes et redevances sur l'environnement et leurs effets sur les pratiques des utilisateurs.

En effet, selon l'article 244 du Code forestier en vigueur en République gabonaise, l'attribution, la possession, le renouvellement, l'échange et le transfert de tout titre d'exploitation, la transformation par sciage, à la tronçonneuse, la commercialisation et l'exportation de grumes, sont soumis selon le cas aux taxes ou redevances dont les plus importants sont : la taxe d'abattage, la taxe de superficie et la taxe à l'exportation. Depuis l'interdiction d'exporter les grumes.

Les taxes forestières sont exigibles au moment de la délivrance des autorisations d'exploitation, c'est à dire à la remise de la décision d'attribution d'un permis ou de l'autorisation de coupe annuelle relative à une convention. Les taxes forestières et redevances qui concernent le district de Mvady sont la taxe à la superficie et la taxe d'abattage. La première est perçue annuellement par l'administration forestière, alimente à 50 % le fonds forestier, et est indexée sur la superficie concédée. La taxe d'abattage quant à elle est exprimée entre 3 et 10 % de la valeur FOB.

Sur la base des données documentées et des enquêtes de terrain, la taxe à la superficie au Gabon est passée de 400 F CFA à 800 F CFA /ha pour une superficie de totale de 79.090 ha

attribuée à FG SARL. Sur cette taxe, vient se greffer la part qui revient aux populations locales à travers les forêts communautaires.

**Tableau 20 :** Montant annuel de la redevance des superficies aux populations locales du District de Mvadhly

<b>District de Mvadhly</b>	<b>Volume m3</b>	<b>Montant F CFA</b>
Mayibouth , AAC 2017 / 2018	21 636 810	8 654 405
Mayibouth 2, AAC 2017 / 2018	8 548 031	8 654 405
Mvadhly, AAC 2019	548 031	6 838 424

Source : D.E./ SG SARL, 2022

Les montants à encaisser sont trouvés en multipliant la superficie par le taux d'exploitation. Après calculs, les montants attendus pour la redevance des superficies concédées étaient respectivement de 8 654 405 F CFA, 8 654 405 F CFA et 6 838 424 F CFA, tel qu'indiqué dans le tableau 22.

Par ailleurs, la gestion de ces redevances par un Comité de Gestion et de Suivi de Projets (CGSP) se retrouve en difficulté, car les projets qui sont financés ne font pas toujours l'unanimité. Certains affirment que les redevances ne profitent qu'à quelques personnes influentes telles que le chef de canton Iyèzè et les chefs de villages. A l'issue des investigations de terrain, 72,2 % de ménages affirment n'avoir jamais bénéficiés de la redevance contre 27,8 % qui en ont déjà bénéficié (Cf. tableau 23).

**Tableau 21 :** Répartition de la redevance forestière

<b>Gestion de la redevance</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Ménages ayant bénéficiés de la redevance</b>	<b>111</b>	<b>27,8 %</b>
<b>Ménages n'ayant pas bénéficié de la redevance</b>	<b>288</b>	<b>72,2 %</b>
<b>Total</b>	<b>399</b>	<b>100 %</b>

Source : Enquêtes de terrain, 2022

## II. L'ESSOR DES ACTIVITES DU TERTIAIRE

Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui s'étend du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services (l'éducation, la santé et l'action sociale).

De nos jours, le secteur tertiaire joue un rôle prépondérant dans l'économie de la localité. L'exploitation forestière dans le District de Mvady a entraîné le développement de certaines activités telles que le transport, le commerce, les services, etc.

## II.1. Le développement des activités de transports

Depuis l'implantation de l'entreprise FG SARL en 2017 dans le District de Mvady plusieurs voies de communication ont été créées, d'autres par contre ont été aménagées. C'est routes facilitent le déplacement des personnes et des biens. Les villages de Mayibouth 1, Mayibouth 2 et Mvady sont dotés d'un réseau routier en latérite et praticable en toute saison. Ces villages sont desservis par des taxi moto et les voitures. Le coût de trajet entre les villages est de 1000 F CFA.

Un autre type de transport Makokou-Mayibouth 1-Mayibouth 2-Mvady est assuré pour la plupart par les ressortissants étrangers. Il s'agit du transport de personnes et de biens. Le coût du trajet est variable. Selon l'un les chauffeurs qui exploite cette voie principale qui débouche à Mvady, la marge financière atteindrait 800.000 F CFA, si et seulement si votre véhicule est en bon état. L'exploitation de la mine de fer de Belinga dont le lancement des travaux s'est effectué en février 2023, va accélérer le développement du District de Mvady et du Gabon en général.

Au regard des statistiques ci-dessous (Cf. Tableau 24), le transport est une mine d'or qui échappe à l'Etat. Les acteurs impliqués dans cette activité engrangent des marges financières importantes.

**Tableau 22 : Transport inter village dans le District de Mvady**

Localité	Nbre de trajets en moyenne/ J	Coût de transport	Gain journalier	Gain mensuel	Total Gain annuel
Mvady	19	1 000	19 000	570 000	6 000 000
Mayibouth1	15	1 000	15 000	450 000	5 400 000
Mayibouth 2	13	1 000	13 000	390 000	4 680 000

Source : Direction Générale des Transports Terrestres, plus enquête terrain, 2022

## II.2. Création des marchés et le développement du commerce

### II.2.1. Création des marchés

L'exploitation forestière est une activité récente dans la localité. Bien que le réseau routier connaisse une amélioration, le développement des marchés est timide. En effet, nous avons identifié deux points de vente dont le premier est le marché d'exposition des produits

carnés comme le poisson et la viande de brousse (Mvadhy), situé au débarcadère et le marché de Mayibouth 1, lieu d'exposition des PFNL dont les principaux clients sont les ouvriers de l'entreprise FG SARL. Toutefois, ces marchés ne fonctionnent pas à plein temps comme ailleurs du fait de l'éloignement par rapport à la ville de Makokou.

Toutefois, ces espaces commerciaux dont les tenanciers sont Camerounais et Gabonais, abritent également les débits de boissons. Le District de Mvadhy dans quelques années va devenir un pôle économique. En marge de ces activités phares, on note la présence des collecteurs d'or de Minkebe, zone aurifère de première catégorie.

### **II.2.2. Le développement de l'activité commerciale**

De tout temps, la création d'une unité de production industrielle dans une localité, offre toujours des opportunités d'implantation d'une gamme d'activités dans la région. Le District de Mvadhy, un pôle industriel en devenir n'échappe pas à cette règle économique. En effet, la localité a enregistré depuis deux ans déjà une forte présence de magasins de commerce, des épiceries à Mvadhy, à Mayibouth 1 et 2. Dans la zone d'étude, l'activité commerciale est basée sur l'exploitation et la commercialisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) par les populations locales.

Les Produits Forestier Non Ligneux (PFNL), appelés également selon la FAO « produits forestiers autres que le bois », ou bien « produits forestiers secondaires » ou « mineurs », ou « spéciaux », sont des « biens d'origine biologique autres que le bois, dérivés des forêts, d'autres terres boisées et des arbres hors forêts ». Ce sont des substances, des matières premières ou des matériaux utiles obtenus des forêts sans exploitation forestière, c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire d'abattre des arbres.

Ils englobent une gamme étendue et diversifiée de produits et services à savoir :

- utilisation des plantes comme aliments, fourrure, produits pharmaceutiques, et produits divers tel que vin, huile de palme, matériaux de construction ;
- exploitation d'animaux comme gibier, oiseaux et de poissons en tant que nourriture et pour des produits dérivés tels que fourrures, peaux, plumes cornes, os, de fruits (baies, noix, etc.), de graines, d'épices, de champignons, de feuilles (fourrage), de plantes médicinales, de tourbe ;
- utilisation du sol à des fins de protection et de conservation et sites historiques.

De même, les PFNL sont généralement définis comme tout matériel biologique qui peut être extrait des forêts naturelles, des boisées, des jachères ou des plantations forestières, ainsi que leur utilisation à plusieurs fins (FAO,2003). Le gouvernement gabonais a pris conscience de l'importance des PFNL dans l'économie du pays, par les emplois et les revenus qu'ils génèrent dans le District de Mvady. Il existe quatre filières principales à savoir les PFNL d'origine végétale, la viande de brousse, le rotin et les produits halieutiques. Ces produits, utilisés depuis de nombreuses années sont acheminés à Makokou, capitale provinciale de l'Ogooué-Ivindo et à Libreville pour alimenter la population urbaine. Toutefois, l'importance et la valeur de la consommation locale des PFNL demeurent encore largement inconnues

#### **a- Le commerce des PFNL d'origine végétale**

L'article 252 du Code forestier gabonais stipule que l'exercice des droits d'usages coutumiers, a pour objet la satisfaction des besoins personnels ou collectifs des communautés villageoises. Ces droits portent notamment sur la récolte des Produits Forestiers Non Ligneux tels que les plantes comestibles, les lianes, la chasse, la pêche artisanale, etc.

Il existe une gamme de PLNL d'origine végétale dans le District de Mvady. Le marché des PFNL gabonais fonctionne tant au plan local qu'au niveau national, d'une manière informelle et l'organisation de la filière commerciale fait intervenir différents acteurs dont les principaux sont : les villageois (cueilleurs, ou récolteurs, ramasseurs, chasseurs, pêcheurs, etc.), et les commerçants grossistes, les demi-grossistes, les commerçants détaillants et les consommateurs.

Deux méthodes d'exploitation de PFNL d'origine végétale sont pratiquées dans cette localité à savoir :

- le prélèvement sur pied : cette technique n'empêche pas la croissance ou la régénération des espèces si la fréquence du prélèvement est réduite ;
- l'abattage des arbrisseaux qui soutiennent ces PFNL : cette méthode réduit le potentiel productif de la forêt et peut même affecter spécifiquement, si elle devient intensive pour certaines catégories d'espèces.

Les populations locales de Mvady sont dépendantes des PFNL qui leur procurent la nourriture et les soins de santé. Inscrits dans le secteur informel, ces produits donnent des opportunités d'emplois et engendrent des revenus aux nombreux acteurs impliqués qui opèrent dans l'exploitation et la commercialisation. La contribution de ces plantes aux économies des ménages et à la sécurité alimentaire est nettement remarquable.

L'augmentation de la population dans le District de Mvady et l'implantation de la société FG SARL en 2018 dans la localité a favorisé le commerce des PFNL tels que les feuilles de *Gnetum africanum*, appelées localement ' Nkoumou' en langue Téké du Gabon. Ces produits forestiers secondaires rapportent aux différents acteurs impliqués des marges financières de l'ordre de 1.325.000 F CFA, soit près d'une tonne de ces feuilles vendues par an. Les ménages et surtout les ouvriers travaillant dans cette société en consomment beaucoup.

Cependant, la contribution de ces PFNL au niveau des ménages, par rapport à celle d'autres activités est très variable. Les facteurs explicatifs de cette variabilité sont : l'activité principale du ménage, l'origine du PFNL et le niveau auquel intervient le ménage dans la filière.

Au niveau national, le poids économique des PFNL est encore faible, moins visible, en dépit du fait que nous observons ces feuilles de *Gnetum africanum* découpées en lanière et formant des petits tas. Selon les producteurs ou les collecteurs, au niveau international, les PFNL sont vendus à des coûts élevés. Mais nous n'avons pas pu établir les statistiques et les circuits de distribution, faute des données officielles.

Il existe plusieurs espèces de PFNL. Certaines sont destinées à l'alimentation des populations locales. D'autres produits servent d'emballages tels que les marantacées, espèces de feuilles assez larges, très commercialisées au Gabon et dans le District de Mvady. Les femmes commerçantes ont développé le commerce des feuilles de marantacées. Elles servent à emballer le poisson en paquets, le manioc sous la forme de bâtons de manioc.

#### **b- Le commerce de la viande de brousse**

Au Gabon en général et dans le District de Mvady en particulier, pour de nombreuses familles rurales, la chasse constitue une source de nourriture souvent primordiale et la vente des excédents de gibier, une source complémentaire de revenus monétaires. La chasse en tant qu'activité relève des produits forestiers non ligneux (PFNL). Les principales méthodes de chasse sont :

- le piégeage : son inconvénient est qu'il est peu sélectif car les pièges en forêt attrapent tous les animaux sans tenir compte de leur état physiologique ou de leur taille ;
- la chasse au fusil : les fusils permettent d'abattre diverses espèces animales en grande quantité, souvent sans sélection aucune ;
- les autres techniques de capture telles que la chasse à la courre, à l'arbalète, et à l'arc.

Cependant, la capture de certains primates nécessite parfois le recours à des techniques plus spécialisées. Les ressources financières issues des PFNL tels que la chasse sont difficilement enregistrées et relèvent encore du secteur informel. Les ressources (Cf. Photo 15) issues de la chasse sont commercialisées dans les marchés locaux.



*Cliché Pazock M. Jérémie 2022*

**Photo 15 : Viande de brousse sur des étalages dans la zone d'étude**

*L'images ci-dessus présente la viande (A) issue de la chasse dans le District de Mvady. On observe des vendeuses (B).*

**c- Le commerce des rotins**

Les forêts gabonaises en général et du District de Mvady en particulier regorge d'énormes potentialités en termes d'essences. Depuis lors, on a observé chez les ONG et les administrations forestières un engouement accru pour les PFNL. Derrière ces essences, se trouvent ces produits tels que les lianes utilisées pour la production des salons en rotin. L'exploitation lucrative des rotins est une activité très importante dans la plupart des localités du pays.

L'exploitation du rotin concerne 9 % des ménages du District de Mvady. Elle rapporte en moyenne 830.000 F CFA par an aux coupeurs ou récolteurs, vendeurs et aux artisans eux-mêmes. Les ressources financières obtenues par la vente de rotin sont capitales non seulement en termes de valeur absolue, mais aussi et surtout à cause de leur caractère rapide et relativement régulier qui fait d'elles un grand moyen de faire face aux difficultés de trésorerie courantes (achat de produits de première nécessité, alimentation). La production ou la fabrication du rotin, participe à lutter contre le chômage, le sous-emploi, et permet à certaines personnes d'avoir un

revenu, de satisfaire leurs besoins et ceux de leurs familles. Les fonds engrangés par l'activité contribuent au développement d'autres activités lucratives à l'instar du petit commerce.

Il existe plusieurs sortes de produits issus de l'exploitation des lianes. Il y a des salons en rotin qui sont tissés (Cf. Planche 5). Certains fabricants commencent par un dessin du produit à réaliser, matérialisent le squelette en bois bien poncé et habillent le dessin réalisé à l'aide de la natte tissée. La même liane peut être utilisée pour la fabrication des corbeilles, les paniers pour le transport des produits vivriers ou du matériel agricole.

**Planche 5 : Produits réalisés à base du rotin**



*Cliché Pazock M. Jérémie 2022*



*Cliché Pazock M. Jérémie 2022*

**Photo 16 : Salon en rotin**

**Photo 17 : Pagniés et objets d'arts en rotin**

*Les images ci-dessus présentent des produits fabriqués à base du rotin. On observe un salon (A) des pagniés (B) et autres objets d'arts (C).*

L'essentiel de la production d'objet finis tels que les chaises, tablettes, fauteuils, corbeille, armoires, est vendu directement aux consommateurs venus acheter sur place dans la localité. Une bonne partie de la production est acheminée à Makokou. Rares sont les produits vendus hors de la province.

**Tableau 23 : Production des rotins et lianes dans le District de Mvadhly en 2022**

Localité	Nombre de Vanniers	Production mensuelle de rotins	Production annuelle par vannier	Production totale annuelle
Mvadhly	31	6 paquets de lianes 2 paquets de rotin 4 paquets de bois	230 Paquet de lianes 100 Paquet de rotins 210 Paquet de bois	1175 Paquet de lianes 910 Paquet de rotins 420 Paquet de bois
Djeng	8	5 paquets de lianes 1 paquet de rotin 2 paquets de bois	130 Paquet de lianes 75 Paquet de rotins 10 Paquet de bois	920 Paquet de lianes 610 Paquet de rotins 120 Paquet de bois

Source : D.E./ SG SARL plus enquêtes de terrain, 2022

Les articles en rotins sont très prisés et utilisés dans le District, les localités voisines et surtout à Makokou, chef-lieu du Département de l’Ivindo. Les principaux acheteurs dans la zone d’étude sont les femmes qui ont besoin de paniers pour leurs activités champêtres.

La matière première pour réaliser les rotins est produite par le fabricant lui-même. Les revenus générés par la vente des rotins et des lianes contribuent efficacement aux revenus des ménages pour les catégories des personnes ci-après qui interviennent dans cette activité :

- les récolteurs dans la forêt ;
- les transporteurs et les grossistes de la forêt.

En somme, la vente de lianes et des rotins représente l’une des sources sûres de financement de certains problèmes (scolarité des enfants), et particulièrement importants dans la résolution des problèmes du District de Mvadhly et la production est très abondante (Cf. Tableau 25).

**Tableau 24 : Etat des marges commerciales du rotin**

Localité	Nombre de vannier	Coût mensuel / vannier	Coût d'achat du PFNL/mois et / vannier	Coût de transport	Gain net mensuel	Marge annuelle
Mvadhy	31	150.000	30.000	5000	110. 000	600.000
Djeng	8	75.000	10.000	3000	100.000	270.000

Source : D.E./ SG SARL plus enquêtes de terrain, 2022

Le travail des rotins, surtout en ce qui concerne la transformation, nécessite un certain savoir-faire. La commercialisation des produits issus des rotins et des lianes participe pour une part importante à l'économie des ménages. Les revenus (Cf. tableau 26) générés par cette activité, permettent aux familles de subvenir aux frais de scolarité de leurs enfants, aux soins de santé et à l'alimentation.

#### **d- Le commerce des feuilles de marantacées**

Les feuilles des plantes herbacées de la famille des marantacées ne sont pas comestibles comme les lianes, mais elles jouent un rôle important, essentiel dans l'alimentation. Elles servent d'emballage pour de nombreux mets en Afrique centrale, au Gabon et dans le District de Mvadhy. On les utilise pour emballer le manioc, préparer le poisson à l'étouffé, emballer les gâteaux de pistache d'arachide, etc. Elles poussent en zones humides, dans le sous-bois, dans les marécages et aux abords des voies de communication qui débouchent à Mvadhy. L'exploitation de ses plantes est intensive : on cueille les feuilles « adultes » et des feuilles « jeunes » pour emballer une qualité de manioc appelée Mingbwele ou Tchikwang au Congo. Ces feuilles sont utilisées par les populations autochtones (Pygmées) en zone forestière pour la construction de leurs habitations (huttes).

Cependant, la vente de marantacées (Cf. Figure 28) dans les marchés de Makokou : Zoatab, Mbolo, et le quartier central génère des revenus importants pour les populations locales.

**Planche 6 : Commercialisation de la marantacée dans la zone d'étude**



Cliché Pazock M. Jérémie 2022



Cliché Pazock M. Jérémie 2022

**Photo 19** : Etalage de la marantacée à Mvadhly

**Photo 18** : Etalage de la marantacée à Mayibouth 1

Les images ci-dessus présentent les étalages de marantacées(A) issue de la forêt. On observe des vendeuses (B). D'autres produits sont commercialisés à proximité.

Plusieurs ménages du District de Mvadhly s'organisent à base de ces revenus. L'exploitation de ces plantes herbacées est destinée à la vente sur les étals des grands marchés de Makokou (Zoatab, Mbolo et le quartier central).

**Tableau 25** : Cueillette des feuilles de Marantacées dans le District de Mvadhly

Localité	Nombre de vendeurs	Nombre moyen de paquets vendus /jour	Quantité de paquets totale mensuelle	Quantité de paquets totale annuelle
Mvadhly	40	29	870	10440
Mayibouth 2	12	10	300	3600
Mayibouth 1	10	7	210	2520
Djeng	7	10	300	3600
Mananga	9	26	780	9360
Messeb	8	10	300	3600
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>92</b>	<b>2760</b>	<b>33120</b>

Source : D.E./ SG SARL plus enquêtes de terrain, 2022

Il ressort de l'analyse du tableau 27 ci-dessus que l'on exploite dans la forêt du District de Mvadhly un peu plus de 33 200 paquets de feuilles de marantacées qui peuvent parvenir sur les étals des marchés de Makokou (Zoatab, Mbolo, Quartier central).

Au regard du tableau ci-dessus, le nombre de vendeurs le plus important se trouve à Mvadhly (40). Les marges bénéficiaires se trouvent également dans cette ville. Les facteurs explicatifs sont liés au fait que Mvadhly est le District et la demande des feuilles est importante pour plusieurs usages.

**Tableau 28 : Revenus générés autour des marantacées**

Localités	Nombre de Vendeurs	Nbre de paquets	Prix de vente /mois et par panier	Prix d'achat du PFNL/mois	Coût de transport	Marge nette mensuelle	Marge nette annuelle
Mvadhly	40	29	104.000	87.000	15.000	42.300	507.600
Mayiboth 2	12	10	-	-	7500	39.600	475.200
Mayibouh1	10	7	100.000	21.000	5000	38.400	460.800
Djeng	7	10	-	-	5000	29.500	354.000
Mananga	9	26	137250	78.000	12.400	30.800	369.600
Messeb	8	10	-	-	-	32.600	391200

Source : D.E./ SG SARL plus enquêtes de terrain, 2022

Comme la plupart des PFNL, le commerce autour des feuilles de marantacées procure des revenus (Cf. Tableau 28) non négligeables aux ménages qui se livrent à cette activité. Ceci d'autant plus que l'activité ne requiert aucune qualification. Pendant la saison sèche, certains élèves dont les parents résident dans les différents villages se livrent à l'activité pour se procurer des revenus et aussi préparer la rentrée scolaire.

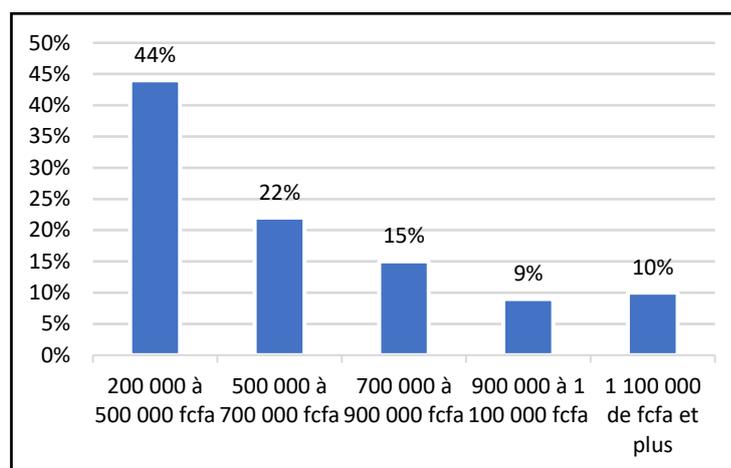
#### **e- Le commerce des produits halieutiques**

Le district de Mvadhly est une localité qui présente un ensemble d'atouts du fait de la forêt sempervirente riche de sa faune et de sa flore, mais aussi le fleuve Ivindo, l'un des principaux affluents de l'Ogooué. Long de près de 550 Km, l'Ivindo qui borde le District de Mvadhly est riche en produit halieutique. En effet, les produits halieutiques regroupent l'ensemble des ressources vivantes aquatiques et se distinguent en fonction du mode d'exploitation et du milieu de vie.

Les populations locales du District, estimée à près de 3 300 habitants tirent le maximum de ses sources de revenu à partir des activités de pêche. En toute saison, ils pratiquent toutes

sortes de pêche. Les quantités pêchées sont sous évaluées. Il manque une stratégie de développement de cette activité pour vivre pleinement de cette activité.

A l'issu des investigations de terrain, nous avons constaté que la majorité des ménages de la zone dépendent des retombés de la commercialisation des produits forestiers non ligneux. Sur un échantillon de 399 ménages enquêtés, 44 % de ménages gagnent annuellement entre 200 000 fcfa et 500 000 fcfa, 22 % entre 500 000 fcfa et 700 000 fcfa, 15 % entre 700 000 fcfa et 900 000 fcfa, 9 % entre 900 000 fcfa et 1 100 000 fcfa . 10 % de ménages ont des gains estimés à plus de 1 100 000 fcfa par an (Cf. Figure 28).



Source : Enquête de terrain, 2022

**Figure 26 : Gain annuel lié à l'exploitation des produits forestiers non ligneux**

### II.3. Contribution de FG SARL à l'économie nationale et locale et l'essor de l'économie locale

#### II.3.1. Contribution de la FG SARL à l'économie nationale et locale

La société forestière FG SARL, malgré son jeune âge, est une société citoyenne, car elle se conforme à la réglementation en vigueur. Sa contribution est visible à travers le développement économique. Elle contribue à l'économie locale et nationale par le fait de paiement des taxes sur la superficie et les nuisances sonores. Une partie de ces redevances sont reversées au niveau du conseil départemental de l'Ivindo dont la province en bénéficie.

Grâce aux revenus modestes que l'entreprise donne à ces employés, ces derniers s'approvisionnent auprès des populations riveraines et des commerçants Ouest-africains. Ce circuit commercial entre les populations, les ouvriers et les commerçants lutte contre la fracture sociale. La fermeture de cette société pour une quelconque raison aurai une conséquence sur l'économie locale.

Tout en saluant les efforts de la FG SARL, il faut souligner que les rapports et les entretiens, indiquent que l'exploitation forestière industrielle bénéficie faiblement aux populations locales.

En somme, de par sa présence et ses capacités locales, la société FG SARL apporte une contribution majeure aux moyens de subsistance ruraux du District de Mvady, où les services publics (emplois, transports, investissements agricoles, services sociaux, etc.) sont souvent inexistants.

### **II.3.2. L'essor de l'économie locale**

L'économie locale est une économie qui regroupe toutes les actions locales participant au développement économique global. Le développement économique local est donc un processus de transformation orienté sur la manière dont sont prises les décisions économiques et politiques à l'échelon local, l'objectif final étant d'améliorer les conditions de vie de la société locale de manière participative (Olsen, 2007). Les populations aspirent à être dorénavant actives et responsables de leur propre développement. Les interventions d'appui au développement local se fondent ainsi sur la gestion concertée d'un territoire par ses habitants, en intégrant plus en amont leurs besoins et attentes spécifiques et en valorisant leurs projets et leurs initiatives.

Une gamme de produits telle que les produits forestiers non ligneux et des activités à l'instar du commerce, concerne l'économie locale.

Il est important de rappeler que l'exploitation forestière par l'entreprise FG SARL contribue à la régression de certains produits forestiers non ligneux. En exploitant la forêt, les engins détruisent les arbres qui fournissent des PFNL. Les dommages sont associés au passage des engins lourds. Les produits tels que les mangues, les tubercules, les légumes et de nombreuses lianes et rotins sont détruits. Les produits de la chasse deviennent de plus en plus rares à causes de la migration des espèces liée à la perturbation de leur biotope.

## **CONCLUSION**

Il ressort de ce chapitre que l'exploitation forestière contribue au développement économique des communautés Kwélé du district de Mvady en particulier et le Gabon en général à travers l'augmentation du Produit intérieur Brut à travers la commercialisation du bois. Notons que les recettes fiscales permettent l'accroissement de l'économie locale. Grace à l'implantation de la société FG/SARL, différentes activités économiques du secteur tertiaire se sont développés particulièrement la commercialisation des Produits Forestiers Non Ligneux

Liane, rotin, marantacée, etc.) d'origine végétative et animales. Différents objets d'arts tels que les meubles, fabriqués par les populations locales sont commercialisés dans les marchés locaux et provinces voisines. Néanmoins, l'exploitation des produits forestiers ligneux a contribué à la régression de certains PFNL.

## **CHAPITRE IV : LES IMPACTS SOCIOCULTURELS DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LE DISTRICT DE MVADHY ET LES STRATEGIES DE GESTION DURABLE**

### **INTRODUCTION**

Outre les impacts économiques de l'exploitation forestière abordés dans le chapitre précédent, cette activité entraîne également les répercussions socioculturelles dans les communautés Kwélé du district de Mvadhya. En effet, chaque habitant dans cette contrée possède un droit d'usage, transmissible de génération en génération, sur la forêt lui permettant d'en utiliser les ressources. Ces caractéristiques du droit coutumier expliquent pourquoi, malgré l'attribution de la forêt, les populations locales considèrent toujours avoir le droit de circuler librement. Le chapitre 4 mettra en relief les changements socioculturels apportés au travers de cette activité. C'est un secteur qui offre aujourd'hui 22,72 % d'emplois dans le district de Mvadhya et résorbe un tant soit peu le chômage des jeunes.

De même, la forte demande asiatique en bois-d'œuvre, la politique de diversification de l'économie du Gabon et la pression démographique pourraient dans un avenir proche entraîner une raréfaction de la ressource forestière. C'est pourquoi, la Loi n°16 /01 du 31 décembre 2001, portant Code forestier en République gabonaise, dans ses articles 17 et 18 indique que la gestion durable des ressources forestières est nécessaire qu'il faut préserver aujourd'hui et pour les générations futures.

### **I. LES IMPACTS SOCIAUX DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LES COMMUNAUTES KWELE DU DISTRICT DE MVADHY**

L'exploitation forestière dans la zone d'étude a des implications sociales parmi lesquelles le développement des services sociaux de base, la création d'emplois, les conflits, etc.

#### **I.1. Développement des services sociaux de base**

Les services sociaux de base concernent les infrastructures scolaires, sanitaires, l'éclairage public, les points d'eau, etc.

##### **I.1.1. Construction des infrastructures scolaires dans la zone d'étude**

Du fait de la situation d'enclavement de 1960 à 2009, le District de Mvadhya n'a pas connu un essor au niveau du secteur éducatif. Selon le directeur d'académie provinciale de l'Ogooué- Ivindo, le district de Mvadhya est la localité la plus en retard dans la province, en termes d'infrastructures et des résultats scolaires chaque année. Les quelques établissements qui existent sont en piteux état et n'ont pas toujours d'enseignants de qualité.

Depuis quelque années, grâce aux efforts conjugués du conseil départemental et la présence de la FG SARL, les villages qui entourent l'UFA ont une très bonne couverture en établissements scolaires. En effet, trois villages (Mvady, Mayibouth 1 et 2) dans le canton d'Iyèzè possèdent un établissement scolaire à cycle complet, soit un taux de couverture de 75 % sur les 13 villages de la localité, construite en partie en planches, sauf pour les écoles primaires de Messeb, Mayibouth 2 et Mvady qui sont construites en parpaing.

Les enquêtes de terrain ainsi que nos observations montrent que la présence de FG SARL a donné une autre image au secteur de l'éducation. Ainsi, la construction en 2018 de l'école primaire à cycle complet à Mayibouth 1 avec un logement pour le directeur d'école, est une opportunité à saluer pour l'opérateur économique qui exploite à l'intérieur de la concession (Cf. Photo 20).



*Cliché Pazock M. Jérémie 2022*

**Photo 20 : Ecole primaire à cycle complet réalisée par la FG SARL à Mayibouth 1**

*L'image ci-dessus présente l'école primaire à deux bâtiments (A), construite par l'entreprise FG SARL*

Avant la construction de l'école de Mayibouth 1, plusieurs enfants scolarisables étaient contraints de quitter le village pour s'installer à Mvady afin de poursuivre leur étude. Cette nouvelle école à Mayibouth 1 qui malheureusement n'est pas entretenue par les populations de la localité croupit dans les herbes.

**I.1.2. Fourniture de l'éclairage dans la zone d'étude**

Les communautés kwélé du district de Mvady ont bénéficié pendant près d'une décennie de l'énergie électrique issue des groupes électrogènes offerts par les élites locales ou les acteurs politiques. De nos jours, ces groupes sont hors d'usages à cause du manque

d'entretien et l'absence de gaz-oil. La quasi-totalité des sept villages du canton d'Ivindo ne bénéficient pas de panneaux solaires et par conséquent croupissent dans le noir. Les populations utilisent les énergies alternatives telles que les feux de bois et les lampe tempête.

Cependant, certaines localités jouissent des retombées de l'exploitation forestières. C'est le cas par exemple du canton d'Iyèzè où trois principaux villages (Mvady Mayibouth 1 et 2) ont été électrifiés. Conformément aux clauses contenues dans le cahier des charges, la société a procédé à la pose des panneaux solaires à Mayibouth 2 (Cf. Photo 21 et 22).

### **Planche 7 : Eclairage public dans la zone d'étude**



*Cliché Pazock M Gérémie 2022*

**Photo 25 : Eclairage public**



*Cliché Pazock M Gérémie 2022*

**Photo 22 : Installation de l'éclairage public**

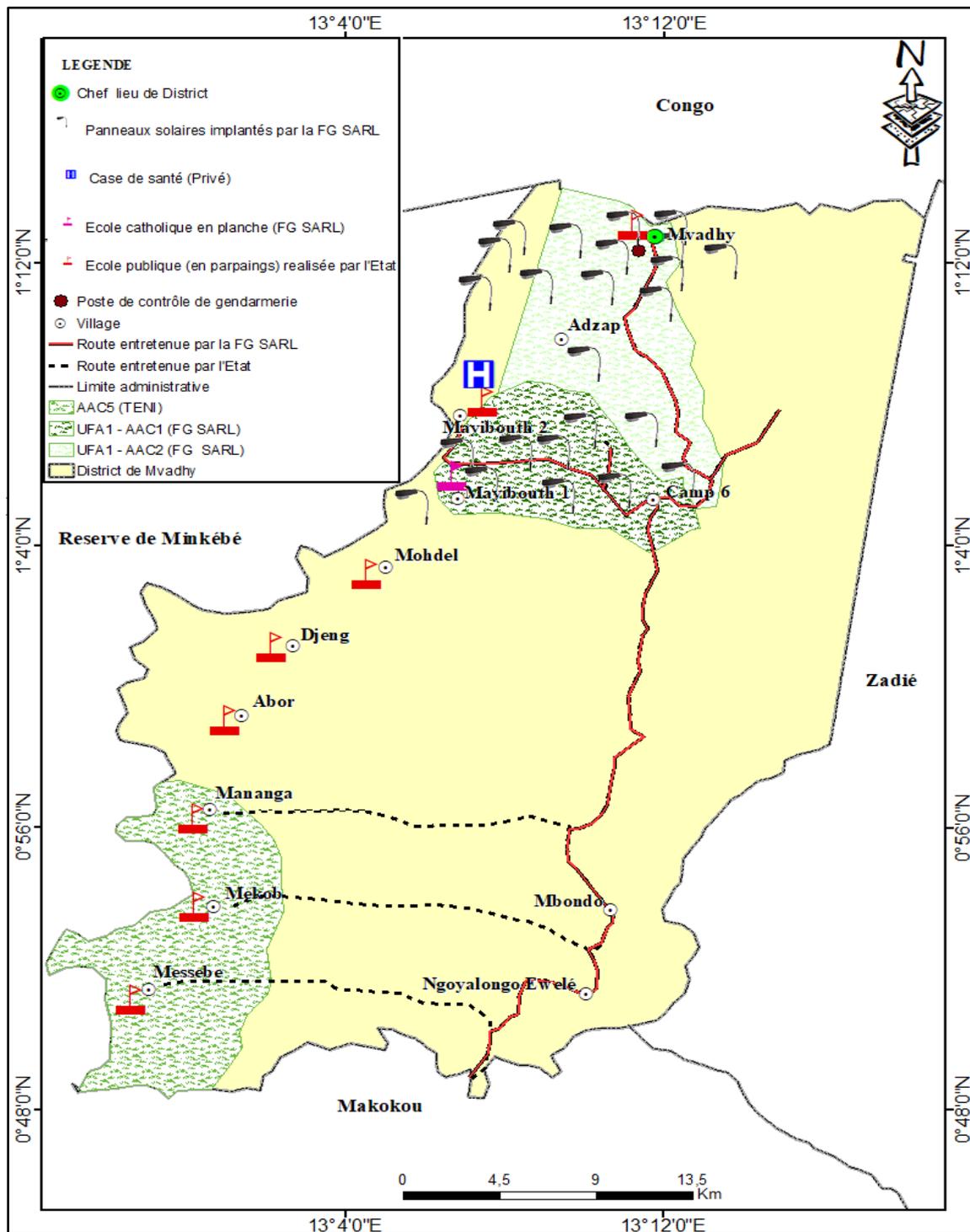
*On observe sur les images ci-dessus, l'éclairage public (A), et l'installation de l'éclairage public (B). On aperçoit des populations (C) et des habitation (D).*

Par ailleurs, les commerçants étrangers installés dans les villages Mayibouth 1 et 2, et le Camp 6, se sont dotés des groupes électrogènes, qui alimentent un bon nombre de paysans.

### **I.1.3. Création des points d'eau potable dans la zone d'étude**

S'agissant de l'approvisionnement en eau, il n'existe pas d'adduction d'eau potable dans les communautés kwélé du district de Mvady. Cependant, les pompes hydrauliques qui ont été réalisées n'ont pas prospéré. Les ménages font recours aux points d'approvisionnement décentralisés que sont les puits et sources. Par ailleurs, elles effectuent les besoins ménagers tels que la lessive et la vaisselle aussi bien dans l'Ivindo que dans les rivières qui se jettent dans

ce cours d'eau. Néanmoins, la FG SARL envisage réaliser un ensemble de forages qui bénéficiera à la population locale.



Source : RGA / GABON, 2020 et levées GPS 2022

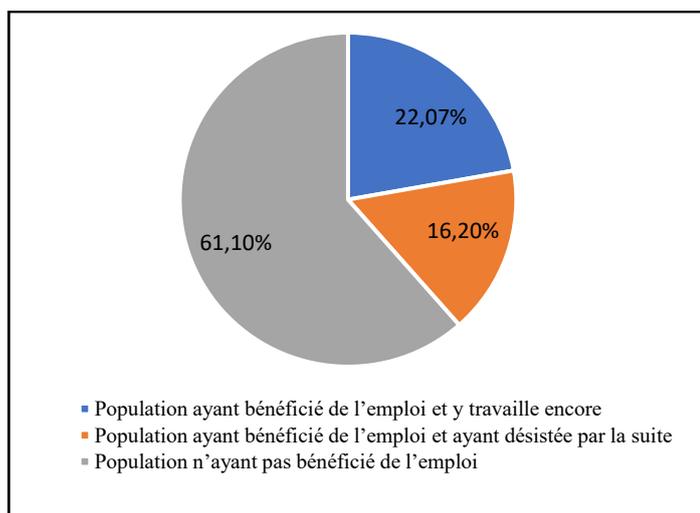
**Figure 30 : Equipements sociaux collectifs dans la zone d'étude**

## I.2. Création d'emplois et masse salariale

Les effets économiques sont perceptibles tant au niveau de l'offre d'emplois qu'à la masse salariale.

### I.2.1. Offre d'emplois

La diversification de l'économie gabonaise à travers l'exploitation forestière a comme entre autres objectifs, la création d'emplois. Cette activité a permis de développer une forme de salariat en milieu rural. Dans une localité encore enclavée où l'État est souvent absent, FG SARL assure quelques emplois, quoiqu'encore insuffisants (18 %). Cette industrie procure directement ou indirectement des revenus à l'Etat, offre également de nombreux emplois aux populations de la localité, et même d'ailleurs, résorbe ainsi le chômage des jeunes (Cf. Figure 23).



Source : Enquêtes de terrain, 2022

### **Figure 32 : Emplois offerts par l'entreprise FG SARL**

A l'issu des investigations de terrain, nous avons constaté que 22,07 % des populations locales ont bénéficié de l'emploi dans l'entreprise FG SARL. 16,20 % de ces derniers en ont bénéficié et désisté par la suite. 61,10 % n'ont jamais bénéficié d'emploi dans la société FG SARL.

L'implantation de la société FG SARL en 2017 dans le district de Mvady a suscité un réel espoir pour les populations de la contrée. L'enquête effectuée auprès des employés a révélé que sur les 112 employés de FG SARL, 20 sont originaires des villages riverains, soit 18 % des emplois. Ces derniers occupent des emplois non qualifiés (Mbairamadji, 2008). Cette situation est critiquée par les populations locales qui souhaitent avoir une part plus grande des travailleurs forestiers à l'échelle locale.

En effet, à la question de savoir pourquoi la population riveraine obtient-t-elle une portion congrue dans cette activité forestière ? Les entretiens avec le chef d'exploitation de la FG SARL et les investigations de terrain donnent trois raisons principales :

- la première raison est humaine car en effet, quasiment 2/3 du personnel est constitué de la main d'œuvre locale sans qualification. L'entreprise est obligée de former les employés sur le tas, et le rendement n'est pas toujours garanti et efficient. C'est surtout dans la phase de transformation que la main d'œuvre fait véritablement défaut ;

- la deuxième raison est liée au fait que parmi la population locale qui sollicite un emploi, beaucoup n'ont pas d'actes de naissance. Le chef d'exploitation de l'entreprise déclare que "depuis le lancement des activités jusqu'à nos jours, on n'a pas atteint le taux critique en termes d'embauche". On n'atteindra pas 150 employés. Quand les inspecteurs des services de la CNSS, et du CNAMGS arrivent sur les lieux, l'entreprise a l'obligation de respecter les exigences en termes de recrutement ou d'embauche ;

- la troisième raison concerne le niveau de salaires jugé bas par les populations locales, quand bien même l'exploitant est rémunéré sur la base du Salaire Minimum Interprofessionnel Garantie (SMIG). En somme, la population de Mvady, estimée à 3 380 hab. (RGA, 2022) et majoritairement jeune, est faiblement impactée par l'exploitation forestière.

La situation de précarité observée dans le district de Mvady, en dépit de l'exploitation forestière contraint la population juvénile à se tourner vers l'orpaillage artisanale. Nous avons évoqué plus haut le manque de pièce d'état-civil, et d'une qualification oblige l'entreprise d'importer la main d'œuvre. Ces derniers ont déjà exercé un métier lié à l'exploitation forestière. Lors des investigations de terrain, certains jeunes que nous avons approchés ont affirmé que FG SARL n'offre pas une garantie d'emplois. Les personnes situées au niveau le plus élevé de l'entreprise sont les premières bénéficiaires. Cependant cela n'empêche pas ceux qui travaillent de bénéficier des salaires mensuels.

### **I.2.2 Masse salariale**

Les statistiques montrent que, la masse salariale des employés de FG SARL entre 2018 et 2021 évolue en dents de scie. Elle a connu une forte baisse en 2020 du fait de la diminution de la demande asiatique corrélée à la pandémie de la Covid-19. Entre 2018 et 2021, la masse salariale était de 262.781.403 FCFA (Tableau 19).

**Tableau 26 : Masse salariale quadriennale de FG SARL entre 2018 et 2021**

Année/mois	Masse salariale en fcfa en 2018	Masse salariale en fcfa en 2019	Masse salariale en fcfa en 2020	Masse salariale en fcfa en 2021	Total cumulé
Janvier	3.882.400	5.323.527	-	5.138.000	14.343.927
Février	3.634.300	5.205.480	-	4.934.100	13.773.880
Mars	4.297.000	7.440.724	-	5.797.000	17.534.724
Avril	4.465.500	8.496.160	5.775.000	5.824.000	24.560.660
Mai	4.936.500	7.402.254	634.000	6.321.700	19.294.454
Juin	5.368.000	10.345.210	805.000	10.212.000	26.730.210
Juillet	4.604.500	12.763.474	5.460.000	6.178.000	29.005.074
Août	4.390.000	9.926.847	4.819.000	6.651.500	25.787.347
Septembre	4.565.000	8.927.814	4.424.000	7.161.500	17.916.814
Octobre	3.835.500	6.074.479	4.326.930	7.828.500	22.065.409
Novembre	3.837.500	6.826.925	4.140.800	8.360.000	23.165.225
Décembre	-	8.883.029	3.958.800	8.697.950	21.539779
<b>Total</b>	<b>47.816.200</b>	<b>97.515.923</b>	<b>34.345.030</b>	<b>83.104.250</b>	<b>262.781403</b>

Source : FG SARL/A. F, 2022

Entre 2018 et 2021, le chiffre d'affaire de la FG SARL était de 4.620.300.600 FCFA. Il a connu une baisse entre 2020 et 2021 (Cf. Tableau 20).

**Tableau 27 : Chiffre d'affaires de la FG SARL**

Années	Chiffre d'affaires par ans en fcfa
<b>2018</b>	<b>1.043.755.200</b>
<b>2019</b>	<b>1.447.230.900</b>
<b>2020</b>	<b>1.099.601.100</b>
<b>2021</b>	<b>1.029.713.400</b>
<b>Total</b>	<b>4.620.300.600</b>

Source : FG SARL/A. F, 2022

Au regard de ce qui précède, l'impact économique en termes de création d'emplois et la masse salariale est relativement conséquent. C'est plutôt l'entreprise qui en sort gagnant au vu des chiffres d'affaires cumulés entre 2018 et 2021. Toutefois, ces communauté bénéficient d'autres retombées.

### **I.3. Autres avantages sociaux au profit des populations**

Les avantages sociaux dont sont bénéficiaires les populations, s'inscrivent dans le cadre des aides ponctuelles. Les concessionnaires asiatiques de la FG SARL ne communiquent pas toujours avec d'autres responsables nationaux de l'entreprise sur les appuis ponctuels qu'ils apportent à l'endroit des populations. Il est donc difficile de quantifier ce type d'aide.

Toutefois, dans les lignes qui suivent, il sera question d'énumérer quelques cas d'aides qui ont été évoqués.

### **I.3.1. Aides en natures**

Lors des investigations de terrain, un employé qui a refusé de décliner son identité explique que « la procédure d'obtention des biens en nature est longue (bois de chauffe et de construction) ». Le demandeur doit adresser une demande auprès du premier responsable de l'entreprise qui se trouve être un exploitant chinois. Ladite demande fait l'objet d'une étude avant une aide éventuelle, c'est sans compter la barrière linguistique. Pour que la demande soit traitée rapidement avec un avis favorable, les populations locales saisissent directement un employé. En somme, les exploitants ne sont toujours disposés à satisfaire aussi facilement les populations riveraines. Le chef d'exploitation déclare que si la procédure est longue c'est parce que les exploitants asiatiques ont constaté que les populations revendaient le bois qu'il aurait sollicité au lieu de s'en servir pour construire.

Par contre lorsque la sollicitation (carburant de véhicule) vient d'une élite locale, un élu local, national ou du personnel de commandement, la réaction est toujours positive.

### **I.3.2. L'amélioration des conditions de vie des populations locales**

Un des objectifs de ce travail consiste à évaluer les impacts sociaux résultant des activités forestières de FG SARL sur les populations locales. Il permet de juger leurs impacts selon le niveau de développement des populations dans cette zone en fonction de la situation qui y prévaut depuis le début de l'exploitation de la concession par FG SARL.

Cette démarche est soutenue par l'idée selon laquelle la valorisation économique des écosystèmes forestiers gabonais et partant du District de Mvady est présentée par le gouvernement et ses bailleurs de fonds comme un instrument qui non seulement permet la capture de la rente forestière via les redevances des entreprises exploitantes, mais également celui qui permet l'amélioration des conditions de vie des populations rurales vivant dans les zones exploitées.

En effet, les riverains de la concession forestière exploitée par FG SARL sont les populations kwélé qui vivent dans leur milieu depuis leur enfance. Les habitants de cette zone vivent dans une pauvreté visible et dépendent dans une large mesure des ressources naturelles où ils tirent l'essentiel de leurs moyens d'existence et leurs revenus.

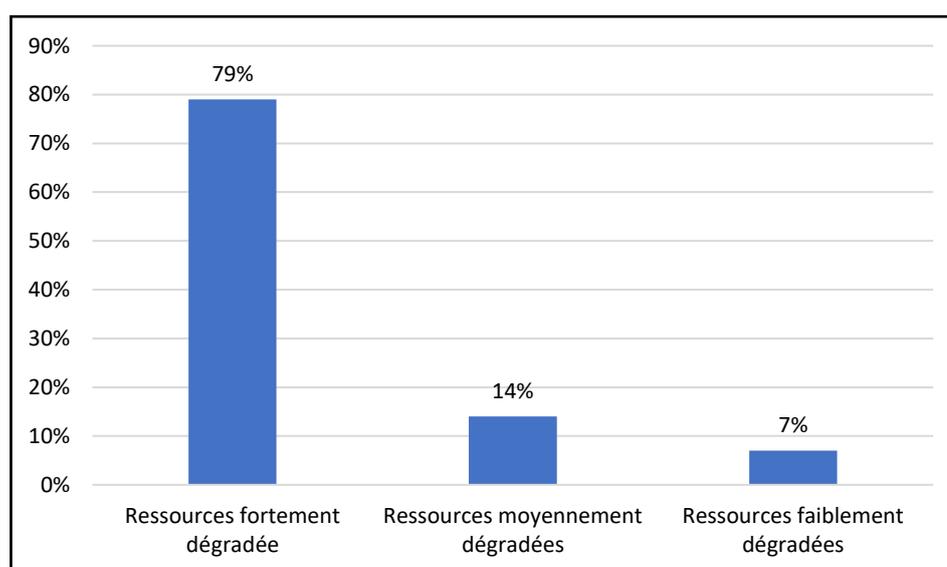
Ces revenus, si modiques, sont pour l'essentiel affectés à l'approvisionnement en produits manufacturés de première nécessité, aux soins médicaux ainsi qu'à la scolarité des enfants. Cependant, cette modicité des revenus ne permet pas aux parents de couvrir tous ces besoins. Sur un échantillon de 399 ménages enquêtés, 91 % estiment que la présence de la société FG SARL n'a pas amélioré leurs conditions de vie contre 9 % de ménages qui affirment que leurs conditions de vie ont été améliorées grâce à la présence l'entreprise exploitante (Cf. Tableau 29)

**Tableau 28 : Point de vue des ménages sur l'amélioration des conditions vie par la FG SARL**

Condition de vie	Effectif	Pourcentage
Amélioration des conditions de vie	363	91 %
Non amélioration des conditions de vie	36	9 %
<b>Total</b>	<b>399</b>	<b>100 %</b>

Source : Enquêtes de terrain, 2022

Ainsi, en l'absence de toute solution alternative, ils sont plus vulnérables à la dégradation des forêts qui menacent leurs moyens de subsistance, plus particulièrement celle qui fait suite à une intense activité extractive industrielle. Les résultats des investigations de terrain ont permis de constater que 79 % de ménages affirment que la présence de la société exploitante dégrade fortement leurs ressources de subsistance et 14 % pensent que les ressources sont moyennement dégradées. 7 % de ménages affirment que leurs ressources sont faiblement dégradées (Cf. Figure 30).



Source : Enquêtes de terrain, 2022

**Figure 33 : Impacts des activités extractives sur les produits forestiers non ligneux**

A cet égard, l'impact que peut avoir l'industrie forestière sur les moyens d'existence de ces populations est probablement la détérioration ou la destruction des produits forestiers non ligneux et des services environnementaux fournis par les forêts (FAO, 2001).

### **I.3.3. L'augmentation de la population à résidente permanente**

L'implantation de la société forestière FG SARL à quelques dizaines de km de Mayibouth 1 dans le canton Iyèzè située dans le District de Mvadhya a entraîné une légère augmentation de la population dans certains villages de la zone d'étude, soit 203 habitants. Ces villages (Mvadhya, Mayibouth 1 et 2) qui comptaient respectivement 1143, 479 et 565 habitants avant l'installation de la structure, comprennent actuellement 1250, 560 et 600 habitants (Cf. Tableau 30). Les espoirs suscités par la création d'emplois ont entraîné une migration des populations de certaines localités de la province vers les chantiers. L'enquête effectuée au mois d'août 2022 donne une tendance générale qui est celle de l'augmentation de la population dans la localité. Ces populations ayant une qualification viennent des 8 autres provinces (23 personnes) et du reste de l'Ogooué-Ivindo (51 personnes).

**Tableau 29 : Evolution de la population dans le canton Iyèzè**

<b>Villages</b>	<b>Population initiale</b>	<b>Population après l'implantation de l'usine</b>	<b>Total augmentation</b>
<b>Mvadhya</b>	<b>1143</b>	<b>1250</b>	<b>107</b>
<b>Mayibouth 1</b>	<b>479</b>	<b>560</b>	<b>81</b>
<b>Mayibouth 2</b>	<b>565</b>	<b>600</b>	<b>35</b>
<b>Total</b>	<b>2187</b>	<b>2410</b>	<b>223</b>

*Source : Enquêtes terrain, 2022*

### **II.3.4. Naissance des conflits**

Dans le District de Mvadhya, les types de conflits peuvent être abordés de diverses manières selon leur fréquence et leur intensité. Les conflits dans l'UFA1 se font à une fréquence d'un ou rarement deux au cours d'une année et ils sont d'une forte intensité. C'est le cas des conflits de types horizontaux, opposant une même catégorie d'acteurs sociaux, comme par exemples trois villages (Mayibouth 1, Mayibouth 2 et Mvadhya), où la compagnie a satisfait les exigences des deux premiers villages par rapport à Mvadhya qui n'avait pas encore bénéficié des retombées de l'exploitation telles que les Fonds de développement local (FDL). Il y a également les conflits de type vertical qui opposent généralement des acteurs de nature différente. C'est le cas des relations entre l'administration forestière locale et les villageois, marquées par une absence de collaboration et un déficit de communication. Les revendications de la population

naissent en général d'un besoin d'une reconnaissance officielle de leur droit de participer à la prise de décision sur la forêt et au partage de la rente forestière.

Par ailleurs, les actions menées par le service forestier local sont essentiellement de la répression. Par contre, les relations entre FG SARL et les populations locales s'articulent de manière ponctuelle par l'offre de quelques emplois temporaires au sein de l'entreprise, quelques actions d'aide à l'amélioration des conditions de vie dans les villages, notamment la fourniture de matériaux de construction pour l'amélioration de l'habitat villageois. Selon les enquêtes de terrain, les populations affirment que "les principaux bénéficiaires de l'exploitation sont les travailleurs de FG SARL et leurs familles qui accèdent facilement aux déchets de bois pour plusieurs usages". Ces actions volontaires de l'exploitant à l'endroit d'une frange de la population locale (11,76 %) ne permettent cependant pas toujours de garantir un climat de paix, de confiance et de collaboration avec les populations car elles se déroulent sur un fond de précarité économique.

#### **I.4. Impact sur les droits coutumiers**

Au niveau local, provincial voire national, l'affirmation de la protection des droits des populations locales est une donnée constante dans la législation forestière du pays. Ces législations reconnaissent officiellement les droits détenus par ces acteurs sur leurs terres ancestrales. Le dispositif communément admis est celui dit des droits d'usage coutumiers qui est un mécanisme juridique de reconnaissance et de protection des droits des communautés sur le plan économique, social et culturel.

Sur le plan économique et social, il s'agit de garantir aux populations locales du District de Mvady un accès aux ressources essentielles à leur subsistance. Sur le plan culturel, la démarche consiste à protéger les sites ayant une importance avérée pour l'identité des communautés locales.

Le code forestier gabonais est plus explicite sur la consistance des droits traditionnels. Il énumère notamment la pratique de la chasse et la pêche artisanales, la pratique de l'agriculture de subsistance, l'utilisation des arbres comme bois de construction, les droits de pacage et l'utilisation des eaux, etc.

Le contexte particulièrement flou du régime foncier gabonais entraîne des chevauchements entre les droits coutumiers, ceux des propriétaires des concessions forestières et les droits légaux reconnus par l'État. Les populations locales ont perdu leur légitimité face à la forêt au bénéfice des exploitants forestiers. Elles sont dépossédées de leurs droits ancestraux sans aucune forme d'indemnisation, la compagnie pratiquant des coupes de bois dans l'espace

habité par les villageois. Dans un souci d'équité et de justice sociale, la nouvelle loi gabonaise sur les forêts (datant de 2001) prévoit une contribution financière des opérateurs forestiers afin que les revenus de l'exploitation reviennent aussi à la communauté. L'issue des investigations de terrain, sur un échantillon de 399 ménages enquêtés, 79 % affirment avoir perdu la légitimité sur l'exploitation forestière contre 21 % qui ont maintenu leur légitimité (Cf. Tableau 31).

<b>Légitimité d'exploitation forestière</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Perte de la légitimité</b>	<b>315</b>	<b>79 %</b>
<b>Non perte de la légitimité</b>	<b>84</b>	<b>21 %</b>
<b>Total</b>	<b>399</b>	<b>100 %</b>

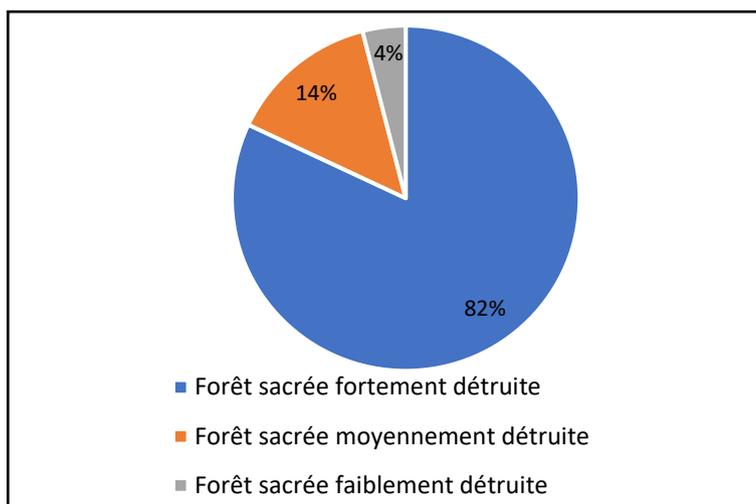
Source : Enquêtes de terrain, 2022

## **II. IMPACTS CULTURELS DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LA ZONE D'ETUDE**

### **II.1. L'effritement des sociétés initiatiques**

Tout comme dans les régions du Gabon, le District de Mvady est une localité qui recèle un grand nombre de coutumes et de rites de diverses tribus (les Bedji, les Zockdjow, etc.), vivant dans la grande forêt équatoriale. Les sociétés initiatiques ou organisations secrètes n'agissent plus sur les actes coercitifs ou tout autre crime puni par la communauté. Ces sociétés avaient un pouvoir décisionnel au niveau des communautés rurales et locales kwélé. Cependant, ce pouvoir diminue de plus en plus à cause du brassage des civilisations.

Par ailleurs, ces sociétés ont besoin de la présence des zones sacrées qui sont aujourd'hui détruites (Cf. Figure 31) par l'exploitation forestière. A l'issue des investigations de terrain, sur un échantillon de 399 ménages enquêtés, 82 % affirment que leurs forêts sacrées ont été fortement détruites, 14 % des enquêtés pensent que la forêt sacrée a été moyennement détruite contre 4% qui affirment que la forêt sacrée a été faiblement dégradée.



Source : Enquêtes de terrain, 2022

**Figure 34 : Avis des populations locales sur la destruction de la forêt sacrée**

Les forêts sont les lieux de pratiques religieuses. Les arbres jouent un rôle important et à cet égard, plusieurs sont considérées comme sacrées. La restriction d'accès ou la destruction des arbres sacrés (Moabi) résultant des opérations forestières, obligent les populations à trouver des lieux de substitution pour la poursuite de leurs pratiques religieuses. Les forêts sacrées du mont Bélinga constituent les lieux propices pour les rencontres et rituels au cours desquelles on pratique l'invocation des esprits et des génies de la forêt à travers lesquels ces sociétés secrètes acquièrent le pouvoir.

La forêt est ainsi considérée comme un endroit qui facilite le séjour des esprits et génies, dotés d'une grande intelligence (Chrétien, 1993).

Si les plantes de la forêt gabonaise constituent un élément indispensable à la vie quotidienne, elles sont aussi des accessoires indispensables pour des rites, notamment les danses, les cérémonies rituelles et les coutumes (Raponda., 1962). Les groupes initiatiques ont pour but l'adoration des ancêtres et représentent également des ligues de protection de la nature, au à travers des lieux et sites sacrés.

Cependant, le flou juridique donne aux concessionnaires forestiers la latitude de déterminer le montant et la manière dont ils peuvent contribuer au développement communautaire local. Il n'existe donc pas un cadre de conciliation qui permette de satisfaire les attentes des deux parties prenantes. Par ailleurs, compte tenu du manque d'information sur la délimitation de l'espace forestier pour sa répartition entre les différents usagers, cet espace est au centre des problèmes de discordance entre les exploitants et les villageois. En effet, les

exploitants forestiers empiètent régulièrement sur cette zone considérée comme le domaine forestier rural réservé pour les forêts communautaires (MINEF., 2001).

### **II.1.2. L'impact sur les pouvoirs des sages**

Cet impact est doublement observé au niveau local. On constate qu'il y a une course effrénée à l'accès au pouvoir par les jeunes. En effet, les personnes âgées perdent leur autorité ancestrale face à la jeunesse qui ne semble plus accorder de l'importance aux valeurs sociétales traditionnelles. Cette situation crée un véritable conflit de générations. De même, au cours des enquêtes de terrain, le chef de regroupement (Mayibouth 2) déclare que '*certaines responsables de l'entreprise ne respectent pas les sages ; et pourtant dans le cahier de charges contractuels signé entre les populations et l'entreprise, il est dit entre autres que les populations locales bénéficieront de certains avantages sur les déchets de bois pour améliorer leur conditions de vie*'.

### **II.1.3. Impacts sur les produits forestiers non ligneux de cuisson**

Dans la zone d'étude, il existe de nombreux produits non ligneux tels que les feuilles de marantacées que les populations locales utilisent très souvent comme emballage de poissons en paquets. Ces feuilles sont également utilisées pour la fabrication des bâtons de manioc. Ces produits sont impactés par l'exploitation forestière car ils deviennent de plus en plus rares. C'est pourquoi, dans les différents marchés locaux, on observe une raréfaction de ce produit du fait de l'intense activité de l'exploitation forestière in situ.

De même, l'abattage des arbres à usages multiples (*Garcinia Kola*), ayant une forte valeur ajoutée marchande constituent des sources de conflits entre le concessionnaire (FG SARL) et les populations locales du district de Mvadhya.

### **II.1.4. Recours à la pharmacopée traditionnelle**

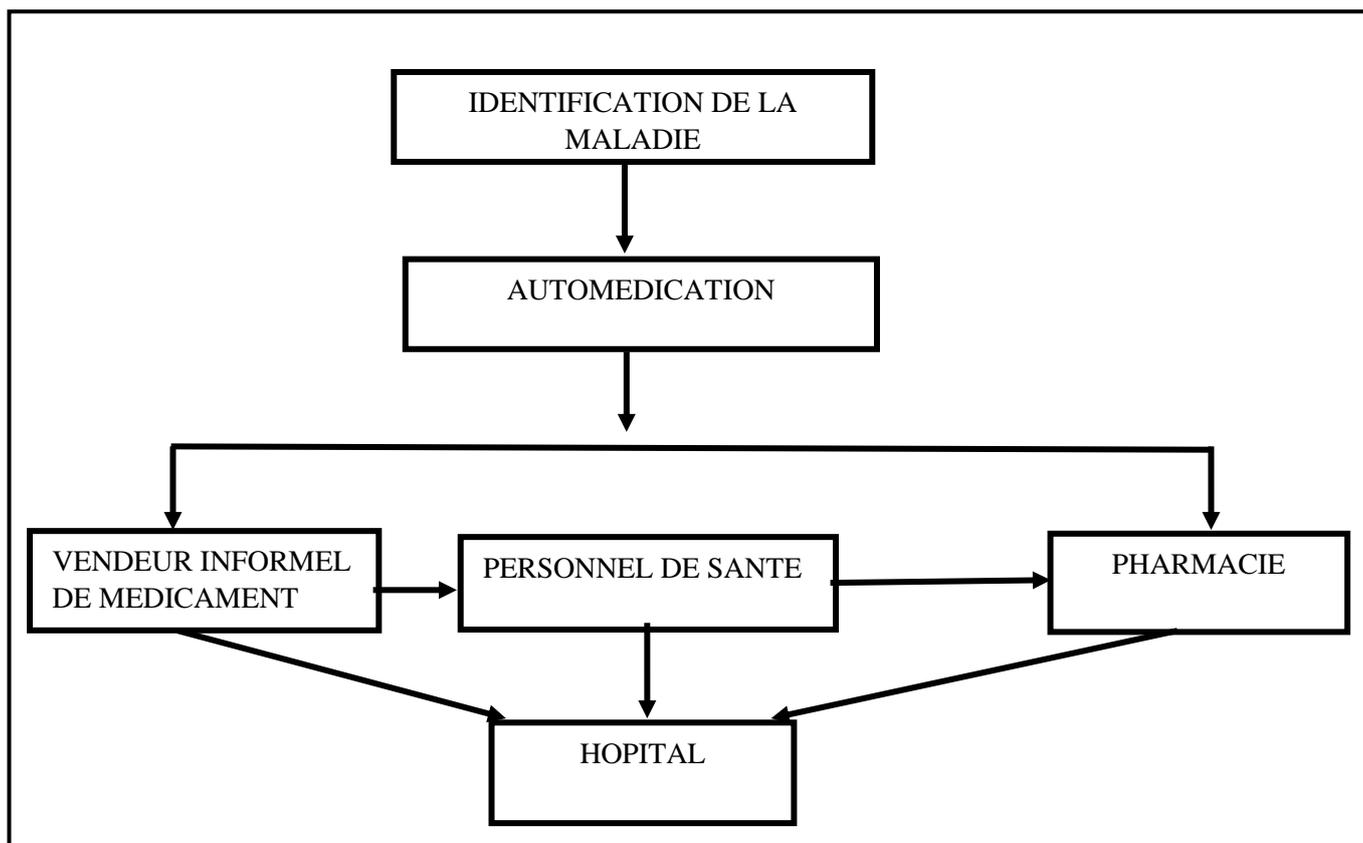
Les populations du District de Mvadhya sont confrontées aux difficultés d'accès aux soins de santé à cause du manque de structures sanitaires modernes. Près de 75 % de la populations locales ont recours aux plantes médicinales pour soigner certaines pathologies récurrentes, telles que le paludisme, les diarrhées, etc. Presque tous les ménages de la zone d'étude connaissent les causes, les symptômes et les modes de prévention du paludisme, de la diarrhée, de l'amibiase, etc. Ceci n'est malheureusement pas toujours le cas pour la fièvre typhoïde, car ses symptômes (maux de tête, forte température du corps, etc.) s'apparentent un peu à ceux du paludisme. C'est après avoir traité plusieurs fois un paludisme persistant que les populations sont souvent amenées à faire le Vidal test de dépistage de la fièvre typhoïde.

Une fois un état fébrile déclaré, le ménage procède généralement par l'identification de la maladie à travers ses symptômes, puis il pratique l'automédication à base des plantes

médicinales. S'il ne trouve pas la guérison, il a recours aux vendeurs informels de médicaments, aux personnels de santé qui habitent dans le voisinage ou encore à la pharmacie. Si le mal persiste, c'est alors que le malade se rend dans le centre de santé le plus proche pour se faire consulter par un infirmier ou directement au Centre Hospitalier Régional Omar Bongo Ondimba plus équipé.

Or, les essences dont le prélèvement de certaines écorces présentant plusieurs vertus sanitaires, exploitées à grande échelle sont menacées d'extinction à cause de la forte exploitation forestière. Cette situation représente un impact potentiel irréversible.

Cette démarche qui veut qu'on essaie d'abord de traiter le malade est une conséquence du faible revenu des ménages. Toutefois, il peut arriver qu'en fonction de certains faits culturels, le patient soit tout d'abord transporté chez un tradipraticien avant d'aller à l'hôpital. L'hôpital intervient en dernière position, après que l'on ait tout essayé à la maison. Le faible pouvoir d'achat des ménages explique également le mode d'acquisition des médicaments, qui passe généralement par le vendeur informel (malgré tous les risques que cela comporte) et la pharmacie seulement en cas d'échec (Cf. Figure 32).



**Figure 35 : Synthèse de la procédure d'accès aux soins**

*Source : Observation de terrain, 2022*

### **III. STRATEGIES DE GESTION DURABLE DES FORETS DANS LA ZONE D'ETUDE**

La promotion du développement durable n'est pas une politique qui engage un seul acteur de l'exploitation forestière. Les nouvelles orientations vers la gestion durable des écosystèmes forestiers font partie des recommandations de Rio en 1992, et donc d'accorder une priorité à la participation effective de l'ensemble des acteurs nationaux, concernés par la forêt. De ce point de vue, on admet avec la FAO que la conservation et l'utilisation durable des forêts reposent sur trois piliers : l'Etat, les populations, et les communautés organisées et les opérateurs économiques, (le cas de FG SARL) qui exploitent, transforment et vendent les produits tirés des forêts (Forafri, 1998).

En effet, la gestion forestière doit être participative, et tendre vers une convergence d'intérêts. Dans les lignes qui suivent, nous analyserons non seulement l'approche participative des populations locales dans la gestion des forêts en général et celle de Mvady en particulier, mais aussi celle des exploitants forestiers, sans occulter la nouvelle politique de certification forestière qui est de plus en plus exigée par nos partenaires européens surtout, mais aussi asiatiques. Pour clore cette partie, nous mettrons en relief la politique nationale du Gabon en matière de préservation des forêts.

#### **III.1. Préservation de l'écosystème par les populations locales**

La probabilité de succès d'un aménagement forestier (dans le respect de la forêt et de ses limites) dépend de la participation des populations à sa gestion et du bénéfice qu'elles retirent de ses retombées (emplois, redevances forestières, maintien des droits d'usages et les apports de techniques nouvelles).

L'aménagement durable des forêts répond à l'engagement du gouvernement gabonais de souscrire à une gestion durable des ressources naturelles. La nouvelle loi forestière favorise l'aménagement par la création d'un permis unique d'exploitation (Code forestier, 2001). Elle stipule que, lors de l'obtention de son permis, l'exploitant devra remettre son propre plan d'aménagement avant de recevoir l'autorisation des autorités compétentes de procéder à l'exploitation.

Les objectifs recherchés par un plan d'aménagement se transcrivent sous différents volets principalement forestiers, socio-économiques, écologiques, de gestion des entreprises, de recherche de développement et la formation. Par ailleurs, les conditions favorisant l'aménagement durable des forêts vont de l'existence d'un cadre juridique et institutionnel

adapté à la disponibilité d'un personnel qualifié et compétent en nombre suffisant, en passant par le développement d'incitations économiques favorable à la mise en œuvre de cette stratégie.

Les dispositions du nouveau code forestier gabonais de 2001 laissent cependant apparaître certains oublis et certains vides juridiques qui se traduisent par des incompréhensions au niveau des différents acteurs impliqués dans la gestion durable des ressources forestières (État, les opérateurs économiques et les populations locales). On constate notamment que la dimension sociale de l'aménagement souffre de multiples insuffisances. Cette situation est la conséquence du manque de collaboration et de prise en compte des préoccupations des populations riveraines, des concessions forestières dont la situation économique, déjà précaire, s'amenuise suite aux limitations d'accès à la ressource forestière et faunique.

### **III.1.2. L'apport des sociétés d'exploitation forestière en matière de gestion des écosystèmes**

Au Gabon, la loi forestière de 1982 ne parle jamais de concessions pour le bois d'œuvre, mais de « permis d'exploitation » ou « autorisations d'exploiter (Karsenty, 2005). Le Code forestier n°16 /01 du 31 décembre 2001, adoptée en 2002, au contraire, fait de la concession un des piliers du modèle de gestion des zones de production de bois d'œuvre. La Concession Forestière sous Aménagement Durable correspond à de grandes superficies (de 50.000 à 200.000 ha), qui doivent être aménagées et dont les titulaires doivent s'engager à construire une unité de transformation industrielle. C'est dans ce cadre juridique que FG SARL exploite dans le District de Mvady.

Le concessionnaire, appelé encore exploitant forestier industriel est gestionnaire, du fait qu'il exploite premièrement le bois d'œuvre. Ces forêts de production sont cédées aux opérateurs économiques privés suivant une convention de gestion signée avec l'Administration et sont exploitées sur la base d'un plan d'aménagement. Depuis le désengagement de l'Etat, l'opérateur économique assume le rôle de pérennité des écosystèmes forestiers, car ce secteur est l'un des moteurs de l'économie gabonaise.

### **III.1.3. Système d'attribution et d'aménagement des UFA**

Le plan d'aménagement est un document qui retranscrit les objectifs de la gestion forestière d'une CFAD/UFA en matière de gestion forestière durable. Il inclut donc des objectifs de production, des objectifs environnementaux et sociaux (article 22 du code forestier gabonais). Le plan d'aménagement définit :

- les limites et les superficies des séries et des strates forestières ;
- la composition du groupe des "essences objectifs ;

- la rotation retenue pour l'aménagement ;
- le Diamètre Minimum d'Exploitabilité retenu sur l'Unité Forestière d'Aménagement pour chacune des « essences objectifs », en abrégé DME/UFA ;
- le taux de reconstitution des effectifs de chacune des « essences objectifs » entre la première et la seconde exploitation ; la possibilité annuelle de coupe ;
- les limites des unités de gestion ;
- l'ordre de passage dans les unités de gestion ;
- les caractéristiques et la localisation des routes et des infrastructures principales ;
- le programme d'interventions notamment, l'inventaire, le reboisement, la régénération naturelle ou artificielle, l'exploitation forestière et la réalisation des infrastructures ;

#### **III.1.4. Cahier des clauses contractuelles**

Le cahier des clauses contractuelles complète le plan d'aménagement en définissant les modalités techniques particulières de l'exploitation au sein de l'UFA. Il est contractuel entre le concessionnaire et l'Administration forestière. Le code forestier le cite aux articles 39, 40 46 et 115.

##### **III.1.4.1. Cahiers des charges contractuelles**

Le CCC est l'ensemble des documents régissant les relations entre le concessionnaire et les populations riveraines de l'UFA. Article 251 (code forestier) : Pour promouvoir l'aspect social de la politique de gestion durable, il est mis en place une contribution notamment financière, alimentée par les titulaires de ces concessions pour soutenir les actions de développement d'intérêt collectif initiées par lesdites communautés. La nature et le niveau de cette contribution sont définis par le cahier de charges contractuelles lié à chaque concession

Selon l'article 21 du Code forestier, le plan d'aménagement porte sur une entité géographique appelée Unité Forestière d'Aménagement, en abrégé UFA.

Ce plan doit intégrer :

- l'analyse socio-économique et biophysique de l'UFA ;
- les objectifs de l'aménagement ;
- l'aménagement proposé ; les coûts de l'aménagement ;
- la mise en œuvre du suivi-évaluation et la révision de l'aménagement.

Le système d'aménagement repose sur la politique, les normes et les objectifs d'aménagement. Concernant la politique d'aménagement, elle est consacrée par deux articles 17 et 18. De même, les articles de 252 à 261 abordent l'exercice des droits communautaires.

**Article 17-** Par gestion durable des ressources forestières, on entend une gestion qui maintient notamment leur diversité biologique, leur productivité, leur faculté de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire de manière pérenne, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes.

**Article 18-** [...] l'aménagement des forêts et de la faune sauvage consiste à valoriser et à conserver les écosystèmes forestiers en vue de leur exploitation rationnelle et durable.

Sur la base du cahier de charges de l'entreprise (confère annexe 3), il ressort un certain nombre de réalisations pare celle-ci, notamment dans le secteur de l'éducation, la santé, l'énergie et les aides ponctuelles. Certes, elles ne couvrent pas la moitié éléments inscrits dans le cahier de charges, mais on observe un début de volonté.

#### **III.1.4.2. Certification forestière dans le District de Mvady**

Les forêts se sont imposées dans l'agenda politique international au cours des années 1980 en raison d'une inquiétude croissante du taux de déforestation. La gestion durable des forêts (GDF) est définie comme un concept dynamique et en évolution, dont le but est de maintenir et d'accroître les valeurs économiques, sociales et environnementales de tous les types de forêts, pour le bien des générations actuelles et futures (Nzé 2009).

La ruée des exploitants asiatiques vers l'exploitation forestière en Afrique centrale et au Gabon ces 20 dernières années, a conduit le Ministère de tutelle à plus de rigueur en imposant aux entreprises forestières une gestion rationnelle et durable de cette ressource au travers d'une politique de certification.

La certification forestière est un système de labellisation visant à encourager une gestion forestière responsable en ajoutant plus de valeur aux produits forestiers issus des forêts bien gérées (WWF, 2004). La société FG SARL est une jeune entreprise dans le secteur forestier qui présente des grandes ambitions en termes de conquête des marchés, notamment les marchés européen et américain, a enclenché processus d'arrimage est enclenché par FG SARL.

Sur le marché international du bois d'œuvre, les informations ainsi qu'une garantie vis-à-vis du principe de durabilité de la gestion forestière sont de plus en plus demandées par: le marché international des produits forestiers ligneux et non ligneux; les partenaires et les investisseurs liés au commerce/marché ; les donateurs internationaux potentiels des projets liés à la foresterie ; les gouvernements en tant qu'indicateur pour atteindre les objectifs liés aux accords internationaux sur le développement durable ;les consommateurs exigeant une

assurance sur la provenance des produits: forêts gérées de manière responsable. La certification est basée sur les normes de performance qu'une organisation doit atteindre (ou dépasser) avant de pouvoir être certifiée. La certification FSC est vraiment internationale et ouverte à tous.

### **III.1.5. Coûts et avantages de la certification**

Démontrant un engagement supplémentaire, pour développer durablement le secteur forestier, depuis 2022, le président a annoncé que toutes les concessions deviendront certifiées. La certification vise à promouvoir le développement durable et à améliorer l'accès des produits gabonais en bois certifiés sur le marché international. Le Gabon ambitionne de devenir le leader mondial du bois certifié. Depuis 2022, très peu d'entreprises en majorité asiatiques trainent les pas. C'est la meilleure façon de gérer durablement les forêts de la zone d'étude.

Les gestionnaires forestiers décident généralement de demander la certification sur une base volontaire. Ils peuvent en faire la demande pour maintenir ou accroître leur accès aux marchés (internationaux), pour préserver leur image, vendre leurs produits à des prix plus intéressants et/ou pour atteindre des objectifs sociaux et environnementaux (Karsenty, 2020).

La certification des produits issus de l'exploitation forestière intègre la politique de gestion de développement durable des écosystèmes forestiers. L'Agence mettra un protocole de surveillance sur la certification nationale en s'assurant que les pratiques des entreprises répondent aux normes nationales, et les évaluations seront menées par des équipes d'audits.

L'avantage le plus immédiat de la certification pour les gestionnaires forestiers est la rationalisation des opérations forestières en raison des améliorations en matière d'efficacité et du contrôle accru des processus de production. Même si les produits forestiers certifiés ne sont pas toujours vendus à des prix plus élevés que les produits non certifiés, la certification peut être essentielle pour maintenir un accès au marché mondial. Il a été démontré que la certification, qu'il s'agisse du label FSC ou PEFC/PAFC, est un outil précieux en termes de positionnement des produits sur le marché, particulièrement pour les produits provenant des forêts tropicales. Dans de nombreux secteurs de l'industrie forestière, la certification devient de plus en plus la norme plutôt que l'exception.

### **III.1.6. La politique nationale de préservation des écosystèmes forestiers aujourd'hui**

La politique nationale de préservation des forêts est une aventure qui a commencé depuis l'an 2000. Elle est matérialisée en 2001 suite à la promulgation de la loi n°16 / 2001 du 31 décembre 2001 portant nouveau Code forestier en République gabonaise.

En effet, la lettre de politique nationale du secteur Forêt, repose d'abord sur la préservation d'une grande partie de sa forêt, en créant 13 parcs nationaux, qui sont des aires protégées. Elle repose également sur la préservation de l'environnement et sur la lutte contre les changements climatiques. Cette lettre de politique nationale est un document de cadrage dont la mission est de contribuer à la création de richesses et à la lutte contre la pauvreté, tout en assurant la durabilité des écosystèmes et des services environnementaux.

Son objectif est de créer des emplois ; améliorer la rentabilité des entreprises des secteurs concernés ; promouvoir l'entrepreneuriat national et le transfert de technologie ; impliquer les communautés rurales et la société civile dans la gestion durable des ressources naturelles ; accroître les recettes budgétaires de l'Etat et en redistribuer une partie aux entités locales,

Pour atteindre ces objectifs, cette lettre développe des stratégies et actions basées sur une gestion durable, responsable et profitable des ressources naturelles renouvelables dans les secteurs de la forêt, de la pêche et aquaculture, des parcs nationaux et de l'environnement.

Dans le secteur de la forêt, l'accent sera mis sur les mesures suivantes :

- la réorganisation des services par le renforcement des structures de terrain et le redéploiement des effectifs à l'intérieur du pays ;
- la maîtrise de l'information sectorielle par la mise en place d'un système sécurisé de gestion de l'information forestière (SIGEF) ;
- la finalisation du cadre réglementaire par l'élaboration et l'adoption des textes d'application complémentaires ;
- la poursuite du processus d'aménagement, notamment par le regroupement des anciens permis en CFAD avec conventions définitives;
- le regroupement des petits permis en vue de leur intégration dans le processus d'aménagement durable ;
- l'achèvement du plan national d'affectation des terres ;
- la réhabilitation et la restauration des forêts dégradées ;

- l'organisation de la gestion forestière dans le domaine rural par la mise en place de forêts communautaires et l'exploitation de permis de gré à gré ;
- l'élaboration des dispositions relatives au suivi de la préparation et au contrôle de la réalisation des plans d'industrialisation ;
- la création d'une « bourse du bois » qui contribuera au développement d'un marché national ;
- la mise en œuvre de la loi de finances 2004;
- la révision du cadre réglementaire et institutionnel pour la gestion des aires protégées ;
- la redéfinition des limites des permis forestiers situés sur l'emprise des parcs ;
- l'appui technique de l'administration à l'implication des nationaux dans la processus d'aménagement par la réalisation des travaux d'inventaires et la préparation des plans d'aménagement; la facilitation des partenariats entre futures entreprises nationales d'exploitation.

A propos de la lutte contre les changements climatiques, le Gabon en a fait tout un programme de politique au point où il est cité en Afrique centrale par les organismes internationaux comme le 'bon élève' en matière de préservation de l'écosystème forestier. Il s'engage à protéger 30 % des écosystèmes terrestres dans les paysages qui incluent la protection, l'exploitation durable du bois, l'agriculture et d'autres activités humaines.

Les forêts gabonaises en général et celle du District de Mvady en particulier ne seront plus exploitées de manière anarchique, car une politique de gestion et de préservation des forêts est mise en place. Elle est fondée sur le plan climat national, les lois sur le développement durable et le climat, le plan national de développement durable ainsi que sur les stratégies forestières.

## CONCLUSION

Il ressort de ce chapitre que l'exploitation forestière contribue au développement socio-culturel des communautés Kwélé du district de Mvady. Dans la zone d'étude, les écoles, centres de santé ont été construits. Certains villages tels que Mayibouth 1 et 2 ont bénéficié de l'éclairage public. L'exploitation forestière a contribué à la création d'emploi et par conséquent l'amélioration des conditions de vie des populations. Notons que dans la zone d'étude, des conflits naissent entre les exploitants forestiers et les populations locales. Sur le plan culturel, l'exploitation forestière permet aux riverain d'améliorer leurs habitudes alimentaires. Les populations font de plus en plus recours aux plantes médicinales pour les soins de santé.

## CONCLUSION GENERALE

Notre thématique de recherche et développement des communautés Kwélé dans le district de Mvady au Gabon nous a permis d'examiner la situation économique des populations locales dans cette partie du Département de l'Ivindo. La mise en application du nouveau Code forestier en 2001 et surtout la décision relative à l'arrêt de l'exportation des grumes au Gabon en 2010 a entraîné l'implantation des usines de transformation du bois dans le souci de développer et de diversifier le tissu industriel pour donner plus de la valeur ajoutée, ou si la mesure a créé plus d'emplois, à l'effet d'assurer le mieux-être des populations de la localité.

Toutefois, le point focal de notre recherche était de mesurer l'impact de l'exploitation forestière sur le développement des populations locales du district de Mvady, treize ans après la décision des autorités gabonaises d'interdire la sortie du bois à l'état brute et vingt-deux ans après la mise en application de la loi n°16/ 01 du 31 décembre 2001 portant Code forestier de la République gabonaise et adoptée en 2002.

L'objectif visé était celui d'identifier la contribution de l'exploitation forestière dans le développement des communautés kwélé dans le district de Mvady. De manière spécifique, il s'agissait pour nous : de présenter l'environnement physique et humain du district tout en montrant leurs liens avec l'exploitation forestière ; de faire un état des lieux de l'exploitation forestière et les acteurs impliqués dans l'exploitation forestière dans le district ; et de déterminer les impacts de l'exploitation forestière sur le développement local des communautés kwélé tout en promouvant les stratégies de développement durable des écosystèmes forestiers dans la zone d'étude.

L'assertion principale stipule que l'exploitation forestière contribue au développement économique et socioculturel de la communauté kwélé dans le département de l'Ivindo. Mais de façon spécifique, nous avons considéré que le département de l'Ivindo présentait un environnement physique et humain caractéristique et influençait l'exploitation forestière. De même, que l'exploitation forestière fût très intensive dans la zone d'étude et le développement ne suivait pas. Que les différents acteurs étaient impliqués dans l'exploitation forestière, et que celle-ci contribuait au développement socioéconomique dans la zone d'étude et différentes solutions existaient pour une exploitation durable.

Quatre approches ont été retenues à savoir : l'approche basée sur les acteurs impliqués dans l'exploitation forestière ; celle basée sur l'apport de l'exploitation forestière et sur le développement local ; une troisième approche centrée sur les enjeux de l'exploitation

forestière ; et la dernière fixée sur la rationalisation de l'exploitation forestière. Ces approches ont facilité la mobilisation des différents acteurs impliqués de près ou de loin dans ce secteur. De même, la deuxième approche nous a permis d'identifier l'apport de l'exploitation forestière dans le développement local. Dans la foulée, l'approche sur les enjeux nous a permis de relever les enjeux de l'exploitation forestière, non sans occulter l'apport sur la rationalisation de cette activité, où la transparence est exigée.

A parti d'enquêtes de terrain réalisées durant les mois d'août et septembre, 2022, et d'une recherche documentaire pluridisciplinaire, cette étude s'est donc déployée dans deux parties qui structurent ce mémoire de Master.

Dans la première partie, nous avons étudié d'un point de vue géographique, l'environnement physique et humain, en faisant un lien avec la forêt. Cela nous a conduit à présenter son environnement physique, sa richesse, sa diversité naturelle et son potentiel, nous permettant d'apporter des pistes de solutions quant à sa capacité à répondre aux besoins de l'exploitation forestière. L'anthropisation, bien que réelle et s'enracinant profondément dans le temps avec une diversité d'activités, n'a pas jusqu'à une époque récente que peu d'impacts sur l'évolution générale du massif forestier.

L'état des lieux de l'exploitation forestière dans le district de Mvady permet de faire un diagnostic sur l'historique de l'exploitation forestière, les acteurs de l'exploitation forestière quel que soit leur domaine de compétence dans la zone considérée comme une activité récente. Nous n'avons seulement relevé une seule entreprise de transformation opérant dans les trois phases de l'exploitation forestière. Nous avons mis un terme à cette première partie en évoquant les politiques et la législation forestière mises en place par la tutelle, où plus que par le passé, les populations locales participent à l'exploitation forestière.

La deuxième partie, quant à elle, nous a permis d'évaluer les impacts économiques et socioculturels de l'exploitation forestière dans le district de Mvady. Grâce aux données d'enquêtes de terrain, nous avons pu évaluer le niveau d'impact de l'exploitation depuis 2001, et récemment depuis 2017, année d'implantation de FG SARL. En dépit de la durée relativement courte de l'entreprise dans la zone, nous avons relevé que l'exploitation forestière n'a pas encore réussie à transformer fondamentalement le niveau économique des populations : le chômage des jeunes reste un problème entier, les réalisations socioéconomiques demeurent largement insuffisantes et que l'opérateur ne s'inscrit pas dans la logique de développement participatif. A contrario, les impacts socioculturels des populations locales sont perceptibles,

car à l'allure où se déroule l'activité, les perdront leurs forêts qui constituent leur source de vie. Nous avons aussi noté que les politiques mises en place par la tutelle en vue de promouvoir le développement local sont respectées, l'opérateur économique s'active même à la certification forestière pour accéder sur le marché des partenaires occidentaux.

Toutefois, nous avons constaté que l'entreprise depuis le lancement de ses activités engrange des profits énormes au détriment des populations locales d'une part et l'Etat en a tiré profit de l'exploitation à travers les redevances financières d'autre part. En termes de recommandations, nous proposons la redéfinition des contenus des cahiers de charges qui lient les communautés locales à l'exploitant forestier dans le district de Mvadhya.

Compte tenu des manquements observés dans le cadre législatif, certaines suggestions s'imposent ; notamment dans le cadre normatif, impliquer les populations locales dans les activités forestières et opter pour une foresterie communautaire.

- Révision d'un cadre normatif

Les résultats mitigés de Fonds de Développement Local dans le district de Mvadhya nous amène à interpeller les autorités sur la nécessité d'élaborer un cadre normatif plus réaliste au bénéfice des populations locales. Le Code forestier gabonais sur les forêts communautaires en termes de redevance connaît quelques limites pour son caractère restrictif, car il n'aurait pas permis une gestion inclusive réelle, aurait consacré des droits limités aux bénéficiaires et aurait restreint les espaces où la foresterie communautaire pouvait s'exprimer (Nguimbi. 2006).

Bien que peu liées au cadre normatif lui-même, d'autres problématiques telles que la corruption et les malversations observées dans la gestion des forêts communautaires, mais aussi une aide au développement local opérée dans une logique verticale aurait plombé les efforts du gouvernement.

- Envisager la foresterie sociale

L'idée dominante en matière de garantie des droits des populations locales et autochtones sur les terres forestières consiste à privilégier l'attribution des espaces sur lesquels ces dernières détiennent des droits exclusifs, éventuellement assortis de droits de propriété sur le foncier. La foresterie communautaire symbolise cette exclusivité des droits sur l'espace en ce sens qu'elle s'oppose à l'intervention de tout autre acteur à l'intérieur de l'espace dédié à cette forme de gestion forestière.

Cette logique est similaire à celle des concessions forestières industrielles qui n'autorisent pas d'intervention des tiers en dehors des droits d'usage. La configuration

forestière dans le district de Mvadhya se distingue par conséquent par la fragmentation des espaces mutuellement exclusifs. Les évolutions récentes de la foresterie communautaire et du modèle des concessions forestières montrent cependant que l'approche fondée sur l'exclusivité des droits sur les territoires forestiers est caduque. Selon les populations enquêtées, le concessionnaire local déborde sciemment sur le périmètre forestier relevant de la foresterie communautaire. Il s'agit donc de repenser le modèle de gouvernance forestière en mettant davantage l'accent sur l'articulation des divers usages possibles à l'échelle du massif forestier et moins sur la séparation des espaces (Karsenty, 2016).

- Opter pour une foresterie communautaire

Malgré la rhétorique répandue de l'autonomisation et de la participation des communautés, la foresterie communautaire est souvent promue d'une manière descendante dans laquelle les agences intervenantes (et souvent les bailleurs de fonds) imposent leurs valeurs normatives et leurs outils de gestion sophistiqués (Hajjar et al. 2013 ; Maryudi et al. 2012 ; Pokorny et al. 2010). Une approche ascendante qui prend en compte les besoins, les souhaits et les réalités actuelles des communautés peut conduire à des systèmes de soutien mieux conçus que ceux apportés de l'extérieur (Tomo 2008).

Après une vingtaine d'années d'expérimentation, c'est un modèle conceptuel articulé autour d'une vision idéale de ce que la foresterie communautaire pourrait réaliser qu'il s'agit de transfigurer, pour lui substituer une approche fondée sur les savoirs locaux et les pratiques réelles de la population locale.

La prolifération d'arrangements institutionnels locaux court également le risque d'être mal comprise et jugée inutile par les populations elles-mêmes. Le désir d'améliorer la gouvernance des ressources forestières communes pourrait représenter une sorte d'offre sans demande : le vide de gouvernance que la gestion communautaire des ressources cherche à combler n'est pas nécessairement vécu comme tel par la population, surtout si le contenu de la gouvernance proposée ne correspond pas à la vie quotidienne et aux connaissances des personnes. Une approche plus pragmatique serait de définir quelques grands principes de gouvernance pour la gestion communautaire, en laissant chaque communauté choisir ses propres critères pour les mettre en œuvre.

Le développement des forêts communautaires permettra de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, si les communautés locales contrôlent l'accès à leurs forêts et s'engagent à respecter les plans de gestion. Le Ministère des Eaux et Forêts formera et équipera les agents du Ministère

pour transformer le secteur de forêts communautaires, intégrer les dites forêts communautaires dans la cartographie participative des villages.

Dans la nouvelle configuration, il s'agira de faire de la foresterie communautaire une option financièrement viable pour les communautés locales et de réduire les coûts des procédures et des dispositifs institutionnels (Lescuyer et al. 2019). En ce qui concerne la viabilité financière, il existe tout d'abord un consensus sur la nécessité d'un soutien initial des gouvernements et d'autres partenaires pour le capital de démarrage, l'accès subventionné à la formation et à l'assistance technique, et la navigation dans des systèmes bureaucratiques complexes (Sorafri, 1999), sans que ce soutien ne se transforme en substitution et en dépendance pour les communautés. Deuxièmement, il est crucial d'analyser comment les systèmes productifs locaux peuvent être intégrés dans des chaînes de valeur durables et lucratives (Leblanc, 2010).

Troisièmement, la mise en place d'une analyse ex ante des performances financières avant de s'engager dans des opérations éviterait aux communautés et à leurs partenaires de lancer des activités qui ne s'avèreraient pas rentables à moyen terme. S'agissant des coûts, une exploitation pragmatique et rentable des ressources forestières est une étape nécessaire pour promouvoir la foresterie communautaire.

En somme, les impacts économiques et socioculturels de l'exploitation forestière ont produit les effets bénéfiques et négatifs sur le développement des communautés kwélé du district de Mvady. Ainsi, quelques infrastructures scolaires et des réalisations socioéconomiques ont été réalisées au bénéfice des populations. Cette activité a également amené des changements socioculturels importants.

Par ailleurs, face à la pression sur les ressources forestières au travers des activités économiques, un plan de gestion durable des forêts s'impose à fin d'assurer la ressource pour les générations futures. C'est pourquoi, tout en tirant profit de ce secteur, un ensemble des politiques sont proposées pour un développement durable.

Maintenant il reste à savoir si le processus de certification souhaité par les pays occidentaux va arriver à son terme au Gabon et quel pourrait être son impact sur l'exploitation forestière ? Par ailleurs, il faut aussi s'interroger sur les effets positifs de l'interdiction par l'Etat de l'exportation des grumes.

## BIBLIOGRAPHIES

### I. OUVRAGES GENERAUX

1. **BALDWIN A.**, (2013). *La nature de la forêt boréale : Gouvernamentalité et forêt-nature*, volume 6 n°4, 47 p.
2. **BARRET J.**, (1983). *L'exploitation forestière*, in : *Géographie et Cartographie du Gabon. Atlas illustré*, EDICF, Paris, pp.58-63.
3. **CLIFFORD J.**, (2014). *Impact social et évaluation*, 30 p.
4. **CORBETT J.-B.**, (2006). *Les représentations sociales pour cerner l'évolution des concepts de la forêt Québécoise : une analyse autour du documentaire l'erreur boréale*, volume 17, n°1.
5. **CROZIER H. et FRIEDBERG E.**, (1977). *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, édition du Seuil, pp 2-4.
6. **GEORGE P. et VERGER F.** 2006. *Dictionnaire de la Géographie*, PUF, 4<sup>ème</sup> édition, 478p.
7. **HOUEE P.**, (2011). *La décentralisation : territoires ruraux et développement*, 301 p
8. **KOLOSZY K.**, (1997). *Développement local et durable contexte numérique Entrepreneuriat*, Fiche Ressources DLD n°920 pp 1-4.
9. **PETIT-DUTAILLIS Ch.**, (1915). *Revue pédagogique*, 5 publications de 1911 à 1915.
10. **PREVOST J.**, (2007). *Nuit blanche*, n°107, pp1-7.
11. **TOURAINÉ A.**, (1996). *Identité et modernité : les frontières de l'identité. Modernité et postmodernité au Québec*, pp 11-19.

### II. THESES ET MEMOIRE

12. **DOUCET J.-L.**, (2003). *L'alliance délicate de la gestion forestière et de la biodiversité dans les forêts du centre du Gabon*, Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux, Belgique, 390 p.
13. **KAMBOGO G.R.**, (2001). *Le développement des PME dans le secteur des ressources naturelles renouvelables au Gabon : le cas du secteur du bois au niveau de la première transformation*, Université de Québec, 211p.
14. **KOMBILA MOULOUNGUI A.G.**, (2019). *L'arrêt de l'exploitation des grumes au Gabon : enjeux et perspectives*, Université de Pau et des pays de l'Adour, 447p.
15. **MERCOIRET M.**, (1994). *L'appui aux producteurs ruraux : guide à usage des agents de développement et des responsables de groupements*, Paris, Karthala, 466p.

16. **MOULOUNGUI A.**, (2014). La gouvernance des ressources forestières au Gabon : acteurs et enjeux, Université d'Orléans, 510 p.
17. **OMBINGATH P.R.**, (2005). L'exploitation forestière au Gabon (1872-1973) : impact économique et social, Paris 7, 476 p.
18. **RAPONDA-Walker et SILLANS R.**, (1961). Les plantes utiles du Gabon, Sépia, Gabon, 618 p.
19. **TATUEBU C.** 2019. Mutations socioéconomiques et gestion durable du massif forestier de Ngoyla- Mintom, Université de Yaoundé 1, 356p.
20. **TCHAKOSSA B.**, (2012). L'exploitation et la protection des ressources forestières en République Centrafricaine de la période précoloniale à nos jours, Université de Nantes, 520 pages.
21. **TOMO G.**, (2018). Ressources naturelles et développement durable dans les économies subsahariennes : le rôle de l'Union Européenne, HAL Université -Lorraine, 275 p.

### **III. REVUES ET ARTICLES**

22. **ATIBT.**, (2019). Rapport d'activité du bois du bassin du Congo et de la gestion durable des forêts tropicales.
23. **ATIBT.**, (2017). Rapport d'activités, 72 p.
24. **BAKOUMA J.** (2023). Les enjeux de la valorisation économique des écosystèmes forestiers dans les pays du bassin du Congo, 10 p.
25. **BOEVINGER P.**, (2012). Consommations nationales de bois d'œuvre en Afrique centrale, secteur informel, consommation autour de Makokou, 45 p.
26. **DELHUMEAU J.**, (1979). Les recherches sur les sols africains, in OROSTOM ; p16
27. **DJEUMO A.** 2001. Réseau de foresterie pour le développement rural, la fiscalité forestière et implication des Communautés locales à la gestion forestière au Cameroun, DFIP, 11p.
28. **DROUINEAU S. et NASI R.**, (1999). L'aménagement forestier au Gabon, historique, bilan, perspectives, Série FORAFRI, n°19, Montpellier, France, CIRAD-forêt, 54 p.
29. **EBA'A A., LESCUYER G., NGOUHOUE P-J.** 2011. Etude de l'importance économique et sociale du secteur forestier et faunique dans les Etats d'Afrique centrale, cas du Cameroun, CIFOR, République du Cameroun, 9 p.
30. **FAO.**, (2022). Recensement général d'agriculture au Gabon, 30 p.
31. **FAO.**, (2006). Les forêts du bassin du Congo-Est des forêts – Etat des forêts en 2006, 258 p.

32. FAO., (2016). La gestion inclusive des forêts d'Afrique centrale : Passer de la participation au partage des pouvoirs, CIFOR, 250 p.
33. **FDR.**, (2008). Site Ramsar chute et Rapides sur l'Ivindo, 19 p.
34. **FDR.**, (2006). Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar, 21 p
35. **FORAFRI.**, (1998). Produits forestiers autres que le bois d'œuvre : place dans l'aménagement durable des forêts denses humides d'Afrique centrale. Document 18, Montpellier CIRAD- Forêt, 95 p.
36. **FONDATION BRAINFOREST.**2007. Impacts environnementaux, sociaux et économiques des concessions d'exploitation forestières industrielles sur les forêts tropicales africaines, 156 p.
37. GAMI N. et DOUMENGE C., (2001). Les acteurs de la gestion forestière en Afrique centrale et de l'Ouest, projet FORAFRI, document de travail n°1, CIRAD, CIFOR, 40 p.
38. **KARSENTY A.**, (2005). L'exploitation et la transformation du bois en Afrique centrale, un problème de gouvernance : Géopolitique africaine (17) pp 101-115.
39. **KARSENKY A.**, (1999). La fiscalité forestière et ses dimensions environnementales, l'exemple de l'Afrique centrale, CIRAD-forêt, n°260, 13 p.
40. **LASSAGNE A.**, (2005). Exploitation forestière, développement durable et stratégies de pouvoir dans une forêt tropicale camerounaise, in revue Anthropologie et sociétés, vol. 29, pp 49-79
41. **LASSERRE G.**, (1955). Okoumé et chantiers du Gabon. In : Cahier d'Outre-Mer n°30 \_8<sup>ème</sup> année, Avril-Juin 1955 pp119-160.
42. **MAZZEI L.** 2010. Durabilité écologique et économique de l'exploitation forestière pour la production de bois d'œuvre et pour le stockage du carbone en Amazonie, HAL Open Science, 221p.
43. **MENGUE MEDOU C., WAAUB J.-P.**, (2005). Evaluations des impacts socioéconomiques : cas d'unité forestière d'aménagement de la compagnie forestière Leroy-Gabon, volume 6 n°2 In 331p.
44. **MEF.**, (2002). Code forestier en République gabonaise, Loi n°16-01 du 31 décembre 2001, 36 p.
45. **MBAIRAMADJI J.**, (2008). De la décentralisation de la gestion forestière à une gouvernance locale des forêts communautaires et des redevances forestières au Sud- Est du Cameroun, Université du Québec à Montréal, Article de revue, volume 9, n°1, 10 p.
46. **MOULTONI L.** (2009). La Foresterie Communautaire au Cameroun – un aperçude la perspective communautaire, Okani Forest People programme, 20p.

47. **NDOUTOUM C. NGANGA B. MEKUI P. NYARE N.**, (2008). La foresterie communautaire au Gabon : l'esprit de la loi, chap. 2, 5p.
48. **NGOUFO R. et TSALEFAC M.** (2006). Logiques d'acteurs et échelles de risques dans l'exploitation forestière au Cameroun. Cahiers d'Outre-Mer, n°233, pp115-132
49. **NGOUMOU MBARGA H.** 2013. "La gestion des forêts communautaires face au défi de la pauvreté et du développement rural", Volume 13, n°3, 67 p.
50. **NICOLAS.**, (1977). L'aménagement forestier au Gabon, FORAFRI -CIRAD, Document 1, 76 p.
51. **NZE NGUEMA S.**, (2001). Présentation du secteur forestier au Gabon, 36p.
52. **NGUIMBI F.**, (2018). Etude sur la transparence dans le secteur forestier au Gabon, Brain Forest, FAO, UE, 40 p.
53. **OEC et CARPE.**, (2000). Projet évaluation et cartographie de l'exploitation forestière industrielle autour de la réserve de biosphère du Dja, 113 p.
54. **OFAC.**, (2010). Gestion des forêts et de la filière bois en Afrique centrale, 35p.
55. **OFAC.**, (2021). Le nouveau rapport des Forêts du bassin du Congo-Etat des forêts, 120 p.
56. **OIBT.**, (2006). Les perspectives de la certification des produits forestiers non ligneux en Afrique centrale, document 4, 30 p.
57. **OMF.** 2000. Rapport de la situation de l'exploitation forestière au Cameroun, WRI, 72 p.
58. **PANNETIER P.**, (2010). Exploitation frontière, Terre et Science, 58 p.
59. **SEALS.**, (2019). Plan d'aménagement de l'UFA 2020-2039, République Gabonaise, 129 p.
60. **UICN.**, (2005). Solutions pratiques, évaluation des projets en 2005, 79 p.
61. **VALEIX J.** 2004. Enjeux de développement durable et aménagement des forêts de production du bassin du Congo, Montpellier, 25 p.

#### **IV. WEBOGRAPHIE**

62. 2008. <http://www.ramsar.org/ris/key-ris-index.htm>. Consulté le 3 /03/ 2021
63. 2001. <https://www.observatoire-comifac-net>publications>edf>, consulté le 10 /5/ 2020
64. 2002. <http://www.parcsgabon.org/I-anpn/> consulté le 10/8/2021
65. 2017. [www.atibt.org](http://www.atibt.org) , consulté le 3/9/ 2022

66. 2001. [www.Droit-Afrique.com](http://www.Droit-Afrique.com), consulté le 8/07/ 2022

67. 2023. <https://www.futura-sciences.com>> ‘‘Exploitation de la forêt : enjeux et risques’’,  
consulté le 10/02/2023



**ANNEXES**

**ANNEXE 1****DEMANDE D'OBTENTION DES DONNEES**

PAZOCK MAYELE  
 Jérémie  
 Contacts : 074 11 36 79  
 062 52 83 52

Libreville, 04 avril 2021

À

**Monsieur le Directeur Général des Forêts**

**Objet** : Mise à disposition des données sur  
 L'exploitation forestière dans le district de Mvadi

**Monsieur le Directeur Général,**

Par la présente, j'ai l'honneur de venir auprès de vous solliciter la mise à disposition des données statistiques sur l'exploitation forestière par deux sociétés (FG SARL GZES et TBNI) dans le district de Mvadi (département de l'Ivindo).

En effet, inscrit à l'Université de Yaoundé 1 pour le compte de l'année académique 2021-2022 en vue de l'obtention d'un Master, mon thème de recherche porte sur « **l'exploitation forestière et impacts sur le développement des communautés kwélé dans le district de Mvadi au Gabon** ».

Du point de vue temporel, l'étude de ce thème s'étend de la période allant de 2001 à 2021. Les seuls documents à ma possession relatif audit thème sont :

- La loi n°06 /2001 portant code forestier en République Gabonaise ;
- Le cadre juridique et institutionnel.

En plus des documents généraux, il m'en faut davantage des données et les informations fournis par l'Inspection provinciale des Eaux et Forêts de l'Ogooué-Ivindo pour la période susmentionnée.

Dans l'espoir d'une suite favorable, veuillez agréer, **Monsieur le Directeur Général** l'expression de mon profond respect.

Reçu le 04/04/2021  
  


REPUBLIQUE GABONAISE  
 UNION - TRAVAIL - JUSTICE  
 ASSEMBLEE NATIONALE  
 PAZOCK MAYELE JEREMIE  
 Député Siège Unique-1er Arrondissement  
 Commune de Makokou  
 Tél: 062 52 83 52 / 074 11 36 79

PAZOCK MAYELE  
 Jérémie  
 Contacts : 074 11 36 79  
 062 52 83 52

Libreville, 11 avril 2021

À

**Monsieur le Directeur Provincial des Eaux et Forêts  
 Ogooué-Ivindo**

**Objet** : Mise à disposition des données sur  
 L'exploitation forestière dans le district de Mvadi

**Monsieur le Directeur Provincial,**

Par la présente, j'ai l'honneur de venir auprès de vous solliciter la mise à disposition des données statistiques sur l'exploitation forestière, notamment par les deux sociétés (FG SARL GZES et TBNI) dans le district de Mvadi (département de l'Ivindo).

En effet, inscrit à l'Université de Yaoundé 1 pour le compte de l'année académique 2021-2022 en vue de l'obtention d'un Master, mon thème de recherche porte sur « **l'exploitation forestière et impacts sur le développement des communautés kwélé dans le district de Mvadi au Gabon** ».

Du point de vue temporel, l'étude de ce thème s'étend de la période allant de 2001 à 2021. Les seuls documents à ma possession relatif audit thème sont :

- La loi n°06 /2001 portant code forestier en République Gabonaise ;
- Le cadre juridique et institutionnel.

En plus des documents généraux, il m'en faut davantage des données et les informations fournies par les services techniques de la direction provinciale des Eaux et Forêts de l'Ogooué-Ivindo pour la période susmentionnée.

Il s'agit :

- Les données sur les l'exploitation forestière de la zone d'étude ;
- La cartographie des exploitants forestiers ;
- La politique forestière ;
- Les différents permis forestiers en vigueur ;
- La cartographie des forêts communautaires de la zone et leur fonctionnement

En somme, toutes les données susceptibles d'enrichir mon travail.

Dans l'espoir que ma requête requiert votre approbation, veuillez agréer, **Monsieur le Directeur Provincial** l'expression de mon profond respect.

Honorable Député

Jérémie PAZOCK MAYELE



MINISTRE DES EAUX, DES FORETS, DE LA MER, DE L'ENVIRONNEMENT,  
CHARGE DU PLAN CLIMAT ET DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES INDUSTRIES, DU COMMERCE DU BOIS  
ET DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS

DIRECTION DES ETUDES, DE LA PROGRAMMATION,  
DE LA REGLEMENTATION ET DE LA COMMUNICATION



N° 108 /MEFMEPCPAT/SG/DGICBVPF/DEPRC

Libreville, le 06 JUIL, 2022

Reçu le 26/07/2022



Le Directeur Général  
A  
Monsieur le Directeur Général de  
Pentreprise FG SARL  
Makokou

**Objet:** Stage en entreprise.

**PJ:** Lettre du 20/05/2022.

**Monsieur le Directeur Général,**

Par la présente, j'ai l'honneur de solliciter auprès de votre entreprise un entretien, au profit d'un (1) étudiant régulièrement inscrit à l'Université de Yaoundé, Cameroun, pour l'obtention d'un Master 2.

Il s'agit de Monsieur PAZOCK MAYELE Jérémie, dont le thème de recherche est : « L'exploitation forestière et impacts sur le développement des communautés Kwélé dans le district de Mvady au Gabon ».

Sachant compter sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma parfaite considération.

Nina Calista SAMAKE  
Epse KABOUBI MENTHELE

Nom : PAZOCK MAYELE  
 Prénom : Jérémie  
 Contacts : 062 52 83 52 / 074 11 36 79  
 Mail : [jerchima3@gmail.com](mailto:jerchima3@gmail.com)

Libreville, le 20 mai 2022

A  
**Monsieur le Directeur  
 Général des Forêts  
 Libreville**

Objet : Autorisation d'accès pour  
 la CFAD de l'entreprise FG SARL GZES  
 pour des recherches académiques



**Monsieur le Directeur Général,**

J'ai l'honneur de vous adresser cette correspondance afin de solliciter un entretien avec le Directeur Général de l'entreprise FG SARL GZES, ainsi que toute autre personne ressource au sein de ladite unité de transformation située dans le district de Mvadhly.

En effet, étudiant à l'Université de Yaoundé 1(Cameroun), je fais actuellement des recherches pour l'obtention d'un Master 2 qui a pour thème : « *L'exploitation forestière et impacts sur le développement des communautés kwélé dans le district de Mvadhly au Gabon* ».

L'exigence m'est faite de mener des entretiens et préenquêtes pour recueillir des informations pouvant me permettre de mener à bien ce travail. Ces recherches visent essentiellement un but académique et rien d'autres. Je pourrais me faire accompagner éventuellement par un agent local des Eaux et Forêts.

Dans l'attente d'une suite favorable, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de mon profond respect.

REPUBLIQUE GABONAISE  
 UNION - TRAVAIL - JUSTICE  
 ASSEMBLEE NATIONALE  
 PAZOCK MAYELE JEREMIE  
 Député Siège Unique 1er Arrondissement  
 Commune de Makokou  
 Tél: 062 52 83 52 / 074 11 36 79

MINISTRE DES EAUX, DES FORETS, DE LA MER, DE L'ENVIRONNEMENT,  
CHARGE DU PLAN CLIMAT ET DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRRES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES FORETS



N° 00603 /MEF/MEPCPAT/SG/DGF

*Le Directeur Général*

A

Monsieur le Directeur Général de la  
Société FG SARL

Libreville

**Objet :** Recommandation pour un stage en entreprise

**PJ :** Lettre de Monsieur PAZOCK MAYELE du 20 mai 2022

Monsieur le Directeur,

Par la présente, j'ai l'honneur de solliciter auprès de votre société un entretien, au profit d'un étudiant régulièrement inscrit à l'Université de Yaoundé, Cameroun, pour l'obtention d'un Master.

En effet, Monsieur PAZOCK MAYELE Jérémie dont il s'agit, nous a saisi pour solliciter la facilitation de sa recherche dont le thème est : « *P'exploitation forestière et impacts sur le développement des communautés Kwélé dans le district de Mvady au Gabon* ».

C'est dans ce sens que je vous invite à faciliter son intégration et sa recherche au sein de votre entreprise (bureau et terrain).

Sachant compter sur votre collaboration habituelle, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma parfaite considération.

Reçu le 03/08/2022

J. MAYAN



Fait à Libreville, le 27.07.2022

P. Le Directeur Général des Forêts  
P.I. Le Directeur Général Adjoint

Thomas MVOU BIYOGO

Copie : Monsieur PAZOCK MAYELE Jérémie

## ANNEXE 2 :

MINISTRE DES EAUX, DES FORETS, DE LA MER,  
DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DU PLAN CLIMAT  
ET DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES

SECRETARIAT GENERAL

PROVINCE DE L'OGOUE-IVINDO

DEPARTEMENT DE L'IVINDO

Comité de Gestion et de Suivi des Projets




**CAHIER DE CHARGES CONTRACTUELLES**

ENTRE :

**LA SOCIETE FORESTIERE FG SARL**

ET

**LE VILLAGE MVADHY**

**EXPLOITATION DE L'ASSIETTE ANNUELLE DE COUPE N°1 (2020),  
UNITE FORESTIERE DE GESTION N°1, CFAD FG SARL.**

Application des dispositions de l'article 251 de la loi 16/01 du 31  
Décembre 2001 portant Code Forestier en République Gabonaise  
complété par l'arrêté N°105/MFEPRN/SG/DGF/SACF du 06 Mai  
2014 fixant le modèle de Cahier de Charges Contractuelles.

Janvier 2023



## TABLE DES MATIERES

<u>Contexte</u> .....	3
<b><u>Chapitre premier- Des dispositions transversales</u></b> .....	4
<u>Article 1- Objet de l'accord</u> .....	4
<u>Article 2- Durée de l'accord</u> .....	4
<u>Article 3- Modification de l'accord</u> .....	4
<b><u>Chapitre deuxième- Des obligations des parties</u></b> .....	4
<b><u>Section 1- Du concessionnaire forestier</u></b> .....	4
<u>Article 4- Obligations sociales et économiques</u> .....	4
<u>Article 5- Le Fonds de Développement Local</u> .....	5
<u>Article 6- Le montant de la contribution financière</u> .....	5
<u>Article 7- Nature des projets financés par FDL</u> .....	5
<u>Article 8- Critère d'éligibilité des projets financés par le FDL</u> .....	6
<u>Article 9- Financement particulier</u> .....	6
<b><u>Section 2- Des communautés concernées</u></b> .....	6
<u>Article 10- Représentation des communautés</u> .....	6
<u>Article 11- Engagement des communautés</u> .....	6
<u>Article 12- Respect des engagements</u> .....	6
<u>Article 13- Entretien et maintenance des infrastructures</u> .....	7
<u>Article 14- Accès direct au numéraire</u> .....	7
<u>Article 15- Lutte contre le braconnage, l'exploitation illégale des ressources naturelles et sensibilisation</u> .....	7
<u>Article 16- Collaboration avec le concessionnaire forestier</u> .....	7
<b><u>Chapitre troisième- Le Comité de Gestion et de Suivi des Projets (CGSP)</u></b> .....	7
<u>Article 17- Statuts et fonctionnement du CGSP</u> .....	7
<u>Article 18- Composition du Comité de Gestion et de Suivi des Projets (CGSP)</u> .....	8
<u>Article 19- Les membres votants du CGSP</u> .....	8
	1

**Chapitre quatrième- Des dispositions finales**.....

**Article 20- Le règlement de différends**.....

**Article 21- L'entrée en vigueur**.....

**Quelques Définitions**.....10-11





## CONTEXTE

Le présent accord (ou Cahier de Charges Contractuelles) est établi conformément aux dispositions de l'article 251 de la loi n°16/2001 portant Code forestier en République Gabonaise qui dispose :

« Pour promouvoir l'aspect social de la politique de gestion durable des forêts il est mis en place une contribution, notamment financière, alimentée par les titulaires des concessions forestières pour soutenir les actions de développement d'intérêt collectif initiées par lesdites communautés.

La nature et le niveau de cette contribution sont définis par le cahier des charges contractuelles lié à chaque concession. La gestion de cette contribution est laissée à l'appréciation des assemblées représentatives des communautés concernées ».

## DEFINITION DES PARTIES

- 1) La société forestière **FG SARL** ;

Dénommée : « **Le Concessionnaire Forestier** ».

- 2) Le Comité de Gestion et de Suivi des Projets (CGSP) représenté par Madame **Adelaïde Chantal NGOVET épouse NKOGHE**, Préfet du Département de l'Ivindo, Présidente du CGSP ;

- 3) La communauté du village **MVADHY** ;

Dénommée « **communauté concernée** ».

Etant préalablement entendu que :

- Le Concessionnaire forestier est titulaire de la Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) attribuée par Lettre d'Approbation du Plan d'Aménagement n°00965/MEFEDD/SG/DGF/DDF/SACF du 21 juin 2012 couvrant une superficie de 291013 ha heures et sur la période de 2012-2036.
- La communauté locale qui vit à l'intérieur de la concession forestière concernée ou qui en est riveraine est le village **MVADHY**.
- Cette forêt est située à **MVADHY** et fait partie du finage dans lequel les communautés locales jouissent de leurs droits d'usages coutumiers, économiques, et traditionnels ainsi que l'atteste la carte en annexe établie à la suite d'une étude socio-économique accompagnée d'une cartographie participative.



- La carte présentant les limites de la partie de la concession forestière concernée par le présent accord contractuel est jointe en annexe.
- Madame **Adelaïde Chantal NGOVET épouse NKOGE**, Préfet du Département de l'Ivindo (Makokou) ; est signataire du présent accord en qualité de Présidente du Comité de Gestion et de Suivi des Projets (CGSP), et garante de la bonne application de ce dernier.

**Le concessionnaire forestier et la communauté concernée conviennent ensemble de ce qui suit :**

## **CHAPITRE PREMIER- DES DISPOSITIONS TRANSVERSALES**

### **ARTICLE 1- OBJET DE L'ACCORD**

Cet accord vise à faire profiter directement aux communautés concernées les retombées issues de l'exploitation forestière effectuée par le concessionnaire forestier dans leur finage.

### **ARTICLE 2- DUREE DE L'ACCORD**

Cet accord est conclu pour la durée correspondant à celle de la Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) ou de l'Assiette Annuelle de Coupe (AAC).

### **ARTICLE 3- MODIFICATION DE L'ACCORD**

Les parties peuvent après deux (2) ans de mise en œuvre de commun accord et moyennant un avenant, modifier le présent accord.

## **CHAPITRE DEUXIEME- DES OBLIGATIONS DES PARTIES**

### **SECTION 1- DU CONCESSIONNAIRE FORESTIER**

#### **ARTICLE 4- OBLIGATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES**

Le concessionnaire s'engage à financer à travers un fonds appelé Fonds de Développement Local, en abrégé (FDL), les projets d'intérêt collectif identifiés par la communauté villageoise concernée.



#### ARTICLE 5- LE FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Le Fonds de Développement Local (FDL) est alimenté par la contribution financière versée par le concessionnaire forestier. Il est géré par le Comité de Gestion et de Suivi des Projets (CGSP) et est domicilié dans un compte bancaire de l'entreprise.

#### ARTICLE 6- LE MONTANT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Le montant de la contribution financière est versé par le concessionnaire forestier et est de 800F CFA/m<sup>3</sup> pour toutes les essences exploitées, sur la base du volume de bois coupé l'année antérieure et confirmé par le représentant de l'administration des Eaux et Forêts.

La répartition de ce budget peut se faire par villages bénéficiaires, au prorata de la superficie de chacun sur la concession (CFAD, CPAET, AAC) et les volumes sortis.

**Tableau 1:** Pourcentage d'occupation du finage dans l'AAC1 2020 UFG1 FG

Village bénéficiaire	Superficie de l'Assiette Annuelle de Coupe (AAC1 2020) (en ha)	Superficie du finage (en ha)	Pourcentage du finage dans l'Assiette Annuelle de Coupe (AAC1 2020) (en %)
MVADHY	3973,19	3973,19	100

**Tableau 2:** Utilisation du FDL attribué au village MVADHY

VILLAGE	REPARTITION (EN %)	MONTANT FDL (EN FCFA)	UTILISATION (EN FCFA)		
			Fonctionnement C.G.S.P (5 %)	Appui ponctuel (5%)	Montant projet(s) (90%)
MVADHY	100	20 792 952			
			1 039 648	1 039 648	18 713 656

#### ARTICLE 7- NATURE DES PROJETS FINANCES PAR FDL

Les projets d'intérêt collectif initiés par la communauté concernée et agréés par les parties doivent être orientés vers les domaines suivants :

- Santé ;
- Education ;
- Agriculture, élevage, pêche ;
- Infrastructures routières ;
- Hydraulique villageoise ;
- Foresterie communautaire.



Les appuis demandés peuvent être aussi de l'ordre de :

- Fourniture de matériel ;
- Aides collectives : nettoyage du village, etc.
- Soutien à une initiative collective ;
- Appui aux cérémonies spéciales (deuil, fête nationale, toussaint etc.)
- Mise à disposition du carburant ;
- Autres appuis ponctuels.

Dans tous les cas, les appuis ponctuels opérés par le concessionnaire forestier à l'endroit des populations concernées ne devront pas dépasser 5% du budget alloué au village concerné.

#### **ARTICLE 8- CRITERE D'ELIGIBILITE DES PROJETS FINANCES PAR LE FDL**

Les projets doivent présenter un intérêt communautaire avéré, ainsi que des garanties de durabilité. Les réunions ou commissions de sélection et de validation des projets seront sanctionnées par un procès-verbal signé par toutes les parties.

#### **ARTICLE 9- FINANCEMENT PARTICULIER**

Dans le cas des projets portant construction d'infrastructures hospitalières et sociales, certains coûts de fonctionnement, notamment les rémunérations des enseignants et du personnel de santé, sont du ressort de l'Etat. Toutefois, une prime d'incitation peut être allouée grâce aux ressources du FDL, après accord de toutes les parties.

Si des retards venaient à être constatés dans le déploiement du personnel administratif, le CGSP peut, de manière transitoire et en attendant que les agents désignés soient affectés, recruter localement, et financer sur les ressources du Fonds de Développement Local, des personnes aptes à remplir ces fonctions.

### **SECTION 2- DES COMMUNAUTES CONCERNEES**

#### **ARTICLE 10- REPRESENTATION DES COMMUNAUTES**

La communauté doit être organisée pour définir les projets d'intérêt collectif. Elle doit par ailleurs désigner deux (2) membres par village pour les représenter au sein du Comité de Gestion et de Suivi des Projets (CGSP).

#### **ARTICLE 11- ENGAGEMENT DES COMMUNAUTES**

La communauté concernée s'engage à ne pas remettre en cause le contrat conclu avec le concessionnaire forestier, gage d'une gestion durable de la concession forestière et à la pleine et libre jouissance de ses droits.

#### **ARTICLE 12- RESPECT DES ENGAGEMENTS**

La communauté concernée s'engage à respecter tous les engagements liés à la mise en œuvre des projets d'intérêt collectif.



### **ARTICLE 13- ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES**

La communauté concernée s'engage à contribuer à l'entretien et à la maintenance des infrastructures réalisées dans le cadre du projet d'intérêt collectif.

### **ARTICLE 14- ACCES DIRECT AU NUMERAIRE**

La communauté concernée s'engage à ne demander, en aucune circonstance, l'accès direct au numéraire.

### **ARTICLE 15- LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE, L'EXPLOITATION ILLEGALE DES RESSOURCES NATURELLES ET SENSIBILISATION**

La communauté concernée s'engage à collaborer à la lutte contre le braconnage et l'exploitation illégale des ressources dans la concession forestière et à sensibiliser ses membres à cette fin.

### **ARTICLE 16- COLLABORATION AVEC LE CONCESSIONNAIRE FORESTIER**

La communauté concernée s'engage à collaborer avec le concessionnaire forestier pour que les voies de communication construites par ce dernier ne soient pas utilisées à d'autres usages en dehors de l'exercice d'un droit lié à une servitude légale ou conventionnelle.

## **CHAPITRE TROISIEME- LE COMITE DE GESTION ET DE SUIVI DES PROJETS (CGSP)**

### **ARTICLE 17- STATUTS ET FONCTIONNEMENT DU CGSP**

Le Comité de Gestion et de Suivi des Projets est l'organe représentatif des Administrations et des Communautés villageoises vis-à-vis du concessionnaire forestier.

Sont représentés dans le CGSP :

- Administrations déconcentrées (Gouverneur, Préfet) ;
- Administrations décentralisées (Conseil Départemental et/ou les municipalités) ;
- L'Administration forestière ;
- Le Concessionnaire forestier et/ou le Responsable du volet social ;
- Les communautés villageoises.

Le CGSP possède ses propres mécanismes de fonctionnement, un Secrétariat pour la rédaction des procès-verbaux, correspondances diverses avec les différentes parties, archivages. Les frais de fonctionnement du CGSP sont tirés du Fonds de Développement Local (FDL) dont le niveau sera déterminé d'un commun accord.



## ARTICLE 18- COMPOSITION DU COMITE DE GESTION ET DE SUIVI DES PROJETS (CGSP)

Le CGSP est composé ainsi qu'il suit :

- Le Gouvernorat : deux (2) membres dont le Gouverneur (votant) ou son représentant le Préfet ;
- Les Collectivités locales : deux (2) membres (votants) à savoir, un (1) représentant du Conseil municipal et un représentant du Conseil Départemental ;
- L'Administration forestière : un (1) membre (votant) ;
- Le Concessionnaire forestier : deux (2) membres (votants) dont le Responsable du volet social de la société forestière ;
- Les représentants de la communauté locale concernée: deux (2) représentants par village.

## ARTICLE 19- LES MEMBRES VOTANTS DU CGSP

Les CGSP comprend douze (12) membres votants voire moins selon la configuration des villages.

### 1. Le Gouvernorat

Le Gouverneur ou son représentant assure la présidence du CGSP. Il a un rôle d'arbitre, de régulateur et entérine la réception des ouvrages.

### 2. Les Collectivités locales

Le représentant local assure en tant que maître d'œuvre, le contrôle régulier de l'avancement des réalisations. Elles doivent s'investir (se prononcer par prise de décisions), car elles restent le prolongement de l'Etat. Aussi, les collectivités locales travaillent avec les populations des villages concernés pour formulation, la faisabilité (nature, aspects techniques et financiers etc.) et l'évaluation de leurs besoins qui sont ensuite soumis au CGSP. Les collectivités locales réceptionnent les réalisations effectuées.

### 3. L'Administration forestière

Le représentant local des Eaux et Forêts siège au CGSP et a le droit de vote. Il joue le rôle de facilitateur ou de médiateur (en ce qui concerne la production réalisée) pour une meilleure collaboration entre les autorités politico-administratives, le concessionnaire forestier et les communautés locales.

### 4. Le Concessionnaire forestier

Le concessionnaire forestier peut être maître d'œuvre dans certains projets. Il assure la coordination, le suivi des projets, la conformité de l'ouvrage réalisé sur le terrain et rend compte au Comité de Gestion et de Suivi des Projets de la gestion des fonds alloués.

### 5. Les Représentants des communautés locales

Les représentants des Communautés locales siègent au CGSP et peuvent suivre et/ou contrôler la conformité des projets réalisés et/ou émettre des avis sur leur exécution au cours des sessions ordinaires ou extraordinaires.

Le Comité de Gestion et de Suivi des Projets (CGSP) se réunit deux (2) fois par an (1<sup>er</sup> semestre et 2<sup>ème</sup> semestre).

1<sup>er</sup> semestre : approbation du budget et des projets ;

2<sup>ème</sup> semestre : évaluation (bilan) des réalisations des projets.



## **CHAPITRE QUATRIEME- DES DISPOSITIONS FINALES**

### **ARTICLE 20- LE REGLEMENT DE DIFFERENDS**

Tout litige ou contestation né de l'interprétation ou de l'exécution du contrat est, si possible, réglé à l'amiable entre les parties. A défaut d'un arrangement, les parties s'engagent à soumettre le litige au Comité de Gestion et de Suivi des Projets (CGSP). Au cas où le différend persisterait, la partie non satisfaite peut saisir le tribunal compétent de droit commun.

### **ARTICLE 21- L'ENTREE EN VIGUEUR**

Le présent Cahier de Charges Contractuelles prend effet à compter de sa date de signature par les parties prenantes.

## QUELQUES DEFINITIONS

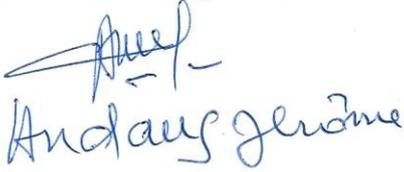


<b>Concessionnaire Forestier</b> (Titulaires des concessions forestières)	Personne morale ou physique ayant une autorisation de la part de l'entité qui est l'Etat, d'exploiter en totalité ou en partie une forêt, et ce pendant une durée déterminée par contrat.
<b>Communautés locales</b>	Ensemble d'individus organisés sur la base des us et coutumes et unis par des valeurs partagées par tous, vivant dans une zone géographique définie et ayant les mêmes intérêts ; il s'agit des communautés autochtones et villageoises.
<b>Droits d'usages économiques</b>	Droits reconnus par l'État aux communautés locales de commercialiser, localement et sans intermédiaires, une partie de la collecte des produits issus de leurs droits d'usages coutumiers.
<b>Droits d'usages coutumiers</b>	Satisfaction des besoins personnels ou collectifs des communautés locales.
<b>FINAGE</b>	Etendue géographique de l'exercice des droits d'usages coutumiers. Le pourcentage de finage revenant à un village impacté par l'exploitation d'une Assiette Annuelle de Coupe (AAC) concernée est fonction de l'étendue géographique de l'exercice des droits d'usages coutumiers dans ladite assiette.
<b>Comité de Gestion et de Suivi des Projets (CGSP)</b>	Composé de l'administration déconcentrée, des collectivités locales, du concessionnaire forestier, de l'administration forestière et des représentants des villages impactés par l'exploitation forestière, le CGSP est un comité siégeant en général au niveau d'un groupe de villages, voire d'un Département. Il est mis en place afin de mener les négociations entre les villages, puis d'établir les modes de répartition du Fonds de Développement Local. Cet organe représentatif est chargé de veiller à l'aboutissement des projets d'intérêt collectif, contribuant au développement, passant par l'épanouissement des villages impactés par l'exploitation forestière.



<b>Fonds de Développement Local (FDL)</b>	Contribution financière versée par le concessionnaire forestier. Il est géré par le Comité de Gestion et de Suivi des Projets.  Le montant du FDL versé par le concessionnaire forestier est de <b>800 FCFA/m<sup>3</sup></b> pour toutes les essences exploitées, sur la base du volume coupé l'année antérieure et confirmé par l'Administration Forestière.
<b>Cahier de Charges Contractuelles (CCC)</b>	Accord qui vise à faire profiter directement aux communautés concernées, les retombées issues de l'exploitation forestière effectuée par le concessionnaire forestier dans leur finage. Document établissant les engagements du titulaire d'un permis forestier ou d'une concession vis-à-vis des populations riveraines au permis.
<b>Convention Provisoire d'Aménagement-Exploitation-Transformation (CPAET)</b>	Document signé entre les titulaires des permis forestiers et l'administration des Eaux et Forêts, en vue de l'élaboration de leurs Plans d'Aménagement et d'Industrialisation.
<b>Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD)</b>	Permis de surface attribué à toute personne physique ou morale pour l'exploitation du domaine forestier permanent, hormis les forêts domaniales classées avec obligation d'aménagement et de transformation locale. La superficie d'une CFAD varie de 50.000 à 200.000 hectares. Dans tous les cas, le total des superficies de plusieurs CFAD attribuées à un même titulaire ne doit pas dépasser 600.000 hectares.
<b>Unité Forestière d'Aménagement (UFA)</b>	Entité géographique (espace terrestre) du domaine forestier permanent de l'Etat qui fait l'objet d'un plan d'aménagement forestier.
<b>Unité Forestière de Gestion (UFG)</b>	Entité géographique (espace terrestre) du domaine forestier permanent de l'Etat qui fait l'objet d'un plan de gestion.
<b>Assiette Annuelle de Coupe (AAC)</b>	Entité géographique (espace terrestre) du domaine forestier permanent de l'Etat qui fait l'objet d'un plan annuel d'opérations. La durée maximale d'exploitation d'une AAC est de trois (3) ans. Passé ce délai, l'AAC est définitivement fermée à l'exploitation jusqu'au terme de la rotation.

Fait à Makokou, le 07 mars 2023 en cinq (05) exemplaires.

<p><b>Pour la Préfecture</b></p>  <p>Adélaïde chantal Ngouet épse NDOUHE</p>	<p><b>Pour le concessionnaire forestier FG SARL</b></p> 
<p><b>Pour le Conseil Départemental</b></p> 	<p><b>Pour les communautés locales Le Représentant du village MVADHY</b></p> 
<p><b>Pour l'Administration Forestière</b></p>  <p>Celst' NDOUHE</p>	

MINISTRE DES EAUX, DES FORETS, DE LA MER,  
DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DU PLAN CLIMAT  
ET DU PLAN D'AFFECTATION DE TERRE



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION PROVINCIALE DES EAUX ET FORETS  
DE L'OGOUE-IVINDO

N° 0000 /MEFMEPCPAT/SG/DPEFOI/

## PROCES-VERBAL DE REUNION D'EXAMEN ET DE VALIDATION DES PROJETS

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit du mois de juillet, le Comité de Gestion et de Suivi des Projets (CGSP) s'est réuni au bureau de Madame le Préfet pour d'une part examiner les projets déposés par les villages impactés (Massaha et Mvady) et qui seront financés par le Fonds de Développement Local (FDL) issu des Cahiers de Charges Contractuelles signés entre les sociétés forestières Transport Bois Négoce International (TBNI) et FG SARL dans le cadre de l'exploitation des AAC3-2019 UFG2 UFA1 TBNI et AAC1-2020 UFG1 CFAD FG et d'autre part, statuer sur la demande d'appui ponctuel faite par le village Zoolendé (axe Makokou-Okondja), impacté par l'exploitation forestière de la société Baolin.

Etaient présents à ladite réunion :

Madame **Adelaïde Chantal NGOVET épouse NKOGHE**, Préfet du Département de l'Ivindo et Présidente du CGSP.

Pour le Conseil Départemental :

✓ **ADOUA-NDOUMBA YOUSOUF**

Pour la Direction Provinciale des Eaux et Forêts :

✓ **Omer MBINA MBINA**

✓ **Sophie NKAGA MBA**

Pour la société TBNI :

✓ **JEAN AIME MOUËLÉ**

Pour la société FG SARL :

✓ **NBZENBUE Serge RES**

Direction Provinciale des Eaux et Forêts de l'Ogooué-Ivindo.  
1<sup>er</sup> Arrondissement de la Commune de Makokou, Quartier Centre-Ville.  
BP : 220 Makokou (Gabon) / Tél : 011 903 107 / mail :

Pour la société BAOLIN :

- ✓
- ✓

Pour le village Massaha :

- ✓ NENOZE Jean Paulin
- ✓
- ✓

Accompagné de son prestataire :

- ✓ MALOUMAMBA NOEL

Pour le village M'vady :

- ✓ ANDANG Jerome : Représentant Titulaire
- ✓ ERWAS ELVIS : chef de village
- BEP, DANIE : Représentant suppléant

Pour le village Zoolendé :

- ✓
- ✓

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats de l'examen des différents dossiers.

EXAMEN DES PROJETS A VALIDER

Sociétés	Villages	Montant FDL (en FCFA)	Projet (s) présenté (s)	Montant projet (s) (en FCFA)	Montant restant (en FCFA)	Prestataire	Décision CGSP (Accord/Rejet)	Motif (s)	Observations
TBNI	Massaha	6 348 800	Construction d'un pré-primaire	6 348 700	100	OGVINE BTP	Accord		
FG SARL	M'vady	18 713 656	Construction d'une auberge de 20 chambres dont 15 chambres ordinaires et 5 chambres VIP <i>Construction d'un pré-primaire et achat de matériel de pêche</i>				Rejet Accord sous réserve		Projet non éligible <i>Approuvé par le D. Directeur du Pré-Service des Prestataires des Facteurs Primaires du matériel de pêche</i>

DEMANDE D'APPUI PONCTUEL

Société	Village	Nature de l'Appui Ponctuel	Montant Appui Ponctuel (en FCFA)	Montant décaissé (en FCFA)	Montant restant (en FCFA)
BAOLIN	Zoolendé	Nettoyage du village	305 782		

La réunion a pris fin à .....

Direction Provinciale des Eaux et Forêts de l'Ogooué-Ivindo.  
1<sup>er</sup> Arrondissement de la Commune de Makokou, Quartier Centre-Ville.  
BP : 220 Makokou (Gabon) / Tél : 011 903 107 / mail :

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé le jour, mois, et an ci-dessous pour servir et valoir ce que de droit. /

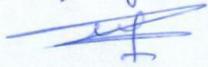
Fait à Makokou, le 18.07.2023

<p><b>Le Préfet</b></p>  <p>Adélaïde Chantal Ngovet épse <b>KROGHE</b></p> 	<p><b>Le Conseil Départemental</b></p> <p>ADOUA - NDOUMBA YOUSSEUF 1<sup>er</sup> V. Président</p> 
<p><b>La Direction Provinciale des Eaux et Forêts</b></p>  <p>P. BINA</p> 	

POUR LES CONCESSIONNAIRES FORESTIERS

<p><b>La société TBNI</b></p>  <p>MKK CHANTIER P125</p>	<p><b>La société FG SARL</b></p> <p>Serge NDZENQUE</p> 
<p><b>La société BAOLIN</b></p>	

## POUR LES COMMUNAUTES LOCALES

<b>Le Représentant du village Massaha</b> Hendze Jean Paulin 	<b>Le Représentant du village Mvady</b> ANDANG Jérôme 
<b>Le Représentant du village Zoolendé</b>	

### ANNEXE 3

#### **LISTE DES PERSONNES RESSOURCES**

##### **I.1. L'administration des Eaux et Forêts**

1. KASSANGOYE Aristide, conseiller du Ministre des Eaux et Forêts
2. MOUSSAVOU Ghislain, Directeur général des Forêts
3. NTOUTOUME Jean-Marie, Directeur général de l'Industrie et du Commerce
4. EKOI Gaétan, Chargé d'études à la direction générale des Forêts
5. TCHEMAMBELA Christian, Secrétaire Exécutif de l'ANPN
6. MIDOKO IPONGA Donald, Directeur du CENAREST

##### **I.2. L'administration déconcentrée**

7. EKAZAMA Guy-Roger, Maire de la Commune de Makokou
8. MVIE OKOGHE, Président du Conseil départemental de l'Ivindo

##### **I.3. L'entreprise FG SARL**

9. MBA Solen, chef de bureau de FG SARL à Libreville
10. NDZENGUE Guy Serge, Responsable des ressources humaines et sociales à FG SARL

## ANNEXE 4

**Questionnaire d'enquête auprès des ménages du district de Mvadhya. Cette enquête vise un but académique et les résultats seront gardés confidentiels**

### **I. Données socio-économiques des ménages**

Sexe du chef de ménage : a- Masculin  b- Féminin

1. **Taille du ménage** : a- Homme  b- Femme  c- Enfant

2. **Niveau d'instruction du chef de ménage** : a- Jamais été à l'école

b- Primaire  c- Secondaire  d- Universitaire  e- Autre

3. **Niveau d'instruction du conjoint** : a- Jamais été à l'école

b- Primaire  c- Secondaire  d- Universitaire  e- Autre

4. **Profession des chefs de ménage** : a- Commerçant  b- Agriculteur

d- Entreprise du privé  d- Retraité  Autre

5. **Profession des conjoints** : a- Commerçant  b- Agriculteur

e- Entreprise du privé  d- Retraité  Autre

**6. Revenu mensuel des chefs de ménage (cochez la case correspondante)**

a- Moins du SMIG 150.000 F CFA

b- 150.000 à 250.000 F CFA

c- 250.000 à 500.000 F CFA

d- 500.000 et plus

**7. Revenu mensuel des conjoints (cochez la case correspondante)**

e- Moins du SMIG 150.000 F CFA

f- 150.000 à 250.000 F CFA

g- 250.000 à 500.000 F CFA

h- 500.000 et plus

**8. Statut d'occupation des logements**

a- Propriétaire

b- Locataire

c- Logé gratuitement

### **II. Accès aux services sociaux de base**

## II.1. Accès à l'eau

9. **Votre habitation est-elle connectée au réseau d'eau potable produite par l'entreprise ?** a- Oui  b- Non
10. **Si non, le ménage utilise-t-il le robinet du voisin ?** a- Oui  Non
11. **Le ménage utilise-t-il une autre eau ?** a- Oui  b- Non
12. **Si oui, d'où provient cette eau ?** a- Source  b- Puits  c- Borne fontaine   
d- Forage  e- Autre.....
13. **S'il s'agit d'un puits ou d'une source, est-il présent dans la concession ?** a- Oui   
b- Non
14. **Quelle est la principale source d'approvisionnement en eau du ménage ?**
- a- Eau courante
- b- Borne fontaine
- c- Puits
- d- Source
- e- Forage
- f- Autre

## II.2. Accès à l'électricité

15. **Quel type d'énergie alimente votre habitation ?** a- Energie électrique issue des groupes électrogène  b- Energie solaire  c- Energie électrique issue des barrages  
Autre.....
16. **Si vous utilisez l'énergie électrique, êtes-vous régulièrement confronté aux coupures intempestives ?** a- Oui  b- Non
17. **Si oui, quelle est l'alternative la plus adaptée ?** a- Feu de bois  b- Bougie  c- lampe tempête  d- Autre.....
18. **L'ensemble de votre localité est-il suffisamment alimenté en énergie électrique ?**  
a- Oui  b- Non

## II.3. Accès aux voies de communications

19. **Votre localité est-elle suffisamment desservie en voies de communications ?**
- a-Oui
- b- Non

20. **Comment accède-t-on au domicile ?** a- Piste non revêtu  b- Voie secondaire non revêtu  c- Voie revêtu  d- Autre.....

21. **Quel est l'état des voies de communication dans votre localité ?**

a- Bon état

b- Moyen

c- Mauvais état

22. **Si mauvais état, les grumiers transportant les billes de bois, sont-ils à l'origine ?**

a- Oui  b- Non

23. **Qui assure l'entretien des routes ?** a- Les populations  b- L'entreprise

c- l'Etat

#### II.4. Accès à la Santé et à l'Education

- **La santé**

24. **Existe-t-il des structures sanitaires dans votre localité ?** a- Oui  b- Non

25. **Si oui, qui l'ont construit ?** a- l'entreprise exploitant le bois  b- le Conseil départemental  c- le Ministère de la Santé  ou Autre

26. **Ces structures sont-elles suffisamment pourvues en personnel ?**

a- Oui  b- Non

- **L'éducation**

27. **Existe-t-il des établissements scolaires dans votre localité ?** a- Oui  b- Non

28. **Si oui, qui l'ont construit ?** a- l'entreprise exploitant le bois

b- le Conseil départemental  c- le Ministère de l'Education Nationale

d- Autre.....

29. **Ces établissements sont-ils suffisamment pourvus d'enseignants ?** a- Oui

b- Non

#### III. Connaissance sur les entreprises exploitant la forêt

30. Depuis quand habitez-vous dans le district de Mvady.....

31. Quelle est votre localité d'origine ?.....

32. Pourquoi avez-vous choisi cet emplacement ?

.....  
 .....  
**33. Existe-t-il des entreprises d'exploitation et de transformation du bois dans le district de Mvadhya**

a- Oui  b- Non

Si oui, elles ont été construites en quelle année ?.....

**34. Ces sociétés, sont-elles étrangères ou nationales ?**

a- Etrangères  b- Nationales

**35. Si sociétés étrangères, qui sont-elles :**

a- Chinoises  b- Françaises  c- Autre

**36. Les entreprises exploitantes ont-elles des permis d'exploitation ?**

a- Oui  b- Non

**37. Quel type de forêt existe-t-il dans le district de ?**

a- Forêt communautaire  b- Forêt concessionnaire

**38. Cette localité a-t-elle été construite avant ou après l'implantation de l'usine du bois ?**

a- Avant  b- Après

**Les populations sont -il d'accord pour la création des forêt communautaires ?**

a- Oui  b- Non  c- Population neutre

**40- Les populations sont -il d'accord pour la création des forêts communautaires ?**

a- Forêt sacrée fortement détruite

b- Forêt sacrée moyennement détruite

c- Forêt sacrée faiblement détruite

#### **IV. Impact de l'exploitation forestière**

**41- L'implantation de l'usine a-t-elle améliorée les conditions de vie des populations ?**

a- Oui  b- Non

**42- Les services sociaux de base ont-ils été construits avec ces fonds d'exploitation forestière ?**

a- Totalement  b- Partiellement  c- Pas du tout

**43- Quels les services sociaux prioritaires des populations actuellement ?**

.....  
 .....  
**44- Les populations locales exploitent-elles artisanalement le bois ?**

- a- Oui   
 b- Non

**45- Si oui, à quelle fin ?**

- a- Construction de maisons   
 b- Commercialisation des produits forestiers   
 c- Meuble et objets d'arts   
 d- Autre

**46- Si Non, quel type de services sociaux aimeriez-vous que ces sociétés réalisent dans votre localité ?**

- a- Adduction d'eau   
 b- structure sanitaire   
 c- Ecole   
 d- Route   
 e- Electricité   
 f- Autre à préciser.....

**47- Les habitants de cette localité ont-ils été recrutés massivement, peu ou pas du tout par l'entreprise forestière ?**

- a- Massivement  b- Peu   
 b- Pas du tout

**48- Emplois offerts par l'entreprise FG SARL**

- a- Population ayant bénéficié de l'emploi et y travail encore   
 b- Population ayant bénéficié de l'emploi et ayant désisté par la suite   
 c- Population ayant bénéficié de l'emploi

**49- Gain lié à l'exploitation des PFNL**

- a- 200 000 fcfa et 500 000 fcfa   
 b- 500 000 fcfa et 700 000 fcfa   
 c- 700 000 fcfa et 900 000 fcfa   
 d- 900 000 fcfa et 1 100 000 fcfa   
 e- plus de 1 100 000 fcfa

**V. Connaissance de l'habitat**

**45. Avez-vous une ou plusieurs maisons dans le village ?**

- a- Une  b- Plusieurs

50- Quand a-t-elle /ont-elles été construites ?.....

**46. Quel est le standing des maisons ?**

- a- Bas standing
- b- Moyen standing
- c- Haut standing

**47. Si l'habitation est en planches, où avez-vous obtenu le matériel de construction ?**

- a- En forêt
- b- Sur le marché local
- c- Autre

**48. Existe-t-il à votre connaissance les conflits entre les populations locales et les usines forestières liées à l'accès, à la ressource de bois ?** a- Oui  b- Non

**ANNEXE 5****TABLE DES MATIERES**

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENT .....	ii
RESUME.....	iii
SOMMAIRE .....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES FIGURES .....	viii
LISTE DES PHOTOS .....	x
LISTE DES PLANCHES .....	xi
LISTE DES ABREVIATIONS SIGLES ET ACRONYMES .....	xii
INTRODUCTION .....	1
I-CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE .....	1
I.1. Contexte de l'étude .....	1
I.2. Justification .....	2
II-PROBLEMATIQUE .....	2
III. DELIMITATION DU SUJET.....	3
III.1. Délimitation thématique .....	3
III.2. Délimitation spatiale.....	4
III.3. Délimitation temporelle.....	5
IV.QUESTION DE RECHERCHE.....	6
IV.1. Question principale .....	6
IV.2. Questions secondaires .....	6
V.1. Objectif principal.....	6
V.2. Objectifs secondaires.....	6
VI. HYPOTHESES DE RECHERCHE .....	7
VI.1. Hypothèse générale .....	7
VI.2. Hypothèses spécifiques .....	7
VII. REVUE DE LA LITTERATURE .....	7
VII.1. Approche basée sur les acteurs impliqués dans l'exploitation forestière.....	7
VII.2. Approche basée sur l'apport de l'exploitation forestière dans le développement local.....	10
VII.3. Approche basée sur les enjeux de l'exploitation forestière.....	12
VIII. CADRE CONCEPTUEL ET THEORIE.....	15
VIII. 1. Cadre conceptuel .....	15
VIII.1. 1. Exploitation forestière .....	15
VIII.1.2 Impact.....	18

VIII.1.3. Développement des communautés locales .....	19
VIII. 2. Cadre théorique .....	21
VIII.2.1- Théorie de l'acteur stratégique.....	21
VIII.2.2- Théorie de développement local participatif.....	22
IX- INTERET DU SUJET .....	23
IX.1. Intérêt académique et scientifique.....	23
IX.2. Intérêt social et pratique .....	23
IX.3. Intérêt personnel.....	23
X- METHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	24
X.1. Collecte des données .....	24
X.1.1. Collecte de données de sources secondaires.....	24
X.1.1.1. Données documentaires .....	24
X.1.1.2.1. Données vecteurs.....	25
X.1.1.2.2. Données rasters.....	25
X.1.2. Collecte de données de première main .....	26
X.1.2. 1. La pré-enquête et observations préliminaires du terrain.....	26
X.1.2.2. Les enquêtes via entretiens .....	26
X.1.2. 3.Les enquêtes par questionnaire.....	26
IX.2. Traitement, interprétation et analyse des données.....	30
IX-2- 1-Analyse des données statistiques.....	30
IX-2- 2-Analyse des données cartographiques.....	31
X- PRESENTATION DU PLAN DE L'ETUDE.....	31
<b>PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GEOGRAPHIQUE ET ETAT DES LIEUX DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LE DISTRICT DE MVADHY .....</b>	<b>32</b>
<b>CHAPITRE I : ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET HUMAIN DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LE DISTRICT DE MVADHY .....</b>	<b>33</b>
<b>I. UN ENVIRONNEMENT PHYSIQUE CARACTERISTIQUE.....</b>	<b>33</b>
I.1. Un relief accidenté .....	33
I.1.1. Les monts .....	33
I.1.2. Les plateaux du Nord-Est.....	33
I.1.3. Un réseau hydrographique dense .....	36
I.1.3.1. L'Ivindo et ses affluents.....	37
I.1.3.2. Le régime hydrologique .....	37
I.1.4. Géologie et pédologie .....	39
I.1.4.1. Les roches cristallines .....	39
I.1.4.2. Les sols ferrallitiques argileux .....	39
I.1.5. Le climat équatorial à quatre saisons .....	40
I.1.6. Végétation et faune dense .....	41

I.1.6.1. La végétation.....	41
I.1.6.2. Une faune diversifiée .....	44
II. UN ENVIRONNEMENT HUMAIN DIVERSIFIE .....	46
II.2. Une population hétérogène, faiblement dense et inégalement répartie.....	46
II-2-1. Une population hétérogène .....	46
II.2.2. Une population faiblement dense et inégalement répartie .....	47
II.2.3. Délimitation de l'espace linguistique dans la zone d'étude .....	49
II.2.4. Caractéristiques socio-économiques des ménages.....	49
II.2.4.1. Activités du secteur primaire, sources de revenus .....	49
II.2.4.1.1. L'agriculture .....	49
II.2.4.1.2. La chasse.....	50
II.2.4.1.3. La pêche.....	50
II.2.4.1.4. La cueillette.....	51
II.2.4.1.5. L'orpaillage.....	51
II.2.5. Le niveau de revenus mensuels des ménages .....	53
II.2.5.1. Niveau d'instruction des ménages .....	54
II.2.5.2. Un faible taux de locataires .....	55
II.2.5.3. Habitat dans la zone d'étude.....	56
CHAPITRE II : ETAT DES LIEUX DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LA ZONE D'ETUDE .....	58
I. HISTORIQUE ET APERÇU DE LA DYNAMIQUE DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LA ZONE D'ETUDE.....	58
I.1. Historique de l'exploitation forestière dans le District de Mvady .....	58
I.2. Aperçu de la couverture forestière et la dynamique de l'exploitation .....	60
II. ACTEURS DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LE DISTRICT DE MVADHY .....	61
II.1. Acteurs politiques, de la législation, de la gestion et de l'appui-conseil de l'exploitation forestière.....	61
II.1.1. Les acteurs politiques.....	62
II.1.2. Les législateurs .....	63
II.1.3. Les acteurs de la gestion .....	64
II.1.4. L'administration des Eaux et Forêts .....	65
II.1.5. Autres Ministères.....	70
II.1.6. Les organismes publics et parapublics, le cas des Agences.....	70
A- l'Agence Nationale des Parcs Nationaux .....	70
B- L'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Bois .....	72
II.1.7. Les privés industriels .....	74
II.1.8. Les privés artisanaux .....	75
II.1.9. Les populations locales.....	76

II.1.10. Les Organisations Non Gouvernementales.....	80
II.2. Les bureaux d'études .....	81
II.2.1. Les acteurs de l'appui-conseil.....	82
II.2.2. Acteurs de la recherche et de la formation .....	82
II.2.2.1. Acteurs de la recherche.....	83
II.2.2.2. Acteurs de la formation.....	83
II.2.3. Acteurs du financement de l'exploitation forestière .....	85
II.2.3.1. Bailleurs bilatéraux et nationaux .....	85
II.2.3.2. Bailleurs multilatéraux.....	86
II.2.3.3. Les bailleurs privés .....	86
III. L'INDUSTRIE DU BOIS DANS LE DISTRICT DE MVADHY .....	89
III.1. Présentation de l'unité de transformation, le cas de FG SARL.....	89
III.2. Concession forestière et les principales étapes de la transformation du bois .....	90
III.2.1. Concession forestière.....	90
III.2.2. Principales étapes de la transformation du bois dans la zone d'étude.....	93
a- La première transformation .....	93
III.2.3. Production, transport, stockage et évacuation des grumes débités dans la zone d'étude par la société FG SARL.....	97
III.2.4. Production des grumes et sciage du bois débité par la société FG SARL.....	97
III.2.5. Transport et le stockage des produits .....	100
III.3. Main d'œuvre et base vie de la société FG SARL .....	102
III.3.1. Main d'œuvre.....	102
III.3.2. La base vie de FG SARL.....	104
IV. CADRE LEGISLATIF DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LE DISTRICT DE MVADHY .....	106
IV.1. Politique de gestion forestière, de protection de l'environnement, des aires protégées et les engagements internationaux .....	106
IV.1.1. Politique de gestion forestière .....	106
IV.1.2. Politique de protection de l'environnement .....	107
IV.1.3. Politique de protection des aires protégées .....	108
IV.1.4. Engagements et traités internationaux.....	109
IV.1.5. La législation forestière .....	110
IV.1.6. Loi n°1/82, loi de référence.....	110
IV.1.7. Code forestier gabonais de 2001 .....	110
IV.1.8. Textes d'application sur les forêts communautaires .....	111
IV.1.9. Articles 156 et 157 .....	112
IV.1.10. Décret d'application n°1028.....	112
IV.2. Fiscalité forestière .....	112

IV.2.1. Principales caractéristiques de la fiscalité forestière .....	113
IV.2.2. Gestion actuelle des ressources forestière issues du district de Mvadhya .....	113
IV.2.3. Redistribution des revenus. de la fiscalité dans le district de Mvadhya .....	113
IV.2.4. Permis et titres d'exploitation forestière .....	114
<b>DEUXIEME PARTIE : IMPACTS ECONOMIQUES ET SOCIOCULTURELS DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LE DISTRICT DE MVADHY ET LES STRATEGIES DE GESTION DURABLE DES FORETS .....</b>	<b>117</b>
<b>CHAPITRE III : IMPACTS ECONOMIQUES DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LE DISTRICT DE MVADHY .....</b>	<b>118</b>
I. L'ACCROISSEMENT DU PIB ET DES RECETTES FISCALES .....	118
I.1. Accroissement du Produit Intérieur Brut .....	118
I.2. Les taxes et redevances recouvrées.....	119
II. L'ESSOR DES ACTIVITES DU TERTIAIRE.....	120
II.1. Le développement des activités de transports.....	121
II.2. Création des marchés et le développement du commerce .....	121
II.2.1. Création des marchés .....	121
II.2.2. Le développement de l'activité commerciale .....	122
a- Le commerce des PFNL d'origine végétale .....	123
b- Le commerce de la viande de brousse .....	124
c- Le commerce des rotins.....	125
d- Le commerce des feuilles de marantacées.....	128
e- Le commerce des produits halieutiques .....	130
II.3. Contribution de FG SARL à l'économie nationale et locale et l'essor de l'économie locale .	131
II.3.1. Contribution de la FG SARL à l'économie nationale et locale .....	131
II.3.2. L'essor de l'économie locale .....	132
<b>CHAPITRE IV : LES IMPACTS SOCIOCULTURELS DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LE DISTRICT DE MVADHY ET LES STRATEGIES DE GESTION DURABLE .....</b>	<b>134</b>
I. LES IMPACTS SOCIAUX DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LES COMMUNAUTES KWELE DU DISTRICT DE MVADHY .....	134
I.1. Développement des services sociaux de base .....	134
I.1.1. Construction des infrastructures scolaires dans la zone d'étude .....	134
I.1.2. Fourniture de l'éclairage dans la zone d'étude.....	135
I.1.3. Création des points d'eau potable dans la zone d'étude.....	136
I.2. Création d'emplois et masse salariale .....	138
I.2.1. Offre d'emplois .....	138
I.2.2 Masse salariale .....	139
I.3. Autres avantages sociaux au profit des populations.....	140

I.3.1. Aides en natures .....	141
I.3.2. L'amélioration des conditions de vie des populations locales .....	141
I.3.3. L'augmentation de la population à résidente permanente.....	143
II.3.4. Naissance des conflits .....	143
I.4. Impact sur les droits coutumiers .....	144
II. IMPACTS CULTURELS DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DANS LA ZONE D'ETUDE .....	145
II.1. L'effritement des sociétés initiatiques .....	145
II.1.2. L'impact sur les pouvoirs des sages .....	147
II.1.3. Impacts sur les produits forestiers non ligneux de cuisson.....	147
II.1.4. Recours à la pharmacopée traditionnelle .....	147
.....	148
III. STRATEGIES DE GESTION DURABLE DES FORETS DANS LA ZONE D'ETUDE .....	149
III.1. Préservation de l'écosystème par les populations locales .....	149
III.1.2. L'apport des sociétés d'exploitation forestière en matière de gestion des écosystèmes .	150
III.1.3. Système d'attribution et d'aménagement des UFA .....	150
III.1.4. Cahier des clauses contractuelles .....	151
III.1.4.1. Cahiers des charges contractuelles .....	151
III.1.4.2. Certification forestière dans le District de Mvady.....	152
III.1.5. Coûts et avantages de la certification .....	153
III.1.6. La politique nationale de préservation des écosystèmes forestiers aujourd'hui.....	154
CONCLUSION GENERALE .....	156
BIBLIOGRAPHIES .....	161
ANNEXES .....	166
TABLE DES MATIERES .....	197